

BORDEREAUX DE ICCJ: 9971/4335/II/2010, dans la cause 35/P/06
annotés par Ioan Rosca
comme matériau à l'appui/ de soutien pour CEDH - envoyé à 23 Août, 2013

SECTION DES PARQUETS MILITAIRES

Dossier no.82/P/2007

Volume 1 [Repérages, réouverture et jonction des dossiers fermés après 1990, adresses]

- 1. L'ordonnance 31.07.2008 /1-6** [4-9] [le procureur Levanovici décide la déclinaison vers la section civile du 82/P]
- 2. L'ordonnance de connexion du 09.10.2007 /7-8** [10-11] [le général Voinea décide la jonction 35/P, 68/P, 82/P]
- 3. Procès-verbal du 30 juillet 2008 /9-10** [12-13] [gestion de la documentation annexe déposée au dossier]
- 4. Procès-verbal du 30.07.2008 /11-12** [14-15] [gestion cassettes vidéo déposées au dossier]
- 5. Adresse SPM -PM Iasi /13** [16] [restitution 430/P/1990- le 28.07.2008]
- 6. Adresse PM Iasi 430/P/1990 /14** [17] [remise du 430/P/1990 - parquet militaire Bacău, initialement 739/P/90- au parquet Roman, vers Dan Voinea, le 13.09.2006]
- 7. Résolution de n.u.p. du 08.10.1993 /15-17** [18-21] [fermeture du dossier 430/P/1990- Dealul Mărului]
- 8. Adresse SPM - PM Territorial de 28.07.2008 /18** [22] [restitution de 342/P/1995- Schwarcz, le 28.07.2008]
- 9. Adresse PM Territorial de 342/P/1995 /19** [23] [remise vers SPM , le 10.11.2006]
- 10. Résolution de n.u.p. du 10.01.1997 /20** [24-25] [fermeture du dossier Schwarcz par le procureur Botoș]
- 11. Adresse SPM 2694/2006 du 28 07.2008 /21** [26] [restitution des dossiers 979-81/95, 350P/95 et 1410P/95]
- 12. Adresse PM Territorial de -SPM 981/1995/ 07.09.2006 /22** [27] [remise des dossiers vers SPM le 11.09.06]
- 13. Résolution de n.u.p. du 31.10.1996 /23** [28-29] [fermeture en raison de prescription, par le procureur Marius Budu - du dossier Briceag-Brehan-Wilhem 979/P/95, ouvert par la fondation Bereczky Arpad, pour le meurtre de Ion Ionescu]
- 14. Adresse 282/1993 SPM - PM Territorial de 24.10.1996 /24** [30] [indication de fermeture par NUP - non lieu de l'inculpation pénale- des dossiers 350-979-1410/P/95- par Samoila Joarza]
- 15. Résolution de n.u.p. du 10.01.1997 /25** [31-32] [La fermeture du dossier 980/P/95 - Patriciu Mihai/Barany Moise, qui a tué Abacioaie Leon et Crișan Ioan- en raison de prescription, décideur Botoș Ilie]
- 16. Résolution de n.u.p. du 20.01.1997 /26** [33-34] [La fermeture du dossier Patriciu M/Briceag N, 981/P/95, pour le meurtre des Gh Gheorghiu Mărășești, Potra Aurel, Pituru Nicolae, et Fortu Gavrilă- en raison de prescription- Botoș Ilie]
- 17. Résolution de fermeture de la cause et de cessation de la poursuite pénale du 31.10.1996 /27** [35-36] [La fermeture, par NUP- en raison de prescription, du dossier 1410/P/95 ouvert le 13.07.91 par Burzo Ioan- contre Briceag Nicolae, qui a ordonné le meurtre des Pop Ion, Cainas Simion, Cainas Grigore, Cristureanu Simion, Burza Gavril et Petruț Ctin]
- 18. Résolution de fermeture et de cessation de la poursuite pénale du 31.10.1996 /28** [37-38] [La fermeture par NUP , en raison de prescription, par Marius Bodu, du dossier 350/P ouvert par AFDPR Cluj le 21.09.1992-Briceag]
- 19. Adresse SPM- P M Territorial de /29** [39] [restitution du dossier 1524/A/VII/1985, par Ion Vasilache - du placard de Mircea Tănase, le 28.07.2008]
- 20. Procès-verbal du 08.06.2006 /30** [40] [inventaire des dossiers trouvés dans le placard du procureur Tănase Mircea de la section des parquets militaires: 10 registres des pénitentiaires, 1 tableau avec officiers, 7 dossiers de l'archive du comité exécutif CC-PCR, dossier canal, dossier Ibrahim Sefir, Aelenei Gh, l'ouvrage 958/20.04.2004 sur lequel est mise la résolution „Enregistré pour le Procès du Communisme"]
- 21. Adresse SPM du 28 juillet 2008-08-01 /31**[41] [restitution du dossier 146/P/1995 – par Ion Vasilache]
- 22. Résolution de n.u.p. du 08.11.1996 /32-34** [42-44] [La fermeture par NUP, en raison de prescription,

- par le procureur Finică Dan du dossier 146/P/1995- Dealul Balaurului, ouvert par AFDPR Neamț]
- 23.** Adresse 146/P/1995/30.03.2007 /35 [45] [remise du dossier 146/P/1995 vers SPM]
- 24. Adresse SPM 28.07.2008 - M. de la Défense /36** [46] [restitution du dossier 17672 – le cas Drăgușanu, par Ion Vasilache]
- 25.** Adresse D. Inst. Militaires BA 117/14.06.2007 /37 [47] [remise vers SPM du dossier 17672- Drăgușanu]
- 26.** Adresse SPM du 05.05.2007 -Insp. Gendarmes Dep. Maramureș /38 [48] [demande soutien exhumations, Cearda, Berbesti]
- 27.** Confirmation réception fax /39
- 28.** Adresse SPM du 20 juillet 2006 - P M Cluj /40 [49]
- 29.** Résolution du 20.07.2006 /41-43 [50-52] [Résolution Voinea du 27.07.2006 – investigations pour les abus de Sighet et les fouilles de Sighet]
- 30.** Adresse 09.07.2008 SRI /44 [53] [Demande de renseignements sur la section K]
- 31.** Adresse UM 02405 - PICCJ /45 [54] [L'Unité 02405 Pitești ne détient pas des informations sur MAI]
- 32.** Adresse SPM - UM 02405 Pitești du 21.02.2008 /46 [55] [Demande de renseignements sur l'organigramme MAI]
- 33.** Adresse 1504/21.29.05.2008- SPM /47-49 [56-58] [IICC éclaircie la situation de la section 0951-K et DGP - MAI]
- 34.** M.A.I. Décision no. 5676/24.02.1949 /50-60 [59-69] [sur l'organisation de la Direction Générale des Pénitentiaires -DG P]
- 35.** Copie planche photo + l'article „ le service de securitate K" / 62-64 [70-72]
- 36.** Adresse SPM 24.11.2006 /65 [73] [demande dossier 342/P/1995- Schwartz Vasile]
- 37.** Adresse SPM 35/P/2006/14.04.2007 – l'Archevêché Rom-Cat. /66-67 [74-75] [demande de soutien vers Robu - Archevêché, pour l'investigation de la répression des prêtres]
- 38.** Adresse SPM - 35/P/2006/14.04.2007 - Patriarchie Rom. /68-69 [76-77] [idem- pour Teoctist]
- 39.** Adresse SPM - Évêché Roumain Unie avec Rome /70-71 [78-79] [idem- pour Alexandru Mesian]
- 40.** Adresse SPM 35/P/2006 - Évêché Roumain Unie avec Rome /72-73 [80-81] [pour Ioan Sisestean]
- 41.** Adresse SPM 35/P/2006- Évêché Roumain Unie avec Rome /74-75 [82-83] [pour Florentin Crihalmeamu]
- 42.** Adresse SPM 35/P/2006- Évêché Roumain Unie avec Rome /76-77 [84-85] [pour Virgil Bercea]
- 43.** Adresse SPM 35/P/2006 - Évêché Roumain Unie avec Rome /78-79 [86-87] [pour Lucian Muresean]
- 44.** Adresse SPM 35/P/2006 - P.M.Iasi /80 [88] [l'envoi d'un fragment (pp. 50-147) du livre de Nicolae Popa sur l'enquête de 1990 dans le District de Neamț, dans lequel on trouve des données et des procès-verbaux qui ont conduit à l'ouverture de l'enquête criminelle]
- 45.** Adresse SPM - M. Just. Ad. Nat. des Pénitentiaires /81 [89] [demande Dan Voinea, du 22.03.2007, pour les registres avec des détenus et des gardiens - Salcia, Frecatei, Braila, Galati]
- 46.** Adresse SPM 35/P/2006 - Pénitentiaire Gherla /82 [90] [idem]
- 47.** Adresse SPM 3S/P/2006- Pénitentiaire Aiud /83 [91] [idem]
- 48.** Adresse 82/P/2007 – Direction des Pénitentiaires /84 [92] [idem, pour le Pénitentiaire Tirgu Jiu]
- 49.** Confirmation fax 22.02.2008 /85
- 50. Adresse Tolea Stelea pour PICCJ /86** [93] [plainte Tolea Stelea, après des années de démarches judiciaires inefficaces]
- 51.** Enveloppe vide /87
- 52. Adresse Cour. Mil. Territoride -620/A du 16.10.2007 /88** [94] [En ce qui concerne le dossier 515/1981, la Cour militaire territoriale de Bucarest précise qu'elle ne détient pas l'archive des documents secrètes, qu'elle n'a plus en subordination le bureau de l'archive spéciale Cernica, archive qui est passée au ministère de la Défense, en vue d'être prise par CNSAS]
- 53.** Feuille blanche /89 [95]
- 54.** Adresse DPM /90 [96] [une feuille est envoyée vers SUPC]
- 55.** Adresse IPJ Brăila /91 [97] [sur Vasiliu Nicolae, pensionnaire, ancien officier de la prison Braila]
- 56.** Adresse DPM /92 [98] [transfère à SUPC la demande de Poenaru Șerban]

- 57. Mémoire Poenaru Șerban Ioan /93** [99] [demande la preuve de l'arrestation en 1948]
- 58. Adresse DPM /94** [100] [transfère à SUPC la demande de Mircea Morarescu]
- 59. Rapport CMA /95** [101] [Morărescu demande une copie de sa déclaration]
- 60. Mémoire Morărescu Mircea /96** [102-103] [du 30.10.2008]
- 61.** Enveloppe vide /97
- 62. Adresse DPM /98** [104] [transfère à SUPC la demande de Păvălan Constantin]
- 63. Mémoire de Păvălan Ctin /99-113** [105-116] [héros de guerre, ensuite commandant de la légion de gendarmerie et capitaine de la milice, subissant ensuite une répression terrible et injuste, demande des dommages]
- +
- Après le retour du dossier de DIICOT
- 64. Adresse IICCR et mémoire de Chira Augustin /114-116** [117-119] [IICC demande au Parquet les résultats sur le meurtre de Tira Gheza]
- 65. Mémoire FRFDPLA 2 feuilles + copie adr. SMP +enveloppe /117-120** [120-122] [La Fédération exige des copies des déclarations et décisions, signée par Gh Jijie et Iulian Constantin]
- 66. Mémoire Răducu Ilie 2 feuilles + copies documents /121-125** [123-126] [victime de la milice, demande certificat de combattant]
- 67.** Couverture dossier / contient 125 feuilles [127]

Volume 2 [Les première plaintes et documents déposés au dossier]

- 1. Plainte Ionițoiu Cicerone Aristotel Traian du 29.06.2006 pour M. Procureur Militaire chef, no. 35/P/2006 du 20.07.2006 /1** [2] [Déposée le 29.06, quand Ioan Roșca a conduit au parquet MM Ionițoiu, Jijie, et Caraza]
- 2. Mémoire adressé au Parquet près la Haute Cour de Cassation et de la Justice - Section des Parquets Militaires, signé par Ioan Roșca, no. 35/P/2006 du 31.07.2006 /2-5** [3-6] [En fait, la plainte pénale déposée lors de la visite au parquet du comité de représentation des victimes du communisme-CRVC, en outre la plainte commune et les plaintes individuelles des autres participants à la réunion- pour exemplifier, avec les événements de Piatra Neamt, le chef de demande B- sur la répression de ceux qui ont milité pour la condamnation du génocide communiste]
- 3. Mémoire adressé au Parquet près la Haute Cour de Cassation et de la Justice - Section des Parquets Militaires, signé par Ioan Roșca, Ionițoiu Cicerone, Jijie Gheorghe (FRFDPLA), Pârâianu Răzvan et Tudoraș Liviu, no. 35/P/2006 du 31.07.2006 /6-8** [7-9] [Plainte - typée rédigée par Ioan Roșca et assumée par les membres de CRVC]
- 4. Plainte Jijie Gheorghe du 29.06.2006 pour M. Procureur Militaire Chef, no. 35/P/2006 du 03.07.2006 /9-11** [10-15] [Qui met aussi en évidence la poursuite du harcèlement après 1964]
- 5. Plainte Caraza Grigore du 29.06.2006 pour M. Procureur Militaire Chef, no. 35/P/2006 du 03.07.2006 /12-13** [16-18] [Qui met en évidence la poursuite de la répression après 1964]
- 6. Plainte pénale adressé au Parquet près la Haute Cour de Cassation et de la Justice - Section des Parquets Militaires, signé par Ionițoiu Cicerone, Ioan Roșca, Jijie Gheorghe, Tudoraș Liviu, Pârâianu Răzvan, Daniș Ionel, Boroneanț Vasile, enregistré au no. 35/P/2006 du 04.08.2006 /14-16** [19-21] [On est revenu sur la plainte typée de CRVC, pour raccourcir de 21 à 15 le nombre des items des chefs de demande no 1 de la plainte]
- 7. Copie de l'ouvrage Le génocide en Roumanie - Repères dans le Procès du Communisme, signé par Cicerone Ionițoiu /17, 86** [22-23] [Réquisitoire composé par Cicerone Ionitoiu après une vie consacrée à la recherche des crimes du communisme, déposé à l'occasion des discussions du 29.06.2006]
- 8. Procès-verbal entre Ioan Roșca et le Procureur militaire, générde maj. Dan Voinea, de remise des photocopies des ouvrages: „La rééducation ou la dérision de l'être humain ” et „Le communisme - une machine infernale - Liste Noire" – ouvrages rédigés par Cicerone Ionițoiu /87** [24] [déposés avec procès-verbal par Ioan Roșca, le 22.11.2006]

9. Photocopie de l'ouvrage „ Le communisme - une machine infernale" /88, 140 [25-26] Listes de tortionnaires et de documents prouvant que le parti communiste roumain- PCR a couvert les crimes - synthétisées par Cicerone Ionițoiu]

10. Photocopie de l'ouvrage " La rééducation ou la derision de l'être humain" /141-229 [27-116] [Le phénomène le plus effrayant du génocide communiste - documenté par Cicerone Ionițoiu]

11. Couverture dossier / contient 229 feuilles [117]

Volume 3 [documents incriminants, la plupart provenant de Cicerone Ionițoiu]

1. Procès-verbal du 31.07.2006 au dossier 35/P/2006 /1 [3] [Dépôt de six ouvrages de Cicerone Ionițoiu]

2. Article du journal AZI („Aujourd'hui") 30 mars 2006 /2 [4]

3. Lettre de Tsuyoshi Asamoto, pour Cucu Ștefan /3 [5]

4. Article - Union des anciens Vétérans de guerre /4 [6]

5. Articles „Jurnal Liber" Corneliu Florea /5-6 [7-10] [Ștefan Cucu]

6. Article „Banatul - /7 [Cicerone Ionițoiu] [11]

7. Blessés + photocopies 8 P.V. 04.08.2006 /50-56

8. P.V. (procès verbaux) 04.08.2006 /57

9. Le Procès du communisme en Roumanie- collectivisation + photocopies du Musée national d'Histoire Moldova /58-111 [Ionițoiu]

10. Autres provocations des autorités + photocopie /112-183 [Ionițoiu]

11. La région Roșiorii de Vede en flammes /184-193 [Ionițoiu]

12. Document accusateur /194-197 [12-15] [rapport du 3 mai 1968 de Ion Stănescu sur les crimes commises pendant l'étape précédente, par Drăghici et Pintilie- déposé par C Ionițoiu]

13. Note sur les atrocités commises dans les prisons Pitești, Gherla et Suceava, 1948-1952 /198-200 [16-18] [Note secrète de 1968, déposée de C Ionițoiu]

14. Documentaire sur le procès intenté à certains cadres et détenus de l'ancienne colonie „Salcia " 1953-1955 /201-205 [19-23]

15. Synthèse des documents - débats Plénum CC de PCR 22-25 avril 1968 / [Crimes dissimulés par Drăghici, inclusivement ceux de Briceag- jusqu'à la pag. 211] [24-29]

16. Note sur les membres de parti qui se sont rendus coupables de graves illégalités /212-214 [30-32] [Weiss, Enoiu etc- seulement sanctions du parti, avec préméditation, pour pouvoir invoquer la prescription]

17. Publications de Cicerone Ionițoiu /216 [33] [une liste de titres]

18. Actes criminelles des commissions officielles (ICC) /217-219 [34-37] [Plainte-type de Mircea Serban, voir aussi la pag 215]

19. Lettre „ Pour des crimes commis après 1989 " /220-222 [38-40] [Plainte-type Mircea Serban]

20. Couverture dossier / contient 222 feuilles [41]

Volume 4 [procès fermés après 1990: Drăghici, Crăciun et Dulgheru]

1. Adresse ICCJ - Complet de 9 Juges, no. 57/1994 du 20.12.2007, pour S.P.M. et copie de la Décision 96 du 19.06.1995, dossier 57/1994 /1-9 [3-17] [procès Drăghici-Briceag 12.06.95 et 19.06.05]

2. Adresse I.C.C.J.-Section Pénale no. 2/B/2007 du 28.11.2007, pour S.P.M. et copie de la sentence no. 1 du 02.06.1997, dossier 46/1995 /10-15 [18-28] [sentence finale dans le procès Drăghici-Briceag]

3. Enveloppe vide, non scellée /16

4. Adresse S.P.M. pour Î.C.C.J. du 17.12.2007 /17 [29]

5. Photocopie de la sentence no. 1 du 02.06.1997, dossier 46/1995 de C.S.J.- Section Militaire /18-27 [30-39]

6. Décret no. 11 du 26.01.1988 /28 [amnistie utilisée de manière dolosive pour sauver Briceag] [40]

7. Adresse Î.C.C.J.-Complet de 9 Juges, no. 57/1994 du 03.07.2007, pour S.P.M. et copie de la Décision 26 du 19.06.1995, dossier 57/1994 /29-35 [41-52]

8. Photocopie clôture dossier 57/1997, du 12.06.1995 /36-37 [53-55]

- 9.** Photocopie décision no. 26 du 19.06.1995, dossier 57/1994 de C.S.J.-Sections Réunies /38-43 [56-66]
- 10.** Photocopie sentence no. 1 du 02.06.1997, dossier 46/1995 de C.S.J. -Section Militaire /44-53 [67-76]
- 11. Photocopie Résolution de n.u.p. du 8. 11. 1996, dossier 146/P/1995 de P.M.T./ 54-56 [77-79] [Dealul Balaurului]**
- 12.** Adresses de SP. M. pour ICCJ /57, 60 [80-81]
- 13.** Adresse Î.C.C.J.-Complet de 9 Juges, no. 57/1994 du 20.12.2007, pour S.P.M et copie de la Décision 26 du 19.06.1995, dossier 57/1994 /61-69 [82-96]
- 14.** Adresse S.P.M. pour Î.C.C.J. du 07.11.2007 /70 [97]
- 15. Rapport d'admission de la demande de révision formulée par Porumb Ioan-Aurel dans le dossier 165/C/2006 de P.M. Timișoara, du 10.10.2006 /71 [98-99]**
- 16.** Sentence pénale no. 384/12.02.2007, dossier 16506/55/2006 de la Cour Arad /72-73 [100-102] [révision dans la cause Porumb]
- 17. Photocopie de la minute de la décision 5186 de 01.11.2007, dossier 15434/1/2006 de Î.C.C.J.-Section Pénale /74 [103] [cassation dans la cause Diamandi- Mișu Dulgheru (Dulbergher Mihai), né 1909, mentionné comme être définitivement parti du pays; plainte Diamandi Florica, du 21 mars 1995; NUP pour prescription dans le dossier 7/P/1998, confirmé par les chefs supérieurs. Plainte Diamandi Ctin, 2 juillet 2004, à CSCJ; le 17 déc. 2004- déclinaison vers la Cour Militaire d'Apel]**
- 18. Sentence no. 9 du 17.08.2005, dossier 73/2005 de C.M.A.-Fond /75-77 [104-106] [cas Diamandi-Dulbergher; "on constate que dans la cause ne sont pas incidentes les dispositions de l'art 123 et 128 c.proc pénale sur l'interruption ou la suspension"; "Le pétitionnaire va payer à l'état 100 RON comme frais de justice"]**
- 19.** Photocopie adresse S.P.M. pour Î.C.C.J. du 07.11.2007 /78 [107]
- 20.** Photocopie sentence no. 1 du 02.06.1997, dossier 46/1995 de C.S.J. -Section Militaire /79-88 [108-117]
- 21. Photocopie réquisitoire du 08.04.1993, dossier 393/P/1992 de la Direction des Parquets Militaires /89-102 [118-131] [L'acte d'accusation du procureur Nicolae Zaharia, qui justifie la suspension de la prescription, y compris en utilisant les décisions de CC-PCR dans le cas Draghici, prouvant la force majeure. On y cite l'indication explicite de Maurer à ne pas faire de procès pour que l'abjection ne sorte pas à la surface- mais de forcer la prescription. Demande d'extradition de Draghici, d'Hongrie, qui répond vilainement que le crime est prescrit; après insistances, la décision de le juger par contumace, suivie.... par son rapide décès.]**
- 22. Adresse TMTB pour SPM no. 513/2000, du 26.10.2007 et la copie de la sentence pénale no. 162 du 11.09.2001 concernant le dossier 513/2000 /103-108 [132-141] [Dossier Crăciun, ouvert le 21.12.1998 par la plainte d'ARFDPLA, fermé par la mort de l'accusé, au moment où on ne pouvait plus tergiverser la condamnation, pour des faits rapportés par de nombreux témoins-victime. La prescription coule du 22 Décembre 1989 ou du 8 Décembre 1991? L'amnistie de 1988 n'a aucune incidence, parce que les actes conduisent à une peine de 15-20 ans]**
- 23.** Couverture dossier / contient 108 feuilles [142]

Volume 5 [adresses, à la recherches des certaines personnes]

1. Adresse M.I.R.A.-I.P.J. Alba-S.I.C pour P.Î.C.C.J.-S.P.M., no. 324 73/SIC/BDM/25.02.2008 /1
2. Adresse I.P.J.Hunedoara-Pol. mun Deva-BIC pour P.Î.C.C.J.-SPM, no. 332825 de 26.02.2008 /2
3. Adresse I.P.J. Botoșani-S. I. C., no. 2066 7 de 25.02.2008 /3
4. Adresse I.P.J. Timiș-Pol. mun. Timișoara-Section 4 Police, no. 331689 de 25.02.2008 pour P.Î.C.C.J. - S.P.M. /4
5. Adresse Pol. Mun. Brașov-post police Sânpetru, no. 408062 de 26.02.2008 pour P.Î.C.C.J.-SPM /5
6. Adresse I.P.J. Arad-Pol. Mun. Arad. no. 141866 de 25.02.2008 pour P.Î.C.C.J.- S. P. M et extrait du registre de décès au nom de Brașovan Ioan /6-7
7. Adresse I.P.J. Caraș-Severin-S.I.C, no. 50174/25.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /8
8. Adresse I.P.J. Satu Mare-S.I.C, no. 54955 de 26.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /9
9. Adresse D. G. P. M. B. -Section 14 Police, no. 14440739 de 26.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /10

10. Adresse I.P.J. Olt-Pol. ville Corabia, no. 81443 de 27.02.2008, pour P.Î.C.C.J.- S.P.M. et rapport avec le résultat des vérifications /11-12
11. Adresse I.P.J. Dolj-Pol. Mun. Craiova - Section 3 Police, no. 313155 de 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /13
12. Adresse I.P.J. Dolj, no. 236787 de 25.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /14
13. Adresse I.N.E.P., no. 239148 de 29.02.2008 et tableau avec les données d'identité /15-16
14. Adresse I.P.J. Cluj, no. 424435 de 03.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /17
15. Adresse I.P.J. Alba-S.I.C, no. 32591/SIC/BDM de 03.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /18
16. Adresse D.G.P.M. B. -Section 15 Police, no. 1475631 de 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /19-20
17. Adresse D.G.P.M.B.-Section 15 Police, no. 1475630 de 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /21-22
18. Adresse I.P.J. Cluj no. 725717 de 03.03.2008, pour Adresse D. G. P. M. B.-Section 15 Police, no. 1475631 du 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /23
19. Adresse I.P.J. Argeş, no. 47187 de 28.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /24
20. Adresse I.P.J. Argeş. no. 47193 de 28.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /25
21. Adresse I.P.J. Hunedoara-Pol. Mun. Brad, no. 262403 de 28.02.2008, sur l'Adresse I.P.J. Argeş, no. 47187 du 28.02.2008 pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /26
22. Adresse I.P.J. Teleorman-SIC, no. 11183 de 03.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /27
23. Adresse Pol. Mun. Iaşi-Section 2 Police, no. 700736 de 26.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /28
24. Adresse Pol. Mun. Iaşi-Section 2 Police, no. 12239 de 28.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /29
25. Adresse I.P.J. Braşov-Pol. Mun. Codlea, no. 153899 de 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /30
26. Adresse Police Mun. Braşov, no. 338146 de 28.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /31
27. Adresse D.G.P.M.B.-Section 4 Police, no. 1114590 de 27.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /32
28. Adresse I.P.J. Galaţi, no. 13642 de 03.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /33
29. Adresse I.P.J. Timiş-Pol. Mun. Timişoara-Section 4 Police, no. 331641 de 26.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal d'investigations /34-35
30. Adresse I.P.J. Iaşi-Police Mun. Iaşi-Section 6 Police, no. 775701 de 29.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. avec procès-verbal et déclaration olographe Coşeru Dan / 36-38
31. Adresse D. G. P. M. B. -Section 14 Police, no. 1440803 de 10.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /39
32. Adresse I.P.J. Constanţa-Police de la station Eforie, no. 167216 de 06.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /40
33. Adresse I.P.J. Argeş-S.I.C, no. 47212 de 05.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /41
34. Adresse I.P.J. Cluj, no. 725737 de 14.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /42
35. Adresses I.P.J. Vrancea-Pol. Mun. Focşani, no. 203, 204 de 26.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. / 43-44
36. Adresses I. P.J. Argeş, no. 47216, 47217 de 17.03.2008 et 14.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /45-46
37. Adresses J.P.J. Dolj, no. 236828, 23679, 236799 de 10.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /47-49
38. Adresse Pol. Mun. Piteşti-Section 4 Police, no. 240244 de 17.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /50
39. Adresse I.P.J. Braşov-Pol. Mun. Codlea, no. 153898 de 12.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /51
40. Adresse I.P.J. Ialomiţa-Pol. Mun. Slobozia-B.LC, no. 561599/A/27.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /52
41. Adresses I.P.J. Satu Mare-S.I.C, no. 55420, 55421 de 02.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /53-54
42. Adresse Police Mun. Târgovişte- Bureau de la Police Urbaine, no. 321273 du 02.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /55
43. Adresse I.P.J. Bacău-Pol. station Tg. Ocna, no. 246089 de 15.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. / 56
44. Adresse Pol. Mun. Braşov, no. 335303 de 15.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. / 57
45. Adresse pénitentiaire Tg. Jiu pour P.Î.C.C.J.-S.P.M., no. 202183/27.02.2008 et tableau nominal /58-62
46. Adresse DGPM.B.-Section 17 Police, no. 1546220 de 21.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /63
47. Adresse Pol. Mun. Tg. Mureş, no. 201091 du 19.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /64

48. Adresse D. G. P.M. B. -Section 13 Police, no. 1403250 du 07.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /65-66
49. Adresse D.G.P.M.B.-Section 3 Police, no. 1095048 du 01.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /67
50. Adresse I.P.J Arad, no. 101513 du 11.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /68
51. Adresse D.G.P.M.B.-Section 18 Police, no. 1617927 du 09.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /69
52. Adresse I.P.J Cluj, no. 737935 du 07.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /70
53. Adresse I.P.J. Vâlcea, no. 96512 du 04.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /71
54. Adresse I.P.J Hunedoara-S.I.C, no. 55839 du 21.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /72
55. Adresse I.P.J Constanța-S.I.C, no. 63262 du 03.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /73-74
56. Adresse Pol. Mun. Piatra Neamț, no. 253525 du 04.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /75
57. Adresse D.G.P.M.B.-Section 5 Police, no. 115203 du 10.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. et procès-verbal /76-77
58. Adresse Pol. Mun. Timișoara-Section 3 Police, no. 327308 du 19.02.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /78
59. Adresse D.G.P.M.B-Section 18 Police, no. 1618066 du 07.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /79
60. Adresse D.G P. M.B.-Section 14 Police, no. 1441675 du 05.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /80
61. Adresse D.G.P.M.B.-Section 13 Police, no. 1403253 du 18.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /81
62. Adresse I.P.J. Bihor-Pol. Mun. Oradea, f.n.82
63. Adresses I.P.J. Hunedoara-S.I.C, no. 56656, 56782 du 18.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /83-84
64. Adresse D.G.P.M.B.-Section 5 Police, no. 1157164 du 10.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /85
65. Adresse I.P.J. Maramureș-Pol. Mun. Baia Mare, no. 270314 du 31.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /86
66. Adresse I.P.J. Caras-Severin-Pol. Mun. Caransebeș, no. 194868 du 02.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /87
67. Adresse I.P.J. Cluj, no. 737899 du 04.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /88
68. Adresse I.P.J. Călărași-Police Mun. Călărași, no. 141365 du 28.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /89
69. Adresse Pol. Mun. Focșani, no. 10 796 du 24.03.2008, pour P. Î. C. C.J. -S. P. M. /90
70. Adresse I.P.J. Ilfov, no. 2088098 du 13.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /91
71. Adresse Pol. Mun. Brașov, no. 335204 du 10.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /92
72. Adresse Pol. Mun. Craiova, no. 360102 du 22.04.2008 et procès-verbal avec le résultat des vérifications, pour P.Î.C.C.J. -S.P.M. /93-94
73. Adresse Pol. Mun. Galați, no. 341707 du 14.04.2008 et adresses avec des procès-verbaux avec le résultat des vérifications, pour P.Î.C.C.J. -S. P. M. /95-103
74. Adresse D.G.P.M.B.-Section 17 Police, no. 1545961 du 17.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /104
75. Adresse Pol. Mun. Brașov, no. 335251 du 24.04.2008, pour P.Î.C.C.J. -S.P. M. /105
76. Adresse D.G.P.M.B.-Section 15 Police, no. 1476167 du 24.04.2008, pour P.K.C.J.-S.P.M. /106
77. Adresse I.P.J. Satu Mare-S.I.C. no. 55511 du 21.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /107
78. Adresse I.P.J. Ilfov no. 2088097 du 13.03.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /108
79. Adresse D.G P.M.B. -Section 17 Police, no. 1545843 du 11.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /109
80. Adresse Pol. Mun. Brașov-Section 4 Police, no. 387757 du 10.04.2008 et procès-verbal, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /110-111
81. Adresse I.P.J. Constanța-Section 3 Police, no. 505645 du 04.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /112
82. Adresse Pol. Mun. Timișoara-Section 4 Police, no. 332155 du 16.04.2008 et procès-verbal, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /113-114
83. Adresse Pol. Mun. Pitești-Section 2 Police, no. 234301 du 10.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /115
84. Adresse I.P.J. Constanța-Section 3 Police, no. 505780 du 17.04.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /116
85. Adresse I.P.J. Dolj, no. 236924 du 21.05.2008 et procès-verbal, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /117-118
86. Adresse DG PM B.-Section 17 Police, no. 1546231 du 26.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /119
87. Adresse D.G.P.M.B.-Section 20 Police, no. 1698315 du 23.05.2008 et procès-verbal, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /120-121
88. Adresse I.P.J. Covasna-Pol. Mun. Sfântu Gheorghe, no. 305287 du 20.05.2008 et procès-verbal, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /122-123

89. Adresse D.G.P.M.B.-Section 9 Police, no. 1292858 du 21.05.2008, pour PÎCCJ-SPM. /124
90. Adresse I.P.J. Cluj, no. 737132 du 27.05.2008, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M. /125
91. Adresse Pol. Mun. Iași-Section 5 Police, no. 754215 du 15.05.2008, pour PÎCCJ-SPM. /126
92. Adresse D.G.P.M.B.-Section 2 Police, no. 1048107 du 21.05.2008, pour PÎCCJ-SPM. /127
93. Adresse I.P.J Brăila-S.I.C, no. 56670 du 20.05.2008 et rapport avec le résultat des vérifications, pour P.Î.C.C.J.-S.P.M/128-130
94. Adresse D.G.P.M.B.-Section 26 Police, no. 1934706 du 28.05.2008, pour PÎCCJ-SPM. /131
95. Adresse Pol. Mun. Pitesti-Section I Police, no. 231391 du 20.06.2008, pour PÎCCJ-SPM. /132
96. Adresse D.G.P.M.B-Section 9 Police, no. 129826 du 17.06.2008, pour PÎCCJ-SPM /133
97. Adresse I.P.J. Dolj, no. 237032 du 24.06.2008, pour PÎCCJ-SPM. /134
98. Adresse INEP, no. 238782 du 29.02.2008, pour PÎCCJ-SPM /135

Volume 6 [le cas Buhat]

1. Pétition Buhat Dumitru pour Procureur General de la Roumanie/ 1
2. Bordereau avec les documentes du dossier 117/2006 /2
3. Déclaration olographe Buhat Dumitru /3-7
4. Feuille blanche /8
5. Photocopie CI. de Buhat Dumitru /9
6. Photocopie légitimation de vétéran de guerre /10
7. Photocopie lettre médicale au nomme de Buhat Dumitru /11
8. Photocopie certificat médical pour Buhat Dumitru /12
9. Photocopie certificat médical pour Buhat Dumitru /13
10. Adresse no. 117/2007 du Parquet Militaire București pour Buhat Dumitru /14
11. Adresse I.I.C.C.R. no. 391 20.03.2007 pour le Parquet Militaire Constanța- Service de Relations Publiques /15
12. Adresse no. 117/2007 du Parquet Militaire București pour Buhat Dumitru /16
13. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour procureur, signé au verso par le col. Jurcă /17
14. Photocopie article journal /18
15. Photocopie adresse no. CT 6766 a UM 02405 pour Buhat Dumitru /19
16. Photocopie formulaire procès-verbal contenant l'ordre no. 206 du 06.08.1953 /20-21
17. Photocopie fiche alphabétique de service no. 1200705 au nomme de Buhat Dumitru /22
18. Photocopie livret militaire Buhat Dumitru /23-26
19. Reçu confirmation paiement Buhat Rada pour Medgidia- Impôt et taxes du 27.03.2007 /27
20. Photocopie adresse de la Commission locale Castelu pour l'établissement du droit de propriété sur les terrains pour Buhat Radu, du 27.03.2006 /28
21. Photocopie coupon mandat paiement pension militaire Buhat Dumitru /29
22. Photocopies feuilles du journal Adevărul du 12.01.2007 /30-30bis
23. Photocopie certificat naissance Buhat Dumitru /31
24. Photocopie Bulletin d'identité Buhat Dumitru /32
25. Photocopie certificat de naissance Mogoș Rada /33
26. Photocopie certificat de mariage Buhat Dumitru /34-35
27. Photocopie adresse S. P. C. E. P. Medgidia pour Buhat Dumitru du 22.09.2006 /36
28. Photocopie certificat de casier judiciaire Buhat Dumitru /37
29. Photocopie article Loi164/2001 /38
30. Photocopie feuille avec le cachet de correspondance /39

31. Photocopie adresse Centre Militaire Zonal Constanța pour Buhat Dumitru, no. CRI489/422 du 03.09.2004 /40
32. Photocopie Adresse Centre Militaire Zonal Constanța pour Buhat Dumitru, no. CR.454 du 17.11.2005 /41
33. Photocopie couverture Carte d' Immeuble /42
34. Photocopie préface Carte d' Immeuble no. 270898 /43
35. Photocopie feuilles Carte d' Immeuble no. 210898 sur Buhat Dumitru /44-51
36. Photocopie adresse no. 77122/22.12.2006 de I.I.C.C.R. pour Buhat Dumitru /52
37. Photocopie publication /53
38. Photocopie réponse du Président de la Roumanie no. DP02/26555/08.08.2006, pour Buhat Dumitru /54
39. Photocopie adresse de C. N. S. A.S. no. P 768/05 du 08.11.2006 pour Buhat Dumitru /55
40. Photocopie extrait Décret Loi no. 118 du 30.03.1990 /56
41. Photocopie couverture dossier /57
42. Photocopie décision no. 905 du 14.12.2006 de la Direction de travail -Constanța /58-59
43. Photocopie adresse de la Direction de travail -Constanța pour Buhat Dumitru, no. 21 18/21.29.03.2007 /60-61
44. Photocopie adresse Poste Roumaine pour Buhat Dumitru, no. 240/14553/04.04.2007/ 62-63
45. Photocopie adresse C.N.P.A.S. pour Buhat Dumitru, no. 3361/28.06.2004 /64
46. Photocopie ticket recommandées du 04.12.2006 /65
47. Photocopie accusé de réception recommandée /66
48. Photocopie accusé de réception recommandée /67
49. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour „Le Directeur Général " du 04.12.2006 /68
50. Photocopie Bordereau dossier Buhat Dumitru /69
51. Photocopie pétition Buhat Dumitru /70-76
52. Photocopie accusé de réception recommandée /77-78
53. Photocopie adresse M.Ap.N. no. CRI530 du 05.04.1999 pour Buhat Dumitru /79
54. Enveloppe vide, non scellée / 80
55. Pétition Buhat Dumitru du 24.09.2007 /81
56. Notes olographes Buhat Dumitru /82-95
57. Photocopie CI. Buhat Dumitru /96
58. Photocopie coupon mandat paiement pension militaire pour Buhat Dumitru /97
59. Photocopie certificat de naissance Buhat Dumitru /98
60. Photocopie légitimation vétéran de guerre Buhat Dumitru /99
61. Coupon de pension nom Buhat Dumitru /100
62. Photocopie article Loi 164/2001 /101
63. Photocopie réponse Président de la Roumanie, no. DP02/26555/08.08.2006, pour Buhat Dumitru /102
64. Photocopie adresse C.N.S.A.S. no. P768/05 du 08.11.2006 pour Buhat Dumitru /103
65. Photocopie extrait Décret Loi 118 du 30.03.1990 /104
66. Photocopie Couverture dossier /105
67. Photocopie Adresse I.C.C.R., no. 391 du 20.03.2007, pour le Parquet Militaire Constanța /106
68. Photocopie Adresse Parquet Militaire București pour Buhat Dumitru, no. 117/2007 /107
69. Photocopie adresse UM 02405 pour Buhat Dumitru, no. CT6766 /108
70. Photocopie Ordre no. 206 consigné sur le formulaire de procès-verbal /109-110
71. Photocopie livret militaire Buhat Dumitru /111-114
72. Photocopie carte immeuble no. 270898 /115-120
73. Photocopie carnet de travail Buhat Dumitru /121-125
74. Photocopie certificat Lafarge Romecin. no. 11137 du 04.03.2005 pour Buhat Dumitru /126

75. Photocopie certificat C. E.C-Constanța pour Buhat Dumitru /127
76. Photocopie certificat REMAT Constanța pour Buhat Dumitru /129
77. Photocopies feuilles carnet de travail Buhat Dumitru /128, 130-135
78. Photocopie Décision no. 42386 du Conseil Populaire Dep. Constanța du 25.10.975 /136
79. Photocopie Adresse M.Ap.N. pour Buhat Dumitru, no. CR 1489/422 du 03.09.2004 /137
80. Photocopie pétition Buhat Dumitru /138
81. Photocopie adresse M.Ap.N.UM 02405 du 08.07.2004 pour Buhat Dumitru /139
82. Photocopie certificat casier judiciaire au nom de Buhat Dumitru /140
83. Photocopie certificat d'achèvement du diplôme de l'École de Sous-officiers actifs d'administration, nom Buhat Dumitru /141
84. Photocopie certificat UM02405 no. B 9849 pour Buhat Dumitru /142
85. Photocopie titre par lequel a été conféré la Médaille du jubilé à Buhat Dumitru /143-147
86. Photocopie adresse UM02405 du 31.05.2006 pour Buhat Dumitru /148-149
87. Photocopie adresse UM02405 no. CT4I24 pour Buhat Dumitru /150
88. Photocopie feuille matricule du lycée „ Radu Negru " pour Buhat Dumitru / 151
89. Photocopie publication /152
90. Photocopie adresse Centre Militaire Zonal de Constanța, no. CR 454 du 17.11.2005 pour Buhat Dumitru /153
91. Photocopie brevet médaille la Croix commémorative de la deuxième guerre mondiale, au nom de Buhat Dumitru /154
92. Photocopie certificat de naissance Buhat Dumitru /155
93. Photocopie document d'identité Buhat Dumitru /156
94. Photocopie certificat de mariage Buhat Dumitru /157
95. Photocopie certificat de naissance Mogoș Rada /158
96. Photocopie certificat de mariage Buhat Dumitru /159
97. Photocopie adresse Parquet Militaire București, no. 117/2007, pour Buhat Dumitru /160
98. Photocopie pétition olographe Buhat Dumitru /161
99. Photocopie adresse I.I. C. C. R. no. 7 77/22.12.200 7 pour Buhat Dumitru /162
100. Photocopie adresse I.I.C.C.R. no. 392 70.03.2007 pour Buhat Dumitru /163
101. Photocopie reçu payement /164
102. Photocopie adresse S.P.CE.P Medgidia pour Buhat Dumitru, no. 58940/18.04.2006 /105
103. Photocopie adresse S.P.CE.P Medgidia pour Buhat Dumitru, no. 58976/15.05.2006 /106
104. Photocopie adresse S.P.CE.P Medgidia pour Buhat Dumitru, no. 59105/22.09.2006 /107
105. Décision no. 905 du 14.12.2006 de la Direction du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, pour Buhat Dumitru /168-169
106. Adresse réponse Casa Națională de Pensii și alte Drepturi de Asigurări Sociale pour Buhat Dumitru / 170
107. Pétition Buhat Dumitru pour le ministre du Travail , de la Solidarité sociale et Famille / 171
108. Photocopié articles journal / 172-174
109. Photocopie décision no. O63358 du ministère de la Défense - Section des pensions Militaires / 175
110. Photocopie notification du ministère du Travail, de la Solidarité sociale et Famille pour Buhat Dumitru / 176
111. Photocopie fiche alphabétique Buhat Dumitru / 177
112. Photocopie Adresse M.Ap.N. pour Buhat Dumitru / 178
113. Photocopie décision no. 24004 du 18.11.2004 de Maison Dep. De Pension -Constanța sur Buhat Dumitru / 179
114. Talon Maison Dep. De Pension nom Buhat Dumitru / 180
115. Preuve indemnité octroi selon LI89/2000 / 180bis

116. Photocopie demande Buhat Dumitru / 181
117. Photocopie déclaration certifiée Buhat Dumitru / 182
118. Preuves accusé de réception recommandée / 183
119. Photocopie pétition Buhat Dumitru / 184
120. Photocopie lettre intitulé «Documentation» de Buhat Dumitru / 185-191
121. Photocopie adresse M.Ap.N., no. CR 1530 du 05/04/1999 pour Buhat Dumitru / 192
122. Photocopie photo portrait / 193
123. Photocopie certificat médical Buhat Dumitru / 194
124. Lettre médicale Buhat Dumitru / 1957
125. Photocopie certificat médical Buhat Dumitru / 196
126. Photocopie reçu série PR14 -37 no. 00000878 issue de l'Office Postal Medgidia /197
127. Photocopie réponse Centre Militaire Zonal Constanta pour Buhat Dumitru / 198
128. Feuilles avec cachet no. d'enregistrement/ 199-200
129. Pétition Buhat Dumitru pour "Premier Procureur " / 201-209
130. Documents BPR Buhat Dumitru / 210
- 131 «Déclaration avec documentaire " écrit par Buhat Dumitru / 211-212
- 132 «Déclaration avec documentaire " écrit par Buhat Dumitru / 213-227
133. Inscrit Buhat Dumitru intitulé « Comment s'est formé la pension militaire " / 228-236
134. Feuille avec mentions Buhat Dumitru / 237
135. Photocopie CI. Buhat Dumitru / 238
136. Photocopie talon pension militaire de retraite Buhat Dumitru / 239
137. Photocopie légitimation de vétéran de la guerre Buhat Dumitru / 240
138. Photocopie feuilles livret militaire Buhat Dumitru / 241
139. Photocopie lettre médical Buhat Dumitru / 242
140. Photocopie certificat médical Buhat Dumitru / 243-244
141. Photocopie réponse IICCR. pour Buhat Dumitru / 245
142. Photocopie adresse 117/2007 du Parquet Militaire Bucarest pour Buhat Bucarest Dumitru du 11.06.2007 / 246
143. Article de la Loi 164/2001 / 247-248
144. Adresse Centre Militaire Zonal Constanta no. CR454 du 17.11.2005 pour Buhat Dumitru / 249
145. Photocopie bon fiscal / 250-251
146. Photocopie adresse M.Ap.N. UM02405 pour Buhat Dumitru / 252
147. Photocopie reçu série PR14 - 37 no. 00000878 issue de l'Office Postal Medgidia / 253
148. Photocopie accusé de réception recommandée / 254
149. Adresse UM 02405 Pitesti pour Buhat Dumitru / 255
150. L'ordre 206 affiché sur le formulaire de procès-verbal / 256-257
151. Photocopier fiche alphabétique de service Buhat Dumitru / 258
152. Photocopie certificat naissance Buhat Dumitru / 259
153. Photocopie BI. Buhat Dumitru / 260
154. Photocopie certificat naissance Mogoş Rada / 261
155. Photocopie certificat de mariage Buhat Dumitru / 262-263
156. Photocopie livret militaire / 264-267
- 157 Photocopie carte d'immeuble/ 268-271
158. Photocopie C.I. Buhat Emi / L272
159. Photocopie feuilles carte d'immeuble/ 273-275
160. Photocopie réponse Administration présidentielle pour Buhat Dumitru / 276

161. Photocopie réponse Administration présidentielle pour Buhat Dumitru / 277
162. Photocopie procuration spéciale, bénéficiaire Pricop Valerica - Doina / 278
163. Photocopie adresse C.N.S. A. S. pour Buhat Dumitru / 279
164. Extrait de la Loi 118/30.03.1990 / 280
165. Photocopie couverture dossier / 281
166. Photocopie certificat d'achèvement du diplôme de l'École de Sous-officiers actifs d'administration, nom Buhat Dumitru / 282
167. Photocopie adresse pour UM 02405 pour Buhat Dumitru / 283-284
168. Photocopie carnet de travail Buhat Dumitru / 285-289
169. Photocopiés certificats Buhat Dumitru / 290-291
170. Photocopie carnet de travail Buhat Dumitru / 292-298
171. Photocopie adresse pour l'entreprise régional DCA- Constanta pour Buhat Dumitru/299-300
172. Photocopie adresse du Ministère de l'Industrie des biens de consommation pour Buhat Dumitru du 21/06/1960 / 301
173. Prospect médicaments / 302
174. Photocopie adresse réponse S.P.C.E.P. Constance pour Buhat Dumitru / 303
175. Photocopie adresse réponse S.P.C.E.P. Constance pour Buhat Dumitru / 304
176. Photocopie adresse de la Poste roumaine pour Buhat Dumitru / 305
177. Photocopie décision n ° 42386 de la Direction du travail et protection sociale sur Buhat Dumitru / 306
178. Décision 063358 de M.Ap.N. - Section des pensions militaires pour Buhat Dumitru / 307
179. Photocopie brevet Buhat Dumitru / 308
180. Photocopie adresse M.Ap.N.- Section des pensions militaires pour Buhat Dumitru / 309
181. Photocopie pétition Buhat Dumitru / 310-311
182. Photocopie déclaration d'authentification Buhat Dumitru / 312
183. Talon pension Buhat Dumitru / 313
184. Photocopie décision no. 24004 du 18.11.2004 sur la Buhat Dumitru / 314
185. Photocopie indemnisation conf. L189/2000 / 315
186. Photocopie photo - portrait / 316
187. Photocopie couleur adresse UM 02405 pour Buhat Dumitru / 317
188. Photocopie feuille matricule Buhat Dumitru / 318
189. Photocopie adresse pour UM02585 Buhat Dumitru / 319
190. Photocopie adresse pour UM 02585 Buhat Dumitru / 320
191. Photocopie adresse du Gouvernement roumain pour Buhat Dumitru/ 321
192. Photocopie accusé de réception Buhat Dumitru / 322
193. Photocopie certificat Buhat Dumitru / 323
194. Photocopie légitimation titulaire Médaille du jubilé Buhat Dumitru / 324
195. Photocopie brevet Buhat Dumitru / 325-328
196. Copie certificat casier judiciaire Buhat Dumitru / 329
197. Photocopie coupons pension militaires / 330-334
198. Photocopie adresse section de Pensions Militaires pour Buhat Dumitru / 335
199. Photocopie adresse Direction comptabilité financière pour Buhat Dumitru / 336
200. Bordereau documents Buhat Dumitru / 337
201. Enveloppe scellée avec la mention " contient une médaille" / 338
202. Feuille avec des mentions - Buhat Dumitru / 339
203. Photocopie accusé de réception Buhat Dumitru / 340-341
204. Photocopie ticket recommandation / 342
205. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour ministre de la Défense nationale / 343-345

206. Photocopie feuille avec des mentions Buhat Dumitru / 346
207. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour ministre du Travail, de la Solidarité sociale et Famille / 347
208. Photocopie adresse C.N.P.A.S. pour Buhat Dumitru / 348
- 209 Photocopie reçu paiement / 349
210. Photocopie du certificat médical contestateur du décès no 29 du 29.11.2003 sur la Buhat Rada / 350
211. Photocopie adresse de la Commission locale Castelu pour l'établissement du droit propriété sur la terre, no. 60 du 27.03.2006 , pour Buhat Rada / 351
212. Photocopie testament Mogos Stanca / 352
213. Photocopie certificat d'héritier no. 472/1991/353
214. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour le maire du village Castelu / 354
215. Photocopie adresse de la Commission locale Castelu pour l'établissement du droit de propriété sur la terre, no. 60 du 27.03.2006, pour Buhat Rada / 355
216. Photocopie preuve Poste roumaine / 356
217. Photocopie certificat d'héritier no. 34 du 10.01.2005 / 357
218. Photocopie titre de propriété Buhat Rada / 358
219. Photocopie note Gheorghe Florea / 359-360
220. Photocopie acte de vente Em. Nicolaide / 361-362
221. Photocopie adresse Gouvernement roumain pour UNPRL / 363
222. Photocopie carte de membre P.C.R. Buhat Dumitru / 364-366
223. Photocopie adresse Gouvernement roumain pour Buhat Dumitru / 367
224. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour préfet de Constanta / 368
225. Photocopie adresse UM 02600 pour Buhat Dumitru / 369
226. Photocopie adresse M.Ap.N pour Buhat Dumitru / 370-371
227. Photocopie ticket recommandée Buhat Dumitru / 372-373
228. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour le directeur de la Direction général du travail, solidarité sociale et famille / 374
229. Photocopie bordereau documents - Buhat Dumitru / 375
230. Photocopie lettre intitulé "Documentation " - Buhat Dumitru / 376-382
231. Photocopie Décision n ° 905 du 14.12.2006 de la Direction sur l'emploi, la solidarité sociale et famille Constanta / 383-384
232. Photocopie document accusé de réception / 385-387
233. Inscrit Buhat Dumitru / 388
234. Photocopie adresse du Ministère du Travail, famille et l'égalité des chances pour Buhat Dumitru / 389-390
235. Photocopie réponse de la Poste roumaine pour Buhat Dumitru / 391-392
236. Photocopie accusé de réception / 392bis
237. Photocopie décision no 42386 du 01.03.2005 de Maison de Pensions Constanța / 393-394
238. Photocopie chambre santé Buhat Dumitru / 395-402
239. Photocopies coupons pensions militaires / 403-404
240. Photocopies reçus Buhat Dumitru / 405-407
241. Photocopie adresse Conseil Populaire Ville Medgidia pour Buhat Dumitru / 408
242. Photocopies croquis immobilier / 409-410
243. Photocopies coupons pensions militaires / 411-413
244. Photocopies articles journal / 414-421
245. Photocopie accusé de réception/ 422

246. Photocopie Adresse MND pour Buhat Dumitru / 423
247. Photocopie adresse UM 02600 pour Buhat Dumitru / 424
248. Photocopie Adresse M.Ap.N. pour Buhat Dumitru / 425
249. Photocopie extrait de l'Office parroquial sur Buhat Elena / 426
250. Photocopie adresse M.Ap.N. pour Buhat Dumitru / 427
251. Photocopies articles journal / 428-429
252. Photocopie reçu Poste roumaine / 430
253. Photocopie accusé de réception - Buhat Dumitru / 431
254. Photocopie adresse de I.I.C.C.R. pour Buhat Dumitru / 432-433
255. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour Bureau de Poste 1 - Constanta / 434-435
256. Photocopie certificat de l'hôtel de ville Medgidia sur Buhat Rada / 436
257. Photocopier adresse du Conseil populaire Ville Medgidia pour Buhat Dumitru / 437
258. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour Bureau de Poste 1 - Constanta / 438
259. Photocopie reçu remis par la Poste roumaine / 439-440
260. Photocopie pétition Buhat Dumitru pour CEDH / 441
261. Photocopier bordereau documents - Buhat Dumitru / 442-443

Volume 7 [contributions FRFDPLA- plaintes, tableaux de victimes, mémoires]

- 1. Adresse FRFDPLA pour le Procureur général de la Roumanie de remerciement pour les activités déroulées en vertu des plaintes déposées par les victimes du régime communiste, no. SPM 82/P/O7 du 08.02.2008 /1 [3]** [exprime la satisfaction de la manière dont agit Dan Voinea]
- 2. Enveloppe poste d'expédition de l'adresse ci-dessus /2**
- 3. Adresse FRFDPLA pour le Parquet Militaire au-delà de la Cour d'Appel Bucarest sur l'envoi la liste, sous forme de tableau, avec le nom de 381 anciens détenus politiques décédés dans le Pénitencier Aiud dans la période 1947-1964, no. 35/P/2006 du 11.12.2006 /3 [4]**
- 4. Tableau avec le nom des détenus décédés dans le Pénitencier Aiud dans la période 1947-1964 /4-25** [déposé par FRFDPLA la 11.12.2006] [5-26]
- 5. Copie de la déclaration olographe Popescu D. Ion /26-35 [27-36]**
- 6. Copie de la liste avec les souteneurs de l'action du " Comité de représentation" des victimes du communisme dans la plainte pénale, dossier no. 35/P/20006 /36-46 [37-47]** [86 signatures sur la plainte typée, celles indéchiffrables étant marqués avec „?” : Rodas Constantin, Derdena Mihai, Popilian Marta, Caprariu Emil, Dutu Georgeta, Neagoe Ilie Florin, Ionescu Caliopi, Geancu Florea, Stoica Constantin Norocel, Costin Mirel, Georgescu Ana, Vasilescu Suzana, Sprînceană Dumitru, Turea Gheorghe, Giogea Maria, Anostasescu Livia, Popilian Constantin, Anostasescu Octav, Cojocaru Alexandru Gheorghe, Opriș Constantin, Nuță Mircea, Ilie Ion, Davidescu George, Matraschoiu Ion, Molocea Virgil, Nuță Bogdan, Nastasiu Mihai, Săcuiu Nicolae, Mușat Alin, Ivanov Gh Pavel, Nicolescu Galina?, Constantinescu Gh?, Matache Constantin, Ion Elisabeta, Covaman? Dana, Cocea Nicolae, Andronovici Constantin, Stunauta? Ionache?, Macarie? Dumitru, Pârâianu Răzvan, Cupacu? Stefana?, Kladni? Adrian, Comșa Dumitru, Nuțu Ilie, Bulgărea Mircea, Teodorescu ?, Savu? Dima?, Vergulescu N?, Cohaneanu? Mihai, Georgescu Gh., Cordoi? Tanta?, Marinescu Păun, Enciu Neculai, Mazilu Alexandra, Nichifor Gheorghe, Ispas Dumitru, Predelman? Maria?, Izvoranu Emil, Builă Florea, Isbășoiu Mihail, Bradea? Brânzaș Cornelia Floare, Iliescu Carmen Cristiana, Marinescu Mircea, Câmpeanu Tudor, Negoită Ion, Bardac Nicolae, Mateescu Octavian, Păduraru Victoria, Miculescu Alex, Angelescu Alex, Popescu Traian, Cantor Valentin, Bota? Elena, Coseriu Iulian?, ? Florin, Tufeanu Mihai, Stoianovici Niculina]
- 7. Déclaration du Comité de représentation des victimes du communisme /47 [48]** [signée par Bardac Nicolae, Paraianu Razvan, Bălan? S Ioan, Filip? Doina, Niculescu Stelian, Pop Cornel, Andreica Vasile, Gheorghiu Gheorghe, Boroneant Vasile]
- 8. Bon enregistrement no. 35/P/2006 du 14.02.2007 /48**

9. Adresse de l'Union des Vétérans de Guerre et des Successeurs des Vétérans pour la Présidence de la Roumanie, le Gouvernement de la Roumanie, le Ministère de la Défense, le Parquet General, dans laquelle on réclame la "spoliation des vétérans de guerre par les postiers". No. 1847 du 07.02.2002 /49
 10. Adresse de l'Union des vétérans de guerre et des successeurs des vétérans pour le Parquet General avec la situation des membres de l'union et leurs revenus /50
 11. Copie- adresse de Dulu Daniel de UVRUV Prahova, datée 22.06.2004 /51
 12. Bon d'enregistrement no. 35/P/2006 du 12.03.2007 /52
 13. Adresse UVRUV pour le Parquet General près la Haute Cour de Cassation et Justice sur la destruction du cimetière des héros de Letcani et Stanca, dep. Iasi. No. 1847/2007 du 06.03.2007 /53
 14. Copie adresse de la Poste roumaine pour l'Association Nationale des Vétérans de Guerre, filiale Vrancea, informe sur une possible collaboration /54
 15. Copie adresse de la Poste roumaine pour l'Association Nationale des Vétérans de Guerre de București /55
 16. Copie adresse de l'Association Nationale des Vétérans de Guerre pour le Comandant du Centre Militaire Călărași /56
 17. Copie de Rajustements au texte de l'ouvrage "Division staliniste Tudor Vladimirescu ", signé Col. N. Fuiorea et daté le 27.04.1998 /57
 18. Adresse de l'Association Nationale des Vétérans de Guerre pour le Comandant du Centre Militaire Mureș /58
 19. Copie adresse de la Poste roumaine pour l'Association Nationale des Vétérans de Guerre, filiale Vrancea, informe sur une possible collaboration /59
 20. Copie adresse de la Poste roumaine pour l'Association Nationale des Vétérans de Guerre de București /60
 21. Copie adresse d'information de l'Union des Vétérans de Guerre et des Successeurs des Vétérans /61
 22. Enveloppe adressé au Parquet General près la Haute Cour de Cassation et Justice pour l'Union des Vétérans de Guerre et des Successeurs des Vétérans de București. /62
 23. Adresse de l'Union des Vétérans de Guerre et des Successeurs des Vétérans de București pour le Parquet General Militaire. Enregistré le no. 35/P/2006 du 21.09.2006 /63
 24. Adresse du Ministère de la Défense U.M. 02585 du 07.09.2006, no. CR382, pour le président de l'Union des Vétérans de Guerre et des Successeurs des Vétérans /64
 25. Copie adresse de la Poste roumaine pour l'Association Nationale des Vétérans de Guerre, filiale Vrancea, informe sur une possible collaboration /65
 26. Copies coupures de journal et deux copies de deux adresses pour Cucu Ștefan / 66
- =====
27. [Les feuilles 48 à 67 inclusivement ont été extraites du dossier pour être envoyées à PJSI?, conformément à la disjonction du dos. 1304/P/08, du 29.09.2010 Signature indéchiffrable 29.09.2010] [49]
 28. Couverture dossier / contient 67 feuilles [50]

Volume 8 [Plaintes : Neagoe, Mircas, Visinoiu, Bugar, etc]

1. Lettre pour D.Cornea + Adresse 209036/23.02.1998 /1-2 [3-4]
2. **Lettre Neagoe Valer, + copies matériaux journaux +copies photo feuilles /3-84 [5-78]** [Cas de l'assassinat de Neagoe Marius, en 1985, **plainte du 1997** rejeté en 1998, à f. 45 SRI répond que le dossier est envoyé à CNSAS]
3. Adresses M.J. no. 66848/2006, no. 16/2247/A, + mémoire, adresse UM02405/23.05.2006, adresse 196/2000, certificat Ene Nicanor George, copie carte travail, décision no. 793/20.07.1964, décision no. 974/07.09.1964, adresse MJ no. 10505 du 05.10.2000 /83-96
4. Accusé de réception Ene Nicanor George (2 feuilles), requête Ene Nicanor, note inventaire UM 02405 Pitești, décision civile no. 1964, requête Ene Ion, **requête Ene Nicanor**, adresse Mairie secteur 2, 60119/24.X/2005, documents sur Ene Nicanor George, Adresse Fond. cult. Filiale Argeș, 73/6.11.2006 + information /97-128

5. **Mémoire Miroslav Gh**, adresse Anghel Corneliu pour SPM, adresse CNSAS 6729/25.08.2006, note DI no. 226/04.09.2002, adresse 1241/10.06.2002, enveloppe vide, adresse Anghel Corneliu pour SPM + enveloppe vide + adresse Anghel Corneliu pour SPM, réponse SPM pour Anghel Corneliu, copie certificat de décès, Anghel Nicolae /129-144 [exige une preuve que celui emprisonné n'est pas son père]
6. Sentence publique du 22.07.2003 dossier no. 2624/2003, adresse MI 1042027/21.05.2003, adresses M.I. no. 368701/24.02.2003, no. P/387833/13.04.1999, adresse Mairie village Vlădești, 1241/10.06.2002, CNSAS no. 8729/11.07.2003, adresse 1188695/ 10.10. 2004 /145-153
7. Adresse PÎCCJ no. 11599/3746/02/28.08.2002, décision civile no. 636 A, no. 3498/2000. Motivation de la sentence civile no. 100/07.02.2000, décision no. 170, dossier no. 885/1992, deux enveloppes vides, sentence no. 2002, dossier no. 5012/ 942, sentence civile no. 1584, dossier no. 7470/1958 sentence no. 1079, dossier no. 1564/949, adresse 597/2001 /154-164
8. **Adresse M.J. no. du 13.08.2001 pour SPM, adresse 597/2001, adresse Association Suprême Reconnaissance** [/f167-169 **[79-82]** adresse Association Suprême Reconnaissance, réclame le cas Autobuzul], article Evenimentul 33-2008, adresse no. 45 du 6.06.2000, plainte Oprea Tudora [dispute sur une victime enterré en secret], memoire Protopop Hotărau Alexandru, sentence civile no. 2722/2001, + enveloppe vide, Cour d'Appel Craiova, certificat no. 3234/27.08.2007, minute 2864/2007, communication no. 156, sentence no. 156 [/f171-178 **[83-90]**] /165-184
9. **Adresse no. 35/P/2006, TM TM, adresse C 100/10.10.2007, sentence no. 266 du 02.12.1981** [/f180-193 **[92-108]** le cas Soare, privé de pension parce' que l'attaque sur la milice n'aurait pas caractère politique], adresse Arhiepiscopia româno-catolică Buc. no. 345/08.09.200 [f195-196 **[109-110]** soutenance de l'enquête sur les victimes de cette église], adresse 91/C/2007 du 28.06.2007, IPJ Mureș - requête Vasile T.Suciu [/f 197 **[111]** **Note pour le Parquet Militaire Cluj sur les exhumations faits par le Parquet Tirgu Mures en 1992 dans le dép. Mureș** qui intéresse l'Association Le culte des Héros], **Adresse Mircea Nicolae** [/f198-199 **[112-113]** battu par Securitate en 1976] + enveloppe vide , adresse 1657/C/2014/2007 /185-200
10. Lettre Ion Bugan pour tous les magistrats, **lettre Ion Bugan pour gral. Voinea Dan** , lettre Ion Bugan pour Securitate, + enveloppe vide , + adresse 35/P/2006 /201-221 [les feuilles de 200 à 211 **[114]** ont été extraites du dossier Bugan [qui apparemment a gagné des compensations], **pour être envoyés à la SPM? conformément au disjonction disposé par l'ordonnance no. 1340/P/08 du 29.09.2010.** Procureur Signature indéchiffrable 20.09.2010]; [à / **f212-214 [115-116]** se trouve la plainte de Vișinoiu, pour le meurtre de son père, Vișinoiu Z Alexe]; [à / **f217-220 [118-121]** se trouve la correspondance sur le cas des évêques **roumain-catholiques du diocèse Iași, tués**, envoyé par le Diocèse Iasi]
11. Adresse 12/A/2007, 17.04.2007, adresse Min. Santé, 2413/VI/c/2 du 16.05.2007, articles journaux /222-225 [/f222 **[122]** référence au dossier 17672 de la Cour militaire territoriale – le cas Bota Ioan]; [à / **f224-f225 [123-124]** se trouve un article concernant les victimes des douaniers, sur le Danube et l'interdiction d'accès des chercheurs aux dossiers respectifs]
12. Couverture dossier / contient 225 feuilles [125]

Volume 9 [plaintes individuelles, communes-type et déclarations]

1. L'Union des Vétérans de Guerre /1-4
2. Lettre 12.04.2003 /5
3. Article Evenimentul zilei, adresse V 513 du 01.09.2004 /6-8
4. **L'Union des Vétérans de Guerre no. 163 du 9 mai 2006 + Enveloppe vide + lettre St. Cucu**, /9-12
5. L'Union des Vétérans de Guerre no. 277 du 15.10.2003 /13-14
6. Fed. Européenne des anciens combattants 473 du 19.10.1998 /15
7. Copie légitimation vétéran de guerre /16
8. Association Nationale des vétérans de guerre 16.02.1990 /17-27
9. Enveloppe vide, rapport Tolea Stelea + Enveloppe vide + plainte Tolea Stelea, + enveloppe vide , + MJ adresse 133834/2007 /28-32
10. Adresse Gouv. Roum. 16/10817/A/14.12.2006 /33
11. Adresse Tolea Stelea + enveloppe vide, Adresse CSM no. 1/25617/1154/2007, lettre Tolea Stelea, + Enveloppe vide /34-38

12. Adresse PÎCCJ 10827 du 27.08.2007 /39

13. **Mémoire Tolea Stelea+ Enveloppe vide + lettre Tolea Stelea**, + enveloppe vide, + matériaux concernant les crimes commis avant 1989 /40-126

[À / f45-59 sont des **plaintes type CRVC signés par 27 de personnes**, les signatures indéchiffrables étant marquées avec « ? »: Ionițoiu Cicerone, ?Popaș Liviu Cezar, ?aioc Jenică, ?marandache Gh, ?herman Eugen, ?adim Andrei, ?Pop Gh Ioan, Apostol Ovidiu, ?biescu Constantin, Geangu Constantin, ?Tărăbac Pandeale, Mazilu D Gh, Dumitru Calin, Stoenescu Mirel, Constantin Cepleanu, George Dumitrescu, Gabriel Gh, Engelbert Hoffman, ? Bârlădeanu, ?aire Anca, ?asanu E, Alexandru Herlea, Ivanov Doina Lucia, Carmen Mitrea, Francine Srat Petrulian, Pierre Strat, ?sescu Mihnea Serban]

[À / f71-93 **[4-17]** sont des **plaintes type CRVC signés par 63 de personnes**, les signatures indéchiffrables étant marquées avec « ? »: Dascălu Nicolae, Băcanu Ioan, Coman Gheorghe, Năstase Petre, Vasilescu Corneliu, Niculescu Dumitru, Ciurea Maria, Petrescu Elena, Romana Georgescu-Bârlad, Tanța Diaconescu, Bloț Maria. Mihail Georgeta, Miclescu Ruxanda, ?anAna, ?enu Cornelia, ? Cristian, ?escu Ilie, ?pescu Mihaela Cristina, Dimitriu Daniela, ?exiu Gheorghita, ? Stefana, ? Ecaterina, ? Doina, ? Eugen, ? Alexandru, ? Cristina, ? Maria Elena, ?Ana, Vladioiu ?, ? Eliza, Popa Mihai, Camburov Mariana, Popescu Dorina, Popescu Viorel, Petre Datculescu, Istrate Mihai, Begu? Valerian, Cristescu Ceaus?, Badea Dumitru, Vlad Virgil, Grigore Sapunaru, Erusalim Balteanu, Berbescu Corneliu, Fedorean Gheorghe, Silviu Petrescu, Manda? Petru?, Ion Adrian Doja?Fodoreanu, Constanța Birovescu, Pop Cornel, Lucian V Orasel, Alexandru Bogdan, Duca Celestin, Ivan Ion, Constantin Motas, ? Motas, Stoica Constantin, Sirbescu Nicolae, Bajenaru Stefan, Otparlic Rodica, Otparlic Eugen, Mihalcea Ilie, Ratiu Eugen, Tutuiianu Ana, Negrescu-Sutu]

[f94-95 **[18-19]** Conflits au cadre de l'association des vétérans]

[à /f96 **[20]** le procureur Gales, du Parquet pour la Cour militaire d'Appel, demande la voiture pour se déplacer pour les 166 sous-dossiers existantes dans la zone de Cluj dans le dossier- **Le procès du Communisme, no 19-10-2005]**

[à / f 98-101**[21-26]** déclaration de partie lésée **Gorea Iulian- Vulturul Brincovenesc enquêté abusivement par Securitate en 1989]**

[à / f102-104 **[27-29]** plainte CRVC-typée, de **Vatamaniuc Gavril** , [f/f105 **[30]** fiche d'un élève - collaborateur]

14. Fed. Rom. des anciens détenus 13/8.08.2006 /127 [31] [adresse - dépôt liste avec des personnes assassinés par Securitate]

15. Couvre les localités d'exécution ou de détention /128-157 [32-101][liste déposée - FRFDPLA réalisée par Șahan I, 676 personnes assassinés par la Securitate, par départements, avec tableau centralisateur, de la page 128 à 197, donc, à partir d'ici, la page ne correspond pas avec le bordereau]

16. Lettre Velicu Pepa, + copie livret militaire et copies documents /158-212 [Velicu C-tin, copies documentes personnels Velicu Pepa.]

17. Déclaration Petculescu Ștefan /213

18. Copies certif. naissance, certif. décès, procès verbal+ adresse 22.04.1947/214-220 [le cas Ionescu Vasile]

19. Autobiographie Ionescu Vasile + déclaration Predescu Gh.Anastasia + adresse 863781 /221-225

20. Déclaration Ene Victor, + déclaration Teodorescu Lydia / 226-240

Volume 10 [cadres et détenus décédés à Galați, Aiud, Gherla-provenant de l'Administration Nationale des pénitentiaires]

1. Adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires pour SPM. , avec annexe: adresse no. T2/9405/ 27.10.1996 et tableau avec des données sollicitées /1-7 [2-8] [cadres - pénitentiaires]

2. Adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires pour SPM. , avec annexe: adresse no. T2/2717/10.04.2007 et adresse T2/2779/26.03.2007 /8-25 [9-26] [décédés et cadres- Galați]

- 3. Adresse no. T22779/26.03.2007 du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires pour l'Administration Nationale des Pénitentiaires - Service d'Archive et Enregistrement Générale /26-27 [27-28] [explications sur les archives]**
- 4. Adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires no. A- 12676 du 21.12.2006 pour S.P.M. et annexe avec tableau nominal sur un nombre de 445 détenus décédés /28-39 [29-40] [pénitentiaire Aiud]**
- 5. Photocopie tableau nominal avec la situation du personnel de la formation 0622-Aiud /40-48 [41-49]**
- 6. Adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires – le Pénitentiaire de maxime sureté Gherla, no. U2381 du 28.12.2006 pour S.P.M. /49 [50]**
- 7. Adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires – le Pénitentiaire de maxime sureté Gherla, no. U2381 du 05.12.2006 pour B.A. G. R. Jilava-Archive /50 [51]**
- 8. Photocopie adresse du Ministère de la Justice-Administration Nationale des Pénitentiaires -Base d'Approvisionnement, Gestion et Reparations - Secrétariat et Archive no. T211405/15.12.2006 pour le Pénitentiaire de maxime sureté Gherla /51 [52]**
- 9. Tableau des cadres du pénitentiaire Gherla dans la période 1948-1965 /52-59 [53-60]**
- 10. Tableau des détenus décédés dans le pénitentiaire Gherla dans la période 1947-1965 (format A3) /60-75 [61-92] [386 décès]**

Volume 11 [tableaux des victimes – publiés en Cotidianul]

- 1. Fed. Rom. des Anciens Détenus 30/20.02.2007 /1-2 [2-3][Adresse avec les documents envoyés le 20.02.2007. Plantes Lydia Teodorescu (Gh Gheorghiu Mărășești), Anastasiu Ecaterina (Predescu Gh), Brindusa Massion (Ionescu Vasile), Tudose Floarea (Petculescu Octavian), Velicu Pepa (son mari)]**
- 2. Liste de hauts dignitaires condamnés à l'enfer /3-6 [4-7]**
- 3. Cotidianul no. 242 (4617) 12 oct. 2006; no. 239, no. 239 9.10.2008 /7-212 [8-215] [liste de 2654 de victimes de la répression (l'élite politique, militaire, économique, religieuse, intellectuelle, etc)]**
4. Victimes pour Traian Băsescu

Volume 12 [documentation proposé par IICC]

- 1. BORDEREAU concernant les documents qui constituent les probatoire nécessaire pour appuyer la plainte pénale de IICCR /1 [8] [à noter que certains documents ne se trouvent plus dans les volumes 49!]**
- 2. Tableau nominal avec les cadres de la Direction Générale des Pénitentiaires de la période mars 1945- décembre 1989 /2-18 [9-25]**
- 3. Conclusions du Rapport de la Commission Présidentielle pour l'Analyse de la Dictature Communiste en Roumanie a /9-21 [26-28]**
- 4. Notes „Législation répressive du domaine pénitentiaire" /22 [29] [le sommaire des sources]**
- 5. Notes concernant le dossier 27/1956 /23 [30] mesures inhumaines dans le règlement, avec la disposition que le ministère de l'Intérieur peut les resserrer quand il veut, sans besoin de loi]**
- 6. Copie de la décision no. 729 du Conseil de Ministres de la République Populaire Roumaine du 19.07.1951 /24-35 [31-42] [le règlement répressif d'organisation des pénitentiaires]**
- 7. Notes sur le dossier no. 3 /36 [43] [bulletins informatifs de la Dir. pénitentiaire du 1954 – l'isolement pour la détention d'instrumentes d'écriture]**
- 8. Photocopie du Rapport Informatif émis par la formation 0606 Gherla pour la période 11-18.10.54 /37 [44]**
- 9. Notes sur le dossier no. 3 /38 [45] [isolement pour les faits de communiquer par fenêtre ou billets]**
- 10. Photocopie adresse du MAI – Direction des Pénitentiaire, Camps et Colonies –Service Secrétariat pour le Service de Garde et de Régime no. 00155758 du 20.09.1954 /39-40 [46-47]**
- 11. Notes sur le dossier no. 3 du 1954 /41 [48] [3 mois d'isolement pour le non- accomplissement du 15% de la norme de travail]**

- 12.** Photocopie adresse de MAI – Camps et Colonies de Travail pour l’adjoint du ministre d’affaires internes no. 0155703 du 07.09.1954 /42-44 [49-51]
- 13.** **Notes sur le dossier no. 3 de 1954 /45** [52] [à l’honneur de 23 Août ils n’ont même pas eu droit aux promenades]
- 14.** Photocopie synthèse MAI - Camps et Colonies de Travail /46-48 [53-55]
- 15.** **Notes sur le dossier no. 3 de 1954 /49** [56] [détenus en grèves de la faim alimentés artificiellement]
- 16.** Photocopie note du MAI - Direction Camps et Colonies de Travail no. 00155618 du 18.08. 54 /50-52 [57- 59]
- 17.** **Notes sur le dossier no. 3 du 1954 /53** [60] [détenus malades à Gherla, internés avec retardement]
- 18.** Photocopie adresse de MAI - Camps et Colonies de Travail pour le Service d’Administration et Gestion no. 0155609 du 16.09.1954 /54 [61]
- 19.** **Notes sur le dossier no. 5 du 1955 /55** [62] [l’agglomération jusqu’à l’irrespirable peut mener à des épidémies]
- 20.** Photocopie adresse M.A.I. Direction Camps et Colonies de Travail - Serv. Secrétariat pour le Service d’Évidence no. 011675 du juin 1955 /56 [63] [bulletin informatif de la Dir. Pénitentiaire 1955]
- 21.** Notes sur le dossier no. 5 du 1955 /57 [64]
- 22.** **Photocopie Bulletin Informatif de la période 21-27.06.1955 /58** [65] [l’insuffisante assistance médicale]
- 23.** **Notes sur le dossier no. 118/24 (1950-1958) /59** [66] [détention illégale et sans assistance médicale, libérations retardées]
- 24.** Photocopie du Parquet Général- Parquet Principal Militaire pour l’Adjoint du Ministère d’Affaire Interne, no. 016020 du 26.08.1957 /60-65 [67-72]
- 25.** Notes sur le dossier no. 1/5 (1961) /66 [73] [correspondance secrète avec les organes MAI]
- 26.** **Photocopie note -rapport no. 018189 du 19.01.1961 a MAI.-Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail /67-69** [74-76] [mort sans certificats de décès]
- 27.** **Notes sur le dossier no. 1 (1961) /70** [77] [abus dans l’application des peines]
- 28.** Photocopie adresse du MAI.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail pour l’adjoint MAI contenant note -rapport no. 019770 du 05.06.1961 /71-72 [78-79]
- 29.** **Notes sur le dossier no. 1/1956 /73** [80] [circulaires où on demande de ne pas appliquer le règlement sur les paquets, parloirs, lettres]
- 30.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Făgăraș no. RG/25859 du 19.04.1955 /74 [81]
- 31.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Făgăraș, no. 0019849 d’août 1955 /75 [82]
- 32.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Galați, no. RG/25859 du 19.04.1955 /76-77 [83-84]
- 33.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour formation no. 0606 Gherla, no. GT/34811 du 13.08.1955 /78 [85]
- 34.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Văcărești no. 025859 du 20.05.1955 /79 [86]
- 35.** Photocopie adresse a M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour formation 0690 Mislea - Reg. Ploiești no. VI/26859 du 03.05.1955 / 80 [87]
- 36.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Aiud, no. 25859 du 19.04.1955 /81 [88]
- 37.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail - Serv. de Garde et de Régime pour le commandant du pénitentiaire Jilava no. 25859 du 19.04.1955 /82 [89]
- 38.** Photocopie adresse M. A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail- Serv. de Garde et de Régime pour pénitentiaire Pitești et Rm. Sărat no. 25859 du 19.04.1955 /83 [90]
- 39.** Notes sur le dossier no. 1/1956 /84 [91] [correspondance diverse]

- 40.** Photocopie instructions sur l'application du régime des détenus malades de TBC du pénitencier Tg. Ocna /85-86 [92-93]
- 41. Notes sur le dossier no. 1-1954 /87** [94] [détention après expiration de la peine]
- 42.** Photocopie note - rapport no. 64327 du 19.03.1954 de M.A.I.- Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail /88-89 [95-96]
- 43. Notes sur le dossier no. 1/1954 /90** [97] [les malades et les vieux emmenés à Focșani sont décédés à cause de l'agglomération et des conditions]
- 44.** Photocopie note - de M.A.I.- Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail, non-datée /91 [98]
- 45.** Notes sur le dossier no. 1/1954 /92 [99]
- 46.** Photocopie adresse émetteur illisible, destinataire pénitencier non-complété /93-94 [100-101] [circulaire pour les pénitenciers]
- 47. Notes sur le règlement sur l'organisation de la garde intérieure et extérieure des lieux d'emprisonnement de 1962 /95** [102] [ils n'avaient pas le droit de parler dans les cellules, les fenêtres fermées en permanence, etc.]
- 48.** Photocopie du règlement sur l'organisation de la garde intérieure et extérieure des lieux d'emprisonnements /96-101 [103-107]
- 49.** Notes sur le dossier 7778, vol. 36 de l'Archive S.R.I. /102 [108] [mesures administratives sans base juridique ou spéculant d'ambiguïté des règles]
- 50. Photocopie note d'étude no. 00880015 du 14.12.1967 du Conseil de Sécurité de l'État - Service C /103-109** [109-115] [Sur les mesures administratives abusives, résidence obligatoire, travaux forcés, lieu fixe d'emploi après la libération]
- 51. Notes sur le dossier 7778, vol.36 de l'archive S.R.I. /110** [116] [synthèse 1968- abus, peines administratives prolongées illégalement - sans droit d'appel, etc.]
- 52. Photocopie NOTE sur l'incarcération des personnes par des mesures administratives en unités, Colonies et lieux de travail obligatoire /111-114** [117-120]
- 53. Feuille avec la mention "Actes de répression et de génocide" / 115** [121] [conditions inhumaines, mauvais traitements, manque de soins médicaux, sévices, tortures, décès, rapports internes]
- 54.** Synthèse des rangés d'A.A.N.P., Fonds Secrétariat /116-118 [122-124]
- 55. Photocopie note - rapport M.A.I.- Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail no. 011791 du 18.12.1956 /119-123** [125-129] [mauvais traitements, services, etc]
- 56. Photocopie ordre no. 005163 du 06.02.1953 de M.A.I. /124-126** [130-132] [services]
- 57. Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour toutes les unités, no. SC/22047 du 23.02.1955 /127** [133] [les légionnaires ne doivent pas être emmenés à l'hôpital]
- 58.** Photocopie adresses M.A.I.- Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour les pénitenciers Aiud, Galați, Jilava, Gherla, Văcărești, Făgăraș, Miercurea Ciuc, no. 25859 du 19.04.1955 /128-132 [134-138]
- 59.** Photocopie RFFERAT sur la durée de l'hospitalisation dans l'hôpital Văcărești de M.A.I.- Direction Approvisionnement et Gestion -Serv. Sanitaire avec la Résolution du 17.01.1957 /133-138 [139-144]
- 60.** Photocopie articles acte normatif /139 [145]
- 61.** Photocopie Bulletin Informatif pour la période 01-0708.1955 /140-141 [146-147]
- 62.** Photocopie PROCÈS-VERBAL no. 720 du 06.02.1957 de remise - pénitencier Codlea /142 [148]
- 63. Photocopie RAPPORT INFORMATIF sur des problèmes de détention dans les unités DG.PCM. /143-146** [149-152] [liste des unités de détention pour les "contre - révolutionnaires" et leur régime spécial]
- 64. Photocopie NOTE-RAPPORT du directeur général colonel Lixandru pour le ministre Alex. Drăghici /147-148** [153-154] [le cas du décès de Plăcinteanu]
- 65.** Photocopie NOTE-RAPPORT no. 019384 du 03.05.1961 de MAI - Direction Générale des Pénitenciers et Colonies de Travail /149 [155]
- 66.** Photocopie Adresse Formation 0951 București pour Plăcinteanu Gheorghe, no. S/3005 du 09.05.1961 /150 [156]

- 67.** Photocopie Adresse MAI – Inspectorat Rm. Sărat pour Formation 0951 du 02.05.1961 /151 [157]
- 68.** Photocopie Bulletin Informatif de pénitentiaire Bacău pour la période 02-08.01.1956 /152 [158] [les détenus dorment par terre]
- 69.** Feuille avec mention "Faits de répression et actes de génocide dans les pénitentiaires roumains" /153 [159] [rapports, correspondance, ordres]
- 70.** Synthèse des droits des détenus contre-révolutionnaires /154-155 [160-161]
- 71.** Photocopie procès-verbal du 06.06.1955 /156-161 [162-167] [enterrement illégal de détenus décédés à Aiud]
- 72.** Photocopie couverture dossier, vol. 6 MAI - Service Pénitentiaire /162 [168]
- 73.** Photocopie note -Rapport no. 010260 du 1955 a MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail /163-164 [169-170] [Bădică Ilie- ne pas avoir le droit au paquet etc et les légionnaires- au drap et taie d'oreiller]
- 74.** Photocopie couverture dossier no. 1, vol. 2 MAI - Direction Générale des Pénitentiaires /165 [171]
- 75.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, destinataire non-complété, no. RG/049454 du 31.08.1955 /166 [172]
- 76.** Photocopie adresse 49454 du 15.09.1955 /167 [173] [les légionnaires ne se libèrent pas à terme, sans l'approbation de DPLC]
- 77.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail non-complété, no. JC/20200 du 15.01.1955 /168, 170 [174-175] [les réductions de peine décidées par le tribunal doivent être approuvés par DPLC !]
- 78.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour toutes les unités, no. SC/22047 du 23.02.1955 /171 [176] [les légionnaires malades ne sont pas envoyés à l'hôpital]
- 79.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour les commandants des pénitentiaires Aiud et Galați, du 1955 /172 [177] [les détenus politiques n'ont pas le droit aux paquets, lettres, parler et les légionnaires ni à la taie d'oreiller]
- 80.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour les commandants des pénitentiaires Jilava et Formation 0606 Gherla-Cluj, du 1955 /173 [178]
- 81.** Photocopie adresse MAI - Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour les commandants des pénitentiaires Pitești et Rm. Sărat, du 1955 /174 [179]
- 82.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour le commandant du pénitentiaire Văcărești, du 20.05.1955 /175 [180]
- 83.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour le commandant du pénitentiaire Făgăraș, du 19.04.1955 /176 [181] [le camarade Ladislav Ady ordonne de ne pas appliquer le règlement pénitentiaire relatif aux droits des détenus qu'à ceux décidés par la Direction 8 du ministère]
- 84.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour toutes les unités, du 14.04.1955 /177 [182]
- 85.** Photocopie Adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour toutes les unités, du 25.10.1951 /178 [183] [les détenus essayent de regarder par la lunette de la porte]
- 86.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour le commandant du pénitentiaire Făgăraș, du 20.05.1955 et 13.08.1955 /179 [184]
- 87.** Photocopie Adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour le commandant du pénitentiaire Miercurea Ciuc, du 13.08.1955 /180 [185] [ordre de ne pas appliquer le règlement aux détenus politiques -CR- donc de ne pas avoir droit aux paquets et parloirs]
- 88.** Photocopie Adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour formation 0690 reg. Ploiești, du 03.05.1955 /181 [186] [parloir, paquets et lettres seulement avec l'approbation de DPLC]
- 89.** Photocopie adresse M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail -Serv. Garde et Régime pour formation 0606 - Gherla, du 15.08.1955 /182 [187] [seulement les détenus politiques légionnaires continueront de ne pas recevoir paquets, parler, lettres]

- 90.** Photocopie adresse M. A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires -Direction Administrative pour le ministre /183-185 [188-190] [f 183-185 [188-190] **situation grave des détenus à cause des ratios bien en dessous des besoins caloriques, tuberculeux-TBC tenus avec les autres, sans paquet]**
- 91.** Photocopie de la situation sanitaire du mois d'avril 1950 dans le pénitencier Aiud /186-187 [191-192]
- 92.** **Photocopie bulletin informatif sur la période 1-8.04.1956 /188 [193] [peines avec isolement]**
- 93.** Photocopie couverture dossier /189 [194] [du 1953]
- 94.** **Photocopie ordre M.A.I. no. 005163 du 06.03.1953 /190-193 [195-198] [ordre de cesser de les discipliner par passage à tabac]**
- 95.** **Photocopie note -rapport du M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, de 1959 /194-195 [199-200] [les détenus CR (contrerévolutionnaires) n'ont pas eu des paquets, parler, lettres; on ne leur applique pas le décret 720/1956- sur la libération anticipée]**
- 96.** Photocopie note -rapport du M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, no. 05737 du 28.08. 1959 /196 [201] [donner quelques calories en plus pour ceux qui travaillent, parce'ils ne peuvent pas faire face]
- 97.** **Photocopie note -rapport du M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, no. 05737 du 01.09.1959 /197 [202] [7500 détenus CR seront mis en régime de travail, nécessitant nourriture]**
- 98.** **Photocopie note -rapport du M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, no. 021507 du 15.11.1961 /198-199 [203-204] [Les décrets de réduction de la peine et le paiement partiel pour tous les détenus qui travaillent ne s'appliquent pas aux détenus politiques, sur la base des ordres verbaux]**
- 99.** **Photocopie note -rapport du M.A.I.- Direction Générale des Pénitentiaires et Colonies de Travail, no. 0021507 du 21.11.1961 /200 [205] [discussions sur la façon d'appliquer le décret 318/1958- sur la base des indications verbaux de violation de la loi]**
- 100.** **Notes " Liste des détenus décédés" /201 [206] [motifs médicaux et suite à la torture]**
- 101.** **Liste des détenus politiques décédés /202-204 [208-210] [Sighet]**
- 102.** Photocopie adresse du Ministère de la justice -D.G.P.-Pénitencier Timișoara pour D.G.P.- Serv. Garde et Régime et Évidence Opérative /205 [211] [ne détient pas des évidences, pour quelques années]
- 103.** Feuille avec la mention „Les Pénitentiaires Timișoara, Caransebeș, Oravița" /206[212]
- 104.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1949, no. 4936 du 25.03.1992 /207-216[213-222]
- 105.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1950 /217-225[223-231]
- 106.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Oravița en 1950, nr 4936 du 25.03.1992 /226 [232]
- 107.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Caransebeș en 1950, no. 4936 du 25.03.1992 /227 [233]
- 108.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1951, no. 4936 du 25.03.1992 /228-233 [234-240]
- 109.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1955, no. 4936 du 25.03.1992 /234 [241]
- 110.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1956, no. 4936 du 25.03.1992 /235 [242]
- 111.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1957, no. 4936 du 25.03.1992 /236 [243]
- 112.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1958, no. 4936 du 25.03.1992 /237 [244]
- 113.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Caransebeș en 1960, no. 4936 du 25.03.1992 /238-239 [245-247]
- 114.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1961, no. 4936 du 25.03.1992 /240 [248]

- 115.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1962, no. 4936 du 25.03.1992 /241 [249]
- 116.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1963, no. 4936 du 25.03.1992 /242 [250]
- 117.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1964, no. 4936 du 25.03.1992 /243 [251]
- 118.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1967, no. 4936 du 25.03.1992 /244 [252]
- 119.** Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques qui ont été libérés du pénitencier Timișoara en 1968, no. 4936 du 25.03.1992 /245-246 [253-254]

Volume 13 [fragments du rapport de la Commission présidentielle pour l'étude du génocide communiste et la liste des victimes, en "Cotidianul"]

- 1. Extraits des Conclusions du rapport final de la Commission présidentielle pour l'analyse de la dictature communiste en Roumanie /1-166**
- 2. Cotidianul no. 240 (4615) 10.10.2006 "Victimes pour Traian Băsescu" /167-364**

Volume 14 [dossier du harcèlement de Cicerone Ionițoiu]

- 1. Couverture dossier /1 [1]**
- 2. Procès-verbal 04.09.2007 + feuille blanche /2 [3]** [remise de la documentation Ionițoiu par Ioan Roșca]
- 3. Ouvrage " Je jure de dire la vérité " - Cicerone Ionițoiu 35/P/2006 /3- 152**
- 4. Adresse MAI Direction III 00211938 + Adresse MAI 322/110822/ 153 + verso [4-5]**
- 5. Article „ Une affaire troublante " /154-181 [6-61]** [continuation de la déclaration de Ionițoiu]
- 6. Requête Ionițoiu Cicerone C.S. - RPR /182 [62-63]** [demande d'annulation des sentences injustes du 1964]
- 7. Déclaration Ionițiu Cicerone /183 [64]** [grève de la faim pour libération- 1964]
- 8. Procès-verbaux d'écoute des témoins Bonea C-tin, Codreș Constantin, Nicolescu Stana /184-192 [65-83]** [témoignages du 1962 dans le dossier Ionițoiu- toujours des ses mémoires]
- 9. Billet de libération no. 3354/1964+ certificat caractérisation Ionițiu Cicerone /193 + verso [84-85]**
- 10. Matériel „ Un bilan tragique" /194-197 [86-93]** [continuation de la déclaration -mémoires, harcèlement après libération]
- 11. Adresse 302/1/DN/09.10.1964 + Note 302/17DN/10.02.1965 /198 + verso [94-95]**
- 12. Matériel „Avancé et parti en Banat" /199 [96]** [continuation de la déclaration - harcèlement après la libération]
- 13. Adresse 308/GI/15689/19.04.1965. Section Moldova Nouă + note informative + continuation de la déclaration +note informative /200+verso-201+verso [97-101]**
- 14. " Dispositions de recrutement des détenus politiques " /202 [102-1 03]** [pressions pour les transformer en informateurs]
- 15. Note 302/1/HS/03.08.1966 /203-204 [104-107]** [la surveillance continue]
- 16. Surveillance informative continue + note informative + adresse 302/1/DN/14.11.1966 /205+verso+206 [108-110]**
- 17. „ Le soin pour l'homme" /207 [111-113]** [continuation de la déclaration - harcèlement après la libération]
- 18. Adresse de la Direction VII 119723-19.04.1967 /208 [114]** [note informative sur lui]
- 19. Rapport avec la proposition de contacter Cicerone Ionițiu /209-219 [115-137]** [continuation de la déclaration - harcèlement après la libération]
- 20. Adresse 941/00264464/06.09.1972 /220 [138-139]** [filage de Ionițoiu]
- 21. Adresse 941/00264464 Direcția a IX-a /221-226 [140-151]** [continuation de la déclaration -

harcèlement après la libération, tous sont poussés à espionner et dénoncer]

22. Plans de mesures dans le dossier de poursuite informative Ionescu Galbeni Nicolae /227-238 [152-175]

23. Rapport de la rencontre avec Vasilescu /239 [176-177]

24. Plan de mesures 02.12.1978 /240-242 [178-183]

25. Adresse Nicolae Penesco B-dul Berthier Paris /243 [184-185]

26. Note sur la rencontre avec l'inf. Alexandrescu + lettres en français Ionițoiu Cicerone /244-252 [186-203]

27. Mémorial /253-259 [204-216] continuation de la déclaration, harcèlement après la libération, départ à Paris]

28. Adresse UM 0800 Buc. no. FI/001569 /1979 /259+ verso-260 [217-218]

29. Lettres en français /261+verso [219-221]

30. „ Séparation douloureuse " /262 [222-224]

31. Adresse hôpital clinique Colentina +Rapport avec la proposition de fermeture du dossier de poursuite informative Cicerone T.Aristotel /263-269 [225-237]

[/270 **[238-239]** Liste des ouvrages de Ionițoiu sur les crimes du communisme]

32. Feuille blanche /271 []

33. Couverture dossier /272 []

Volume 15 [Pénitencier Sighet, cadres, décédés, codes]

1. Actes de décès Simian Constantin no. 154/55, 145/Sandu Ioan , no. 101 Ciugureanu Daniel, 102/Cinoschi Henrich, 103/Popovici Dori, 104/ Munteanu Dumitru, filă olografă Constantin Dinu Brătianu /1-9 [3-15]

2. Actes de décès no. 106, Lepădatu Alexandru, no. 107, Gremsonovici Nicolae, no. 108 Macovei Ion, no. 109 Manoilescu M., no. 110 Constantinescu Tanered, no. 111 Bocu Sever, no. 112 Roșculeț Radu, no. 113 Măgureanu Mihail, no. 114 Tașcă Gh. no. 115 Popovici Ion, no. 116 Manoilescu Strunga, no. 117 Tătărăscu Alexandru, no. 118 Popovici Tașcă Albert, no. 119 Maghiar Augustin, no. 120 Durcovici Anton, no. 121 Rășcanu Ion, no. 122 Ghițescu Stan, no. 123 Portocală Radu, no. 124 Georgescu Grigore, nr 126 Păiet Niculae, no. 127 Tătăreanu C-tin, no. 128 Marin Iuliu, no. 129 Glatz Alexandru, no. 130 Pop Ion, no. 132 Cămărășescu Ion, no. 133 Cristu Ion, no. 135 Vlad Aurel, no. 136 Bornemisa Sebastian, no. 137 Ionescu Gruia Nicolae, 138 Mareș Nicolae, no. 139 Bădulescu Victor, no. 140 Baci Aurel, no. 141 Peliran Ion, no. 142 Burileanu Dumitru, no. 143 Potîrcă V., no. 144 Racoviță Mihail , no. 145 Moldoranu Valeriu, no. 146 Răcoviță Mihai, no. 147 Boga A. no. 125 Freñțiu Valeriu, no. 34 Suciu Ion, no. 149 Chinezu Liviu, no. 150 Argentoianu C-tin, no. 151 Medveczki Ștefan, no. 183 Dumitrescu Grigore /10-56 [16-107]

3. Calendrier 1955 (Roumanie), 6 feuilles, copie photo prison Sighet, ouvrage „les personnel de la prison " et „Les morts du Sighet" + tableau décédés au Penit. Sighet /57-76 [108-127] [Extraits du livre "La mémoire de la prison Sighet"-Fondation Académie Civique]

4. Copie Code pénal de 1955 /77-81 [128-132] [extraits et modifications du 1958]

Protocole Inst. Investig. Crimes et Académie Civique [pour les fouilles de Sighet] /82 **[133]**

Volume 16 [les actions du groupe LUNETEA]

1. Pages intitulé LE GROUPE LUNETEA contenant les noms de 13 personnes / 1

2. BORDEREAU DOSSIER LUNETEA / 2

3. Liste avec les principales actions du groupe LUNETEA / 3-5

4. Copie Note interne adressée au camarade Hurduc Valentin par Combinatul Poligrafic Casa Scânteii / 6

5. Ordre de jour du Département Securitatii d'État - . Division I , no. 0050622 pour la réunion du groupe opératif " Eterul " / 7

8. Copie manifeste LUNETEA / 8

9. Première édition du LUNETEA, reconstituée du mémoire, signée Vasile Brasoveanu / 9

10. Copie - manifeste LUNETEA / 10

11. Copie du journal LUNETEA, an III, no. 1 (11), le premier numéro légal / 11-14

12. Photocopies articles de journal et divers documents / 15-27
13. Adresse de CNSAS pour M. Valentin Hurduc, no P756/04/14.04.2004 / 28
14. Adresse de CNSAS pour M. Valentin Hurduc, no P756/04/09.09.2004 / 29
15. Trois photos photocopiées / 30-32
16. Page intitulée le GROUPE LUNETETA contenant les noms de 13 personnes / 33
17. BORDEREAU DOSSIER LUNETETA / 34

Volume 17 [le groupe LUNETETA]

1. Adresses Hurduc Valerian pour SPM / 1-3
2. Déclaration témoin Hurduc Valerian / 4-34
3. Invitation mairie Otopeni / 35
4. Copie photo / 36
5. Article LUNETETA - Basil Brasoveanu 1989 /36 -
6. Requête Hurduc Stefania - Viorica / 37
7. Adresse SPM pour Hurduc Stefania - Viorica / 38
8. Déclaration du témoin Hurduc Stefania Viorica / 39 -40
9. Requête d'audition Cuciuc Marcel / 41
10. Adresse SPM vers Cuciuc Marcel / 42
11. Déclaration témoin Cuciuc Marcel + adresse SPM vers Gheorghe Anisoara, déclaration témoin Gheorghe Anisoara / 43-49
12. Requête d'audition Suciuc Eugene +adresse SPM vers Suciuc Eugene / 50-51
13. Déclaration du témoin Suciuc Eugene / 52-59
14. Requête Mihai Stan, adresse SPM vers Mihai Stan / 60-61
15. Déclaration du témoin Mihai Stan / 62-63
16. Requête d'audition, adresse SPM vers Cuciureanu + témoignage Cuciureanu Mihai / 64-67
17. Requête d'audition Marian Gheorghe, adresse SPM - Gheorghe Marian, témoignage Gh. Marian / 68-71
18. Requête d'audition Nicolae Ion, adresse SPM – Nicolae Ion, témoignage Nicolae Nicolae Ion / 72-76
19. Requête d'audition Marcel Ungureanu, adresse SPM vers Ion Ungureanu, témoignage Ion Ungureanu / 77-82
20. Requête d'audition Nicolae Ion (2), ordre de jour pour la réunion du groupe opératif Eterul , article de journal , demande d'audition Suciti Eugen, ordre de jour , article journal LUNETETA / 83-91
21. Requête d'audition Pascu Marin, ordre de jour " Eterul ", 26/11/1988, articles du journal Luneta , revue Flacara, demandes d'auditions, Marcel Ungureanu , ordre de jour " Eterul " , articles du journal "LUNETETA / 92-101
22. Requête d'audition George Anisoara, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition Hurduc Stefania Viorica, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta , revue Flacara / 102-111
23. Requête d'audition Cuciureanu Mihai, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition Mihai Stan, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta , revue Flacara, requête d'audition / 112-122
24. Requête d'audition Cuciuc Marcel, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition Gheorghe Marian, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition / 123-131
25. Requête d'audition Nicolae Ion, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition Hurduc Valentin, ordre de jour " Eterul ", articles du journal Luneta, revue Flacara, requête d'audition / 132-146
26. Article de journal " Scanteia ", dimanche, 20/11/1988 / 147-149

Volume 18 [déclarations de témoin, Vatamaniuc G etc.]

- 1. Adresse du Parquet Militaire Iasi pour SPM du 21.06.2007** /1 [2]
- 2. Adresse PM Iasi pour la Mairie Dobreni, dép. Neamț du 21.06.2007** /2 [3]
- 3. Déclaration de témoin série C no. 0092412/20.06.2007 sur Matei Mihai** /3-4[4-6][en commençant par la déclaration des témoins dans le cas Dealul Balaurului, rejetées dans le vol 48- f166-172]
- 4. Déclaration de témoin série C no. 0092283/20.06.2007 Atomei Vasile** /5-6 [7-9]
- 5. Déclaration de témoin série C no. 0092284 / 2006.2007 Voican Constantin** /7 [10-11]
- 6. Déclaration de témoin série C no. 0092413 /20.06.2007 Grosu Ioan** /8-9 [12-14]
- 7. Déclaration de témoin série C no. 0092414/20.06.2007 Apostoaiei Ion** /10 [15-16]
- 8. Déclaration de témoin série C no. 009285/20.06.2007 Avasiloaie Grigore** /11-12[17-19]
- 9. Déclaration de témoin série C no. 0344844/04.04.2007 Campan Mihai** /13-16 [20-27] [sur le camp de la mine Cavnic où il a travaillé]
- 10. Déclaration de témoin série C no. 0370137/02.11.2006 Jac Ioan** /17-18 [28-30][cadre au Sighet, sur la manipulation des morts]
- 11. Déclaration de témoin série C no. 0370139/02.11.2006 Ilban Ioan** /19-21 [31-33] [fosses communes de Sighet]
- 12. Déclaration de témoin série C no. 0344893/13.12.2006 Hossu Teofil Liviu** /22-23[34-37] [neveu de Iuliu Hosu, sur sa liquidation]
- 13. Déclaration de témoin série C no. 0373209/06.03.2007 Pușcașu Eva** /24-25[38-39][sur les enterrements au Sighet]
- 14. Déclaration de témoin série C no. 0373210/06.03.2007 Oros Livia Maria** /26-28[40-42] [elle a logé le directeur du pénitencier]
- 15. Déclaration de témoin série C no. 0373212/06.03.2007 Vișovan Tudor Marius** /29-33 [43-47] [Déclaration du fils, sur son père, Aurel Visovan, enquêté par Stern, Sighet (conduits par Ilnitschi), 10 années condamnation, Pitesti et Gherla, rejugué en 1958- 25 années de peine, Aiud, après la libération ne peut pas étudier et est continuellement harcelé]
- 16. Déclaration de témoin série C no. 0373215/07.03.2007 Ungur Alexa** /34-36[48-53] [le régime de la mine Cavnic, où il a travaillé]
- 17. Déclaration de témoin série C no. 0373216/07.03.2007 Sitar Gheorghe** /37-39[54-59] [la mine Cavnic, où il a travaillé]
- 18. Déclaration de témoin série C no. 0373213/07.03.2007 Leș Mihai** /40-41[60-63] [il a travaillé à la mine Cavnic]
- 19. Déclaration de témoin série C no. 0373214/07.03.2007 Câmpan Vasile** /42-43[64-67] [il a travaillé à la mine Cavnic]
- 20. Déclaration de témoin série C no. 0373217/20.03.2007 Buda Nicolae** /44-46[68-73] [il travaillait à la mine Cavnic et a vécu l'évasion, étant frappé à la tête par ceux qui s'échappaient]
- 21. Déclaration de témoin série C no. 0417222/12.02.2007 Aioanei Constantin** /47[74-75] [securist- sereist chef secteur archives, coauteur du Livre blanc de la Securitate, il ne sait rien sur la formation K]
- 22. Photocopie couverture l'Histoire des services [secrètes] Roumains/** 48-49[76-77] [de Paul Stefanescu]
- 23. Articles livre** /50[78]
- 24. Déclaration olographe Chiricescu Gheorghe non datée** /51-52[79-81] [Il a connaissance sur des complots avant -1989, dans lesquels étaient impliqués Radu Nicolae, Militaru, Iliescu]
- 25. Déclaration de témoin Série C no. 0369134/18.12.2006 Vatamaniuc Gavril** /53-58[82-93] [Comment était détruit le blé envoyé par des américains. Jeté dehors de l'armée, en 1948, pour sa position envers l'Union soviétique. Arrêté à Craiova –fuit en Bucovine. Se retire dans les montagnes. S'associe avec les frères Chiras, puis Marciuc et Motrescu. Les affrontements avec la Securitate. D'autres groupes de résistance. Capturé en 1955 - beaucoup des soldats hongrois. L'arrêt de la Securitate de Suceava – les capitaines Toanta et Feller, le Lt. major Mares. Jugé en 1956 par Lavrov Gh, avocat d'office-juif, 100 témoins apportés par Securitate. Jilava (col Gheorghiu, ancien cheminot), Cioca Ion et Bogdan abattus (Iamandi s'en occupe). Feu d'armes dans Valea Piersicilor Muté à Aiud (Keller - juif) . Enquête à Botosani en relation avec Motrescu . Ici sont apportés des paysans qui ont rejeté la collectivisation – leur chef Tanase de 78

années, meurt dans la cellule. Son fils, gardien, les dénonce qu'ils prient dans la cellule et ils sont battus pour cela par le plut. Maigdan, ancien vacher en Coțușca . Motrescu exécuté - a assisté Feller, son enquêteur, qui vit à Suceava. Gherla (commandant politique Domokos) . Leon Gh et Traznitu, compagnons de cellule, meurent à cause des passages à tabac . Le cas de lt. major Margineanu qui voulait occuper Gherla en 1957 et libérer les détenus. Il a été torturé par majeur lt. major Istrate. Gheorghiu Ion - médecin du Iasi a été fermé pendant trois mois dans une niche. Retourné à Sucevița il ne trouve rien (confiscation totale de la propriété). **Les autres partisans libérés meurent dans des circonstances suspectes en 1964-1965.** Cenușa étranglé par trois individus arrivant en voiture. Macoviciuc Silvestru frappé par la voiture de Securitate. Marciuc Vasile meurt après la 5ème injection de rhumatismes. Mirauta Constantin abattu avec un pistolet militaire pendant la nuit dans sa maison, pendant qu'il se pansait. Mis en garde, il part à Portile de Fier, puis Isalnita - où on essaie de l'assassiner. Il part à Bucarest où il est surveillé tout le temps (cp Popescu sec. du Beldiman , par exemple). Perquisitions (col Bostan et Calupca).

Volume 19 [déclaration de personne lésée]

1. Déclaration de personne lésée Andronescu Demostene, 11.03.2008, série D no. 0084243 /1-7 [4-17] [Entre comme étudiant en FDC-fraternité de croix- et échappe aux arrestations jusqu'en 1951, quand arrivent les témoignages de Pitesti. Arrêté en 1952 et mené à Rahova à côtés de Trepadus - qui a avait conduit le camp Tirgu Jiu. Enquêté par Petrescu. Jilava. Le procès - défenseur d'office- formel. 5 ans. Gherla. Libéré en 1956. Le rapport avec Marcel Petrișor et les événements d'Hongrie. Arrêté et battu bestialement par Enoiu (voyous recrutés parmi d'anciens athlètes de Dinamo). Torturé, reconnaît tout ... ce qu'il n'avait pas fait. Securitatea fabrique un faux dossier, que les anciens détenus politiques préparaient une révolte étudiante sous la tutelle de Grama. Jugés par Emil Hirsch. 20 ans de travaux forcés. Jilava. Un mois d'isolement. Aiud-à Noël. Les conditions- d'extermination. La rééducation d'Aiud. Chicané jusqu'en 1976.]

2. Certificat de décès de Marin Florin Paul /8 [18]

3. Déclarations de personne lésée série D no. 0084232,05.03.2008, Grigoriu Mihail Atanase [f9-11 [19-24] Liens avec une organisation de jeunesse royaliste. En Décembre 1949 sont arrêtés, menés à Rahova (Sepeanu). Le régime de Jilava. Un an de prison, sans défense. Jilava – décédés à cause des conditions (gen. Ciuperca) Poarta Alba. Stanciugel frappait, **série D no. 0084238, 28.02.2008, Botez Tatiana [12-13 [25-28]** fille d'exproprié en 1945. Evacués de la maison le 2.03.1949. Envoyés avec le train, puis en domicile obligatoire à Pitești. Chaque semaine à la police, les parents ne sont pas autorisés à les aider. Le père avocat est à peine accepté comme ouvrier. Jetée dehors les établissements d'enseignement à cause de son origine sociale.], **série D no. 0084216, 31.01.2008, Bura Alexandru [f14-16 [29-34]** Docteur arrêté en 1953 pour des contacts avec les partisans des montagnes. Enquêté par Romanescu. Battus. On lui dit que celle qui crie à coté c'est sa mère. Reçois cinq années, réduites à 3. La mine de plomb – Valea Nistrului (Maier commandant, chef de la sûreté, un Hongrois). Nommé médecin de la mine il fait rapport sur les conditions impropres. Grève de la faim. Envoyé à Aiud. Coller. Le manque de soins médicaux. **Harcelé par les securistes jusqu'en 1981**, quand il part en Allemagne]. /9-17

4. Déclarations de personne lésée: Mazilu Alexandra, série D no. 0084239, 03.03.2008 [f17-18 [35-37] né Lungu , avec la mère enfermée à Mislea pour activité légionnaire, sans procès. En 1957, son père a été arrêté et sa mère a divorcé , pour la protéger. Ils peuvent garder seulement les choses qu'ils payent, **Bănică Alexandru, série D no. 0084242, 10.03.2008 [f19-20 [38-40]** Médecin, en PCR depuis 1962, commence à exprimer son opposition. Placé sur des listes noires et persécutés, incapable de participer au Congrès. Fuit en Turquie et en 1984 s'établi aux États-Unis], **Andreica Vasile-Ioan-Gligore série D no. 0084231,04.03.2008 [f21-23 [41-46].** Arrêtés en 1951 parce qu'il faisait partie d'un groupe de soutien des parachutistes. Deux ans d'enquête. 20 ans de prison (du groupe, Ionita est exécuté). Régime cruel à Aiud. Les manifestants sont punis. Le commandant Craciun aurait été dans la "stejarie" à la cour de Carol II. Donne aussi la sentence.] /18-23

5. Copie carte postale MAI, Andreica Marin, décision no. 1131 du 26.09.1990 /24-26 [47-50]

6. Déclarations de personne lésée: Matarangă Iancu série D no. 0084222 du 07.02.2008 [f27-28 [51-53] colons en Dobrogea, venus du quadrilatère. S'oppose à la collectivisation et souffre les repréailles de la Securitate] , **Grecu Gheorghe série D no. 00084240, 04.03.2008 [f29-33 [54-63]** arrêté en 1948 comme légionnaire, battu et torturé pour reconnaître ce qu'il n'avait pas fait; 3 années pour conspiration, Jilava et Aiud- l'extermination. Ils retenaient les morts pour utiliser leur portion. Cernavoda. Valea Neagra. Ocnele-Mari – des punitions administratives, il reçoit 12 mois + encore 60 mois. Battu quatre heures pour sabotage en usine (Zoican, Alimanescu). En 1958, arrêté sans aucune raison. Coups bestiaux pour reconnaître quelque chose. 23 années de travaux forcés (données par col. Petrescu). Aiud- réhabilitation dirigée par Craciun, qu'il

rejet, le payant lourdement, avec isolement. **Poursuivi par la Securitate jusqu'en 1986, quand il fuit le pays], Iulian Constantin, série 0258606, 12.11.2007. [/f34-42 [64-73]** Élève à Vaslui, forme une FDC à l'occasion de la conservation de livres qu'on devait brûler. **Les instructions du mouvement légionnaire étaient d'organiser seulement l'éducation et non pas la résistance.** Le camp légionnaire de 1947 à Cernegura était pénétré. Arrêté en 1948 et conduit à Galata et puis à Suceava. Des enquêtes très dures (Ion Buliman, Nita Mihai, Gh Salomeea - décèdent) et des conditions effrayants. Torturé par le chef de la brigade DGSS- Pompilian. Bogdanovici (le fils du préfet de Botosani) lance l'idée qu'ils seraient libérés si'ils coopèrent. La réaction est généralement négative et pour cela sont menés à l'isolement. Condamné à 7 ans et mené à Pitesti. Dans la chambre 4 hôpital Turcanu les attaque, après l'entrée du directeur de la prison avec 6-7 gardiens, pour l'aider à les battre. En mai 1950, quitte pour le canal, où il essaie de faire revenir les rééduqués à la normale] /27-42

7. Billet de libération no. 7832/1955 -Penit. Gherla, Iulian Constantin /43 [74]

8. Déclarations personnes lésées: Moldovan Dumitru-Ioan-Mihail 20.02.2008, série D no. 0084230 [/f44-59 [75-102] fils de Moldovan Ion, cheminot, exécuté par securitate în 1959 suite à mise en scène de dossier ("garda Alba"), persécuté pour un tel père], Sentence no. 1813, dossier 1597/1958, P. V. minute no. 1813 du 2.11.1958. /f60-66 [103-116] **Décision no. 75 15.12.1997, dossier 31/97**, concernant Nistor Ioan, Moldovan Ioan etc. Lors du recours extraordinaire de 1997 de l'arrêt - à mort – de Moldovan, on constate qu'il n'y a pas eu de tentative d'insurrection contre le régime. Car, s'il elle avait eu lieula sentence aurait été maintenue...]; **Begănescu Valerian, 17.04.2008, série D. no. 0084250. /f67-69 [117-122]**

9. Sentence no. 177/51 du 09.02.51, dossier no. 40/51 /f70-76 [123-129] [continue le dossier Begănescu, élève Buzău, puis comptable à Cilibia. Arrêté en 1950, conduit par Apostolescu et enquêté dans la prison de la Securitate de Buzău. Passages à tabac bestiaux pour signer les déclarations dictées (Lt major Blănaru Ion, m. Negoită). On invente l'organisation subversive "pui de lei". Le tribunal militaire Galați-3 ans. Pénitencier Galați, ensuite Poarta Albă, Peninsula- Valea Neagră, Gales- d'où il se libère. Conditions d'extermination (Alboiu). On meurt de dystrophie. Poursuivi aussi après 1990 par les securistes. Attache aussi des matériaux concernant Aurel Grodiuc, abattu en 1949 par le forestier Vamanu Dumitru.]

10. Filă Beganescu Valerian /77 [130]

11. Article „ Zvoniștii", déclaration Vamanu Dumitru, conclusions légalité signature, no. 8, 19.08.1996, Vamanu D-tru, articles /78-93 [131-153] [la cas Grodiuc Aurelian, placé dans le dossier Begănescu]

12. Déclaration série D no. 0084248 du 17.04.2008 Sturz Petru [officier arrêté en 1959 pour des manifestes. Battu à București. Jugé à Brașov. 4 ans de condamnation. Codlea. Jilava. Salcia. Libéré en 1962 et persécuté ultérieurement], billet de libération no. 5500/1962, Penit. Gherla, Sturz Petru, P.V. de perchesion. domiciliaire, 19.03.1960, sentence no. 152/25.05.960, Sturz Petru, dossier no. 128/1960, sentence no. 132/25.05.960, Sturz Petru. /94-101 [154-162]

13. Déclaration de personne lésée : Capotă Iancu, série D. no. 0084253 [Berger. Du Buzau, arrêté en 1949 et enquêté par Apostolescu. Battu pour dire où se cache le prêtre Constantin du Năeni. Acquitté. S'en fuit de l'incorporation de Brasov, avec le but d'arriver en Allemagne. Battu. Baia Sprie - conditions d'extermination. Gherla - battu par Todea et Istrate. Grind. Après la libération est déclaré aliéné et interné aux asiles par securisti], billet de libération no. 6901/964 Pénit. 0830, Capota Iancu, Sentence no. 174 28.02.1952 / 102-107 [163-173]

14. Déclaration de personne lésée: Liga Horațiu Octavian série D no. 0084255 du 17.04.2008 [/f108-109 [174-177] group d'élèves du Bîrlad. Même pas avocat d'office- 3 ans de prison. Penit. Galați (Dorosanu Amilcar meurt là-bas). Poarta Alba- opéré de l'appendicite dans des conditions impropres. Peninsula. 1 an et 6 mois de plus à la punition. Nourriture insuffisante et manque de traitement médical.], **declaration personne lésée. série D no. 0084256 du 17.04.2008 Copălă Ștefan Neculae** [/f110-114 [178-184] membre PNT. Condamné par contumace en 1947, à trois ans. Se cache jusqu'en 1955, enquêté à Brasov. Satu Mare. Cavnice. Poursuivi toute sa vie, sanction administrative de 60 mois !], billet de libération no. 4120/1955 Form. 0979, adresse M.I. 76472/12.03.1991 Copălă Ștefan, 76794/09.04.1991] Copălă Vioara / 108-114

15. Déclaration de personne lésée Cîrje Octavian, série D no. 0084246 [Élève du Brasov, arrêté en 1948. Acquitté par le trib. Brasov, mais il est retenu encore plusieurs mois. Il n'est pas laissé à l'université. Arrêté de nouveau en 1951. 300 décès en hiver 1953-1954 à cause des conditions. Entre 1954 et 1959 à Aiud – régime d'extermination. Encore 60 mois de sanction administrative. La colonie de travaux forcés Culmea.], billet de libération no. 2074/1959, Form. 0622 Aiud, Cîrje Octavian, sentence no. 33 du 23.02.1949 /115-120 [185-192]

16. Déclaration de personne lésée 17.04.2008, série D nr. 0084249 Ștefănescu Mihail-Dan [f121-124 [193-199] Étudiant en Cluj, arrêté en 1953 et enquêté à Rahova et ensuite à Cluj par un Hongrois qui ne parlait pas bien roumain. Reste au pénitencier Cluj avec les accusés du dossier gréco-catholique (Augustin Prundus etc) les prêtres étant arrêtés. Procès formel. Procureur Popa. 18 années- commutées en 10. Mine Baia Sprie (commandant Zoltan Szabo) norme impossible. Aiud. Gherla. Periprava. Libéré de Gherla en 1963.], **Rogoz Ștefan série D no. 0084254/17 04 2008 [f125-127 [200-205]** comptable détruit parce qu'il a dit aux gens quelles étaient les cotes légales, abusivement dépassées. Arrêté en avril 1952. Interrogé à Brasov par Marton Gh - battu pour reconnaître des inventions, inclusivement qu'il aurait été légionnaire. **Reçoit directement 48 mois sanction administrative.** Travaille à Cernavoda, puis Costa Gales. Ensuite à la construction du combinat Onesti.], **Alexandrescu Dan série D no. 0084237/15.04.2008 [f128-130 [206-211]** Masque les buts anticommunistes dans une organisation littéraire. Arrêté en 1958. Enquêté par la de Securitate Brașov (lieut. maj. Urzica Traian). Au procès (trib. Mil. Brasov) le procureur Mircea Tiron et Dragos Cojocar u ont interdit à l'avocat de le défendre. Codlea. Gherla. Stoenesti. Gradina. Labeurs d'extermination. Puis Luciu- Giurgeni à la plantation de riz. Ils écotent de l'hépatite et meurent. Sont soignés par Stainhaus, médecin juif, ancien officier de Securitate, enfermé parce qu'il avait aidé les détenus à Cavnice. Se libère à Gradina], **Varză George série D no. 0084235/19.04.2008. [f131-134 [212-218]** Payant toute la vie, encore et encore, pour une affiliation à FDC de 1941. Arrêté en 1942 à Brasov. Condamné. En 1943, conduit à Tîrșor pour réhabilitation (directeur Spirea Dumitrescu) – refuse et retourne à Aiud (directeur Munteanu). Suceava-libéré. Brasov- enfermé. Aiud. Puis Alba Iulia- 1944. De nouveau Aiud. Puis Canal. Puis Peninsula – libéré en 1956. À partir de 1945 il n'a pas eu le droit de colis ou de correspondance. Régime d'extermination. Arrêté de nouveau en 1959 après que les securistes éliminent sa photo du panneau d'honneur. 11 mois d'enquête (Barascu), puis libéré] /121-134

17. Déclaration de personne lésée série D no. 0084251 Bencze Iosif [Enquêté en 1959 à Tirgu Mures, par Dionisie, pour déclarer qu'il faisait partie d'une organisation hongroise. 10 années de condamnation. Le pénitencier Tirgu Mures. Gherla. Stoieniști. Grind. Aiud. Periprava], 17.04.2008, 39 billet de libération no. 5780 /1964, Bencze Iosif, décision no. 204 19.07. 1990, /135-139 [219-226]

18. Déclaration de personne lésée série D. no. 0084236/16.04.2008, Ursu Aurel [f140-142 [227-231] Arrêté en 1948. Enquêté à Bucarest, Sibiu et Medias. Penit. Sighisoara. 3 années condamnation (même s'il ne savait personne du lot). À Aiud il réside avec Cioran, Nechifor Crainic. Libéré en 1952], **d.p. v. série D no. 0084252 du 17.04.2008 Lai Emeric [f143-145 [232-237].** Arrêtés en 1958 parce qu'ils avaient constitué un group inspiré par l'Hongrie. Enquêtes à Tirgu Mures et Brasov. Battus pour reconnaître qu'ils ont célébré le 15 mars. Condamnés par Matscasi Pal- 20 ans de travaux forcés. Penit Tirgu Mures. Gherla (Goiciu, Avădanei, Domokos, Mihalcea). 8-10 personnes mouraient chaque jour. Tortionnaires: Somlea, Todea, Istrate. Rééducation de Gherla.], **d.p.v. série D no. 0084261 du 26.03.2008, Ionescu Gh [f146-149 [238-244]** Arrêté continuellement (la première fois en 1941) seulement parce qu'il avait été légionnaire en 1934, avec la peine donnée par Antonescu entièrement exécutée. Trouvé en 1950, battu jusqu'à l'inconscience. 20 ans-pour conspiration (quoi qu'il n'avait rien reconnu). Aiud- jusqu'en 1964 (Dorobantu, Coler, Craciun). Régime d'extermination. 7 jours dans le sous-sol de la prison dans l'eau parce qu'il voulait coudre un bouton. Chassé aussi après la libération.], **d.p.v. série D no. 0084244 du 27.03.2008, Derdena Mihai,** Décision no. 207/2466 du 15.05.1998 Derdena Mihai [f150-155 [245-256] Il attrape du TBC-tuberculose en 1956 et sous la perfusion de l'hôpital - il est arrêté. Il aurait volé les montres des étudiants du dortoir... Mais il déclare (enquêteur lieutenant majeur Necula Mihai) qu'il pense comme les étudiants hongrois et pas comme les Russes. Son traitement est interrompu - il arrive à Jilava (Constantin David meurt ici- à 80 ans). Au procès il accuse le régime communiste est il est éliminé de la salle. Il revient après un mois et reçoit 5 ans. Jilava - tortionnaires Stefan et Olaru. Batu avec bestialité parce qu'il a des médicaments. Gherla - autres sévices (frères Somlea). Periprava – dysenterie sévère. Libéré - domicile obligatoire à Rubla, Bărgan. **Discrimination ulterieure.] /140-155**

19. Décl. p. lésée série D no. 0084258 du 26.03.2008, Purcărea Neculae [f156-159 [257-263] membre FDC arrêté entre 1942 et 1944, gracié par Antonescu. Retenu en 1949. Enquêté bestialement à ka Securitate Pitești - par Cârnu. 7 années condamnation -trib. Craiova. À Pitesti- régime dur, malmenés par le gardien Georgescu. Rééducation à Pitesti et Gherla. Libéré en 1956- domicile obligatoire à Latesti (là-bas étaient aussi les épouses d'Antonescu et Codreanu). D'ici au canal de Culmea. Puis Aiud – pour la peine de 1942.], **decl.p.lésée. série D no. 0084247 du 25.03.2008, Urdea Gheorghe, billets de libération no. 3881/52, Udrea Gh. [f160-166 [264-273]** Élève à Radu Negri - Făgăraș arrêté en 1951. Enquêté à Fagaras par Stoica et Avramescu et à Sibiu par Urzica. Procès à Sibiu – les avocats de la défense les accusent .Un an de prison. Morts au transport par train vers Jilava par manque d'air. Emmenés à Gherla où on faisait la rééducation -

par Turcan et Calciu (la matière grise de Goiciu). Libéré d'ici - domicile obligatoire de deux ans à Grind], article de revue, copie de l'annexe 9, Moscou 02/06/47 [/f167-169 [274-276] directives pour la soviétisation de l'Europe de Est]/156-169

20. Déclarations partie lésée série D no. 0084221 du 13.02.2008, Nandra Iosif [/f170-172 [277-281] résistance sur la colline Fagetel. Arrêté par Bonta Octavian. Il se rend mais il est abattu. Son collègue Vitan Petru e abattu avec des grenades], série **D no. 0084223, Mînja Ecaterina** [/f173-174 [282-284] La fille de Vitan Petru, assassiné sur la colline Făgețel. Ils ne sont pas laissés à lui installer une croix.]/170-174

21. Déclaration de témoin Bratu Alina [/f175 [285-286] Petite fille de Vitan Petru], **15.02.2008, décl. p. lésée. série D no. 0084265 du 13.02.2008, Costa Dorel** [/f176-177 [287-290] le descendant des partisans Costa; l'élimination des descendants des écoles et poussées des épouses vers le divorce], **décl. p. lésée série Dno. 0084227/15.02.2008, Bulzan Gh. décl. p. lésée.** [/f178-180 [291-295] Membre du mouvement de résistance du Banat, dirigée par le major Duma. Arrêté 1950. Condamné à 5 ans. Gherla. Poarta Alba - dans la brigade de Olariu Victor - qui était condamné à 20 pour assassinat et les battait. Norme impossible et régime d'extermination. À Valea Neagra- chefs Geogescu, Cornateanu, Lazar- le dernier, plus gentil. Beaucoup de détenus sont morts. Libéré en 1955.] **série Dno. 0084229/15.02.2008 Savonea Mircea,** [/f181-184 [296-302] Il a soutenu quelques partisans. Arrêté en 1959. Battu par Beldeanu à la Securitate Turda, puis maltraité par Fenesy Francis (chefs le colonel Grudberg / dit Gruia et Barany / dit Bălănescu) à la Securitate Cluj. Reçoit trois années et est emmené à Gherla et ensuite aux colonies de Balta Braila (en wagon avec de chaux non-éteint par terre, **plusieurs détenus décédant dans le train**). Salcia - dirigée par Nica et Paul (qui vit tranquillement à Deva) ; battus bestialement (Tugui, colonel Abramovich) beaucoup de tortionnaires étaient Juifs où Hongrois. Rééducation à Stoieniști conduite par le brigadier chef Andreica] /175-184

22. Décl.p. lésée, série Dno. 0084225/14.02.2008 Tarcea Mircea-Dimitrie [/f185-191 [303-315]. Fils de Tarcea Gh - enseignant et prêtre légionnaire. Cas exemplaire pour les innocents harcelés sans cesse. Il est arrêté quelques mois en 1949 - pour rien, puis relâché. Le père - arrêté en 1952 bien qu'il n'avait aucun lien avec le mouvement et mené à la securitate à Deva. Détention administrative. Domicile obligatoire en Baragan -cinq ans. Et revient en 1956 et sans avoir absolument aucune activité est arrêté en 1958. On arrête aussi son fils et son beau-fils – battu à la Securitate Deva par le capitaine Nistor et lieut. Maj. Manja, pour reconnaître des aberrations. Puis lieut. majeur Baleia. 20 ans de travaux forcés. Jilava, Periprava (dirigé par Fecioru et Ioanitescu)- bergeries des moutons. Grind (lt maj. Ilinschi - **réhabilité, après la condamnation pour les crimes de Salcia**) . L'officier CI Ciobanenco enquête le prêtre Aristotel - qui se pend. Ceux du roseau mouraient. Les cadres de Grind : col Patriciu, Major Jianu, Radulescu . Il s'en sort avec son beau-frère en 1964. Son père est mort en 1963 à Aiud après avoir été torturé aussi dans les toilettes de la Cour, parce qu'il n'a pas reconnu], **décl. p. lésée série D no. 0084224/ 13.02.2008 Itul Nicolae** [/f192-194 [316-321] Étudiant arrêté le 10.12.1949. Procureur - cp Barbu. Reçoit 10 ans. Jilava. Pitesti. Les crimes de Tirgu Ocna. L'officier Sleam a saisi la streptomycine reçue par un détenu qui a refusé de devenir un informateur-et qui est décédé. Assiste à la mort de 30 détenus, dont Valeriu Gafencu le 18/02/52. Caransebes. Gherla. Aiud. À la libération de 1959 est pris par force est mené à Periprava - où il est annoncé qu'il a encore 60 mois comme sanction administrative. **Après la sortie il est constamment harcelé par Securitate.**] **décl.p. lésée. Série D no. 0084228 / 15.02.2008 Saftencu Mihai** [/f195-198 [322-329] Étudiant arrêté pour discussions en 1948. Battu par les officiers Manoreanu et Costescu. La Tribunal Sibiu -deux ans de prison. Jilava-extermination. Conduit à Tîrgșor- rééducateurs de Suceava. Libéré en 1950 arrêtant toute activité et tout contact. Nouvelle arrestation en 1959 sans le moindre fondement. Torturé un an par Nistor et Lupsa. Le Tribunal militaire Brasov-15 ans. Periprava. Ils dorment sur le bac de grains et meurent de froid. Norme trop grande et des coups si on ne le faisait pas. Gradina - libération] /185-198

23. Décl.p. lésée série Dno. 0258613/20.11.2007, Cantor Valentin Alexandru [Répand des manifestes en 1952. Interrogé à la Securitate Fagaras. Jilava- conditions terribles. 6 années de condamnation. Jilava-gracié en 1955. Ingénieur chimiste. Passe le Danube à la nage et arrive finalement aux États-Unis d'où il revient en 1993] , sentence no. 1703/07.12.1955, Cantor Valentin. /199-204 [330-339]

24. Décl.p.lésée série Dno. 0258612/19.11.2007, Cupaciu Sterie [/f205-210 [340-345] Turque enfermé sans aucune raison. Au lycée à Braila avait discuté avec des collègues du FDC, mais évite toute implication. En 1957, il est allé arrêté et conduit à Mal Maison. 15 années condamnation- totalement injustifié. Aiud – on lui propose de devenir informateur et il refuse. Zarca et Neagra. Salcia.], **décl.p. lésée série D no. 0258616 Bobia Gheorghe** [/f211-213 [346-351] Sergent-major de milice activait en 1949 dans un groupe de résistance. Enquêté en 1949 à Rahova. Battus. Quatre années d'emprisonnement. Jilava. Battu parce qu'il demande de l'air. Poarta Alba. Mihalcea battait - déterminant Musceleanu à se jeter dans le treillis pour être abattu. Rambele Dragos a été jeté vivant dans un four à chaux par le brigadier Stanciurel - détenu de droit

commun. Gales. Ensuite, à Casino. Libéré en 1953 - domicile surveillé], **décl. p.lésée série D no. 0258615 /20.11.2007, Cîmpeanu Tudor** [/f214-219 [352-362]. Ami avec des étudiants légionnaires. Ôté de la classe par le directeur et conduit à la Securitate Ploiesti. Puis Bucarest et de nouveau Ploiesti (Faraga) . Conduit à Tîrgșor où Spirea Dumitrescu se comportait bien. Questionné par Constantinescu - en inspection, il affirme la sympathie légionnaire et il est mis en isolement. Les rééducateurs de Suceava arrivent. 2 années condamnation - à Brasov. Jilava et puis de nouveau Tîrgșor, là où il y avait aussi les anciens policiers (menés ensuite à Fagaras) . La peine expire le 06/08/50 mais il est tenu jusqu'en 31.12 pour non-rééducation, dignité. Conduit ensuite à Ploiesti, puis à Ocnele Mari - sanctions administratives, décision administrative de détention, il écope 24 mois comme élément dangereux. 10 de Pitesti sont emmenés et **commence la rééducation à Ocnele Mari**. Lui aussi est conduit dans une chambre, avec Petre Tutea et ils entendent les hurlements à côté, mais leur tour ne vient pas. Mihai Grama est devenu fou là-bas et il est mort. Il défie une inspection et il est conduit à l'isolement (avec Petre Pandrea et Decebal Codreanu). À l'expiration de 24 mois il est questionné par une commission et il dit qu'il ne veut pas coopérer avec le régime communiste. Reçoit encore 60 mois. Gherla. Encore deux ans en domicile surveillé à Salcimi . En 1958, de nouveau arrêté et emmené à Ploiesti. violemment battu –"à la moulinette" – pour reconnaître un complot imaginaire. Plusieurs meurent en enquêtes – le prêtre Dragomirescu . Condamné à 15 ans. Jilava. Salcia jusqu'à la libération de 1964.] /205-219

Volume 20 [déclarations de personne lésée]

1. Carte de visite nom Brândușa Massion /1

2. Déclaration de personne lésée série D no. 0258717 nom Brândușa [Ionescu] Massion /2-4 [6-9] [La fille de Vasile Ionescu, arrêté du 1942 - qui aurait entretenu des liens avec des légionnaires d'Allemagne. Le procès rejugé en 1947 - quand il est gracié pour manque de preuves. Puis épuré en 1958, appelé à la securitate et pressé. Il a été persécuté politiquement, comme elle aussi. Donne le nom des responsables]

3. Déclaration de personne lésée série D no. 0260121 nom Voinea Zoïța /5-6 [10-12] [La femme de Octavian Voinea (cas. 1969). Expulsés du Quadrilatère mais ils n'ont pas reçu une indemnisation de l'État bulgare]

4. Déclaration de personne lésée série D no. 0260671 nom Miculescu Alexandru /7-8 [13-15]

5. Déclaration de personne lésée série D no. 0260116 nom Voinea Zoïța /9-10 [16-19] [sur Octavian Voinea décédé vers 1994. Elle ne sait pas s'il était légionnaire et presque rien sur la prison ! Histoires racontées par le mari. Arrêté en 1948, il a été avec Titel Petrescu. 25 ans de prison. Pitesti. Gherla. Aiud jusqu'en 1964. Battu par les gardiens?! Régulièrement appelé à la Securitate.]

6. Déclaration de personne lésée série D no. 0260115 nom Vlahbei Tănase /11-17 [20-30] [Organisation de résistance du Constanta; il emporte du repas à son père à Peninsula et il est arrêté là-bas. Enquêté par la Securitate du Constanta. Arrive à Gherla (colonel Cârnu- tzigane), où, à l'usine, Calciu était chargé des questions administratives. Aidé par Costache Oprisan au tour. Goiciu et Mihalcea; révolte à Aiud de 1956 - avec un détenu du 1941 abattu parce qu'il est allé vers le barbelé quand Koler lui a refusé les médicaments. Refuse la proposition de devenir informateur.]

7. Déclaration de personne lésée série D no. 0260130 nom Bănculescu Ilie-Eliade [Arrêté en 1948 pour FDC, en cellule avec Arsenie Boca. Sighisoara. Tribunal de Sibiu- 2 ans. Aiud. Poarta Alba. Tîrgu Ocna. Libéré en 1952, malade de paumons] /18-20 [31-35]

8. Déclaration de personne lésée série D no. 0260111 nom Niculescu Ion [Arrêté en 1949. Jilava- Maromet- avec Agafiu (qui coordonnait les exécutions à Valea Piersicilor) et Dragomir, tortionnaires. Condamné. Tîrgșor. Refuse la rééducation et est envoyé à Peninsula] /21-24 [36-42]

9. Déclaration de personne lésée série D no. 0260119 au nom d'Isbășoiu Mihail [Famille chassée du Chiojdu - pour leur terre. Il est poursuivi comme koulak et, en 1953, enquêté. Ensuite poursuivi toute la vie, psychiatrie, etc.] /25-26 [43-46]

10. Déclaration de personne lésée série D no. 0260125 nom Stamanichi Mihai [De Cadrlater, du 1945, ne reçoit pas les compensations payés par les bulgares] /27-27bis [47-50]

11. Déclaration de personne lésée série D no. 0260112 nom Macarie Sergiu /28-32 [51-61] [Adeptes du parti paysan arrêté en 1947. Cinq années - pour activité anti-démocratique. Aiud (initialement dirigé par Mares, remplacé par des securistes - changement du régime de détention (Dorobanțu). Chaque jour 2-3 étaient amenés à la morgue, dystrophie. Cătuneanu tué dans le froid. Le prêtre Imbru malade, laissé à mourir.

Cernavoda. Peninsula. Conditions d'extermination Mircea Magearu abattu pour un morceau de pain. Le cas du dr. Simionescu. Un fugitif - abattu après sa capture. Essayes ultérieurs de recrutement comme informateur.]

12. Déclaration de personne lésée série D no. 0260117 nom Barba Sultana /33-34 [62-64] [Macédonien réfugié du cadrilater, il semble que la Bulgarie a payé des dédommagements qui ne sont plus arrivés aux réfugiés]

13. Déclaration de personne lésée série D no. 0260127 nom Velicu Pepa [réfugié du Cadrilater, la femme de Velicu Alexandru , ancien aviateur persécuté par les communistes] /35-36 [65-70]

14. Photocopies -nom Velicu Pepa des adresses accompagnant le certificat de combattant de la résistance anticommuniste et du certificat /37-38 [71-72]

15. Déclaration de personne lésée série D no. 0260122 nom Răducan Victor /39-43 [73-82] [Ingénieur du parti paysan, membre de l'organisation "le Roi Mihai". Marin Jianu a essayé de le convaincre de passer en PCR et lui a dit qu'il allait le tuer. Après quoi il est abattu de quatre balles en 46, tirés de la voiture de la sûreté, pendant qu'il collait des affiches au siège de PNT (cherché par Gica Barjac et Ion Varta). Congé forcé avec deux balles dans le corps et congédié du travail. Arrêté en 1948. Enquêté par Dulbergher (Dulgheru) et Nicolschi. Défiguré par les coups. Condamné par Petrescu -3 années. Jilava. Gherla- dirigée par Lazar (le chien rouge). Ion Barbu meurt et il voit l'enterrement par la fenêtre. Poarta Alba-libéré en 1952]

16. Déclaration de personne lésée série D no. 0260120 nom Berendei Ghiorghe / 44-47 [83-90] [Étudiant arrêté en 1949 et condamné à un an. Rééduqué à Pitesti, où il n'a rien à démasquer. Turcanu portait un manteau de securiste, se déplaçant librement, même à extérieur. Il est envoyé à Cernavoda – il boit de l'eau de Danube. Puis à Poarta Alba (Albon). Les morts enterrés avec des bulldozers. Norme de quatre mètres cubes à déplacer 100 mètres. On utilise aussi à la fin de cette déclaration la formulation: "bien que la peine reçue a été conforme à la loi"]

17. Déclaration de personne lésée série D no. 0260114 nom Barba Nicolae [Déporté du Cadrilater. Ses tentatives de récupérations après 1990 sont sabotées. Persécuté politiquement avant 1990.] /48-49bis [91-95]

18. Déclaration de personne lésée série D no. 0260673 nom Oprescu Teodosia /50-51 [96-99] [Son mari, décédé en 2003, a refusé de lui dire quoi que ce soit après la libération (1959-1962), mais elle prétend des dédommagements pour lui et parce que les mérites du peintre Barg, son père, n'ont pas été reconnus!]

19. Copie certificat de décès nom Oprescu Victor / 52 [100]

20. Copie (extrait) de la sentence no. 459/21.29.04.1959, dossier no. 333/959 nom Oprescu E. Victor /53 [101]

21. Copie billet de libération émis par la formation 0622 Aiud, avec le no. 187/1963 nom Oprescu E.Victor /54 [102]

22. Déclaration de personne lésée série D no. 0084234 nom Tocan Ion /55-60 [103-113] [Cas exemplaire d'innocent sur lequel l'injustice a été exercée. Il avait participé en 1941 comme étudiant à la formation pour entrer dans FDC, mais il n'y était pas entré. Emmené dans le sous-sol de la sûreté de Moreni et gazé là-bas avec l'échappement d'un camion. Expédié à Ploiesti et puis à Tîrgșor . Libéré sans être interrogé. En 1958 il est arrêté et emmené à la Securitate de Ploiesti où il est enquêté 13 mois sans qu'on lui dise pourquoi. Battu 12 fois à la moulinette, jusqu'il reconnaît qu'il a payé de l'aide légionnaire. Au procès il déclare que rien n'est pas vrai et qu'il a été battu- il est roué de coups pour ça et il ne peut pas s'exprimer devant le tribunal. 18 années de travaux forcés. Au pénitencier Ploiesti était Constantin Drăghici, le frère de Al. Drăghici. Jilava - ici excellait le lieut. Stefan. Aiud. Emmené à Gradina comme s'il avait demandé de travailler- un faux. Emmenés en train comme des animaux. Salcia (commandant Nica –battait diaboliquement). 2 mois d'extermination à Strimba. Appelé à la Securitate après la libération, qui a tenté de convaincre sa seconde épouse de le laisser]

23. Déclaration de personne lésée Série D no. 0260674 nom Petrea Victor /61-67 [114-124] [Groupe d'étudiants – des manifestes nationalistes. Arrêté en 1949. Jilava. Condamné à deux ans. Poarta Alba. Le brigadier Ploscaru - battait. Un jeune abattu le 23.08.50. Un détenu sorti mort et congelé de l'isolement. Régime discriminatoire après la libération]

24. Déclaration de personne lésée série D no. 0084233 nom Caramihai Chirața /68-69 [125-128] [Fille d'un koulak ("chiabur") dépouillé et torturé. Persécution de la famille de "chiaburi".]

- 25. Déclaration de personne lésée série D no. 0260672 nom Coșeriu Iuliana** [Famille réfugié de la Bassarabie. Arrêté pour les agitations étudiantes de Cluj. Incarcéré à Mislea pour des discussions au sujet de leur patrie. Directrice - Elena Tudor] /70-71 [129-132]
- 26. Déclaration de personne lésée série D no. 0260802 nom Drăghici Ion /72-76** [133-138] [Ingénieur en électronique, il écrit des mémoires pour le respect des droits humains. Surveillé par Miller. Mémoires vers Ceaușescu pour être autorisé à quitter le pays. Manifestes pour la création d'un syndicat. Arrêté à Sibiu. Enquêté par col. Burloiu. Dans la cellule avec d'autres détenus politiques: Radu Filipescu, Constantin Ilie. Il est endormi pendant l'audience. **10 années en 1983. Battu dans le fourgon, après le procès. Aiud-jusqu'en Janvier 1988.** Terreur]
- 27. Déclaration de personne lésée série D no. 0260128 nom Vulcănescu Rodica-Smaranda /77-79** [139-141] [Ce qu'elle a souffert pour le rapprochement de I Vulcanescu, collaborateur de Rădescu, après la "libération" du 1964. Même en prison, son mari a essayé de préparer le Parti de l'Unité Roumaine.]
- 28. Déclaration de personne lésée série D no. 0260124 nom Dumitru Constantin /80-81** [142-145] [À partir d'une visite- discussion à l'hôpital en 1956, arrestation et persécutions jusqu'en 1986. Enquêté par: Necula Ion, cap. Iacob Constantin et maj. Gheorghe Vasile, condamné par Valeriu Sitaru à un an. Battu par lct Stefan. **Raflé en 1986 et enquêté par Ionescu et Voicu.**]
- 29. Déclaration de personne lésée série D no. 0258533 nom Răduleanu Galina /82-85** [146-152] [Exclue pour des idées sur Stalin. Le père-prêtre Boris Radulescu -arrêté. Arrêtée pour des discussions présumées avec son père. Enquêtée par Adrian Konig. Re-arrêtée par Securitate Brasov (Sporea, Moldoveanu Iosif. Trompée avec de fausses déclarations. Condamnée à 7 ans. Jilava. Colonia de travail à Arad.). Oradea-la rééducation. **Humiliation et surveillance jusqu'en 2007. La saisie de tous les biens.**]
- 30. Déclaration de personne lésée série D no. 0260129 nom Roman Adelheid /86-87** [153-155] [La femme d'un officier emmené a Vorkouta entre 1944 et 1951 et saisie par la Securitate après le rapatriement - 12 ans de prison. **Appelé ensuite périodiquement à la Securitate**]
- 31.** Copie décision du Conseil Municipal Bucarest pour la mise en application de L. 118/1990, sur Mme Roman Adelheid /88 [156-157]
- 32. Déclaration de personne lésée Série D no. 0260126 nom Mitu Victoria /89-90** [158-161] [Du Cadrilater, saisie par Securitate et emmenée au Baragan, persécutée aussi après car elle a été disloquée en colonie de travail - comme macédonienne]
- 33.** Copie Décision no. 2285/07.01.1991 de la Commission accordant des droits aux personnes persécutées pour des raisons politiques, concernant Mitu Victoria /91-92 [162-164]
- 34. Déclaration de personne lésée Série D no. 0260123 nom Lapa Christu /93-94** [165-168] [de Macédoine, venu en 1943, chef du cabinet Voitec - CENTROCOOP, fermé sans condamnation pour sois-dit fascisme en Grèce. Travaille à Gales et Onesti. Libéré en 1956.]
- 35.** Copie rapport informatif concernant Lapa Christu no. 427/832053 du 03.1.1952 /95-97 [169-171]
- 36. Déclaration de personne lésée série D no. 0260113 nom Barba Hristu /98-99** [172-174] [Réfugiés du Cadrilater – veulent les compensations de rigueur.]
- 37. Déclaration de personne lésée série D no. 0260676 nom Alistar Dorela /100-101** [175-178] [Belle-fille du détenu politique Ion Cristea -18 années de condamnation, qui sort d'Aiud, battu par Securitate. Sa mère a divorcé, s'est marié, ensuite a divorcé de son deuxième mari pour épouser à nouveau Cristea, décédé en 1992. Empechée à suivre les cours à la philologie]
- 38. Déclaration de personne lésée série D nr.026506 nom Nichifor Gheorghe /102-106** [179-188] [Manifestes dans l'organisation "Garde nationale". Arrêtés en 1949, l'enquête à Curtea de Arges, ensuite Pitesti, puis București. Rahova. Jilava. Battus par les gardiens, la plupart des Tsiganes. Avec un avocat-Radu, prenant de l'argent, mais qui n'est pas venu au jugement. 3 années condamnation. Reste avec Ramblea Dragos, aviateur retourné des pays occidentaux. Poarta Alba. De nombreux morts. Gardiens s'amusant à tirer sur les gens dans la toilette. Gales. **Persécutions après la libération- au travail, mis à la porte, la dernière fois en 1982]**
- 39. Déclaration de personne lésée série D no. 0258534 nom Rădulescu Zoea /107-109** [189-194] [Un témoignage exceptionnel. La fille de Puiu Gogu și Olimpia Puiu – aromâni, le père, du groupe légionnaire fermé à Buchenwald, revenu clandestinement en 1947 et établit à Dobrogea, où il entre dans un groupe de résistance comptant jusqu'à 15.000 personnes. Les Américains ne viennent plus, ils sont entourés par la Securitate et son père utilise une grenade pour ne pas être arrêté. Après cela, sa mère est arrêtée et enfermée à Mislea, puis lui donne naissance (à l'hôpital militaire de Constanta) et l'élève à Mislea les premiers 16

mois. Harcelé (comme le reste de la famille) et après la sortie du 1954 n'est pas engagée ni même à SMT. Sa mère meurt en conditions suspectes en 1956, après l'opération des amygdales. Elle non plus n'échappe pas au harcèlement et même son mari est arrêté en 1986, sous des prétextes inventés- à cinq jours après son mariage ; il est abusivement retenu jusqu'à la mort de sa mère- qui a lieu devant le pénitencier. La déclaration se termine par la dénonciation du régime qui lui a enlevé la vie, ne lui laissant que " la fierté d'être la fille de Gogu Puiu "]

40. Mémoire de Rădulescu Zoea /110-113 [195-203]

41. Déclaration de personne lésée série D no. 0258741 nom Cristescu Ileana /114-119 [204-209] [Fille de Zubașcu Ilie – Prisonnier roumain rééduqué communiste par les Russes, qui revient... et devient "taranist" et partisan anticommuniste! Il se rend, parce que ses enfants étaient torturés. Il est tué bestialement à trois jours de son arrestation, après quoi le corps est caché, et il est jugé et condamné par contumace! Sa mère demande le divorce en 1962 et ce n'est qu'alors qu'elle reçoit le certificat de décès du 1950: mort par crise cardiaque]

42. Déclaration de personne lésée Série D no. 0258307 nom Zubașcu Ioan /120-123 [210-215] [Confirme le dossier Zubascu. **Après 1990, elle n'a pu rien apprendre des "nouveaux" autorités]**

43. Déclaration de personne lésée série D no. 0260782 nom Massion (Ionescu) Brândușa Florica /124-127 [216-220] [Pressée de devenir informateur. Accusée de tenir des devises étrangères – pour être chantage; la continuité du régime après 1964; réseau de vente des Allemands, pour 15,000 dollars]

44. Déclaration de personne lésée série D no. 0083167 nom Bota Ioan /128-135 [221-228] [prêtre catholique battu sauvagement parce qu'il prêchait (fait considéré agitation), en réalité pour non- passage à l'orthodoxie. Décision: ils avait des livres avec contenu interdit. La demande omniprésente de ne pas divulguer ce qu'il a subi. Iuliu Hossu fermé en 1969 à Caldarusani. La mort de Hosu en 1970.]

45. Copie- article journal Unirea, signé Bota Ioan / 131

46. Copie- lettre d'avocat de Boia Ioan pour sa famille, datée 27.01.1949 /136 [229]

47. Copie (extrait)- sentence no. 884 / 1949 du Tribunal Militaire Cluj Section II-a, concernant Bota Ioan, dossier no. 3139/1948 /137 [230]

48. Copie lettre d'avocat de Boia Ioan pour sa famille, datée 27.01.1949 /138 [231]

49. Copie (extrait) sentence no. 884 /1949 du Tribunal Militaire Cluj Section II-a, concernant Bota Ioan, dossier no. 3139/1948 /139 [232-233]

50. Copie extrait de l'ordonnance définitive no. 228/1948 émise par le Cabinet d'instruction du Tribunal Satu Mare, No. dos. 531/1948, No. dos. Parquet 3519/1948 /140 [234]

51. Copie extrait de l'ordonnance définitive no. 228/1948 émise par le Cabinet d'instruction du Tribunal Satu Mare, No. dos. 531/1948, No. dos. Parquet 3519/1948 /140 [234]

52. Copie d'une photo sur laquelle se trouve la mention olographe "MÉDECIN ALEXANDRU DEJEU EXECUTÉ LE 2 SEPT. 1958 " /142 [235]

53. Copie d'une photo sur laquelle se trouve la mention olographe "MÉDECIN ALEXANDRU DEJEU EXECUTÉ LE 2 SEPT. 1958" /142 [235]

54. Copie adresse pour la Mairie de la ville Huedin, dép. Cluj, enregistrée à cette institution sous le no. 2819 du 22.02.2007, signée par prof Dr. Bota M. Ioan /144 [236]

55. Copie adresse pour la Mairie de la ville Huedin, dép. Cluj, enregistrée à cette institution sous le no. 2819 du 22.02.2007, signée par prof Dr. Bota M. Ioan /144 [236]

56. Copie adresse pour Monsieur le Comandant du Pénitencier de Maxime Sécurité Aiud, dép. Alba, signée par prof. Dr. Bota M. Ioan /146 [237]

57. Copie adresse pour Monsieur le Comandant du Pénitencier de Maxime Sécurité Aiud, dép. Alba, signée par prof. Dr. Bota M. Ioan /146 [237]

58. Déclaration de personne lésée série D no. 0083/69 nom Volcinschi Raul /148-152 [238-247] [En 1952, il veut rencontrer Sofonea mais il est averti qu'il serait assassiné (s'occupe du cas le cap. Marina Lucian, le chef de Securitate Fagaras et l'ordre d'assassinat était donnée par Gh Craciun). Il s'échappe jusqu'en 1956 quand ils organisent la révolte étudiante et ils sont capturés. Le cas Toader Marginean – de l'unité Prundu Bargaului qui avait promis une insurrection armée. Enquêté violemment par Beiner Zili, Gruia Manea, Macavei, Ripeanu, Kiraly -ancien lutteur (gréco-romaines). L'essaye de s'échapper du 1957, avec Crisan Eugen- abattu dans le cœur. Une autre tentative d'évasion, les gardiens frappés. Il écope 25 -20 ans. Gherla. Grève - étouffée mortellement. Évasion (réussie) d'un jeune, qui arrive en Italie (le même a

également battu Szabo Moses – ancien tortionnaire utilisé par Goiciu!). Le frère de Dejeu condamné à la mort pour un manifeste. L'assassinat de Plesnila. L'exécuteur de Jilava était Iamandi- tsigane. **Rien sur Roventu. Rien sur l'arrestation des années 80]**

59. Adresse de présentation de la lettre de Volcinschi Raul série D no. 0083169 pour le Tribunal Militaire Cluj, pour SPM. du 08.06.2007 /153 [248]

60. Déclaration de personne lésée série D no. 0258585 nom Ispas Dumitru /154-158 [249-257] [Il a tout admis quand il a vu que l'on savait. Mais plus ils reconnaissaient, plus on leur prolongeait la peine. L'avocat d'office demande une peine sévère. Il encaisse 20 ans. Rééduqué à Pitesti. Donne une déclaration qu'on lui arrache et qu'on utilise en 57 contre Vica Negulescu. Tortures à Gherla. Caraion faisant la rééducation à Aiud. Lui aussi écrit pour le "panneau d'affichage". Ils n'ont pas eu les droits normaux de détenus.]

61. Copie témoignage Ispas Dumitru au cadre de le Séance du 25.04.1957, dossier no. 1730/956 enregistrée le no. 336 /159 [258]

62. Déclaration de personne lésée série D no. 0258603 nom Taban Ștefan /160-164 [259-267] [Tailleur, volontaire à la maison verte. Il part en Autriche après le 23 Août. Parachuté en Février 1945 près de Bucarest. À propos des discussions avec Sima, pour lutter contre les Russes, envoyé à Patrascu pour l'aider à organiser la résistance. Il entre en contact avec Patrascu. Arrêté en Août 1945. Après les menaces de Nicolschi, il est torturé infernalement, brûlé sur les fesses avec le signe de la garde de fer par les commissaires conduits par Teohari Georgescu (Atanasiu, Balaceanu, Niculescu, Curelea). Donne une déclaration à cause de la torture. Condamné par Alexandru Petrescu - travaux forcés à perpétuité. En passant par Pitesti - battu par Popa Al.Tanu. Baia Sprie. Aiud. Gherla. Les décès. L'absence de tout droit. Battus avec une matraque pour sauter au-dessus de l'ancien ministre de la culture-Pana.]

63. Déclaration de personne lésée Série D no. 0258619 nom Țărdel Marin /165-171 [268-281] [Membre des "Confréries de croix", arrêté et pseudo-défendu par l'avocat d'office. Conditions d'extermination du pénitencier. Passé relativement facile par Pitesti. Mais il arrive à Gherla où la rééducation continue, dans la chambre Levitschi, par exemple. Il sait de Puiu Nastase qu'ils mangeaient leurs excréments. Le camp Peninsula. Simionescu - devenu fou par la rééducation et le capitaine Serbu du Brasov sont abattus par Albon (Fekete le vrai nom!). Placé dans la cellule avec le chef de Securitate du Buzau qui a tué un homme de Lespezi. Incendie à l'usine, mis en scène par Drăghici. Arrêté à nouveau sans aucune raison en 1959 - il fait une connexion avec l'étape de la collectivisation)!

64. Déclaration de personne lésée série D no. 0258342 nom Crișan Andrei Tiberiu /172-180 [282-300] [Slogans en 1957. Trompé à reconnaître - prend 20 ans. Le régime inhumain à Satu Mare, Gherla, colonies de travail. Le cas du compagnon de cellule Holban – terrifié à cause de la torture jusqu'à tenter le suicide, persécution après la libération]

65. Déclaration de personne lésée Série D no. 0258341 nom Dragomir Silviu Virgil /181-187 [301-315] [Fils d'un prêtre "țărănist", accusé qu'en 1958 a écouté la Voix de l'Amérique, et qu'ensuite, il a fait partie d'une organisation... inventé par Securitate (enquêteur Arghira Nicolae). 20 ans (on demande la peine de mort). Régime d'extermination. Comment les torturait Istrate à Gherla. Il est resté en cellule avec le père du footballeur Dobrin ... Morts à Stoenesti - fièvre typhoïde, dystrophiques. Les gardiens étaient des securistes. Destruction – à Balta Brailei. Il termine à la cellule souterraine de Jilava! Repoussé ensuite, un certain temps, à l'admission pour les facultés]

66. Déclaration de personne lésée série D no. 0258322 nom Arieșan Grigore /188-191 [316-322] [Concernant Iosif Bal, un moine gréco-catholique défendu par les croyants et enlevé, de l'église. Enquête bestialement par Baranescu et Brainer- sur le prêtre Bal et les États-Unis. Ne peut uriner que sur lui-même. Exécute un an à Gherla -pour agitation, suit clandestinement le séminaire et est intronisé prêtre catholique.]

67. Déclaration de personne lésée Série D no. 0260757 nom Jijie Gheorghe /192-201 [323-332] [Ajoute des éléments à la requête typée CRVC] [Légionnaire. Enquête par Nicolschi, Brinzaru, Dulgheru. Il a énuméré ses collègues de travail... dont on a formé un lot. Dans la chambre, avec un général enquêté pour 1907!. Jilava: Maromete, Ivanica. L'extermination d'Aiud. Le tueur de Popa Ion –récompensé. Suggestions de coopération avec la Securitate - pour sortir; et parce qu'il refuse - encore trois années - administratif. Après sa libération on ne lui donne pas un bulletin jusqu'en 1973 – pour le pousser à collaborer.]

68. Copie Sentence du 09.12.1949, anexa la no. 9213/30.10.1962 sur Jijie Gheorghe /202 [333] **69.** Copie billets de libération, nom Jijie Gheorghe no. 10040/1958 du 21.12.1958, émis par 0622 Aiud et no. 8989/1961 émis par Jilava /203 [334-335]

- 70.** Copie certificat de naissance nom Jijie Gheorghe /204 [336]
- 71. Déclaration de personne lésée série D no. 0258309 nom Mei-Roșu Andronache /205-210 [337-342]** [pénitencier Brăila (Luchian et Damian), Galați. Condamné par Stavrica Gh à 5 ans. Congédié du travail, après la libération]
- 72.** Adresse de la Direction des Cours Militaires pour Măngăiea Matei, No. 145/C/14.02.2007 / 211 [343] [On ne sait rien sur le sort de Măngăiea Matei et sur ce qu'on lui a confisqué]
- 73. Copie Sentence no. 35 du Tribunal Militaire Galați dans le Dos. No. 1073/1949, le 17.01.1949 /212-217 [344-355]** [inclusivement Măngăiea Matei]
- 74. Déclaration de personne lésée série D no. 0258324 nom Uruială Florin** [Régaliste. Arrêté en 1948. Enquêté à Brăila par Dănilă, Luchian et Moscovici. Galați-10 mois de condamnation]/218-221 [356-360]
- 75. Déclaration de personne lésée série D no. 0258315 nom Bașturea Gheorghe /222-235 [361-375]** [Condamné par le tribunal Galați - Stavrica. Décrit le régime d'extermination, les sévices, donne des noms des tortionnaires (Dănilă, Luchian, Deaconu, Porojan). Poarta Alba (Zamfirescu, Elefterescu). Pensinsula (comandant Timofte). Un évadé, abattu par le brigadier Madan. Aiud – il est battu par Porojan, on pratiquait le tabassage. Une évasion de l'usine Aiud- Greceanu condamné, les deux autres abattus. Représailles. La mine de plomb Valea Nistrului. Baia Sprie, battus pour la messe de Noël – pendant un mois - certains sont morts. À l'occasion d'une proposition de collaboration il apprend que la peine lui avait été réduite à huit ans – fait non communiqué jusqu'alors. Sort en 1956. Fermé de nouveau en 1959 et battu pour reconnaître un faux complot. Signe- encore dix ans. Extermination de Salcia (l'adjoint, tortionnaire Ghiban)]
- 76. Déclaration de personne lésée série D no. 0260677 nom Duzineanu Mircea /236-239 [376-383]** [Réfugié de Basarabia, Balti, d'abord en 1940 puis en 1944. Surveillance des basarabiens et la falsification des documents – seul moyen d'échapper. Liste avec les déportés en Bărăgan. Radio amateur acharné... ce qui coûte à son père des arrestations, sans convictions. Poursuivi toute la vie. Après 1964 - un an dans l'arrête de milice Iasi, dans une mise en scène de la Securitate (Nedelcu, Angler). Fait du scandale pour ce que lui a été fait et il est de nouveau arrêté. En 1977- nouvelles mises en scène. Condamné... pour détournement de fonds. Domicile surveillé à Ilfov – interdiction à Iasi. L'enquêteur qui n'a pas joué la farce a été arrêté... pour corruption. Nouvelle étape securiste de répression. Acquitté en 1990, mais pas entièrement réhabilité, qu'après un appel en 1994]
- 77.** Copie décision de cessation du contracte de travail, nom Duzineanu Mircea. Copie décision de la Commission Municipale Bucarest pour l'application de la L. 118/1990, concernant Duzineanu Mircea /240-241 [384-387]
- 78.** Copie de la Décision no. 5030/04.08.1992 de la Commission d'octroi des droits aux personnes persécutés pour des raisons politiques, concernant Duzineanu Mircea /242 [388-389]
- 79.** Copie certificat de Radioamateur no. 31 du 1958 nom Duzineanu Mircea /243 [390]
- 80.** Copie Décision Tribunal Dép. Iași. no. 1018 concernant l'appel de Duzineanu Mircea /244-245 [391-394]
- 81.** Copie Sentence Civile 85 du Tribunal du secteur 1 București, prononcée en séance publique du 06.01.1994, dossier no. 10877/1992 concernant Duzineanu Mircea /246 [395-396]
- 82.** Décision du Conseil Populaire Iași, no. 12850 concernant Duzineanu Mircea /247 [397]
- 83. Déclaration de personne lésée série D no. 0258629 nom Samoilă Elena /248-254 [398-410]** [La sœur du légionnaire Ion Samoilă avec le frère Alexe conduit en Février 1945 au camp Sighisoara avec environ 200 autres personnes, y compris les parents de Paul Goma: camp dirigé par les soviétiques avec des gendarmes roumains. Aide les partisans anti-occupants. Le frère Ion Samoilă parachuté pour la résistance. Condamnée à 11 mois, puis, en 1953, arrêtée à nouveau. Enquêtée enceinte. Enoiu. On lui donne des vêtements avec des tessons de verre. 8 ans. Le mari 5 – parce qu'il l'a défendu. Au lieu de cela, l'avocat l'a accusé. Son frère et 11 autres parachutistes ont été exécutés. La sœur d'un d'entre eux meurt en prison à la suite des brutalités bestiales. En cellule- avec la tortionnaire Nedici! Elle donne naissance et puis juste allaite. Rejoint le reste de la famille féminine à Mislea.]
- 84. Déclaration de personne lésée série D no. 0258584 nom Nicolau Mircea /255-260 [411-417]** [Inspecteur de police légionnaire condamné en 1941, puis acquitté. Arrêté de nouveau en 1948 et condamné à vie dans le groupe V Negulescu. Battu pendant les enquêtes, tourné à la barre. Régime du Jilava , Aiud, Baia Sprie. Troubles nerveux à cause des traitements. Lors de la libération il est pressé continuellement pour devenir informateur.]

Volume 21 [déclarations de personne lésées]

1. Déclaration de personne lésée 15.01.2007, Baghiu Aurel, série D no. 082304 [f1-3 [4-9] Groupe qui organise une manifestation avec des protestations contre le CC du PCR, où ils demandent le retrait des troupes russes, etc. Huit ans de prison pour agitation publique. Gherla, Goiciu (aidé par Istrate) était le filleul ou le parrain de Dej. 1958 - émeute des passeurs clandestins des frontières, durement réprimée. L'assassinat de Duca Ioan par Boldea Ioan à Balta Brailei. Le même homme conduit et abat Bucalau du Rastoaca - en roseau. Les morts étaient jetés comme proie pour les bêtes sauvages] ; [f4-6 [10-13] **Codrea Petru Anton D258275, 6.03.2007** Élève de 17 ans, puni pour nationalisme envers les ukrainiens- à Sighet; enquêté par Stern, avec autres 17 mineurs] **02.03.2007, Boilă Matei, série D no. 083170 [f7-14 [14-22]** Secrétaire TUNT Cluj. Maison détruite par les travailleurs communistes. **Ionel Pop les prévient de renoncer car les Occidentaux les ont abandonnés** et leur dit ce qui était à Pitesti. Ils font de la grève et ils sont arrêtés. Arrêté en 1952, libéré en 1953, de nouveau arrêté en 57 pour une lettre de protestation. Battu par Somlea], **Maghear Victor, série D no. 0082303 [f8-30 [23-39]** Le beau-père - Dulca Petre - légionnaire koulak (chiabur). En 1959, arrêté pour des poèmes contre le régime. Gherla – conditions. Officiers tortionnaires: Somlea, Baraian, Mureșan, Olteanu, Todea (ils en sait aussi sur Mihalcea et Istrate). Les morts étaient emmenés pendant la nuit et jetés à la briqueterie, sans cercueil, croix ou messe et on les passait un bâton dans la poitrine pour qu'ils ne fassent pas semblant. Détenus battus avec des tiges en présence du médecin Sin . Sans visites, correspondance ou paquet. Emmené ensuite à Stoieniști (conduit par Nica Ion). Battus aux mains et aux fesses par les gardiens et le commandant – était ceux qui ne faisaient pas la norme. Nus- dans le froid. Père Pricop meurt. Battus à Periprava. 40-50 sont morts de misère en 1960. Les morts étaient emportés après avoir formé une pile de 15-20. Le commandant tortionnaire Boldea, de 80 années, se promène maintenant tranquillement à travers Craiova. Le détenu juif Fritman - de l'Oradea lui demande de dire à la communauté que c'était mieux dans les camps allemands. Le Juif meurt, frappé tout le temps avec le pistolet par un soldat. L'assassinat du capitaine Duca Ion par Boldea Ion. La torture d'Ilie Haiduc. Le camp Strimba - où existaient des cercueils. Menés ensuite à Stoieniști. La torture de Petcu Constantin, né à Cavnic, par le sergent Tataru. Chassés avec la charrette par le commandant Ionișescu. De l'infirmerie on arrivait directement au cimetière. Battus pour ne pas changer la position du corps. Déplacés à Gradina - groupe de prêtres. L'un d'entre eux crie "mon Dieu, vous n'existez pas car si vous existiez vous ne permettriez pas que de tels crimes se passent". La torture des "repentis" qui ne travaillaient pas le samedi, par Boldea. Donne le nom des tortionnaires (Roman, Stratache, Grigorut, Troaca) . On frappait avec des tiges et des bâtons, avec le derrière sur la tête du détenu, 200 par lot- avec procès-verbal. Les familles des gardiens se portaient bien. Le contenu des cartes postales, quand elles ont été autorisées – était le même pour tous les détenus. IL REFUSE DE SIGNER l'engagement de ne rien dire sur ce qu'il a vécu. Visité jusqu'en 1989 par les securisti], **Buteanu Mircea - Mihai, série D no. 0083172. [f31-44 [40-65]** Accusé absurdement d'espionnage, puis d'incitation. Pénitencier Craiova. Ensuite Aiud – sur le ciment de le "serpenterie". Les militaires de garde avaient des tresses bleues – étaient des militaires de la Securitate. À Cavnic ils recevaient 15 % du salaire s'ils faisaient la norme et ainsi ils achetaient de la nourriture à la cantine ! Ils avaient des casques de protection. Manque de sécurité - décrit minutieusement et techniquement la situation. Il a aidé Pantazi et Ioanid à organiser l'évasion du 6 Juin 1953. Il a frappé un informateur qui a dénoncé les gens aînés qui n'avaient pas réalisé la norme. Ils lui on cassé alors la casque et la tête avec un marteau. Ils essayaient de le frapper dans le dos. Il résiste. Attaché aux menottes pendant un mois dans la cellule noire ("neagra"). Arrache la peau et fait sortir les mains, traitant les plaies avec de l'urine – prenant l'exemple des animaux sauvages- tombés dans des pièges. Ils sont visités (après la mort de Staline) par une commission soviétique qui dit qu'il n'est pas légal de n'avoir pas des liens avec la famille. Pourtant, les cartes postales n'arrivent pas aux familles. Grève. Libéré en 1956, de Oradea. Nouvelle arrestation en 1959, quand il était mineur à Baia Sprie. Enquêté par Pop Alexandru, le colonel, qui vit maintenant à Baia Mare. Encore six années pour l'art. 209. Ils retrouve Feher à Satu Mare. Arrive à Salcia et évite la brigade des intellectuell, entrant dans celle des paysans. Des frappes- s'ils ne faisaient pas la norme. Le traitement des grèves par martèlement] [f45-46 [66-69] **Paraianu Razvan D258582** arrêté comme élève, complète la plainte CRVC]/1-46

2. Déclarations de personne lésée 16.01.2008, Ștefănescu Mihnea-Basil, série D no. 0258621 [f47-49 [70-74] élève-mineur arrêté pour complot... avec ses collègues], **Angelescu Alexandru Victor-C-tin, 12.04.2007, série D no. 0258631 [f50-57 [75-88]** Malgré les tourments ils ne reconnaissent pas et sont libérés. Puis arrêtés. Un enquêteur correct pendant le jour et despote pendant la nuit - pour exécuter les ordres de supplice. Jilava-Maromet. Brigades 13 et 14 d'extermination à Peninsula avec des étudiants de Pitesti. Brigadier Dumitrache évadé, capturé et abattu par Macdan. Pleurésie. Meilleur régime à Tirgu Oca. Déplacé à Suceava et puis à Pitesti dans des conditions mortelles. En 1958, il est de nouveau arrêté pour les mêmes raisons que la première fois. Enquêteur dur - Cenuse. Reconnaît tout - par peur. 16 ans de prison.

Aiud. Décès de Valeriu Stefanescu par manque de soins. Rééducation], **Bălan Ioan, 18.12.2007, série D no. 0258565** [/f58-59 **89-92**] Enterre les détenus abattus par les Soviétiques. Refuse en 49 le grade de lieutenant et souffre les repréailles. Il a une discussion avec le conseiller soviétique sur la Bassarabie. Surveillé ensuite par la Securitate. Il n'a pas été arrêté et il ne se constitue pas partie civile mais a été harcelé.], **Enciu Neculai, 18.12.2007, série D. no. 0258620** [/60-64 **93-102**] Étudiant à Huși, arrêté en 1950, cinq de leur groupe s'échappe de la garde. Husi, Birlad, Galati. Arrivé à Poarta Alba dans la brigade H1, ancienne 13, sur les mains des tortionnaires de Pitesti, nommés ici brigadiers, (donne le nom) - mais il ne se rééduque pas, bien que sévèrement battu. À l'isolement, il est aidé par un sergent du garde. Le régime terrible de Gales. Museteanu abattu à Poarta Alba pour le rapprochement des lignes le 23/08/1951. Les évadés étaient exécutés - pour intimidation], **Nour Mihai, série D no. 0258622, /47-69** [/f65-71 **103-111**] Étudiant enfermé pour FDC. Au procès, son avocat l'accuse. Rééducation de Tîrșor. Jilava. Battu par deux frères de Bassarabie pour devenir informateur. Visité par Nicolschi et Koller. Il affronte Nicolschi et son encadrement est modifié de quatre ans à travaux forcés. Évasion de la colonie Valea Nistrului. Le proteste. Libéré en 56. Impossible de poursuivre des études]

3. Rapport, 23.06.1976, concernant Nour Mihai, déclaration partie lésée Teodorescu Lydia 15.11.2007, série D no. 0258614 [/f72-79 **112-128**] Sœur du légionnaire Gheorghiu Gh. abattu le 07.10.1949 après une mise en scène de tentative d'évasion, exécuté sur les ordres du chef de la Securitate Cluj, témoin Mereu Dorian. Est aussi attachée la peine à 25 ans de travaux forcés], sentence no. 1545 dossier 1139/1949, **déclaration partie lésée Soare C-tin, 21.03.2007, série D no. 0258546** [/f80-84 **129-138**] **Révolte du 1981 de Motru.** Tensions, revendications, refus du retour en mine, manifestation – où ils crièrent à bas Ceausescu ! Le secrétaire PCR a donné des garanties que la suspension du repas quotidien vient de Ceausescu. Trois sont retenus. Trois autres de la foule entre dans le siège afin de vérifier qu'ils sont là; ils sont menacés de mort. Protestations ; les troupes de securitate (conduites par le capitaine Gh et Gheorghiceanu Ion); la voiture des pompiers. Retenus et torturés à la securitate Tirgu Jiu. Ils s'enfuient mais quand ils font des bulletins ils sont pris et arrêtés. **Battus bestialement.** Emmenés à la Securitate Bucarest. Battus continuellement, les gens de Vasile Gheorghe. **8 ans de prison pour destruction et outrage.** Liste des autres détenus de Motru. Dans la cellule était aussi un enseignant de Radauti Claeru Dragos , qui a lancé des manifestes . **Comment ils étaient battus par la section spéciale des détenus chargés à le faire.** Il y avait ici aussi des gens avec la peine de mort. En 1983, déplacé avec Chirila Stefan – à Aiud. **Battus constamment, y compris par le directeur.** En 1986, transférés à la prison de Baia Mare. Libérés le 4 Mars 1988. Domicile obligatoire. Dans le dossier il y avait 20 déclarations contre lui, quoiqu'ils ne le connaissaient pas], **déclaration partie lésée Teodorescu Lydia, 24.01.2008, série D no. 00258627.** [/f85-86 **139-142**] **Les securistes arêtent un aubergiste qui ne leurs donné plus des boissons gratuites ...**] /70-86

4. Déclaration de personne lésée Tănase Marilena, 23.01.2008, série D no. 0258626 [**Harcèlement après 1964** de l'ancien détenu et de sa famille. Sentence pénale et mandat d'arrestation], extrait de la décision. pen. no. 516 du 30.10.1959 Trifănescu I.Gh., mandat d'arrestation prev. no. 350, 14.08.1958, Trifănescu Gh., Procès-verbal 07.08.1975. /87-93 [143-151]

5. Déclarations de personne lésée Marinescu Mircea, 22.01.2008, série D, no. 0258628 [/f94-100 **152-164**] cas des tortures terribles et massacres dans l'enquête; à Poarta Alba, des criminels de droit commun s'occupaient des détenus politiques [] Décès à l'isolement de Aiud. Rééducation à Peninsula. À Baia Sprie , en six mois, des morts en 10 accidents. À Cavnice séjourne dans la cellule avec Ion Caraion. Évasion de Cavnice. Sœurs enchaînées aux pieds. Expie en 1960 mais reçoit une autre peine administrative de 48 mois] , **Buracu Mihail, 28.01.2008, série D no. 0084214** [/f101-106 **165-176**] étudiants battus terriblement avant l'examen, parce qu'ils aidaient matériellement la femme d'un enseignant légionnaire arrêté. Le tortionnaire Cristescu vit à Timisoara. Les élèves emmenés à Pitești pour la rééducation dans la cellule 4 hôpital. Ici on leur dit que la rééducation a cessé et pendant un mois a lieu un beau programme légionnaire avec des chansons. Puis commence le massacre. La complicité des gardiens. Sandu Munteanu annonce le gardien sur ce qui se passe et demande à parler au procureur. Il est trompé, pour revenir dans la chambre, qu'il sera bien. Turcanu vient dans la cellule et il est battu sauvagement. Il voit Turcanu en civil, venant de la ville en vélo, salué militairement par un gardien. Humiliation rituelle. Sanction administrative dans le camp Bicaz. Encore une augmentation dans les camps de travail. Libéré en 1954. Ordre de ne rien dire sur la détention. **En 1972, il est interrogé à nouveau par les securistes. Encore quatre ans d'enquête,** terminés par une séance à Securitate - où est invité sa femme.] des articles concernant les collaborateurs d'Autriche.. [/f107-111 **177-181**] textes comparatifs entre le génocide Pitești et l'Holocauste] /94-111

6. Déclaration de personne lésée Mircea Nicolae, 29.11.2007, série D no. 0258618 [/f112-124 **182-201**] Arrêté pour participation à une organisation étudiante. Sauvagement battus. Conditions de Jilava. Poarta

Alba. Ils ont travaillé au Casino de Constanta plaçant des lettres et des revues dans les quatre coins du toit. 60 mois de sanction administrative supplémentaire (face à une peine de 2 ans!) communiquée beaucoup plus tard, après la prolongation de la détention. Sur le bulletin il y avait un timbre «domicile surveillé» - et il ne trouvait pas de travail. Arrêtés de nouveau entre 1961 et 1963, sur le chantier, avec de prétextes- qu'ils ont engagé de nombreux détenus politiques– dépose des documents] Déc. civile no. 189 du 01.02.1991, adresse Proc.dep. Ilfov no. 16.05.1969, billet libération Mircea Nicolae, 25.03.1953, tableau, copie feuille carte de travail, extrait sentence no. 65 Mircea Nicolae, **décl.p.lésée. Tudoraș Liviu Cezar**, certificat Tudoraș Liviu [/**f125-131 [202-213]** Complète la plainte CRVC. Père et frère harcelés et arrêtés. Expulsé de la Faculté de philologie de 1958. Durement enquêté et ensuite fermé. Explique clairement et donne les noms des tortionnaires, juges, etc. (enquêteurs Francisc Butyca, Munteanu Ioan, Anghelescu Ion, cap. justice Sitaru Valeriu, lt maj Stefan, plut maj Ungureanu et Costache). En 1997, a été surpris d'apprendre que son ancien sentence a été annulée par le parquet en 1967. La décision n'est pas communiquée, ils ne sont pas cités.] / 112-131] /112-131

7. Déclaration de personne lésée Corlea Gh, série D no. 0258623 [f132-138 [214-226] Exprime du mépris envers Dej et l'armée russe dans des discussions avec des collègues d'armée ; ne rétracte pas en face du commandant – il est arrêté: neuf années pour conspiration. Galati. 7000 détenus à Periprava. Salcia. Opéré par des médecins détenus de péritonite, avec des appliques de bottes et deux aiguilles de cordonnier. Ensuite, l'hôpital a été mis en place. Brigade des paysans "chiaburs" et partisans. Les 32 brigades d'intellectuels. À Salcia, entre 60-62, 100 détenus sont morts (commençant avec le procureur militaire Nitoiu) – extermination, mis en scène d'évasions. Il énumère des cas. Il donne des détails sur l'endroit où ils enterraient les morts. Draghici en inspection, Riga - ancien ambassadeur en l'Espagne vient au rapport et est enchaîné sous le regard de Draghici. Collègues – Tutea, Paleologu, etc. Strimba. Chiens qui les déchiraient (par exemple Voicu de Bucarest). Staniloaie et Galeriu. Catholiques. 20 ont refusé de signer un engagement de ne pas divulguer ce qu'ils ont vécu. Harcelé après la libération, pour devenir informateur. En 1974, il est frappé parce qu'il refuse et se défend frappant le securiste. Il est cruellement battu. Arrive au pénitencier de Securitate Rahova. Pour qu'il n'existe pas de précédent d'outrage, ils lui font des falsifications au sujet du travail. Tenu enfermé pendant deux années, signe qu'il n'a aucune revendication et est libéré. Distribue en 1987 Luneta sur le chantier, éditeur Băcanu (croit-il!). Emmené de nouveau à la Securitate et menacé, signe l'acte de collaboration, mais il n'arrive pas à le faire. Dessine le contour de la colonie], **Jaluba Ionel série D no. 0084215, 30.11.2008 [f139-143 [227-236]** Commerçant sans avoir rien fait, il est arrêté. Battu insupportablement par Brînzaru, securiste, ancien boxeur, pour reconnaître ce qu'il n'a pas fait. Une jeune femme a sauté par la fenêtre de la securitate Constanta). Il écope 18 ans, 12 après l'appel. Il donne le nom de ses enquêteurs (cp Mateeiosu Andrei, subl Radulescu, plt Sula Vasile, enquêteur Mihaila, colonel Mihaiescu) et de leurs méthodes. Aiud (commandant Dorobantu puis Coller). Extermination. Il expose aussi les gardiens plus féroces (frères Maier). À Aiud, n'ont pas survécu les aînés et les malades. A la fin de la période, en 1960 il est emmené à Periprava- on lui dit qu'il a encore 60 mois, comme sanction administrative], **Mihalache Gh. 91.02.2008, série D no. 0084217 [f144-147 [237-243]** Membre PNT jeunes, arrêtés le 12.12.1947. Libéré en 1948 – par amnistie. Arrêté en 1949 ... pour exécuter la sanction gracié! En 52 il est arrêté et emmené, sans aucune enquête ou procès, directement au canal. 60 mois de punition administrative – non prononcé par la cour et non communiqué. Peninsula. Puis un procès, la condamnation et Aiud. Avocat qui met sa tête sur le rail à l'arrivée du train et est décapité.] **Tricorache Ecaterin série D no. 0084218 [f148-151 [244-251]** Du PNT- jeunesse, en groupe avec Ion Puiu et Ion Diaconescu. Arrêté le 12.12.1947. Enquêtés par Dulgheru et condamnés par Petrescu. Extermination à Jilava. À Aiud décédaient sept par jour par famine. Extermination. Gardien tortionnaire Căldăraru. Roue des détenus. Évasion de Greceanu (et Spulbatu, Sirianu- exécutés, voit leurs cadavres criblés). Après **libération, pressions continues et menaces pour devenir informateur**], **Ionescu Galbeni, Vasile C-tin-Niculae, 27.11.2007, série D no. 0258583 [f151-160 [252-265]** Membre PNT- jeunesse. Se rene seul en 1948, pour protéger son père. Il admet tout. Il n'a pas eu la permission de prendre la parole au procès. Jusqu'à 15 mai 48, à Aiud étaient des légionnaires arrêtés du 40-42, qui ont refusé la coopération avec Pauker, " des criminels de guerre " et des "bures noirs". Après le 15 mai, le lieu se remplit de légionnaires arrêtés. Emmené (avec Valeriu Gafencu, Ianolide etc.) à Pitesti – comme étudiant. Tous étaient condamnés parce qu'ils n'avaient pas accepté le régime communiste. Ne passe pas par la rééducation. Envoyé à Tirgu Ocna (malade) dans un groupe de 50 (Valeriu Gafencu Ianolide etc) dont 10 étaient rééduqués. En 1950, le directeur de l'hôpital est remplacé par le securiste Bruma (secondé par Augustin Sleam) et la rééducation peut commencer. L'équipe Nuti Patrascanu commence avec Constandache, qui retourne dans sa chambre, changé. Ils parlent de comment réagir. Eugen Dumitrov est introduit le 1er mai 1951. Il hurle. Ils hurlent tous aux fenêtres et les cris s'entendent sur un terrain de football voisin. La rééducation s'arrête à Tg . Ocna . Les officiers de la securitate parlaient mal roumain. 2

années sanction administrative– comme homme de Maniu . À Jilava, N. Grozav se tranche la gorge avec la queue de la cuillère, fou par la rééducation. Le harcèlement se poursuit après libération du 1955. Les réunions après 1968. La mort de Coconeti, harcelé par la securitate. En **74 on lui ouvre un dossier (à Coposu aussi , etc.) Bratu prend 10 ans, Camil Dumitrescu fermé. Échappés par Radio Europe Libre. Le 04.04.1977, il est battu sauvagement à la Securitate pour reconnaître un lien irréal avec GOMA.** Il est appelé aussi en 1987. Documents : Notes d'information de 1959. Une autre note – sur Galbeni. Plans de mesures avec lui. De 1974 aussi. On pénètre dans la maison pour mettre des microphones] compte enveloppe, cont. photo, adresse MAI no. 715/15.08.1959. /132-160

8. Note Ionescu Galbeni Nic. 311/30.11.1959, Rapport Ionescu Galbeni Nic. **Adresse - charge M.A.I. Charge - Dir.a VII-a sur Ionescu Galbeni**, note extrait, 302/1/MAI 29.03.64, note sur. identif. pers. 10.05.1972, plan de mesures 12.03.1972, fiche de recherche inf. Ionescu Galbeni Nic, plan de mesures, note sur Ionescu Galbeni Nic, rapport avec propositions sur le dossier de poursuite informative Ioniță, note - rapport sur Ionescu Galbeni, rapport avec la proposition de fermeture du dossier Ionescu Galbeni, Note 311/30.11.1959, note sur identif pers. 10.05.19 72 /161-206 [266-311]

9. Note, note - rapport sur Ionescu Galbeni, copie CI., Ionescu Galbeni, tableau avec ceux qui ont refusé la rééducation dans la prison de Târgșor- commence avec Bardac, **déclaration Bardac Nicolae [f207-215 312-324]** Complète la plainte CRVC. Arrêté et torturé en tant qu'étudiant. Les étudiants sont torturés dans des maisons occupées par les securistes. Condamné par Pavelescu. Conduit à Targșor. Les élèves de Suceava commencent la rééducation par des coups, pendant l'été 1949. Ils sont visités par Nicolschi et Dulgheru, qui demande Stanu Dumitru de 14 ans "ce que tu pense sur la rééducation". À sa réponse- que cela ne l'intéresse pas, Dulgheru avec Spirea Dumitrescu a décidé d'envoyer à Jilava ceux qui ne veulent pas se rééduquer- attaché leur liste. À Jilava sont donnés à la charge d'une équipe d'informateurs. Battu avec un sac, avec des gardiens sur la tête, pour ne pas crier. Accident de travail à Bicaz.], **déclaration partie lésée Nour Mihai 26.11.2007 [f216 [] – déclaration manquante ?], série 0258581, déclaration Alexandrina Voinea [f217-223 325-333] Rédigée le 20.11.1994.** Arrêtée enceinte et avec un enfant de 7 mois. L'enfant est pris par la chef de la crèche Ploiesti, puis disparaît. Elle ne trouve que celui né en 1955- en prison. Elle cherche l'autre mais on lui dit qu'il a été remis à la famille- puis il est mort. Après 1962 on lui répond par écrit que l'enfant serait mort, deux mois après son arrestation. Le mari demande des relations au parquet, après 1989, et on lui répond que cela ne peut pas être connu après 40 ans (et jusqu'à 40 ans... sont protégés comme secrets). Elle croit que le garçon vit! Sont annexés les preuves de l'application de la loi 118/1990], feuille blanche, Décision no. 840 du 01.10.1990. /207-223

10. Déclaration de personne lésée 02.04.2008, Andreescu Mihail, série D no. 0084219 [f224-230 334-346] Étudiant, fils de paysan, toute la famille arrêtée, l'appartement réquisitionné par un securiste. Battu jusqu'à l'inconscience. Condamnés pour des actes de terreur. Jilava (Alexandrescu, après Maromet). À Dej il est dans la chambre avec Nusle Emerich, juif, ancien brigadier à Auschwitz, des paysans qui se sont opposés à la collectivisation - Cristea Vasile. À Gherla il vit avec des «criminels de guerre» qui ont combattu sur le front de l'Est. Mais aussi avec Brach Caruceru (ancien brigadier à Auschwitz). les criminels de guerre sont disculpés – 1955. Le travail en usine. La torture avec l'eau salée à boire. La révolte du 1957 étouffée avec de l'eau et du feu, sous la direction de Goiciu et Istrate. **Sous la pression de devenir un informateur jusqu'en 1980], Tufeanu Mihail série D no. 0084213 [f231-234 347-354]** Légionnaire arrêté par Antonescu. Gracié en 1944 et enrôlé. Arrêté le 15.05.1948. Reconnaît tout. 20 années de travaux forcés. Emmené à Pitesti. Autour du Saint Michael, 1949, **voit à travers la fenêtre de la cellule, la première agression dans la chambre 4 hôpital, soutenue par les gardiens - il est puni pour cela. Description détaillée de la rééducation dans sa chambre, conduite par Turcanu**, son ami Eugen-Magirescu s'occupant de lui. Il était du dernier lot, qui n'a plus rééduqué des autres. Déplacés à Gherla avec Turcanu, jusqu'à l'arrêt de la rééducation, suite au meurtre du médecin Simionescu. Il ne peut pas être utilisé pour le procès Turcanu - et est envoyé à Aiud, et après à Salcia], **Tripa Octavian, 04.02.2008, série D no. 0084220. [f235-238 355-359]** légionnaire du 1937. Résiste à l'arrestation du 1948 et il est abattu, échappe de coma. Enquêté au siège du Min. d'intérieur. Vacaresti. Siège de Securitate Ocnele Mari, féroce battu. Aiud (Craciun) -. Rééducation de 1961 Absence de tout raison d'emprisonnement.] /224-238

Volume 22 [déclarations de personne lésée]

1. Déclaration partie lésée Georgescu Gheorghe-Valentin, série D no. 0258605 du 12.11.2007 [f1-3 3-7] Élève arrêté pour des manifestes patriotiques, battu, jugé par Petrescu, Poarta Alba- où Rambela Dragos a été liquidé par Stănicel], **déclaration partie lésée série D no. 0258604/09.11.2007, Călinescu Viorica-Angela [f4-7 8-11]** Ingénieure. Fermée parce qu'elle avait écrit un manuscrit sur trois résistants assassinés

par Securitate (Eftimiu, Bocarnea). En 1959, elle encaisse 23 années pour anticommunisme-et le reste de la famille est emprisonné- en dépit de l'absence du rapport avec elle. Les femmes arrêtées pour collectivisation ont été sauvagement battues. Pénitencière Craiova. Séjourne avec Maria Zaizescu – légionnaire, fermée pour opposition à la collectivisation à 1961. Miercurea Ciuc. Oradea.] , **déclaration partie lésée série D no. 0258598 Moței Mircea [f/8-15 [12-26]** Étudiant de Timisoara arrêté en 1941 pour des sympathies légionnaires. Enquêté - sans violence. Condamnation de 1941, en procès secret, à 18 ans, seulement pour son entrée dans une FDC – dépose la sentence. **Ilie Păunescu (dans la salle) travaillait pour Siguranta et a lu un rapport à leur sujet.** Menés en train, tassés, à Aiud, 2 semaines, sans accès aux toilettes. Déplacés à la colonie du travail Vaslui, puis au pénitencière Alba Iulia. Comment ils ont été envoyés à l'avant-garde sur le front de l'Est par Antonescu, pour extermination. Lutte, de Janvier 1944, jusqu'à la cession de la Crimée. Évite le centre de « rééducation par mort " de Sarata . Après le 23 Août, se réfugie en Allemagne d'où il revient après la capitulation. Arrêté en 1948 par Livezeanu (Levenzon) . Battu " au moulinet " à Tirgu Ocna. **À Bacau il est besogné aussi par Titi Grunberg, le garçon du directeur de l'école juive de Bacau.** À Suceava, des coups sauvages (Volcescu). Les détenus de Modova, torturés pendant la nuit, quand ils réveillaient toute la ville. Le début de rééducation à Suceava par Sura Bogdanovich. Travaux forcés à perpétuité. En moyenne, en 49, à Aiud un détenu par jour décédait, à cause du manque de soins médicaux. Baia Sprie - moyenne de vie de 32 ans, donc l'intention d'extermination. Retourne à Aiud; rééducation ou Zarca] /1-15

2. Copie ,, Sentence dans le procès des 13 élèves du Lic.Mil. M. Viteazu /16 [27]

3. Décl.p.lésée Băgu Gh, série D no. 0258617 [f/17-20 [29-35] Arrêté comme légionnaire – à Iasi – bien qu'il n'était pas même sympathisant. Enquêté au min . int . Bucarest, il demeure avec Lazarescu - avocat de la cour royale- battu à mort. Condamnation - deux ans. Arrive à Pitesti dans la cellule 1 avec Nuti Patrascanu, Aristotel Popescu... **Dans la cellule vient Turcanu, chez lui, sur la couchette, discussion amicale - sa femme était collègue de l'épouse de Turcanu (Oltea Loghin). Après un mois de discussions normales, Turcanu demande à Paul Dumitrescu à se rééduquer et celui ci refuse– alors, le passage à tabac, Ionescu saute à sa défense. Par le gardien Nistor, Turcanu appelle le directeur Dumitrescu, et lui signale qu'Ionescu s'oppose à la rééducation. Il est tabassé par Dumitrescu jusqu'à ce qu'il il tombe inconscient. La rééducation était donc dirigée par la direction de la prison.** Non battu initialement, mais Borcea, un autre battu, le dénonce pour l'avoir conseillé à se cacher sous le lit. Il est déplacé à la cellule 7 - détenus qui ne pouvaient pas être rééduqués. Ciubotaru de Pascani - battu à mort. Échappe des coups partant à Peninsula, travail d'extermination et personnes tuées. Assiste à l'assassinat d'ingénieur Petrescu. À Constanta- l'enterrement de Petrescu. Détenus liés aux tracteurs et battus avec des bâtons (par Stanciugel). Battu à Poarta Albă par Albu jusqu'on lui a cassé le tibia et le péroné] **déc. p. lésée Mircioiu Gheorghe série D nr. 0258607 [f/21-26 [36-46]** sans participer à aucune activité, il est arrêté, torturé à Braila – donne le nom des tortionnaires (Danila Matei, Luchian Leonida, Lovici Mihai, Ratiu Dumitru) y compris le chef de Securitate, Apost Ionel. Régime d'extermination de Galati (dirigé par Goiciu Petrache). 15 années de travaux forcés. Peninsula. Les détenus décédés (Stere , Grosu , Moroianu , Cristescu). Aiud. Nouvelles enquêtes à Oradea (Berbec Nicolae) où il est drogué pour signer quoi que ce soit. **Lors de la libération, il est pressé par la Securitate (Ruxandra, Iacob, Berec, Urse) pour devenir informateur, sur la base de l'engagement signé à Oradea. Battu près de coma pour cela.** Tentative de suicide. Des rencontres à 2 semaines avec Berbec Nicolae. Il lui donne de l'argent - il refuse, il est obligé de signer qu'il l'a pris. **Emmené au bord du Danube avec des pierres aux pieds pour être noyé. Le tout pour des notes informatives.** De nouvelles pressions de la part de Urse Vasile și Ruxandra. **La tentative d'être frappé par celui-ci avec la voiture. Demande la réhabilitation, qui lui est offerte adoptant un enfant ?; après 1981 il est aussi pressé – il fait semblant d'être épileptique], decl.p.lésée Șcheaua Lucian série D no. 0258608 [f/27-29 [47-49]** Mis à espionner un directeur de Sovrom- naval, il refuse. Des repréailles. Arrêté en 58 parce qu'il a lu trois livres. Battu sauvagement pour dire où sont les crânes de bois. Galati- Pas mal. À Aiud des suicides à cause du régime. Chambres avec des malades mentaux pour l'extermination], **décl.p.lésée Urse Ștefan série D no. 0258610 [f/30-33 [50-56]** élève FDC, enquêté à Braila, fermé à Galati-Goiciu, 15 ans. Poarta Alba-brigade 36 Peninsula – l'assassinat de Simionescu.. Aiud- les morts enterrés au trois peupliers], **décl.p.lésée Burlacu Victor série D no. 0258602 [f/34-35 [57-60]** Famille des déportés de Bassarabie (une partie avait été envoyée en Sibérie par les Russes). Chassés par des autorités. Déportés de Jimbolia en Baragan, un mois en train. Huttes de terre etc Cinq ans. Tout passe à l'État (IAS), et pour eux seulement 2 ha, pour vivre. Expulsés de l'école secondaire et de l'université parce qu'il a été déporté], **décl.p.lésée Leu Marioara série D no. 0258611 du 14.11.2007 [f/35-38 [61-63]** Sur son mari Leu Gh., arrêté en 1949-1953, 1955, 1958-64; après la libération, **les deux sont continuellement appelés pour donner des rapports]/17-38**

4. Decl.p.văt. Mangiurea Matei 14.11.2007 [f39-45 [64-70] FDC. Arrêté en 1948 par Moscovici Lazar și Danila Matei . Securitatea avait trouvé un cahier avec tous les groupes légionnaires. Enquête au min. de l'intérieur-Niculescu. Galati – des enquêtes dures (Luchian, Matei, Moscovici). Les défenseurs d'office au procès - les accusent. Des pistolets distribués dans leur chemin pour avoir une raison à les abattre. **Dans la cellule, des détenus apportés des camps russes parce que, à l'occasion d'une visite de Ana Pauker, ils l'ont chahuté.** 15 ans de prison. Décès en détention (Moroianu, Stere). Peninsula. Gherla - Turcanu rééduque et se promène librement dans le pénitencier. Passage à tabac par Goiciu dans l'usine de Gherla. À peine il réalisait les normes, lui, un ouvrier expérimenté, les intellectuels ne pouvaient pas. Parce qu'il ne dénonçait pas, il est puni à l'isolement, où Onac est mort. Rendu à Juberian – à la demande de Goiciu, accompagné par 12 securistes. Seulement en 1954 on a ramassé le groupe Turcanu. Aiud- la rééducation. À deux jours après la libération il est appelé à Securitate Braila. **Poursuivi dans tout le pays jusqu'en 1975.] , série Dno. 0258609, decl.p.lésée Boroneant Vasile 06.11.2007 [f46-58 [71-84]** Complète la plainte CRVC. Participer en 1951 à un cercle littéraire non - communiste avec Maria Banus et Novikov. Les dirigeants des institutes étaient Petre Constantinescu Iasi et Emil Condurache. Au festival de la jeunesse de 1953 il écrit une lettre; il savait que les jeunes ne peuvent pas lancer quoi que ce soit. Battu. Témoin sur le meurtre de Vasile Marin pendant l'enquête. Demandé par Nicolschi comment a-t-il dévié -et s'il va se battre contre l'URSS en cas de guerre. 16 années de prison. " Tourelle " de Jilava. À Lugoj était mieux en 1955. Certains ont été fermés parce qu'ils avaient participé aux fortifications vers Tito (étaient visités par Bodnaras) ? Aiud - faim, froid, Koller. Il n'y avait pas le droit à des lunettes. Des juifs qui avaient été pris vendant des montres, 7 rabbins. De 56 à 61 dans Zarca. Paralysie rhumatismale. Salcia. Après la libération, il travaille dans l'archéologie. **En 1975, les anciens détenus politiques sont écartés de la recherche.** Rééducation à Aiud, avec le cercle d'intellectuels conduit par Anania – sur le communisme socio -chrétien. Patrascu avait la promesse de libération des légionnaires s'ils font la paix avec le régime communiste]. **série D no. 0258599, decl.p.lésée Dumitrescu Paul C-tin, 07.11.2007, série D no. 0258600. [f59-70 [85-96] Le première battu par Turcanu.** Étudiant en droit et à l'école militaire d'officiers. Aux cours d'endoctrinement il leur dit qu'en 1944 les Russes nous ont envahi la 13ième fois. Il se retire de l'école. Entre en PNT jeunesse dans la résistance. Arrêté 1948 et enquêté en Calea Plevnei (Bolos). Demeure avec Dimitrie Gheorghiu qui a refusé de conduire Sovrom - pétrole (mort à Zarca Aiudului). Jilava 48. Le directeur s'est bien comporté et a cause de ça il est fermé. Il reçoit 2 ans. Emmené à Pitesti en 49, dans la cellulaire 1, avec Nuti Patrascanu (gardiens Nistor). Il appréhende sur Turcanu et Bogdanovich de Suceava. Aurel Tacu les prévient sur ce qu'il va venir. Accusés de la mort d'un jeune homme. Chef securiste - Cârnu. **À partir d'août, la nourriture leur est donnée par Turcanu, à la place du gardien.** Nuti Patrascanu lui dit qu'il va être tué. Bagu Gh, ami de l'épouse de Turcanu leur dit qu'il va suivre un démasquage et masquage en leur expliquant en ce qui consiste. Pour le début on lui propose une lutte test avec Sophronie. **Le 6 Décembre 1949 le groupe Turcanu commence les brutalités.** Ils attaquent Radu Maiorescu qui les aurait insultés. Battu pour dire ce que Nuti Patrascanu lui a dit. Ensuite, entre le directeur Dumitrescu et des gardiens, avec des bâtons. Turcanu dit que les légionnaires ont sauté à les frapper. Ils sautent sur lui car il a chanté, la nuit de résurrection– que les Américains viennent. **Il est battu personnellement par le directeur,** d'autres (Soroiu, Popa, Popescu, Tagu , Craiu) par les rééducateurs. Ils font des déclarations sur ce qu'ils avaient caché au greffe. Nuti Patrascanu - 84 pages. Tous battus. Il reste dans la même cellule jusqu'en 8 Juin 1950, quand il est mené à Gherla. On met en place le comité de Rééducation (Bejan, Stancu, Sarbu). Il déclare qu'il s'oppose à la continuation de la rééducation. De son coté passent les frères Nicoară et Remus Daler. Ils sont laissés de côté. Il se libère. 6 années en domicile surveillée et tentatives de recrutement. La sentence de 1948. Entrevue de journal avec lui. La croyance que les Américains viennent. Il n'a dénoncé et frappé personne. Nuti Patrascanu lui dit qu'il a pris des coups pour rien, car Turcanu savait le message qu'il lui avait confié. C'était un piège tendu par eux. Turcanu a agi par amour pour son épouse et sa fille, pour être libre.] /39-70

5. Sentence no. 2263 du 28.12.1948, Dumitrescu S.Paul, article journal la Resistance Anticomuniste [f71-81 [97-109] ajoute la sentence et des articles- témoignages publiés dans la presse], **decl.p.lésée Popescu Traian-Ștefan 08.11.2007 série D no. 0258601 [f82-99 [110-127]** Du groupe de Voinea Octavian, réseau informatif légionnaire. Torturé à Malmaison (Serghe, Cernea). 20 ans de travaux forcés. Arrive à Pitesti - le gardien Georgescu, le commissaire Tapu. Emmené le 30.12.49 à Jilava – ici étaient des Serbes fermés pour titoisme y compris le chef des enquêtes d'après 48, à Timisoara. Deux serbes échappent et suivent des représailles et la clôture des fenêtres. Conditions infernales. Entend ce qui se passe à Pitesti. De retour là-bas est reçu par Celler. Emmené à Gherla dans la chambre avec des rééduqués. Étant prévenus, quand on commence, ils se déclarent rééduqués. Turcanu commence et les battre féroceement. Les méthodes de torture. Poussé à battre Avram (novembre 1951), il refuse. Battu jusqu'on lui casse l'os de la plante du pied. L'état

dans lequel il a été emmené. Battu aussi par Mihalcea – chef à l’usine. Conduit à Malmaison le 03.01.1955 pour le procès de Vica Negulescu, Turcanu étant déjà exécuté, "activité légionnaire sous le couvert de la rééducation pour être libérés et continuer l’activité légionnaire "; et qu’il aurait emporté dehors des informations obtenues par Turcanu des détenus. Confronté avec Voinea Octavian, qui était entre les cinq qui avaient échappé, parmi les 22 condamnés dans le lot Turcanu. Pour dire qu’il est venu avec l’ordre de Sima pour faire la rééducation, qui est arrivé de sa fiancée à Turcanu etc. Il dit que Voinea est fou et tout qu’il dit ce sont des inventions. Torturé continûment devant Nicolschi. Février 1957 au trib. militaire il déclare qu’il a été battu par le capitaine Branzaru, ensuite il est battu aux plantes des pieds avec un tuyau de locomotive, pour déclarer que l’ordre de rééducation est de Sima. Mené à la folie. De nouveau à Aiud en 1957 et à Bucarest - pour l’enquête sur Pitesti. Le troisième procès (il semble que au deuxième il a dit pourtant quelque chose d’indésirable). Dans la boîte sont : V Negulescu , C Oprisan, Popa Aurel, D Hoinic, Iosif Iosif et Gh Calciu (aussi Virgil Bordeanu et Caziuc- inconnus). Il n'est pas laissé à déposer pour Calciu. V Negulescu dit "n’intimidez pas le témoin" et mettez fin à la mascarade. Le 6 étaient assez détendus ! De retour à Aiud - Zarca. 24 jours d’isolement], **decl.p.lésée Pop Cornel-Gheorghe série D no. 0258594 du 31.10.2007 [f100-106 [128-135]** Fils d’un prêtre catholique fermé entre 1948-1950, **retenu en 1967. Mené à l’hôpital psychiatrique Timisoara, battu et drogué. Parce qu’il continuait l’attitude, est emmené ensuite en 1982 à psychiatrie Oradea – toujours pour anticommunisme et fermé deux mois.] /71-103**

6. Billet sorti de l’hôpital, F.0.7448, Pop C.Gh., décision no. 1858 dossiers no. 378/2000, decl.p.lésée Moței Constanța, 01.11.2007 [f107-112 [136-141] Elle copie une lettre de A C Cuza et fait un manifeste pour Bucovina de Nord. Enquête bestiale à Mall Maison. Marin Florin Paul meurt. 7 ans. Dumbrăveni, Miercurea Ciuc- Mislea. Control vaginal d’objets cachés. 120 jours d’isolement. Les conditions d’extermination. Encore 48 mois de punition administrative. Arad. Oradea. Après 1964, congédiée de l’institut d’histoire] , **série D no. 0258596, decl p. lésée série D no. 0258589/24.10.2007, Popescu Ioan [f113-126 [142-156]** Du groupe organisé par Decebal C Andrei – du gouvernement de Horia Sima, revenu d’Allemagne pour mettre en place un service d’information. Pour transmettre par **Ghită Stoian et Dragos Hoinic vers Sima et plus loin aux Américains**. En 1948 Hoinic est pris au passage de la frontière. Enfermé lui aussi à Mal Maison - manège. Puis torturé dans une villa de la zone du parc Filipescu et ensuite au SSI. Il déclare tout ce qui est nécessaire. Prend 20 ans pour haute trahison et d’autres. Emmené à Pitesti en Février 49 (directeur Alexandru Dumitrescu, gardiens Mandrută și Ciobanu, chefs de département Dina, Filip, Georgescu). Envoyé à Vacaresti le 24.12.49. Arrive à Tirgu Ocna sans rattraper la rééducation. Puis Caransebes, ensuite Pitesti (directeur Mandruta), puis Gherla. Rééducation à Tg Ocna (dir. Bruma et Sleam). D’abord Virgil Ionescu - qui coupe ses veines. Puis Constandache et Dimitrov qui crient, etc . Eugen Munteanu et Nuti Patrascanu sont venu de Pitesti à Tg. Ocna. Munteanu meurt en enquête en 1955 et plus tard Patrascanu - pareil. Donne les noms des morts à Aiud (conduit par Craciun, Ivan) – **les petites plaques en bois – avec le nombre –avec lesquelles ils étaient enterrés s’altéraient**. Refuse la nouvelle rééducation, soutenue par Ananias , Paleologu] /104-126

7. Fiche M.A.I. UM 0622 Aiud [f127-136 [157-165] Popescu Ion. **Qui dépose un tableau avec les détenus de Tirgu Ocna 1950-1954**], Popescu Ion, article „Evenimentul" 127-151 **decl.p.lésée série D no. 0258597, 02.11.2007, Popa Valeriu, [f137-144 [166-173]** Étudiant en médecine. Pour discussions- 5 ans. Envoyé à Pitesti. Dans sa chambre - Martinus, Prisecaru, Morarescu, Pop Cornel, Juberian. Il est œuvré par Burculeț Viorel. **Turcanu a manqué une semaine, emporté à Bucarest pour être instruit par Nicolschi**. On continue dans la salle 4. On arrive à ce que père et fils se battent avec conviction. Humiliation extrême. **Les gardiens obéissaient à Turcanu**. Passe à Gherla, où dirige Alexandru Popa. C’était pire qu’à Pitesti. Il coupe ses veines avec une cuillère quand vient son tour à torturer des autres. Il est envoyée au canal. Là-bas il y a aussi deux brigades de Pitesti. Le cas du médecin Simionescu. Un étudiant de Cluj qui a affronté Turcanu a été tué sur le coup. Sort en 1953, et devient médecin. On donne un décret d’amnistie pour les moins de 5 ans, mais après la révolution d’Hongrie on déclare appel, **les procès des étudiants en médecine sont rejugés et il reçoit en contumace encore 10 ans d’incarcération dure**. Capturé en 1959, enquêté par lt majeur Enoiu. Retenu à Jilava - sous Maromet] , **Oprea Filofteia decl.p.văt série D no. 0258595 01.11.2007 [f145-151 [174-180]** Élève qui copie Doina de Eminescu à 18 ans, en 1957. Reçoit cinq ans. Jilava. Les médicaments en prison étaient meurtriers, fait saisi par une détenue médecin, qui les jette. Jilava. Donne des noms des détenues (Mironovici, Boila, Arthofnt, etc, y compris des religieuses catholiques ou de Vladimiresti. Ensuite Miercurea Ciuc. Les gardiennes leur parlaient en hongrois.]/ 127-151

8. Décision no. 979 du 22.10.1990 Oprea Filofteia [f152-153 [181-183], decl.p.lésée série D no. 0258593/ 30.10.2007, Rodas C-tin, [f154-164 [184-194] Condamné en 1943 comme un légionnaire. Libéré le 01.05.44. À 29 Août 1944, arrêté comme ancien légionnaire, envoyé à Tîrșor / Margineni / Ploiesti /

Slobozia. Il évade. " **J'ai été en expectative au cours des négociations portés par les représentants du mouvement avec le gouvernement** ». On reçoit des directives directement de Sima et de son gouvernement, pour l'organisation des centres de résistance. Retenu le 15 mai 1948. 5 ans – le tribunal Brasov. Tîrșor (visités par Nicolschi) et ensuite à Peninsula. Extermination. Préparé pour être envoyé pour rééducation à Pitesti. Jilava et puis Pitesti. Le 23 Mars 1951 la porte a été ouverte et les gardiens ont introduit Turcanu, Juberian et Stanescu (qui est encore vivant). Rossée infernale. Transféré à Gherla où Turcanu reprend la rééducation. Insupportable. Torturé à nouveau avec l'accord de la direction de la prison, Goiciu. Ils dansaient "sîrba" sur sa poitrine. Il est promené et montré à travers les cellules. Il ne pouvait pas se tuer. Diaca Dan battait très fort, au foie. Fluieras, battu à mort parce qu'il a refusé Dej comme ministre. Conduit à Ploiesti pour le procès Turcanu. Il refuse. Chef de Securitate - Strul Iosif. Il ne donne pas d'aspects sur Pitesti. La peine suspendue a été réactivée. Conduit à Ploiesti, où il est fermé avec les policiers qui étaient en procès (le chef de securitate- cap. Anghel). Libéré en 1956 à Ploiesti, parce qu'il était grec. Re-enfermé après 1958 sur des raisons totalement imaginaires. Les bourreaux de Ploiesti (Virgil Ionescu, cap. Blidaru, cap. Falago, Ict. Cristea - tsigane avec 4 classes). Refuse la rééducation à Aiud. Sentence du 1943 - semblable à celles communistes. Sentence du 1949.] / 152-164

9. Copie CI Rodas C-tin, Extrait sentence no. 4269 du 11.03.1943, sentence no. 835 du 15.11.1949, copies billettes de libération, no. 5948/1964 Rodas C-tin [f165-174 [195-210], decl.p.lésée série D no. 0258590 Popa Neculai, California, decl.p. lésée série D no. 0258592 29.10.2007 [f178-180 [211-216] Libéral battu aux élections de 1946. Marin sur le bateau - arrive à Vienne, puis dans le camp américain de Salzbourg. Préparé par eux à revenir a coté des légionnaires, pour des actions informatives. Revient à 24 Mars 1951– retenu à Curtici. Besogné au siège de la Securitate à Uranus. Haute trahison-25 ans. Jilava. Aiud (le gardien Maior, Dorobantu / Koler). 1957. Le chef de securitate Heldeger lui propose de désinformer le réseau. Chantage avec la famille - il refuse. Gherla, Pitesti. Morts en cellules, D Condescu, Bașmutu- l'évêque des musulmans de la Roumanie. En 1959, transféré à Dej - ici étaient ceux pour haute trahison. Ici il refuse aussi la libération avec des tâches. Retenu 5 fois jusqu'en 1987, la dernière à Mal Maison.], Dascălu Nicolae, decl.p.lésée série D no. 0258591/26.10.2007 [f181-188 [217-224] Élève – fait des manifestes. Dénoncés par le prêtre Vasilian. En cellule avec Cristescu qui lui donne des conseils utiles. Battu à s'évanouir. Puis enquêté par Mocanu Vasile. Déclarations dictées. Mandats signés: commandant Stefan Niculescu, colonel T Sepeanu. Reçois 5 ans. Jilava- le fort 13, conditions d'extermination. Gardiens-tsiganes violents. Poarta Alba - libéré en 1954. Interrogé aussi après], Petrișor Marcel Aurel. [f189-199 [225-235]1952- Omission de dénonce de Ovidiu Cotrus - un an de prison. Conditions d'extermination de Jilava. Dans une cellule de 16 personnes sont mortes 9 en deux semaines. Gherla et Aiud - sur le prolongement administratif. Sort et entre en 1956 à la faculté de lettres. Il est contacté par Al . Ivasiuc qui essayait une solidarisation avec l'Hongrie. Revendications raisonnables. 8 étudiants arrêtés. Suit la protestation sur la Place de l'Université, - le 4 Novembre 1956. Entre au siège de le revue Théâtre et dit à ID Sirbu et Doinas qu'il faut faire quelque chose. Doinas sceptique. ID Sirbu: mettons les securistes avec le dos dans les baïonnettes, comme en Hongrie. Ivasiuc arrêté le 3. Battu atrocement par Enoiu - il parle. Puis Demostene Andronescu, Sirbu et Doinas. Le 4, les troupes de securitate occupent la Place. Petrisor et Grama sont condamnés à mort. Ivasiuc et Sirbu – à vie, Andronescu 25 ans, Doinas libéré – à l'intervention des amis haut-placés. Commuté à la perpétuité, conduit à Casminca de Jilava . Il est resté avec Gh. Calciu, qui l'a sauvé de la mort. Le médecin de la prison avait été collègue avec Calciu et lui a donné deux antibiotiques. Transféré à Aiud où Tutea envoûtait les détenus et les gardiens. Refuse la rééducation à Aiud –est mis à l'isolement. Arrêté par Securitate en 1968 quand on lui a découvert la première version du Fort 13. Surveillance continue.] /165-200

10. Decl.p.lésée série D no. 0258588 /23.10.2007, Baurceanu Ion [f200-213 [236-249] Interrogé et mis à espionner les résistants – il les prévient. Jilava - réduite. Encaisse 15 ans. Les conditions et les mors de Baia Sprie. Adhère à la grève d'Aiud. Alimenté en force par entonnoir. On lui verse dans le poumon par la trachée. Dans le coma. Les morts de Valea Robilor. À Gherla, une jeune fille, du cimetière, entre en relation avec un détenu par la fenêtre et écope 7 ans de prison- exécutant deux. Battu pour avoir utilisé Morse par Somlea, qui lui dit que ça avait été moins que ce que le chef Istrate avait demandé. En 1960 à Periprava (Condurache, Fecioru). Jilava– chaque jour, un mort. Persécuté après la libération. Suivent des textes de Baurceanu dans des journaux, il se porte candidat à Galati en 2000, obtient 521 votes contre l'ancien premier secrétaire PCR qui obtient 55557], billet de libération 1722/1964, Baurceanu Ion, articles rédigés par Baurceanu Ion, decl p. lésée série D no. 0258587 22.10.2007, Morărescu Mircea. [f214-221 [250-264] Condamné en 1943 à 25 ans pour participation à organisations interdites. Mars 1944 - libérés. Il n'a aucune activité politique. Arrêté en 1952. Le décret de libération de 1944 est suspendu et on reprend la sentence ancienne. Mélange des malades d'hépatite avec ceux de tuberculose - pour leur liquidation. Sorti en 1954,

par une erreur de la greffe? Arrêté de nouveau. À Gherla étaient les officiers roumains condamnés par les Soviétiques. Insiste sur les questions médicales. Explique pourquoi IL A ACCEPTÉ LA RÉÉDUCATION À AIUD, pour sauver sa vie, étant malade et déplore les déclarations faites contre ses convictions! À l'intervention de MI il a été employé comptable à l'espace locatif et après 1968 il suit l'Académie de musique. En 1979, il part en RDG avec l'orchestre. Documents confirmant ce que qu'il a dit. Ensuite, des réclamations sur I Iliescu et Nastase. Textes pour un procès du communisme.] / 201-221

11. Adresse T 2760/15.10.1991 M.Just. - Omăt Vasile, preuve 2663/31.03.1944, + billettes de libération 0455/1954; 2521/64 Morărescu Mircea, ouvrage olographe „les périodes de détention”, articles (copies des journaux), ouvrage olographe „Ion Iliescu et Adrian Năstase...” /222-234 [265-284] [exige, entre autre, la punition de ceux qui ont bloqué le jugement des crimes du communisme, dirigés par Ion Iliescu et Adrian Nastase]

Volume 23 [déclarations, adresses, documentes]

1. Adresse 35/P/2006 Fédération roumaine des anciens détenus /1[3] [bordereau déclarations envoyées par FRFDPLA, ci-jointes]

2. Déclaration Caraza Grigore [f2-6 [4-8] 23 ans prison – jusqu'en 1977. Arrêté à Piatra Neamt – sauvagement enquêté à la securitate (enquêteur Ruscioru, commandant Munteanu, sergent Cucu) – torturé, comme les autres, y compris des moines. Puis le pénitencier Piatra Neamt. Condamné par le Tribunal Iasi. 1950. Énumère les tortionnaires: Ardeleanu, Barabas et Biro – des hongrois sadiques, Lita - tzigane - Nastase Dumitru de Vaslui, **dans la période après 1970: Irimia , Mailat - tzigane hongrois, Marcu Vasile qui aimait battre ceux des cellules, Moldoveanu Pavel, le dernier commandant de Aiud, qui a laissé à mourir dans la période 1970-1977 un détenu malade à Zarca d’Aiud, sans ouvrir la porte (comme il a fait en 1976 avec Pavel du Prahova et avec Suditu du Buzau, décédé à 4 h du matin, après que les collègues de la cellule avaient frappé dans la porte, à partir du 23 heures).** Olteanu – le médecin securiste à Aiud- qui n'accordait pas d'assistance, Caia Aurel du Varatic Caras Severin, chef de la securitate Iasi, Craciun Gh, le commandant d’Aiud , après avoir poursuivit les résistants du Fagaras, le colonel Iacob, le capitaine Iordache (Lulu), le colonel Ivan , col Koller, Pamfilie, colonel Nagy . Il est nécessaire un procès du communisme],

[f7-9 [9-11] Déclaration Bagu Gh. Il est resté trois jours à Rahova, à l'isolement parce qu'il jouait marelle avec State Dan. Celui-ci a essayé de se tuer, fait pour lequel ont été battus avec des matraques. Battu par Albon - car il a dit qu'il avait la main opérée. Aristide Aurel frappé à la securitate par Pintilie et Onofrei. Au Canal Stanciugel à jeté au feu Rambela, ancien aviateur.]

[f10-19 [12-21] Déclaration Stanescu Tudor. Enquêté sauvagement en 1949. Le régime de Jilava (Maromete-ancien chasseur des chiens errants, beau-frère de Alexandru Drăghici). Air fétide. Coups de matraques -Ivanica. Retour à Jilava après le «procès». 240 personnes en Reduit. Beaucoup de victimes. Le démasquage et le dressage du Pitesti, y compris la punition des gardiens indulgents. Turcanu était le maître absolu. Les gardiens étaient des dieux- devrait être salués avec "à vos ordres"- Turtureanu Valeriu a été puni parce qu'il ne disait pas comme ça. Mais Turcanu les injuriait. Il était sadique- étranglait jusqu'à la suffocation. «Vous ne mourez pas quand vous voulez, mais quand je veux!" On a mis un autre rééduqué à poser son pénis dans la bouche de Voinea Octavian et on l'a obligé de manger ses excréments. On a ciblé aussi la foi. Le père Nicolae Cracea a été tenu aux fous. La torture continue à Gherla, les normes à l'usine étant impossibles.]

[f20-23 [22-25] Déclaration Matei Gh. Fermé et sauvagement enquêté en 1959. Pénitencier Iasi-Cana Zisu battu sauvagement par Prisacaru. Galati. Periprava. Grindu. Strimba. Stanesti. Gradina. Salcia. Gradina. Battu avec la queue de la bêche parce qu'il avait un épi de maïs. Le moine Macarie battu sauvagement.]

[f24-26 [26-28] Déclaration Teudoriu Constantin du Sendriceni-Dorohoi. Fermé entre 1948-1949. Terrorisé psychiquement, comme son frère Adrian - professeur de maths au lycée. Le supplice de Gioga Parizianu, du prêtre Ion Jurcu, moulinette par laquelle est passé Ungureanu. Enquêté par l'officier de securitate Segal, qui s'est transformé en Carol Hudescu. La plupart ont été enquêtés par des juifs. À la libération, le securiste Mihai Manoliu, ancien collègue, lui demande à devenir collaborateur. Après l'armée ont essayé de nouveau. Plus tard, ils lui ont proposé de devenir étudiant – s'il accepte. Pressé ensuite par Vasiliu, Sofrone, Carp pour dénoncer ses collègues, il les prévient.]

[f27-32 [29-34] Déclaration Poenaru Gh. Enquêté en 1948 pour la grève étudiante à Timisoara en 1946. Enquêté en 1950 par Ilea (securitate Arad) et doit signer de nombreuses pages écrites par celui-ci. Arrêté en 1951 et conduit à la Securitate de Salonta. Arrêté en 1956 par la Securitate Timisoara (dirigé par Negrea, des

enquêteurs agressifs- Schnelbach, Sorbun Aurélien). Des peines sévères à Jilava. Opret Iacob du village Moroda est battu jusqu'à à l'état moribond et envoyé à la maison où il meurt. Autres victimes: Manu George, Paslaru Nicolae. Après 1964, a été constamment poursuivi par la securitate.]

Popa Neculai CRVC [/f33-41 **[35-43]**] Traitements inhumains. En 1948, il est battu féroceement par Blihan et Danielevici, avec la bouche bouchée avec des bas, roué de coup de pieds sur la poitrine. En 1950, les coups monstrueux reçus à Pitesti. Là-bas Nicolschi, en l'apercevant saccagé à l'infirmerie, était contrarié que l'on le traitait autrement que par balle. Les coups reçus à Culmea (le sergent Costea) qui a causé la rechute de la tuberculose. D'autres victimes torturées: à Securitate Piatra Neamt - Mazareanu Petre, George Pivin, Victor Popa, Ioan Comanici. À Suceava - Voicescu a tué Gioga Parizianu en le frappant avec une brique dans la poitrine. Le commissaire Pompilian bat une femme jusqu'on la fait sortir sur une couverture. Constantin Olaru battu jusqu' il a accepté de frapper son père Petru Olaru. À Pitesti Paul Simbrea battu jusqu'au coma et amené à l'infirmerie où il meurt dans leur lit commun. Toujours dans le même lit avec lui meurt Balanisca Chirica, frappé à la tête jusqu'il a fait de la méningite. Aurel Pandurescu battu, obligé de manger ses excréments et puis de rester debout 24 heures sur une jambe. Pintilie Ion frappé pour un poème jusqu'il est devenu fou et battu constamment jusqu'il est mort. Gheorghiu Gh et Oprisan Gh. battus jusqu'ils ont tentés de se suicider. Beaucoup torturés en face de lui. À Aiud – Popa Ion de Teius abattu par la sentinelle même si toute le monde criait de ne pas tirer. À Culmea - Moldoveanu et Curea sont morts dans la chambre à cause de manque des soins médicaux. Rappelle aussi de la fosse commune de Dealul Mărului (dossier 430/P/1990) et Dealul Balaurului et Pîngărați, etc],

Niculescu Stelian [/f42-43 **[44-47]**] A exécuté 2 années entre 1950-52: Rahova, Cernavoda (comandant cruel - Seicu) et Bicaz (battu parce qu'il a refusé de nettoyer les bottes. À Canal, le commandant Pavel allait à cheval parmi les corps des détenus. À Jilava le gardien Popa du Giurgiu battait pendant la nuit, un détenu à la fois. En 1960 à Uranus, Purcariu Constantin maltraitait sa femme pendant les enquêtes, là où elle a été frappée, elle a fait du cancer du sein],

Cudaciu Sterie [/f44-46 **[48-50]**] Ses mauvais traitements: Constanta, Aiud – puni constamment à Zarca (où meurt le prêtre Manu), Salcia. Harcelé aussi après sa libération. Crime contre Cupaciu Stere et Dumitru Cupaciu - abattu. Il attache un article de journal.]

[Butureanu Nicolae. /f47-50 **[51-53]** Étudiant. Securitatea Dorohoi (battus par Carol Segal), ensuite Suceava (bien ravagé), Tîrgșor, domicile surveillé à Stroiesti. Après la libération, empêché de faire des études. Il a connaissance d'un camarade de lycée- Stefan, tué à Suceava, de Parizanu etc]

[Déclaration Ionescu N Nicolae. /f51-53 **[54-57]** Arrêté en 1948 et enquêté par Dulgheru et Nicolschi, à l'aide de Branzaru. Martèlement-manège et ensuite sur la table avec des tiges de métal, puis accroché à la barre (aux plantes des pieds). Condamné à 20 ans. Emmené à Pitesti et saisi par la rééducation. Apostol Dumitru exécuté. Transféré à Gherla. Pop Cornel a été à son tour terriblement battu. La rééducation d' Aiud.]

Boroneanț Vasile CRVC [/f54-59 **[58-63]**] Barbarie de l'enquête. Ce fut la panique lorsque le chef de lot, Marin Florea Paul, est mort à cause des coups. Lors de procès Petrescu a pris aussi des mesures spéciales. À Jilava- extermination. Lugoj, Aiud-punitions. Zarca 1956-1960, extermination. Puni 110 fois. Un paysan qui a résisté à la collectivisation est mort de froid dans sa cellule. Décrit le régime d'extermination et donne les noms des victimes] /2-59

3. Adresse PÎCCJ no. 9395/4059/2006, Gouvernement de la Roumanie. 9395/06.07, Union des vétérans de guerre, 188/27.06.2006, [Stefan Cucu réclame la protection des criminels communistes] plainte Andronic Ion, adresse T. M.Iași, no. 105/C/2006, plainte Andronic Ion, adresse M. de la justice 9599 /28.01.2006 /60-73 [64-77] [plaintes au sujet de la gestion des tombeaux des héros]

4. 388/10.07.2006, Réponse aux événements du Décembre 1989, + enveloppe vide, adresses 11625/18.09.2006, 12539/06.09.2006, 1701/2005 SPM pour le Président de la Roumanie, DP02/8000/10.03.2005, pour PÎCCJ, l'union des vétérans no. 236/ 05.10.2006. /75-94 [79-97] **[Lettres de Stelian Ungureanu liés aux événements de 1989, dénoncés comme des opérations soviétiques. Suivent- des plaintes sur la distribution des pensions des vétérans par la poste]**

5. Adresse 575972/10.12.1992, Ligue rom. des vétérans, **déclaration Bulea Aristița [dossier 288/II/16/1993 au tribunal Militaire Craiova]**, copie certif. de naissance Posdarie Aristița, copie C.mariage Bulea Mihail, déclaration de témoin 22 avril 1993 [l'assassinat de son mari Bulea D Mihai en 1954], Chircu Marin [témoignage du 1993], adresse Commission pour constater la qualité de combattant dans la résistance anticommuniste 1342/2000 [pour Zaharia Mihail] /95-101 [98-106] [/f98-100 **plainte du 1992** pour la crime commise par Gheucea / Delcea Mihai chef de police en Degerati-Mehedinti, contre Bulea D Mihai, vétéran de guerre, qui n'a pas livré la cote de céréales]

6. Billet de libération no. 1010/1957, Zaharia Mihai, enveloppes vides (2) adresse M.J. no. 423/2003, billet de libération no. 7289/1952, Ursanu Ecaterina, adresse M.J. 423/2003, billet de libération no. 7289/1952 Ursanu Ecaterina, enveloppes vides (2), adresse M.J. no. 85193/2006, adresse de l'Institut d'Investigation des crimes 423/2006, 16/6517/2006 + enveloppes vides (2) adresses 35/P/2006, sur Andrei Ursu, Lettre ouverte Alex. Ionică, missives. /102-158 [107- 143]

[les feuilles 109-116 étaient probablement liés au cas Andrei Ursu, qui ont été extraites pour disjonction]

[/f112-115 [113-116] lettre ouverte du 17.09.06 de Sorin Iliesiu f. 112 pour l'achèvement avec célérité des recherches dans les dossiers decembriada et mineriada, redirigée de IICC....]

[/f121-147 [118-143] dossier Vasile Paraschiv CRVC. L'intervention de Paraschiv au symposium. f129 - un article du Gandul f131. Lettre pour Goma du 2002 f136-147. **Liste de Paraschiv- avec les officiers qui l'ont maltraité].**

7. Lettre ouverte de l'av. Alexandru Ionică, adresses-fax 35/P/2006, Mircea Gavrilă, enveloppe vide, **mémoire de Ioan Roșca, procès verbal 20.09.1990 Roșca Ioan, déclarations,** LucaV., Teodor Ioan, Buzdugan Gh, note de constatation, p.v. 30.10.90, p.v. 04.10.1990, copie photo – fosse commune Dealul Mărului, /159-181

[/f148-169 [144-185] A Ionica décrit la révolte de Ghimpati- Vrancea, rébellion réprimée dans le sang et la façon dont les prélats de l'église Gréco-Catholique ont été traités.]

[/f170-172 [186-187] Mircea Gavrilă, Emil Gherman, Radu Suciuc- requête de recherche sur la façon dont l'église gréco - catholique a été écrasée, étant tuées, parmi beaucoup d'autres, Vasile Aftenie- évêque, Vasile Frentiu- évêque, Ioan Suciuc- évêque, Alexandru Durcovici-évêque, Ioan Balan- évêque, fermés Iuliu Hossu et Alex Todea etc- le fragment est extrait du dossier, pour disjonction, le 20.09.10],

[f173-181 [188-196] Requête de Ioan Roșca du 19.12.2006 pour que son dossier, inclut en 75/P soit copié aussi en 35/P et pour ajouter le dossier P735/1990-Dealul Mărului- en effet 793/P, ouvert par FDAR Neamț et abusivement fermé avec NUP en 1993, déjà arrivé à PM- ICCJ. À la page 173, à 181 sont ajoutés quelques pages au dossier Dealul Mărului: les déclarations de Buzdugan Tudor, Luca, les procès- verbaux du 20 sept et 2-3-4 octobre, la photo avec des ossements. Mais le reste du dossier- les documents et les déclarations sur la répression du 16.12.1990- ne sont reproduits ici non plus (ni même les plaintes du 26.04.05, 27.04.05 et 6.05.06)]

8. Plainte pénale pour les crimes commises avant 1989, + articles journal, adresse 005/3 I + photocopies, + enveloppes vide (2) /182-208

[/f182-188 [197-203] plainte typée CRVC- Mircea Serban]

[/f189-209 [204-222] Mémoires et documents Stefan Cucu, demande pour lever l'immunité de Ion Iliescu, et photos de personnes tuées par les communistes]

Note : Les feuilles 120, 171 et 172 ont été prélevées du dossier, pour former un nouveau dossier ? conformément à l'expertise de disjonction- l'ordre no. 1304 10/08 du 29.09.2010. Procureur, 29.09.2010

Volume 24 [dossiers Ursaceascu, Lungu, Ciobanecan, Putariu, Maniu]

1. Couverture dossier avec la mention „Dumitru Sandu, Gabor Vasile " /1

2. Photocopie couverture dossier "d'enquête" sur Ursăcescu Maria-Luiza et d'autres [Dossier 4478 MAI. Ils ont sauvé l'Allemand Willi Seife d'un camp de détenus de Iasi et l'ont caché – à l'aide des prêtres catholiques (Catalin Matei et Gabor Vasile) – jusqu'il est arrivé en Allemagne. Condamnés par le tribunal militaire Iași. Matei Dumitru étant exécuté – dans un autre dossier] /2 [4]

3. Photocopie Tableau des arrêtés impliqués dans le dossier présent /3 [5]

4. Photocopie couverture dossier avec l'entête „Direction Générale de la Securitate du peuple" [1949] /4 [6]

5. Photocopie procès-verbal du 20.09.1949 [Fait par sliet. de securitate Kaufman Ică] /5-8 [7-10]

6. Photocopie déclaration olographe Ursăcescu Maria-Luiza du 20.08.1949 /9-10 [11-12]

7. Photocopie déclaration olographe Ursăcescu Maria-Luiza du 20.08.1949 /11-12 [13-16]

8. Photocopie déclaration olographe Ursăcescu Sevastia du 20.09.1949 /13 [17]

9. Photocopie déclaration olographe Andrici Iosif du 20.09.1949 /14 [18]

10. Photocopie déclaration olographe Trifas Anton du 20.09.1949 /15-16 [19-20]

11. Photocopie déclaration olographe Trifas Anton du 20.09.1949 /17-18 [21-24]
12. Photocopie déclaration olographe Leopold Nestmann du 22.08.1949 /19-20 [25-26]
13. Photocopie déclaration olographe Leopold Nestmann du 22.08.1949 /21-22 [27-29]
14. Photocopie déclaration olographe Ursăchescu Emanoil du 20.09.1949 /23-24 [30-31]
15. Photocopie déclaration olographe Ursăchescu Emanoil du 20.09.1949 /25-27 [32-36]
16. Photocopie procès-verbal d'interrogatoire d'accusé Venera Rusu du 29.10.1949 /28-30 [37-41]
17. Photocopie procès-verbal d'interrogatoire d'accusé Ursăcescu Silviu du 27.10.1949 /31-33 [42-45]
18. Photocopie rapport introductif de Parquet auprès le Tribunal Militaire Iasi /34-35 [46-48]
19. Photocopie „ Ordre de renvoi direct en jugement", no. 836 /36 [49]
20. Photocopie citation Gabor Vasile émis en 20.11.1949 /37 [50]
21. Photocopie citation Matei Dumitru du 20.11.1949 /38 [51]
22. Photocopie preuve du 30.11.1949 /39 [52]
23. Photocopie procès-verbal d'investigations du 30.11.1949 /40 [53]
24. Photocopie procès-verbal d'interrogatoire Leopold Nestmann du 15.12.1949 /41 [54]
25. Photocopie procès-verbal d'interrogatoire Trifaș Anton du 15.12.1949 /42 [55]
26. Photocopie procès-verbal du 15.12.1949 /43 [56-57]
27. Photocopie sentence no. 1580 du 15.12.1949 - Tribunal Militaire Iasi /45-46 [58-60]
28. Photocopie extrait de la sentence 1580 du 15.12.1949 /47 [61-62]
29. Photocopie procès-verbal de constatation de la sentence no. 1580/15.12.1949 /48 [63]
30. Photocopie procès-verbal d'investigation en vue de la mise en application du mandat d'arrestation du 23.11.1951 1580/15.12.1949 /49 [64]
31. Photocopie mandat d'arrestation no. 34499 Gabor Vasile émis le 15.11.1951 /50 [65]
32. Photocopie procès-verbal d'exécution de la sentence no. 1580 du 15.12. 1949 /51 [66]
33. Photocopie adresse du Tribunal Militaire Iasi pour le commandement de la Milice Iași, du 22.03.1951 /52 [67]
34. Photocopie procès-verbal du 30.03.1951 /53 [68]
35. Photocopie procès-verbal du 30.03.1951 /54 [69]
36. Photocopie procès-verbal du 30.03.1951 /55 [70]
37. Photocopie procès-verbal clin 22.10.1951 /56 [71]
38. Photocopie mandat d'arrestation no. 34499 du 15.11.1951 Gabor Vasile /57 [72]
39. **Photocopie adresse du Parquet Militaire Iasi no. 14303 du 26.11.1951** [Matei Dumitru a été exécuté] /58 [73]
40. Couverture dossier /59 [extraits du dossier Lungu Constantin, provenant de CNSAS] /58
41. **Photocopie déclaration olographe de l'inculpé Lungu Constantin 11.06.1970** [Document de la CNSAS. Lungu avoue à la Securitate, à 11.06.1970 comment il a tenté d'organiser un groupe pour renverser le régime] /60-69 [74-82]
42. **Photocopie de la sentence no. 126/1956 du 30.03.1956 émise par le Tribunal Militaire Oradea** /70-71 [83-86] [Dossier provenant de CNSAS. Ciobancan Vasile a fondé l'organisation "Pumn de fier"- 15 ans travaux forcés]
43. Photocopie billet de libération Ciobancan Vasile /72 [87]
44. Feuilles avec des notes /73 [88]
45. **Photocopie extrait de la sentence (illisible)** /74 [89] [dossier de la CNSAS]
46. Photocopie carte d'identité Putariu Gheorghe [gardian publique, détenu politique décédé avant 1990] /75 [90]
47. Photocopie photos (noir-blanc) /76 [91]
48. Photocopie adresse de l'association des anciens détenus politiques -Arad pour L'administration du cimetière Eternitatea /77 [92]
49. Photocopie certificat de décès Putariu Gheorghe /78 [93]

- 50.** Photocopie de libération no. 2190 Putariu Gheorghe /79-80 [94]
- 51.** Photocopie certificat de mariage nom Putariu Gheorghe /81 [95]
- 52. Photocopie extrait du sentence 1510 /1954 a Tribunalului Militaire Territorial Timișoara /82 [96]**
- 53.** Photocopie billet de libération Putariu Gheorghe /83 [97]
- 54.** Photocopie Décision no. 12 du 18.05.1949 Conseil local Pericei, dép. Sălaj /84-85 [98-99] [des terrains du Bădăcin " non attribués" passés dans la propriété de l'état]
- 55.** Photocopie certificat de successeur du défunt Iuliu Maniu (4 exemplaires) /86-87 [100-102] [30.09.2004]
- 56.** Photocopie requête de l'Évêché Roumaine Unie avec Roma-Oradea pour le notaire pour l'ouverture de la succession après le défunt Iuliu Maniu /94 [103]
- 57. Photocopie arrête finale du 30.09.2004 [cause successorale Iuliu Maniu] /95-96 [104-106]**
- 58. Photocopie certificat de successeur sur le défunt Iuliu Maniu /97-99**
- 59. Photocopie acte décès Iuliu Maniu /100-101 [107-108]**
- 60.** Photocopie certificat de décès Iuliu Maniu /102
- 61.** Photocopie acte notarial public de 1941 /103 [109-110]
- 62. Photocopie testament Iuliu Maniu du 08.02.1941 /104-106 [111-115]**
- 63.** Photocopie „Journal de mémoires de la période 1940-1947"- Mihai Chifor [sur Maniu] /107-115 [116-124]
- 64. Photocopie Décision no. 40 du 12.10.1998 de C.S.J.** [Appel en annulation dans le dossier Maniu, dans lequel, pour obtenir la cassation des anciennes sentences, les juristes post-décembristes montrent que Maniu (et d'autres de son groupe) n'ont pas vraiment réalisé des actions illégales contre le régime communiste. Le procureur général du Parquet auprès de l'ICCJ a fait cet appel en annulation fondée sur l'art. 410 al. 1 du Code de procédure pénale - les faits n'étaient pas des infractions, la tentative de passage de la frontière non plus, à cause des pressions, etc, l'annulation du caractère pénale des faits, etc "N'A PAS POURSUIVI le renversement par violence du régime, mais a lutté contre celui-ci sans utiliser des moyens violents." Il n'a pas existé un complot contre l'ordre constitutionnel, ils n'ont pas fait un gouvernement en exil. Le pluripartisme était encore légal.. les manifestes ont été faits avec l'approbation de la censure! Maniu n'admettait pas des actions subversives ! Buzesti quittait à cause de la maladie de sa femme. Tout était constitutionnel- 1923. Ilie Lazar ne faisait pas des commentaires nuisibles à l'ordre social. Ils ne voulaient non plus de la rébellion armée. Ils ne voulaient ni le renversement du régime par combat, mais en stimulant les convictions politiques. Ils ont demandé de ne pas faire des troubles dans le pays. La manifestation du 8 Novembre 1945, n'a pas été organisée par le PNT. Les gardes Iuliu Maniu n'ont pas été fondées et soutenues par PNT. Le cercle professionnel militaire n'a pas eu un caractère subversif. Le traversé illégale de la frontière était pénalisé en 1947 à cinq ans. Les actes s'inscrivent formellement dans l'article 579, mais il y a des circonstances particulières. Ils étaient menacés d'arrestations (les autres roumains, non?). Les actes ont été commis sous l'influence de la contrainte Ils n'ont pas pu résister ETC ETC . Honoraires d'avocat payés par le ministère de la Justice. Une honte éclairante pour PNT90] /116-143 [125-180]

Volume 25 [la mort de Maniu]

- 1. Déclaration témoin série C série 0375799 Marina Maria** [La fille d'un gardien, qui a apporté à la maison des livres religieux qui était brûlés dans la cour du pénitencier. L'évêque Todea a été laissé à lui donner la communion - avec l'excuse qu'il nettoyait la cellule. Il a utilisé le balai comme bâton épiscopal. Marina, qui battaient les détenus, est morte en 2000.]/1-2 [6-8]
- 2.** Procès-verbal de recherche sur place du 14 mai 2007, Berbesti, dép. Maramureș /3-7 [9-13]
- 3. Procès-verbal de recherche sur place du 15 mai 2007, Berbesti, dép. Maramureș /8-12 [14-18]**
- 4.** Plaques photographiques sur des aspects fixés le 14 / 15.05.2007 lors de l'exécution de la recherche technique- scientifique et archéologique pour la découverte des cadavres humains enterrés dans la région, sur la rive droite de la rivière Mara, près du pont situé sur DN 18 près du village Berbesti, Maramures /13-25 [19-26]
- 5. Déclaration témoin série C série 0373207 Godja Anuța** [fille de Mihai Stan, qui a été en cellule avec Maniu et a participé à certains enterrements] /26-27 [27-28]

- 6.** Procès-verbal de conduite en terrain, signé le 06.03.2007 en Sighetu Marmăției, dép. Maramureș /28 [29]
- 7. Déclaration témoin série C série 0373211 Stan Gheorghe /29-31 [30-32] [Fils de Mihai Stan, détenu qui aurait enterré Maniu et savait l'endroit. Parmi les tortionnaires du Sighet- Fotache et Sicol.]**
- 8.** Déclaration témoin série C série 0372644 Marin Marian [reporter TVR] /32-33 [33-34]
- 9.** Mémoire pour TVR 2 /34-36 [35-37]
- 10.** Adresse de la Section des Parquêtes Miliaires pour la Télévision Roumaine No. 35/P/2006 du 23.01.2007 /37 [38]
- 11.** Adresse de la Section des Parquêtes Miliaires pour l'Institute de Médecine Légale du dép. Maramureș No. 35/P/2006 du 05.05.2007 /38 [39]
- 12.** Résolution d'exhumation, signé Colonel magistrat Docteur Viorel Siserman No. 35/P/2006 du 05.05.2007 /39-40 [40-41]
- 13.** Résolution d'exhumation, signé Colonel magistrat Docteur Viorel Siserman No. 35/P/2006 du 05.05.2007 /41-42 [42-43]
- 14.** Rapport reçu par fax du 09.05.2007 /43
- 15.** Adresse no. 35/P/2006 du 05.05.2007 de la Section des Parquêtes Miliaires pour le Parquet Militaire auprès le Tribunal Cluj pour l'envoi des résolutions ordonnant l'exhumation de personnes décédées dans le pénitencier Sighetu Marmăției /44 [44]
- 16. Déclaration témoin série C série 0373206 Laviță Mihai /45-46 [45-46] [Gardien au Sighet en 1952. Les détenus recevaient de la nourriture et n'étaient pas maltraités. Cioplan leur disait aux réunions de ne les pas frapper. Seulement Lazar a été frappé par Cioplan parce qu'il voulait se pendre. Sans tortures. Il n'a pas connaissance de décès.]**
- 17.** Déclaration témoin série C série 0373208 Reti Alexandru /48-49 [47-50] [Gardien de 1953: commandant Cioplan et chef du parti Rusu Gh. Les détenus n'étaient pas autorisés à parler, ni les gardiens. Il n'a pas vu des morts. Ils recevaient une longue soupe et du pain. Après 1955, il a été à Baia Sprie et ensuite civil. A signé un engagement de ne rien dire]
- 18.** Déclaration témoin série C série 0373203 Pop Maria /50-51 [51-54] [A essayé en 1977 de localiser les tombes, après des rumeurs]
- 19. Déclaration témoin série C série 0344232 Simeanu Vasile /52-57 [55-60] [Commence l'histoire du 1940, décrit le passage du Prut et les sacrifices de Tiganca. Les attaques subies de la part les Juifs. Arrêté en 1946 pour des manifestes PNT. La persécution des membres du parti paysan. Le Gostat a pris la fortune de Maniu. Celui-ci est décédé le 05.02.1952. La tige de métal au pied]**
- 20.** Déclaration témoin série C série 0344888 Pasztor Mihai- Lorant /58-60 [61-63] [Médecin légiste appelé en 1970 à assister à l'exhumation de Maniu – dans le cimetière des Pauvres]
- 21.** Photocopies des photos et documents, matériaux imprimés /61-65 [64-68]
- 22. Déclaration témoin série C série 0370140 Popovici Ioan /76-77 [69-72] [Déclaration d'un gardien qui a travaillé entre 55-77 à Sighet et a participé à l'exhumation de 1969, avec Pop Vasile et Bleda. Donne la liste des gardiens de l'époque: Pop, Pop, Pop, Andrei, Anuteac, Baias, Colder, Cornea, Ionescu, Lavita, Lucian etc. Conduits par Pop Vasile qui connaissait l'endroit. Ils ont fouillé sept tombes jusqu'à ce qu'ils tombent sur ce qui correspondait à Maniu, c'est à dire la tige signalée dans la fiche. Il n'a pas vu les ossements et la tige. Ils l'ont soulevé avec le fond du cercueil et l'ont emmené pour le nettoyer de la terre [probablement à cette occasion la tige d'argent s'est "perdue"]. Le squelette a été remis à la famille. Les détenus politiques avaient un traitement privilégié face à ceux de droit commun qui avait une bouillie tandis que les politiques mangeaient du pain avec du beurre. Répond de tout – le procureur Csisar]**
- 23.** Procès-verbal de conduite sur place signé le 03.11.2006 à Sighetu Marmăției. dép. Maramureș /78-79 [73-74]
- 24.** Procès-verbal de conduite sur place signé le 03.11.2006 à Sighetu Marmăției. dép. Maramureș /78-79
- 25.** Planche photographique sur les aspects fixés le 03.11.2006 avec Popovici Ioan de 75 ans dans la zone du cimetière Cearda du Sighetu Marmăției à l'occasion de conduite sur place /82-83 [75-77]
- 26. Déclaration témoin série C série 03370141 Codrea Gheorghe /84-85 [78-80] [Déclaration d'un ancien gardien. Donne le nom des gardiens: Pop Vasile, les frères Mosi, autre Codrea Gh. Directeur Cioplan Vasile. Le secret total; ils n'étaient pas autorisés à parler aux détenus, ni entre eux. C'est le procureur qui**

décidait les conditions. Certains gardiens cherchaient des prétextes pour torturer les détenus. On mourait sans témoin et puis ils disparaissaient quelque part, il ne sait pas où.]

27. Procès-verbal de conduite en terrain signé le 02.11.2006 à Sighetu Marmăției dép. Maramureș /86-87 [81-82]

28. Procès-verbal de conduite en terrain signé le 02.11.2006 à Sighetu Marmăției dép. Maramureș /88 []

29. Déclaration témoin série C série 0370132 Koto Ștefan /90-91 [83-85] [Deux fois par semaine, on mangeait de la viande. Il se rappelle d'un seul mort. Dans les chambres étaient montés des calorifères. Ils n'ont pas été soumis à des violences car c'était interdit par Cioplan Vasile. Il y avait des calorifères, mais peut-être ils ne fonctionnaient pas. Il est ensuite déplacé à Gherla - conditions similaires, isolement et nourriture insuffisante. Les légionnaires battaient n'importe quel non légionnaire introduit dans leur cellule.]

30. Déclaration témoin série C série 0370127 Fufezan Simion /92-93 [86-88] [Autre gardien du Sighet. Un Bratianu était fou et battait avec la cuillère dans la gamelle pour être libéré. Trois repas par jour, chauffage central. Deux décédés. A assisté à l'enterrement. Ne se rappelle pas le nom de collègues.]

31. Déclaration témoin scria C série 0370133 Ungur Alexandru /94-96 [89-91] [Gardien. Comandant Cioplan et officier CI Manea Petru. Ont été soumis à un régime de famine. Dinu Brătianu. L'isolement de neagra pour des protestations. Il n'y avait pas de chauffage central mais des poêles métalliques mais n'avait pas de bois. Les enterrements. Des médecins qui ne consultaient pas et l'absence de médicaments. Le securiste Ivan écoutaient à la porte. Transféré à Timisoara. Les exécutions de Matu et Morar, mentis qu'ils seront libérés]

32. Déclaration témoin série C série 0370128 Boca Nicodim /97-99 [92-94] [Un autre gardien; recevaient des logements de travail avec le loyer payé par le pénitencier. L'adjoint de Cioplan était Stinca Eugen. La nourriture était suffisante. Pendant l'hiver il faisait chaud. Mis en cercueil avec les vêtements de détenus politiques. La nourriture a été préparée par les détenus politiques. Où siégeaient Maniu et Brătianu. Prêtres catholiques. Vasile Pop, qui a exhumé, ne lui a rien dit. Le serment qu'il se taira. Il est passé à Valea Nistrului]

33. Déclaration témoin série C série 0370134 Pop Vasile /100-101 [95-97] [Deviens greffier et procureur. À Sighet n'a été qu'à la porte. Il ne sait rien sur les morts ou sur le cimetière. Socaciu- père était gardien. Il sait que Brezeanu Cornelia, la nièce de Maniu, a enfanté sous escorte. Le père de l'enfant Marius était Cornel Pop, mort à Pitesti]

34. Déclaration témoin série C série 0370125 Pop Vasile /102-106 [98-103] [Autre Pop Vasile souffrant de Parkinson; gardait les détenus à Caransebes. La nourriture avait 3500 calories; le Bureau D d'informations et contre-informations avait dans chaque cellule un informateur. Un détenu est mort d'une maladie chronique. Ils avaient peur à parler entre eux à cause du service D. À Chilia Veche Mihalcea battait les détenus – de droit commun – avec la matraque. Mihalcea changé pour des brutalités. Salcia-1954-droit commun. Effectuait des contrôles d'évidence et de casier - droit commun. À Jilava Maromete était un satrape. Donne le nom des chefs de l'évidence. On lui a demandé de signer des papiers de libération pour un prisonnier tué en enquête, puni pour refus. Il n'a pas été à Sighet. Donc, ni celui-ci n'est pas Pop Vasile, la personne qui a exhumé Maniu]

35. Déclaration témoin série C série 0370124 Pop Vasile /107-109 [104-106] [Le troisième Pop Vasile, engagé en 0951K pénitencier Tirgu Mures-comandant Varga Andrei. Il part ensuite à Bicaz (comandant Sicu Grigore) où il ne sait pas quel genre de détenus étaient là! Puis Onesti. Puis Ostrov - il ne sait pas quel genre de détenus étaient là. Etc.]

36. Déclaration témoin série C série 0370136 Borodi Ioan /110-112 [107-109] [Mineur du Căvnic, promu rapidement officier de sécurité. Les détenus à Căvnic (comandant Cretu). Redevient mineur.]

37. Déclaration témoin série C série 0344895 Lazăr Teodor /113 [110-111] [sur l'enterrement des catholiques]

38. Déclaration témoin série C série 0370123 Bărbuș Augustin /114-116 [112-114] [Gardien plus critique. Officier CI était Satmari Alexandru. Gardien Baias Ion. Mauvaise nourriture sans calories. À l'isolement – les récalcitrants. Mauvais traitements. Hiver non chauffé. Entre 53 - 55 environ 20 décès. Pendant la nuit, des enterrements, avec le cercueil camouflé avec des épis de maïs. Il a été lui aussi une fois – au milieu du cimetière.]

39. Déclaration témoin série C série 0370135 Sindreștean Ioan /117-119 [115-117] [Trajet de jeune communiste du Baia Mare; arrive à Sighet en 1953 comme adjoint politique. Cioplan chef. Le plutonier Rusneac Mihai s'occupait de médicaments. Pop Gh et Satmari-CI. Il avait quatre classes ce lieutenant et

faisait des études. Formait les gardiens sur l'économie politique. Il faisait chaud dans son bureau, il y avait des calorifères mais aux détenus il ne se souvient pas. Il y avait des prêtres, contre-révolutionnaires, des opposants de la révolution. Il a fait la collectivisation à Baia Mare comme activiste. **Faisait partie du UM618** avec le siège à Bucarest]

40. Déclaration témoin série C série 0370138 Foca Mihai /120-123 [118-121] [Autres securiste, avec trois mois de scolarité à Sibiu - il avait 7 classes. Unité de securitate Onesti. Vient à Sighet en 1960 où il y avait des détenus de droit commun. Ceux qui étaient à l'exhumation, y compris Pop st Vasile- sont morts. A conduit le Sighet jusqu'en 1977. En 1971 le commandant Sicoe lui a demandé de soutenir les exhumations. Donne le nom de ceux qui ont participé (Popovici, Cornea, Pop, Bledea, Pop – les derniers quatre décédés). Bledea Vasile a lavé les os. Un médecin de Bucarest a mesuré les os avec le pied à coulisse. On lui a dit qu'ils reconstituaient Maniu, qui devait avoir une fracture (c'était clair que la tige n'était pas dans ce tas). On voyait le soudage des os après la fracture. Il n'a pas observé aucune tige. La requête était d'une nièce de Maniu des Etats-Unis.]

41. Déclaration témoin série C série 0369136 Satmari Alexandru /124-135 [122-134] [Officier de contre-information à Sighet; depuis Novembre 1953 à UM 0128. Il avait huit informateurs du personnel. Il y avait 80 détenus dans le pénitencier principal. Une partie était sans condamnations. Donne les informateurs qu'il a trouvés: l'évêque de Maramures Ion Rusu, le gouverneur de la Banque nationale Burileanu, l'évêque Czumbel, Zigrea Nicolae. Les évêques étaient ensemble pour mieux les surveiller. UM 0128 était situé au 4ème étage de l'ancien siège du parti communiste. Il a fallu isoler Emil Hatieganu parce qu'il communiquait par morse. Iuliu Maniu a été laissé seul dans la chambre [cette année-là, il était mort]. Les informateurs avaient les engagements écrits à Bucarest. Par rapport aux autres, ils avaient l'avantage de prendre les médicaments nécessaires. Dr. Lungu Il lui a attiré l'attention de donner des médicaments. Il existait un système des calorifères qui ne fonctionnait pas! Cioplan lui a dit qu'il a des ORDRES que le chauffage ne fonctionne pas, qui était comme dans des autres pénitenciers. Il lui a montré la chaudière dans le sous-sol, mais pas connectée, conformément aux dispositions. Ils mangeaient seulement de la bouillie. Il a réclamé ceci faisant un rapport à Draghici et Groza, en sautant son supérieur hiérarchique Tileschiu? Il a été appelé par le chef de securitate Sighet (Banc Alexander) pour conduire le premier ministre à Sighet . Ils viennent avec Petru Groza en visite. Celui-ci demande d'être emmené dans la cellule des évêques, no. 36. Discussion entre Rusu et Petru Groza. Il demande s'il sait ce qu'il signifie RPR [Rep.Pop.Roum] et traduit à Groza " Rude Petre, Rude» - fondant en larmes. À quoi Groza répond avec des anecdotes, que des meilleurs moments sont à venir. Groza ne marche plus nulle part, et s'en va à l'hélicoptère. Rusu était son camarade de classe et un ami proche. Après 3 semaines a été reçu l'ordre pour améliorer la nourriture. Confirme ce qui apparaît dans les mémoires d'Iuliu Hosu sur le régime de détention. Demande que des fascicules du livre de Hosu soient attachés à sa déclaration. Même s'il existe le décès de Maniu du 05.02.1952, il affirme qu'il a parlé avec lui en septembre / octobre 1953 ! Celui-ci lui a dit qu'il n'a pas eu part d'un traitement inhumain mais seulement d'une mauvaise alimentation. Il a été maintenu au lit par une paralysie? Il avait une tige d'argent au pied [et alors, comment aurait-elle pu rester non-volée] introduite après un accident de chasse. Il voulait que le squelette soit emmené au musée national d'histoire. Il a appris des informateurs (Colder et Trifoi) que Maniu est mort le 29.10.1953 dans sa cellule, par mort naturelle. La fosse a été faite par Pop Vasile qui coupait les cheveux des détenus. 30 octobre le matin, en civil. En chariot - Cioplan, Pop Vasile, etc. Sur le chemin vers le cimetière sont entrés dans une taverne et ont bu. Ensuite, ils ont perdu le corps au passage de la voie ferrée ? Ils ont revenus et l'ont trouvé dans le canal. Ils ont ensuite jeté dans la fosse sans le mettre dans le cercueil ! Il a parlé avec Cioplan sur la mort de Maniu, trois semaines de cela. Après un mois, il a appelé Hotaran et Pop pour lui indiquer l'endroit où Maniu a été mis. Ils ne savaient pas exactement, car il n'avait pas été marqué et un mois avait passé. Ils étaient tous mis là. Donne des détails sur un arbre qui est là. Il est visité par Tutea qui voulait des feuilles de papier et lui confisque des notes. Comment il a nourri Tutea, qui avait faim. Attache les notes de Tutea. Les choses prises par Pop Vasile de Maniu (un canne, un mouchoir, un chapeau, etc.) arrivent à lui, qui les tient dans l'armoire jusqu'au départ de Sighet (informant son chef Chiriaciuc) . Puis, à la maison, puis les déposés à son fils, Stamari Alexandru en Allemagne jusqu'en 2003, puis ils retournent en Roumanie -et sont maintenant à sa maison! Il a donné sa démission du système...] [comment peut-on croire qu'une tige d'argent a pu échapper des mains des ramasseurs comme Vasile Pop ?]

42. Photocopie l'Ordre du chef de la direction des prisons et pénitenciers du 01.03.1954 /136 [135] [liste des salariés de Sighet]

43. Photocopie adresse MAI- Direction des prisons et pénitenciers pour le Pénitencier Sighet /137 [136]

44. Pages olographes intitulés „NOTES IMPORTANTES" /138-140 [137-141] [listes d'objets de Maniu et Tutea et caractérisation de Tutea]

- 45.** Preuve de la réception de plusieurs objets et documents de Satmari Alexandru, du 04.11.2006 /141 [142]
- 46. Adresse du Tribunal Militaire Cluj no. 990/A/II/2006 pour la Section des Parquets Militaires d'expédition des plusieurs biens et valeurs remis par Satmari Alexandru /142 [143]**
- 47.** Planche photographique sur les aspects fixés le 04.11.2006 à l'occasion de la remise des objets et documents par Satmari Alexandru /143-150 [144-147]
- 48.** Planche photographique sur les aspects fixés le 04.11.2006 avec Satmari Alexandru, 82 ans, dans la zone du cimetière Cearda du Sighetu Marmației à l'occasion de conduite sur place /151-153 [148-150]
- 49.** Procès-verbal de recherche conduite sur place le 04 novembre 2006 à Sighetu Marmației, dép. Maramureș /154-156 [151-153]
- 50.** Procès-verbal conduite sur place du témoin Satmari Alexandru, le 04 novembre 2006 à Sighetu Marmației, dép. Maramureș /157-159
- 51.** Procès-verbal de recherche sur place du 04 05.11.2006 à Sighetu Marmației, dép. Maramureș /160-166 [154-160]
- 52.** Procès-verbal de recherche sur place 05.11.2006 à Sighetu Marmației, dép. Maramureș /167-173
- 53.** Planche photographique sur les aspects fixés le 1.04.11.2006 à l'occasion d'investigation technique-scientifique sur la place des faits en ce qui concerne la découverte des plusieurs squelettes humains à l'occasion de la recherche archéologique effectuée au cadre du périmètre du " cimetière des Pauvres", actuel cimetière "Cearda" du Sighetu Marmației, dép. Maramureș /174-192 [161-168]
- 54.** Schéma de l'endroit /193-194 []
- 55.** Adresse de la Section des Parquets Militaires no. 35/P/2006 du 04.11.2006 pour l'Institut de Médecine Légale, Mina Minovici" de présentation d'un squelette exhumé pour expertise /195 [169]
- 56.** Ordonnance d'expertise de la Section des Parquets Militaires No. 35/P/2006 du 04.11.2006 /196-197 [170-171]
- 57.** Adresse no. A9/13776/2006 de l'Institut de Médecine Légale, Mina Minovici" pour la Section des Parquets Militaires par lequel on sollicite le procès-verbal de recherche sur place /198 [172]
- 58.** Adresse de la Section des Parquets Militaires No. 35 /P/2006 du 19.03.200-pour l'Institut de Médecine Légale " Mina Minovici" de présentation d'une a copie du procès-verbal de recherche sur place /199
- 59.** Adresse no. A9/13776/2006 de l'Institut de Médecine Légale „Mina Minovici" pour la Section des Parquets Militaires par lequel on présente le rapport d'expertise /200
- 60.** Rapport d'expertise de l'Institut de Médecine Légale " Mina Minovici no. A9/13776/2006 pour la Section des Parquets Militaires /201-204 [173-176]
- 61.** Fax de Mémorial Sighet no. 624/27.11.2006, enregistré à la Section des Parquets Militaires, no. 35 /P/2006 du 27.10.2006 [la liste des gardiens] /205-208 [177-180]
- 62.** Adresse de la Section des Parquets Militaires pour l'Autorité Nationale des Pénitentiaires du 23.10.2006 /209-211 [181-183]
- 63.** Adresse du Tribunal Militaire Cluj no. 990/A/II/2006 pour la Section des Parquets Militaires de présentation des plusieurs documents de décès, no. 35/P/2006 du 25.07.2006 /212 [184]
- 64. Procès-verbal dressé le 21.07.2006, no. 990A/II/ 2006 /213-216 [recherches dans le cimetière des pauvres] [185-188]**
- 65.** Schéma de l'endroit /217 [189-192]
- 66.** Planche photographique sur les aspects fixés le 21.07. 2006 à l'occasion d'investigation techniques-scientifiques de la place de faits en ce qui concerne la découverte de six squelettes humaines à l'occasion de la recherche archéologique au-delà de la limite du sud du " Cimetière des Pauvres". /218-224 [193-200]
- 67.** Adresse Section des Parquets Militaires pour le Tribunal Militaire Cluj no. 35/P/2006 du 20.07.06 /228 [201]
- 68. Résolution d'exhumation, signé Colonel magistrat Docteur Viorel Siserman no. 35/ P/2006 du 20.07 2006 /229-231 [202-204] [en fait, la résolution de la page 226-8 parle aussi des actes antérieurs à la poursuite pénale, pour les mauvais traitements appliqués à Sighet]**
- 69.** Rapport fax du 20.07.2006 /232

Volume 26 [résolutions dans le dossier, communications, plaintes]

[il a été composé rétroactivement, le 15.02.2011, lorsque le nombre est passé de 45 pages – qu'il avait lors de la résolution Molcut, à 108 ; remplace l'ancien volume 26, qui a été décliné et contenait le cas Enoiu ICC;]

- 1- l'ordonnance Molcut du 29.09.2010 /1-15** [2-32]
- 2- communication Supremă Recunoștință /16** [33-34]
- 3- communication Caraza Grigore /17** [35-36]
- 4- communication Chira Augustin /18** [37-38]
- 5- communication l'Évêché Romano-catholique /19** [39-40]
- 6- communication FRFDPLA /20** [41-42]
- 7- communication Jijie Gh /21** [43-44]
- 8- communication Mercaș Nic. /22** [45-46]
- 9- communication Gavrilă Mircea /23** [47-48]
- 10- communication Pică Nicolae Dorin /24** [49]
- 11- communication Popa Aurel /25** [50-51]
- 12- communication Roșca Ioan /26** [52-53]
- 13- communication Stoica Florea /27** [54]
- 14- communication Union des Vétérans de guerre /28** [55]
- 15- communication Vișinoiu Nicolae /29** [56]
- 16- communication Răducu Ilie /30** [57]
- 17- communication Poenaru Șerban Ioan /31** [58]
- 18- communication Ionică Alexandru /32** [59]
- 19- communication Hurduc Valentin /33** [60]
- 20- communication Velicu Pepa /34** [61]
- 21- communication Tolea Stelea /35** [62]
- 22- communication Anghel Corneliu Gh /36** [63]
- 23- communication Buhat Dumitru /37** [64]
- 24- communication Păvălan Constantin /38** [65]
- 25- communication Association nationale des vétérans de guerre /39** [66]
- 26- procès-verbal de remise de documents Levanovici /40-41** [67-68] [Liste des collections de documents probatoires mises à la disposition du Parquet]
- 27- procès-verbal de remise de films /42-43** [69-70]
- 28- procès-verbal de remise d'objets /44-45** [71-72]
- 29- procès-verbaux communications de la solution /46-57** [73]
- 30- ordonnance Molcut 29.09.10 /58-64** [74-86]
- 31- communication de la solution /65-71** [87] [Pavalan, etc]
- 32- résolution du 22.11.2010 de Marius Iacob /72-77** [88-98] [réponse aux plaintes de Pica Nicolae Dorin, Anghel Corneliu Gh, FRFDPLA]
- 33- communications de la solution /78-84** [99] [Buhat Dumitru, etc]
- 34- l'ordonnance Molcut /85-91** [100-112]
- 35- résolution du 3.12.2010 de Marius Iacob /92-96** [113-122] [réponse aux plaintes de Roșca Ioan et Cicerone Ionițoiu]
- 36- communication de la résolution à Cicerone Ionițoiu /97** [123-124]
- 37- communication de la résolution à Ioan Roșca /98** [125-126]
- 38- procès-verbal réception d'objets /99-101** [127-130]
- 39- procès-verbal de communication de la résolution 4165, à Anghel Corneliu /102** [131]
- 40- procès-verbal de communication de la résolution 4165, à Cicerone Ionițoiu** [132-133]

41- réponse au mémoire de Ioan Roșca du 11.12.2010, le 17.01.2011 /106 [134] [fait référence à la résolution dans 82/P/07- sans le chef de plainte 2, quoique le mémoire demandait des relations sur la situation de mon dossier 75/P/98]

42- adresse Vasilache pour Marius Iacob, concernant le mémoire de Ioan Roșca /107 [135] [demande la situation du dossier Ioan Roșca dans les dossiers 75/P/98 et 82/P/07]

43- mémoire Ioan Roșca du 11.12.2010 /108 [136] [explique à nouveau le placement des documents du cas Rosca dans les dossiers de la mineurade et du génocide et demande des relations sur l'exemplaire placé en 75/P/98]

Volume 27 [Décisions et correspondance dans le dossier]

[renumérotation de l'ancien vol. 50, du dossier 1304/P/2008, ouvert le 3.07.2006, au lieu de l'ancien volume 27, restitué, qui a alimenté les dossiers déclinés à 29.09.2010: 1040-43/P/2010- qui traitaient le cas des mineurs de Sibiu]

1 – contenu du dossier décliné le 20.01.09 par DIICOT vers SUPC- 49 volumes /1-2 [3-4]

2 - l'ordonnance DIICOT 328/P/2008 du 20.01.2009 (Doru Gabriel Stoica) /3-8 [5-10] [Déclinaison d'une partie et NUP pour infractions contre l'État, pas encore communiqué aux requérants]

3 - adresse SUPC pour DIICOT du 15.12.2008 /9 [11]

4 – contenu du dossier décliné par SUPC vers DIICOT - 47 volumes /10-11 [12-13] [manquent les volumes 48 et 49!!]

5 - adresse SUPC vers SPM du 3.12.2008- d'envoyer les matériaux vers DIICOT /12 [14]

6 - l'ordonnance Molcut 1304/P/2008 du 24.11.2008 de déclinaison vers DIICOT /13-16 [15-18] [TOUT est prescrit le 22.12.2004 "on ne peut pas retenir à la charge d'aucune personne la " faute" de ne pas transformer l'histoire d'une nation en objet des dénonciations pénales"]

7- bordereau vol 1 dossier 82/P/2007 la SPM /17-19 [19-21]

8 – déclinaison 82/P/2007 de SPM, le 09.10.2008 (avec inventaire -47 volumes) /20-21 [22-23] [manquent les volumes 48 et 49!!]

9 – procès-verbaux remise documentation SPM vers Stoica Ciprian 30.07.2008 /22-23 [24-25]

10- procès-verbaux cassettes SPM vers Stoica Ciprian 30.07.2008 /24-27 [26-29]

11- ordonnance Levanovici de déclinaison SPM vers SUPC du 31.07.2008 82/P/2007 /28-33 [30-35]

12- rapport du 27.07.2009 par lequel I Molcut demande encore un procureur /34-35 [36-37]

13- ordonnance délégation d'un officier du 9.11.2009 pour procurer un Bulletin Officiel. SUPC /36 [38-39]

14- adresses, rapport sur le mémoire Șenilă Viorel /37-38 [40-41]

15- correspondance CA București sur la saisie d'IICC sur Enoiu Gh, 21.06.2010 /39 [42]

16- requête de révision Mureșan Ovidiu Mircea /40 [43-44] [a réclamé à IICC les faits de Enoiu]

17- Lettre Floarea Stoica /42 [45] [signale un crime aux élections de 1946]

18- Plainte Popa M Aurel 8.04.2010 /44 [46-47] [un abus du 1988, démolition des cours avec des bulldozers]

19- Plainte et communication de Pică Nicolae Dorin, 11.09.2009 /46-50 [48-52] [dénonce le génocide communiste qui a frappé aussi sa famille]

20- matériel documentaire sur le pillage de la Roumanie, Constantin Bulibașa [de "Obștea română-Bacău"] /51-52, 192 [53-55] [Synthèse historique sur le pillage de la Roumanie par divers régimes et sur les documents d'archives nécessaires aux clarifications]

21- adresse SPM 351/2010 vers SUPC du 01.09.2010, sur le mémoire de Ioan Roșca du 6.08.2010 concernant les dossiers 75/P/98 et 82/P7/007 déclinés le 29.04.08 et 31.07.08 vers SUPC / 193 [56-57]

22- mémoire de Ioan Roșca du 6.08.2010 sur les dossiers 75/P/98 et 82/P7/007, no. 4279 avec l'enveloppe postale de Piatra Neamț /194-197 [58-65]

23- Adresse de IICC- actes normatives répressives /198-201 [66-69] [sur la formation K Service D UM 0128 serv. K UM0123]

24- Correspondance SUPC avec IICC /Lucia Hossu Longin) du 26.02.2009, sur la situation du dossier 1304/P/2008 décliné de SPM vers SUPC /213-218 [70-73] [Bien que je les ai averti dès l'été 2008 que cette disjonction serait faite pour bloquer les recherches, ce n'est qu'au 29.01.09 que IICC a réagi, demandant des informations sur l'état du dossier]

25- rapport Iuliu Molcuț dans le cas Tira Gheza, du 25.03.2009 /219 [74]

26- adresse de Ion Vasilache pour SUPC, sur le dossier 1304/P/2008, provenant du 82/P/2007, décliné de SPM /220 [75] [redirige une requête de IICC]

27- correspondance avec IICC (Stejărel Olaru) sur le dossier Tira Gheza /221-224 [76-78] [demande d'information à SPM, le 4.03.09 et 19.05.09]

28- rapport Iuliu Molcuț du 23.03.2009 sur le mémoire dans lequel la Fédération des Anciens Détenus demandait une copie des déclarations données par ses membres -dossier 1304/P/2008 /225 [79] [les preuves instrumentés dans la phase de poursuite pénale n'ont pas un caractère publique]

29- pétitions FRFDPLA (Jijie) qui demandent des copies des leurs propres déclarations /228-234 [80-86] [et rappelle qu'ils ont déposé le 18.10.07 une demande pour la réouverture du dossier Pitești]

30- Correspondance Chira Augustin /235-247 [87-96] [qui a réclamé l'assassinat de son père, Tira Geza]

31- communication pour Liubovia Buse (le cas Gh Caraghiaur) /248-250 [97-98] [qui a demandé la réhabilitation de son père, Caraghiaur Gh, victime]

32- communication Morarescu Mircea /253-258 [99-104] [Revient aux mémoires auxquels il n'a pas reçu de réponse. Demande le procès du communisme et particulièrement l'enquête du cas Pitesti, la réouverture du procès Turcanu etc et le jugement de Iliescu et Nastase parce qu'ils ont empêché la justice. Dépose des documents.]

33-demande de la Fédération des Anciens Détenus Politiques et Combattants Anticomunistes /259 [105] [Boroneant, Jijie- pourquoi les recherches ont été arrêtées et ils ne reçoivent pas des copies des déclarations]

34- lettre Morărescu /260-262 [106-110]

35- réponse pour Mica Anton, et rapport Iuliu Molcuț sur la requête de réhabilitation de Mica Anton et d'autres partisans de montagnes /321-322 [111-113]

36- requête de réhabilitation des partisans de montagnes, exhumation et identification/323 [114-115] [rédigé par Mica Anton, Besoiu Ion, Constantinescu Grigore]

37- mémoire de Pop Andrei (le père exécuté avec de Tira Gheza) et rapport Molcuț du 29.06.2009 /324-331 [116-122]

38- mémoire de Elena Șandor et rapport Molcuț du 27.07.2009 / 332-333 [123-125] [revendication de biens immobiliers]

39- résolution Molcuț du 04.08.2009 sur le cas Bălănescu Vasile/ 341-342 [126-127] [qui demande l'annulation du décret 507 du 29.12.1959 car il n'est pas paraphé],

40- correspondance le cas Gaspar Partenie /343 [128-129] [le dossier est en recherche le 21.08.10]

41- bordereau dossier 1304/P/2008, vol 50

Volume 28 [Documentes sur l'organisation de la répression]

1. Saisie no. 823/22.05.2007 de l'Institut pour l'investigation des crimes du communisme en Roumanie pour le Parquet auprès de la Haute Cour de Cassation et Justice Section des Parquets Militaires sur les abus et les crimes commis ou inspirés par les commandants et les officiers du système pénitentiaire de la Roumanie dans la période 1945-1949. No Parquet 82/P/2007 du 23.05.2007 /1-9 [2] [disjoint après le 29.09.10 vers un autre dossier]

2. Plainte pénale de la Fédération des Anciens Détenus Politiques et Combattants Anticomunistes cotre les dirigeants du Pénitenciaire Aiud de la période 1948-1964. No. Parquet 82/P/2007 du 18.10.2007 /10-11 [3-4] [Pourquoi ont-ils arrêté la recherche dans le dossier de Craciun si ce n'était pas le seul coupable? On montre clairement dans cette plainte qu'il s'agit du génocide.]

3. Adresse no. 48/18.10.2007 pour le Parquet auprès de la Haute Cour de Cassation et Justice Section des Parquets Militaires par lequel la Fédération des Anciens Détenus Politiques et Combattants Anticomunistes sollicite la re-instrumentalisation du cas sur la „rééducation" dans les prisons

communistes de la Roumanie. No. Parquet 82/P/2007 du 18.10.2007 /12-13 [5-6] [Avec la réouverture du dossier 24/1954 du tribunal militaire, pour les unités MAI.]

4. Inventaire olographe des annexes /14 [7] [Des témoignages importants sur les crimes à Pitesti: vidéocassette avec Nicu Ionita, le 5eme Symposium PERT, une cassette vidéo du Memorialul Durerii - Lucia Hossu, Volumes "Communisme et répression en Roumanie" - Ruxandra Cesăreanu avec un chapitre résumé sur Pitesti]

5. Adresse de la Haute Cour de Cassation et de Justice Section des Parquets Militaires no. 82/P/2007 du 30.05.2007 pour l'Institut d'Investigation des Crimes du Communisme en Roumanie , qui représente la saisie sur les victimes du régime pénitentiaire de la Roumanie /15 [8]

6. L'ouvrage intitulé Répression et régime concentrationnaire dans la Roumanie communiste (Cristina Roman) avec l'inscription olographe de 03.04.2007, /16-67 [9-60] [Probablement extrait du Dictionnaire des pénitentiaires de la Roumanie communiste -IICC, 2008. Il poursuit la préparation du cadre légal répressif. Comment ils ont éliminé du Code pénal la non-application rétroactive ! La législation répressive à caractère secret et anticonstitutionnel flagrant. Incarcération dans des camps de travail. 2000 sont morts au Canal sans avoir une sentence. Déportation de l'ouest- 8000 basarabeni, 19 mille chiaburs. Domicile forcé, indéterminé. Directions des pénitentiaires. Contrôle du PCR. Spécialisation des pénitentiaires. Après 1967, les détenus politiques - seulement à Aiud et Oradea. Centres d'enquête SSI. Exclusion des enquêteurs juifs - à un moment donné pour ne pas entretenir l'antisémitisme. Séances où a été décidé le régime des pénitentiaires: Jianu, Nicolschi, Georgescu. Dispositions particulières pour les détenus politiques: non-internement à l'hôpital, etc. Obligation de travailler et les normes. Régime de surveillance et sanctions exterminatrices. Instructions de régime dur à Jilava. En 1954, après Staline, on reconnaît des erreurs et on ordonne la libération de ceux qui avaient la peine expirée. On passe ainsi de 45000 à 28000 détenus, 7000 en détention provisoire et 19000 condamnés. L'attaque au groupe Pauker - Luca – Goergescu. À Vacaresti étaient 3000. Une autre situation du 1957 - il y avait 5716 détenus politiques, dont 2351 paysans pauvres et moyens et 1091 bourgeois. En 58 le nombre de détenus croit de 58000 à 68000. En 1964, ont été libérés 44536 de détenus et sont entrés 37283. Manque d'aliments et médicaments. Le but de la commission mixte en 1954 sur les abus – bien que hypocrite, les rapports et la synthèse sont utiles. Rééducation - initiée par Bogdanovici . 1000 étudiants. Les quatre étapes de démasquage. Pantiusa et Nicolschi. Le 6 Février 1953 on interdit la violence physique. Le simulacre " Turcanu à l'ordre de Sima". Les colonies de travail. Les camps au canal. Environ 20 mille personnes. Le registre de la securitate montre 133 détenus morts en 1953. En plus les colonies de travail à Balta Brailei et les mines de Cavnic , etc . Les colonies des mineurs - 1830 d'enfants. Statistiques: entre 48-53 60 mille ont été arrêtés (Il est certainement faux, voir seulement les paysans saboteurs du rapport Voitinovici). Les paysans sont écartés bien qu'ils sont 89 000. Il serait 75 000 durant toute la période 45-64 et 25 000 administratifs, donc environ 100 000. Décès donnés par MAI 3847, 203 pendant les enquêtes, 2851 au cours d'exécution de la peine, 137 exécutés, 656 dans des camps ! Des chiffres clairement réduits. Discrimination après leur libération. Surveillance continue, etc .]

7. Extrait d'un ouvrage commençant avec la page 187 intitulé "La législation à caractère répressif de la Roumanie", jusqu'à la page 318 / 68-198 [61-192] [Extrait du rapport de la Commission Tismăneanu. Répète les conclusions du matériel précédent. Le décret 318/1958 - sanctionnant les actes de terreur. Le rôle de cette législation et son effet. Le rôle de Teohari Georgescu. La Roumanie était signataire de la Convention de Genève, motif pour lequel la législation répressive était secrète, y compris le Code pénal complété avec des articles non publiés. Le décret 62 du Février 1955 - peines rétroactives égales à la période de détention pour être ok. Le communisme a été rodé en URSS. "Les plans de l'occupation soviétique du pays par les combats ont été renversés par le coup d'État du 23 Août". Puis les Soviétiques ont mimé une libération pendant 20 jours. Ils ont pris comme détenus 150 milliers soldats roumains qui attendaient les rejoindre. Visinschi, le rôle d'URSS, etc. Les déportés allemands en Donbass [sans dire QUI a signé] la drame des Basarabians [hypocrite] . La brigade SMERS fondée par NKVD avec Pantiusa et Nicolschi. Le plan de Gh Dimitrov. L'arrestation en 1948 des anciens officiers de police et la création de la securitate. ETC. L'Arrestation de ceux qui allaient à la bibliothèque française. PNT etc RSDP. La prison Rîmnicu Sarat avait écartement double, comme en URSS. Décès de ceux libérés, quelques mois après leur retour à la maison. La nouvelle vague de répression en 1958, signée par Maurer. Trois grâces consistantes: 1955, 1964, 1988. Continuation en d'autres formes, après 1964. La responsabilité du PCR dans les convictions. Recensement de la population concentrationnaire - Fondation Académie Civique. Les fosses communes; le cas Caciulati, nécropole médiévale sous le siège de securitate du Snagov, Tecuci, Dealul Marului. Les archives de Pitesti ont été étudiées par l'Alliance civique, mais il y avait des centaines de milliers de dossiers. 1/3 des ceux trouvés par sondage n'étaient pas dans le recensement! D'autres recherches seront

nécessaires. Ont été envoyés 118 000 dossiers donc il semble qu'il s'agit de 600 000 personnes. On arrive ainsi à 2 millions Avec un épilogue sentimental. Listes des personnes abattus en Dobrogea. Liste des prisons. La destruction de la génération de l'unification. Le système pénitentiaire: Sighet et puis les autres. Cioplan explique en 1953 à une commission d'enquête comment Jianu a déterminé ce qu'il faut faire avec les morts. Jusqu'en 1977 ont été occasionnellement des détenus politiques "mais pas du cadre des élites"? Aiud minimum 782 morts -archive rendu à l'unité 0915. La détention politique a continué jusqu'en 1989. Gherla - la révolte du 1958. La reprise des exécutions. Canal – à Poarta Alba, le 17 Février meurent dix détenus. 656 de morts annoncées- en fait des milliers. Le procès des saboteurs. La rééducation de Pitesti -commence avec des références à Ierunca. Fiches de Jianu, Sepeanu - juif, etc. Celui-ci a déclaré à l'enquête qu'il a exécuté les ordres de Pintilie et Nicolschi. Seulement Turcanu ne reconnaît rien à l'enquête, mais l'a fait d'un coup au procès. À Dan Dumitrescu on n'écrit pas qu'il s'agit du prêtre Calciu Les 5 utilisés dans d'autres procès, auxquels on commute la peine, en 1957. La libération du groupe de securistes puni symboliquement en 56 - sur la base du décret 534/57. Miron Constantinescu accuse, le 3 Avril 1956, le camarade Dej qui aurait dû savoir ce qui se passait dans les prisons. L'enquête des années 67, impliquant les chefs de la Securitate. Pintilie dévoilé - Pantelei Bodnarenco du NKVD de Tiraspol (probablement juif) , mort en 1985 dans sa villa du quartier Primaveraii. Pintilie a arrêté en 1951 parce qu'on avait appris ce qu'il était à apprendre. Les documents qui révéleraient les responsabilités sont en archives du bureau K. Les camps de travail; envoyés par la securitate après l'expiration de la peine. Ilie Badica - " les arrestations ont été effectuées en fonction des besoins [] de travail ». Hosu demandait des gens, Teohari transmettait, Dulgheru résolvait. Bétonné avec HCM 1554/1952. 11martie 1954, HCM d'abolition des camps, suite aux enquêtes pour des abus au Canal, Salcia et Cernavoda où des milliers des gens sont morts. HCM 5 Mars 1958 Ghivu Stoica. Renvoi aux lieux de travail des certaines catégories- 29 mille personnes envoyées. En 1954 Gogu Popescu a ordonné la destruction des fiches d'évidence pour 17.000 internés administrativement. Les recherches à Salcia, les atrocités. 21 officiers condamnés en 54, réhabilités après une année par Draghici et réutilisés. Le procureur général adjoint Voitinovici, rétrogradé. En 1968, ils ont été accusés seulement d'avoir pris trop de gens dans le crible. L'inspiration soviétique des " dispositions légales " dépassé en 1960. Le caractère répressif de la législation SANS METTRE LE POINT sur sa criminalité, constatable rétroactivement. Les déportations de 12 mille familles en Baragan. Ceausescu fait statistique de 60 mille - attention il existe aussi des déportations du Brasov. Domicile forcé pour les détenus libérés. SANS APPEL. En '67on a reconnu l'injustice, mais personne n'a été réhabilité. À propos des mémoires - divers, mais non pas Cicerone Ionitoiu.]

8. Ouvrage intitulé "Partie trois – LES PRISONS" /199-334 [Probablement documentation IICC. /f199-211 [193-205] Décision 5676 24 feb 1949- organisation des pénitentiaires /f 211-213 [205-207] À la libération c'est la Securitate qui decide de leur sort ...Travaux forcés. Puniton administrative. /f213-215 [207-209] Secret- déportation du Banat /f 215-218 [209-212] 24 mars 50, l'utilisation à des travaux aux chantiers au Canal /f219-221 [213-215] Procès-verbal Jianu sur le Décret no 6/1950. Seront internés tous ceux qui ne peuvent pas être envoyés en justice et ceux qui, à l'expiration de la peine, ne se montrent pas rééduqués. /f222 [216] Instructions – que les appartements des personnes arrêtées soient prises, pour être louées à des autres/ f223-224 [217-218] Instructions spéciales - décès du Stalin /f225-226 [219-220] Instruction pendant le congrès de la jeunesse - vigilance accrue/ f 226-231 [220-225] Rapport d'une section d'enquête de la securitate- Brasov 7 mai 1949 (personnel, méthodes, problèmes) /f 231-237 [225-231] Un autre exemple, à Galati, le 3 mai 1949 (avec le noms des enquêteurs, le lieutenant-colonel. Strul Maurice, etc.). Tase Zamfir – battu jusqu'il déclare des bêtises. /f 237-246 [231-240]. Rapport d'une section de Moldova. Rusu Maria battue jusqu'à son tympan gauche a éclaté et a fait de l'hémorragie. Sa sœur Sabina a avorté et a de l'hémorragie. D'être rétablies et ensuite utilisées dans la capture des fugitifs. Visite au service Falticeni. Perjeru Emil de 18 ans, retire ce qu'il a déclaré sous supplice. Dascălu Elena - tourmentée et pleine de sang. Enquêtes dures et des gens fermés inutilement (souvent à la base des réclamations des ennemis personnels) à Radauti aussi. Le service du département Dorohoi – les témoins d'Jéhovah fermés, seulement pour leur croyance. Cornoiu avec tuberculose ganglionnaire déclare tout. 21 arrêtés -PNT, envoyés à Suceava. D'autres arrêtés parce qu'ils ont aidé les propriétaires fonciers avec de la nourriture. Le chef de la securitate Botosani - le capitaine Ruckenstein ; on enquête les agitations paysannes. Les anciens prisonniers de l'URSS disent aux gens que c'est terrible au kolkhoze. Pui de leu - organisée par un jeune juif sioniste et une organisation de résistance dirigé par Silion. L'élément juif de la régionale est beaucoup trop grand - crée l'antisémitisme et gâte l'image de la securitate, " car dans cette région les juifs ont été les premiers qui se sont encadrés et ont activé au sein des organisations des travailleurs et du parti" /f 246-251 [240-245] Plan de travail direction enquête novembre (des cas en cours d'exécution, sur des lots) 1949 Brasov 12; Cluj 185; Constanța 47; Craiova 45; Galati 91; Iasi 41; Pitesti 39; Oradea 155; Ploiesti/Buzau 41; Sibiu 112; Suceava 60; Timisoara 120; la capitale 82; DGSP V services 57; bureau juridique 95 total 1220 25 oct /1401 10-15

oct/ 2621 1-25oct /f 251 Classement (Misu Dulgheru) dans l'émulation socialiste d'investigation 1 Timisoara 2 Sibiu 3 Constanța 4 Cluj, 5Capitala 6 Brasov 7 Craiova 8 Oradea 9 galati 10 Suceava 11 Ploiesti 12 Pitesti 13 Iasi /f252-264 **[246-259]** Rapport 12 apr. 1950 Oradea Retezar Ion non satisfaisant. Adalbert Rozman a de belles perspectives, mais il est gâché par d'autres. Cellules complètement dépourvues de lumière et l'air. Planches sans lits. Cas des "frontiéristes" rendus par les autorités hongroises. Actions contre-révolutionnaires. Camarade sous-lieutenant Bleiner Ludovic qui a joué avec le pistolet et a tiré un coup de feu à la cheville du camarade sous-lieutenant Rozental Stefan. M Patriciu demande plus de vigilance et de sévérité /f264-270 **[259-265]** autre rapport- Suceava (chef Enachescu, cap. Ruckenstein- enquête l'organisation du parti paysan „Pui de lei”, It.col.Popic, Lungulea Sava- à Radauti, Avram S- Dorohoi qui enquête sur les agitations de Vorniceni, à Cîmpulung- Flocea Dragos, It Bacal, cpt Morarescu) /f271-273 **[265-268]** Procès-verbal d'interrogatoire de Jianu Marin du 3 mai 1953. Dulgheru l'a informé sur la torture et le tourment fait par Maromet à Jilava et il lui a demandé de ne plus faire ainsi (Baciu a enquêté). Dans un pénitencier ont été contraints de manger de la merde. Il ne sait rien de Gherla-il n'a jamais été là-bas, dans les quatre années de gérance des pénitentiaires. Il ne sait pas comment Sepenau Dulgheru et Nicolschi ont obtenu les auto- divulgations des légionnaires /f273-275 **[268-270]** Plan de mesures pour la prévention des actions hostiles et la surveillance vigilante d'anciens coupables; **"l'identification et la vérification des descendants des condamnés à mort et des condamnés** lors de l'exécution de l'enquête ainsi que d'anciens chefs de bandes et des mouvements subversifs»; s'ils détiennent des fonctions, les liens avec l'extérieur, etc, jusqu'en 15 Février 1981 Nicolae Plesita /f275 -280 **[270-275]** Ordre du 10 Juillet 1952 sur l'arrestation des légionnaires et des anciens policiers précisés dans les tableaux annexés. Conspirativité; tirer sur eux s'ils veulent s'échapper; avec appâts de chiens, mais sans poison ! Pendant la nuit. 18/19 Juillet 1952 /f **280-283 [275-278]**. Rapport sur Gh Ursu. Né à Soroca. Un enfant parti légalement, établi aux États-Unis. Le journal avec des déclarations hostiles. Propagande hostile. (Emil Macri et Vasile Gh) /f283-285 **[278-280]** **mesures visant à l'empêcher à déposer la demande d'asile politique aux ambassades de la Roumanie.** La maîtrise de la situation, par la formation "F". Du district- **la prévention du déplacement vers Bucarest** (Ardeleanu Gh) (chef de l'unité "F") /f285-286 **[280-281]** neutralisation de Ciucă Lucian et Toma Victor qui mettent au point un syndicat indépendant "la renaissance de la Roumanie." Emmenés à Securitate. Iulian Vlad /f286-291 **[281-286]** Notes dans un dossier sur les abus de chefs de la securitate (Stamatoiu, Vlad etc). Le surveillance de ceux qui critiquaient le parti - des méthodes illégales. Le blocage des déplacements à l'étranger. L'utilisation de noms fictifs dans des maisons conspiratrices. Le harcèlement de ceux qui allaient aux ambassades; conditionnement en fonction de la collaboration avec la Securitate; même chose pour les départs à l'étranger (à l'exception de la nomenclature PCR); la poursuite injuste des anciens détenus politiques; la violation du domicile pour mettre TO [technique opératrice- micros dissimulés]; l'annihilation des protestes anti-Ceausescu. Ex. Dorin Tudoran - le plan de discréditation et du suivi de son entourage. Les instructions abusives sont données dans 11 annexes /f292-306 **[287-301]** Neutralisation de la Méditation Transcendantale; secte et espionnage; Identification et surveillance des audiences (Une grande machinerie – pour que les securistes prennent leur salaire fabriquant des résistances imaginaires). Ne pas sortir à l'étranger, etc. La lutte avec les rituels d'inspiration orientale n'est pas crédible. Iulian Vlad signe l'action " les voleurs". **Nicolae Stoian, ingénieur en électronique, à la suite d'un voyage en Algérie, a refusé de retourner, passant à BBC.** Revient en Roumanie en 77, 78, 80 et 81 (?) quand il est déclaré indésirable. **Demande le droit de venir dans le pays pour faire des cours de méditation transcendantale. On le lui approuve avec des avis (?)** Fait des conférences à l'Institut. Retour en 1978 – toujours avec approbation. **L'organisateur étant Ion Mînzatu, qui a adhéré à la «secte»!** Actionne dans l'institut d'architecture. Revient en 1980 est fait un mémoire à CC qui demande l'officialisation de la Méditation Transcendantale dans le pays. Petre Constantin demande l'avis du centre de recherche psychopédagogique. Une commission composée par Milcu et Sahleanu conclut " c'est scientifique. " On fait un expérimentation et on recommande l'approbation. Marin Rădoi du ministère de l'Éducation **approuve l'expérience à l'Institut pédagogique.** Passe au ministère des transports. Revient en 1981. Le mémoire CC- UTC essayait de convaincre Păunescu. **Les organes de la securitate n'ont pas été dupés par les expertises. L'espion Busuion participe et enregistre. Ont été recrutés 371 des membres de la secte avec signature. Ristea Priboi vérifie.** Commence le dévoilement de l'activité sectante du fugitif. Stoian, expulsé. Mesures. /f307-316 **[302-311]** **Mesures contre l'activité hostile de l'Europe Libre.** Neutralisation. Pénétration. Données traitées par ordinateur. Poursuite approfondie. Détection de ceux qui colportent. Le brouillage. La détection des éléments qui communiquent de données vers l'extérieur. UM 0544 "compromission, intimidation et neutralisation des employés et des collaborateurs les plus hostiles"; dévoilement comme infracteurs, parasites, fous - des personnes présentées comme des dissidents. Signe Iulian Vlad et Plesită. /f **317-334 [312-329]** **le procès Patrascanu – l'effacement des traces.** Ceux du lot Patrascanu ont été envoyés à "zarca" de Aiud sachant

que le lieu est destructif. On fait la liste sur quoi enduraient ceux du lot Patrascanu ... c'est-à-dire la vie des détenus politiques. Comment ont été récompensés par Drăghici les faux témoins contre Patrascanu: dr Torosian, Emanoil Rupenian, Zaharia Ion, Sandu Nathanson, Silciu Crăciunas și Ana Samulei - **autorisés de partir à l'étranger**. Dej tente de faire un peu d'argent. Doicaru, Drăghici, Enoiu, Craciun.

Note : les feuilles de 1 à 9 sont extraites du dossier, pour former un nouveau dossier [?], conformément aux dispositions de l'ord. no. 1304/P/08, du 29.09.2010.

Volume 29 [Les crimes du Briceag à Spermezeu, blanchis, alors qu'il était déclaré un agent exemplaire, pour être amnistié dans le dossier Drăghici]

1. Déclaration dactylographiée Moldovan Melente, du 07.05.2007 /1-3 [5-7] [Nie son rôle dans le meurtre de Pop du Spermezeu - acte duquel il a été accusé auparavant, y compris par la poursuite militaire de Cluj, en 1952]

2. Adresse M.Ap.N.-U.M.02405, no. JR213 du 27.09.2007 et photocopie fiche d'évidence Moldovan Melinte pour P.J.C.C.J.-S.P.M. / 4-6 [8-11]

3. Adresse P.J.C.C.J.-S.P.M. du 28. 08. 2007 pour le Centre Militaire District. Suceava /7 [12]

4. Adresse M. Ap. N. - Centre Militaire District Suceava, no. A/1828 du 07.09.2007, pour P.J.C.C.J.-S.P.M. /8 [13]

5. Photocopie livret militaire Moldovan Melente /9-15 [14-19]

6. Déclaration de personne lésée Cristurean Elena, série D no. 0258306, du 24.04.2007 /16-17 [20-22] [ce qu'elle a entendu dire, des parents]

7. Déclaration de personne lésée Purcsa Paraschiva, série D no. 0258302, du 24.04.2007 /18 [23-24]

8. Déclaration de personne lésée Burzo Teodor, série D no. 0258304, du 24.04.2007 /19 [25-26]

9. Déclaration partie civile Căienar Anghel, série D no. 0258305, du 24.04.2007 /20 [27-28]

10. Déclaration partie civile Pop Ioan, série D no. 0258303, du 24.04.2007 /21 [29-30]

11. Déclaration de témoin Burzo Teodor, série C no. 0344811, du 22.03.2007 /22-23 [31-34] [Parent avec Burzo Gavrilă - grand-grand père abattu. Trois jeunes hommes fuyant l'incorporation (caché à une bergerie) étaient poursuivis par des gendarmes envoyés par Briceag et conduits par Moldovan Melinte et ont été abattus, comme le fût aussi son grand-père Burzo Gavrilă, qui avait accueilli le déserteur et son arme]

12. Déclaration de témoin Molnar Elisabeta, série C no. 0344812, du 25.03.2007 / 24-25 [35-38] [la déclaration de la belle-fille de Pop Ion abattu à Valea Rea, avec Cristureanu Vasile et Căienaru Simion et Valer. En 1991, ils ont été extraits de la fosse où ils étaient jetés et enterrés]

13. Déclaration de témoin Pop Ioan, série C no. 0344857, du 20.03.2007 /26-28 [39-44] [Frère de celui abattu. Ils ont déterré les morts et les ont enterrées à nouveau. Les parents des deux Căienaru ont été mis à creuser la fosse.]

14. Déclaration de témoin Cristurean Grigore, série C no. 0344855, du 22.03.2007 /29-31 [45-49] [Frère de Cristurean Vasile, berger, assassiné. Il sait de sa sœur que Melinte les a donnés aux mains des soldates.]

15. Déclaration de témoin Petruț Partenie, série C no. 0344852, du 22.03.2007 / 32-34 [50-54] [petit-fils de Gheorgiu Nechita- abattu, disparu de la mairie de Negrilesti, enterré par son fils effrayé]

16. Déclaration de témoin Șerban Ioan, série C no. 0344854, du 22.03.2007 /35-37 [55-59] [Témoin qui a vu l'exécution de Valea Rea, le chef qui avait ordonné l'exécution et a enterré les quatre. Il a pris Căienar Gavrilă par la barbe, en le demandant "C'est ainsi que tu l'as grandi?". Donne beaucoup de détails.]

17. Déclaration de témoin Căienar Anghel, série C no. 0344856, du 22.03.2007 /38-40 [60-65] [Un autre témoin lui a décrit tout le crime. Après avoir abattu les trois déserteurs, Moldovan Melinte a dit aux soldats que ce sera mauvais si le garçon de la bergerie parle – et alors Melinte a apporté le berger et l'ont tué aussi. Son père, qui avait enterré son fils, voulait se laisser barbeaux en signe de deuil, mais Melinte le lui a interdit. Il a participé à l'exhumation, après 1990]

18. Déclaration de témoin Georgiu Dănilă, série C no. 0344851, du 22.03.2007 / 41-42 [66-68] [Conducteur à la Securitate, qui a entendu qu'à l'ordre de Briceag, Georgiu Nechita a été abattu.]

19. Déclaration de témoin Purcsa Paraschiva, seria C no. 0344820, du 22.03.2007 /43-45 [69-73] [La sœur du berger abattu parce qu'il avait vu les tueurs de la Securitate, le 10.03.1950. Elle était à la bergerie

quand les jeunes sont venus. Aussi, quand sont venus les militaires conduits par Moldovan Melinte. Après que les trois jeunes ont été emmenés, Melinte a retourné et a pris aussi son frère avec des coups d'armes et ils l'ont abattu. Melinte lui a dit plus tard: «Si j'avais su que tu me reconnais, je t'aurais tué également !"»

20. Déclaration de personne lésée Runcan Maria, série D no. 0258345 du 09.05.2007 /46-48 [74-78] [La sœur de Caienar Simion]

21. Procès-verbal de recherche sur place du 25.04.2007 à Spermezeu, village Hălmășau [Burzo Gavril et Petrut Constantin- dressé par Seserman, Cosmin Budeanca s.a] /49-53 [79-83]

22. Planche photo annexe du procès-verbal du 25.04.2007 /54-67 [84-94] [photos d'exhumation]

[f83 Procès-verbal de recherche sur place du 25.04.2007 à Spermezeu, village Hălmășau - Burzo Gavril et Petrut Constantin- dressé par Seserman, Cosmin Budeanca s.a]

[f87 Planche photographique 25.04.2007]

23. Adresse du Service de Médecine Légale Grivița pour P.I.C.C.J.-S.P.M. du 25.04.2007 (4 exemplaires) /100-103 [106-109] [Sur Cristurean, Pop, Caienar Valeriu et Simion]

24. Adresse P.Î.C.C.J.-S.P.M. du 14.04.2007 pour l'Institut de Médecine Légale du dép. Bistrița-Năsăud /104 [110]

25. Résolution no. 35/P/2006 du 14.04.2007 de P. Î C. C.J. -S. P. M. /105-106 [111-112] [Exhumation de ceux 6 du Spermezeu]

26. Adresse P.Î.C.C.J.-S.P.M. du 14.04.2007 pour IJJ. Bistrița-Năsăud /107 [113]

27. Adresse P.Î.C.C.J.-S.P.M. du 14.04.2007 pour l'Institut de Médecine Légale du dép.Cluj /109 [114]

28. Résolution no. 35/P/2006 du 14.04.2007 de P.Î.C.C.J.-S.P.M. /110-111 [115-116]

29. Adresse P.Î.C.C.J.-S.P.M. du 14.04.2007 pour P.M.T.M.Cluj /112 [117]

30. Adresse P.Î.C.C.J.-S.P.M. du 20.09.2007 pour U.M.02405 /113 [118] [On demande le dossier de Moldovan Melinte- de Botosani]

31. Photocopie couverture dossier avec la mention col. sec. rez. Briceag Nicolae, ancien comandant de la securitate Dej en 1950 /114 [119] [Dossier 1410/P1995, exemplaire pour la façon dont les criminels communistes ont été couverts. Plainte du 1993 formulé par Burzo Ion – où on montre que Briceag a dirigé personnellement l'exécution du Spermezeu. Une plainte a été faite et enquêté aussi en 1950. De nombreuses déclarations de 1993- par exemple Mic Maria, qui vivait avec Petrut Constantin. Démarches entre 1993-1996 - Le Parquet militaire de Cluj.]

32. Photocopie Adresse de P.L.J.Cluj du 10.07.1995 pour P.M.Cluj-Napoca /115 [120]

33. Photocopie pétition Burzo Ioan du 11.07.1995 /116-117 [121-122]

34. Photocopie adresse P.T. Bistrița-Năsăud pour P.M. Cluj-Napoca du 15.09.1993 /118 [123]

35. Photocopie pétition Burzo Ioan du 11.07.1995 /119 [124-125]

36. Photocopie déclaration dactylographiée Burzo Rudolf, non daté /121(verso) **[126]**, 120 (verso) **[128]**

37. Photocopie déclaration dactylographiée Mic Maria du 08.11.1993 /121, 122 [127]

38. Photocopie déclaration dactylographiée Purcsa Paraschiva du nov. 1993 /123-124 [130-132]

39. Photocopie déclaration olographe Purcsa Paraschiva, non daté /125 [133-134]

40. Photocopie déclaration dactylographiée Cristurean Grigore du 08.11.1993 /126 [135-136]

41. Photocopie déclaration dactylographiée Caenar Anghel du 08.11.1993 /127 [137-138]

42. Photocopie déclaration dactylographiée Pop Ioan du 08. 11.1993 /128 [139-140]

43. Photocopie déclaration dactylographiée Petruș Parlenie du 08.11.1993 /129 [141]

44. Photocopie déclaration dactylographiée Molnar Elisabeta du 10.11.1993 /130 [142-143]

45. Photocopie déclaration dactylographiée Bîrza Nazarica du 10.11.1993 /131 [144-145]

46. Photocopie déclaration de témoin Ceorgiu Danica du 15.11.1993 /132 [146-147]

47. Photocopie déclaration de témoin Șerban Ioan du 15.12.1993 /133-134 [148-150]

48. Photocopie déclaration de témoin Crislurean Melente du 15.12.1993 /135 [151-152]

49. Photocopie adresse P. M. Cluj pour I.P.J. Suceava du 07.01.1994 /136 [153]

50. Photocopie adresse P.M. Cluj pour la mairie de la commune Negrileşti, dép. Bistrița-Năsăud du 07.01. 94 /137 [154]

- 51.** Photocopie adresse P. M. Cluj pour la mairie de la commune Susciu de Sus, dép. Maramureş du 07.01.1994 /138,139 [155]
- 52.** Photocopie adresse P.M. Cluj pour la mairie de la commune Spermezeu, dép. Bistriţa-Năsăud du 07.01.1994 /140 [157]
- 53.** Photocopie adresse la mairie de la commune Susciu de Sus pour P.M. Cluj, du 08.02.1994 /141 [158]
- 54.** Photocopie adresse de la police de Suceava pour P.M. Cluj, du 15.02.1994 /142 [159]
- 55.** Photocopie adresse conseil local Ciceu Giurgeşti pour P.M. Cluj du 18.01.1994 /143 [160]
- 56.** Photocopie adresse I.P.J. Bistriţa Năsăud-post Police Spermezeu pour P.M. Cluj, du 09.11. 93 /144 [161]
- 57.** Photocopie adresse la mairie de la commune Spermezeu pour P.M. Cluj du 11.01.1994 /145 [162]
- 58.** Photocopie déclaration olographe Georgiu Partenie du 27.01.1994 /146-150 [163-169]
- 59. Photocopie adresse P.M.T. Cluj pour S.R.I Cluj, dossier 1410/P/1995 et réponse /151-152 [170-171] [à la requête de données faite par le parquet, SRI 05057 Cluj répond qu'il ne peut pas fournir des données 40 années après la décision de la décision L14/1992, sur des questions concernant la sécurité de l'État.]**
- 60.** Photocopie adresse P. M. T. Cluj pour I. P.J. Botoşani du 12.02.1996 et la réponse du 22.02.1996 /153-154 [172-173]
- 61.** Photocopie communication citation Briceag Nicolae /155-156 [174-175]
- 62.** Photocopie adresse P.M. T. Cluj pour Pol. Mun. Cluj-Napoca, dossier 141 0/P/1995 /157 [176]
- 63. Photocopie mandat d'amener pour Briceag Nicolae /158 [177-178] [mandat d'amener pour Briceag N., en 1996 dans le dossier 1410/p/95 Procureur Seserman.]**
- 64.** Photocopie adresse P.M.T. Cluj pour Pol. Mun. Cluj-Napoca, dossier 1410/P/1995 du 29.04. 96 /159 [179]
- 65.** Photocopie mandat d'amener pour Briceag Nicolae /160 [180-181] [et Moldovan Melinte]
- 66.** Photocopie déclaration olographe Stan Dumitru du 29.04.1996 /161 [182]
- 67.** Photocopie déclaration de témoin Stan Dumitru du 29.04.1996 /162 [183]
- 68.** Feuille blanche avec la mention " contient 46 feuilles " /163 [184]
- 69. Photocopie adresse du Parquet General - Section Parquets Militaires pour PMTMP Bucureşti du 24.10.1996 /164 [185] [Envoi des dossiers 350/P/1995, 979/P/1995, concernant col Briceag POUR ADOPTER DES SOLUTIONS DE NON-POURSUITE. Signé Samoila Joarza.24 oct1996]**
- 70. Photocopie résolution de clôture et de cessation de la poursuite pénale dans le dossier 1410/P/ 1995 du 31.10.1996 /165-166 [186-187] [Si c'était un crime, il serait prescrit, RIEN sur la suspension où le génocide.]**
- 71.** Photocopie résolution de clôture et de cessation de la poursuite pénale dans le dossier 1410/ P/ 1995 du 31.10.1996 /167 [188-189] [Si c'était un crime, il serait prescrit, RIEN sur la suspension où le génocide.]
- 72. Photocopie adresse vers Burzo Ioan et S.P.M. de communication de la solution /168 [190]**

Volume 30 [le dossier Salcia, les cas Gaspar, Tira, Orsa]

- 1.** Photocopie inventaire de l'année 1979 de la D.G. des Pénitentiaires /1
- 2. Photocopie couverture dossier no. 2 pour la période 1979-1983 /2 [4][Dossier no. 2 1979-1983. Comprenant les documents préparés pour l'analyse périodique de l'activité de la Direction générale de pénitentiaires - 222 feuilles]**
- 3. Photocopie note documentaire sur le lot „ Salcia " du 05.11.1979 /3-5 [5-7] [Synthèse sur les mesures prises contre les tortionnaires de Salcia, Cernavoda, Midia - 21 condamnations. L'annulation des punitions par les décrets 403 et 484/1957, en considérant la détention comme ancienneté et appoints au travail – s'ils s'encadrent de nouveau à MI (min. de l'intérieur). Instructions sur la manière d'être récompensés et réintégrés. Du tableau, on voit qu'ils ont été replacés dans les mêmes fonctions]**
- 4. Photocopie situation avec les anciens cadres du lot „Salcia" /6-7 [8-9]**
- 5.** Photocopie adresse de M.A.I. pour le Conseil des ministres de R.P.R. /8-9[10-11]
- 6.** Photocopie adresse d'adjoint M.A.L pour l'adjoint Mureşanu /10[12]

- 7. Photocopie décret pour la libération des quelques condamnés, d'Août 1957 / 11-15 [13-17]**
[Nominale sont libérés ceux du lot Salcia et blanchis - par décret- jusqu'au niveau des primes]
- 8. Photocopie tableau nominal avec des cadres militaires de l'appareil D.G.P. (direction générale des pénitentiaires) qui ont été condamnés dans le cas "Lot Salcia" /16-18[18-20]**
- 9. Photocopie adresse pour M.A.I- Direction Cadres du 23.09.1958 /19-20 [21-22]** [Extinction des peines, à la proposition de MAI, MAN, par décrètes, sans bien régler la considération de leur détention comme ancienneté au travail.]
- 10. Photocopie de U.M. 0606 Gherla pour adjoint M.A.I /21 [23]** [Bojanca Aurel demande que sa détention soit considérée comme ancienneté au travail]
- 11. Photocopie photo - portrait Spirea Alexandru-Jean et caractérisation /22-25 [24-27]** [avec des recommandations de soutien]
- 12. Photocopie photo - portrait Bucoveanu Gheorghe, Limbau Gheorghe /26-27[28-29]**
- 13. Photocopie fiche de graduation Limbau Gheorghe /28[30]**
- 14. Photocopie photo - portrait Enache Fudor-Dumitru /29[31]**
- 15. Photocopie photo - portrait Ilinca Tudor /30[32]**
- 16. Photocopie feuilles d'un dictionnaire anglais /31-32 [?][33-35]**
- 17. Documentaire sur le procès intenté à quelques cadres et détenus d'ancien camp de travail de Salcia, dans les années 1953-1955 /33-41 [f33-37][36-40]** Documentaire dressé en avril 1968. Les effectives à Salcia -4000 personnes. **À 24 Septembre 1951 le parquet a été informé qu'il y a trop de morts. On n'a rien trouvé.** Une nouvelle plainte – au parquet général mène à des constatations. En 1953, Paul Stefan a ordonné une enquête. Pavel Ioan et 20 cadres sont envoyés en jugement pour: voies de fait causant la mort, assassinats, refus de traitement médical, travail forcé, gel dans les cellules, pendant l'hiver dans l'eau, enterrés vivants, etc. 62 morts entre 52-53, de nombreux blessés, des séquelles graves. Condamnés pour des actes de terreur. Mémoires - d'appel en surveillance par Grigore Ripeanu, changeant la qualification en crime d'homicide. Démarches intenses pour être blanchi. Bon comportement, etc **Des arguments totalement faux – il s'agit clairement des actes de terreur en masse.** MI a forcé le décret 403 qui a blanchi les crimes - sans précédent. **Toutes les 21 réintégré, le temps de détention comptant à la retraite, trois mois de récupération et des primes. 6 d'entre eux travaillaient encore en 1968 dans des pénitentiaires** (Manciulea, Enache, Bucovineanu, Spirea, Cordos, Dobre). Ont aussi été graciés les brigadiers punis. Ça n'a pas été un cas isolé: Itcani, Bicaz, Pitesti, Gherla, Suceava etc - des atrocités qui ont conduit à 30 décès, 100 avec des blessures graves, des suicides pour des tortures. Donc, la disculpation a été une incitatif pour continuer la torture. À destituer les susmentionnés et à aider les victimes /f38-41[41-44] Suit un discours du 3 mai 1968, dans lequel sont dévoilés les crimes de Drăghici et Pintilie, qui ont créé des ennemis. **On est arrivé que la base de données de la securitate contienne 1/3 de la population du pays. 500 mille d'informateurs.** Des mesures administratives abusives – élargies sur toute la famille. Des arrestations en proportion de masse. Des normes d'arrestation. **29 000 en domicile forcé et 60000 déloqués en domicile obligatoire.** 31505 détenus politiques entre 1952 - 1965. **129 condamnés à mort - seulement 34 légionnaires. Atrocités commises pendant la détention. Les organes MI ont organisé la rééducation. Atrocités dans les champs de travail. Drăghici les a réhabilités et réintégré.** Nominalisés comme des brutes: Enoiu, Branzaru, Soltutiu, Micle, Moraru, Vinatoru. Les méthodes inquisitoriales ont été ressuscités. **Le cas Ibrahim Sefit- tué par l'équipe Briceag Nicolae- le 4 déc. 1954, à l'ordre de Drăghici.** Il a surveillé aussi des camarades du CC (comité central du parti) et leurs familles.]
- 18. Photocopie déclaration olographe Girip Ana du 12.05.1992 /42-43[45-46]** [Plaintes au parquet, de 1992. Réfugiés de la Basarabie, arrivés en Bărăgan]
- 19. Photocopie déclaration olographe Abramovici Elpida du 12.05.1992 /44-45[47-48]** [Déclaration de 1992. Réfugiés de la Basarabie, arrivés en Bărăgan]
- 20. Photocopie de la sentence no. 956 de 1949 du Tribunal Militaire Galați /46-51[49-60]**
[Condamnation d'un lot de Brăila, pour organisation subversive]
- 21. Feuille journal "Hunedoara Magazin " /52**
- 22. Plan de mesures de S.P.M. /53-54**
- 23. Plan de mesures de S.P.M. /55-56 [61-62]** [plan fouilles en Hunedoara, cas Gaspar Iosif/Vitan Petru]
- 24. Procès-verbal du 14.02.2008 /57-58[63-66]** [Fouilles à Lesnic]

- 25. Déclaration de personne lésée Gaspar Partenie du 14.02.2008, série D no. 0084226 /59-60**[67-69] [Fils de l'ancien légionnaire Gaspar Iosif, fermé en 1941, gracié en 1946. Accusé qu'il n'a pas de papiers, se cache, est capturé et tué par la Securitate]
- 26.** Photocopie certificat émis par la mairie du village Vetel, dép. Hunedoara/61 [70]
- 27.** Photocopie certificat émis par la mairie du village Brănișca, dép. Hunedoara /62 [71]
- 28.** Photocopie **sentence no. 1813 du 22.11.1958 /63-64** [72-75] [63- Sentence de 1958 contre Roman P Miron- pour organisation subversive 64- Extrait de la sentence du 1941 contre Gaspar Iosif]
- 29. Photocopie extrait de la décision no. 488 du 24. 11. 1950 /65** [76-77] [Condamnation à mort du prêtre Lupsa Ioan. Sentence exécutée.]
- 30.** Photocopie preuve émise par la mairie du village Cârjiți, dép. Hunedoara, du 12.04.2000 /66 [78] [la naissance de Roman Miron]
- 31. Photocopie réponse de la Direction du département Hunedoara des Archives Nationales pour Gaspar Partenie, du 25.06.2003 /67**[79]
- 32.** Photocopie certificat émis par la mairie Brănișca, dép. Hunedoara /68[80] [naissance de Gaspar Iosif]
- 33. Photocopie mémoire de l'association, Supremă Recunoștință Deva " / 69-70**[81-82] [Demande d'enquêter l'assassinat de Marius Neagoe- à Cluj]
- 34. Photocopie adresse de T. M. Timișoara pour Gaspar Partenie, du 15.02.2207 /71**[83] [les dossiers de fond pénal sur les anciens détenus politiques sont à CNSAS à partir de 2007]
- 35.** Photocopie adresse de la Direction pour des relations avec le publique et ONG du 11.01.2007 pour Gaspar Partenie /72[84]
- 36.** Photocopie document consigné en langue étrangère /73[85]
- 37.** Photocopie "extrait de la matricule des morts " /74[86]
- 38.** Photocopie adresse de la Direction pour des relations avec le publique et ONG du 11.01.2007 pour Gaspar Partenie /75[87]
- 39.** Photocopie adresse de T.M. Timișoara pour Gaspar Partenie, du 15.02.2207 /76[88]
- 40. Déclaration de témoin Bota Doina-Virginia du 14.02.2008, série C no. 0430681 /77** [89-90] [déclaration dans le cas Gaspar]
- 41.** Adresse et planche photo de IPJ Hunedoara-Service de criminalistique, sur le lieu où a été enterré Gaspar Iosif /78-83[91-95]
- 42. Procès-verbal investigation squelette humain du 11.10.2007 /84** [96-97] [Le cas Tira Geza]
- 43. Déclaration de témoin Chira Augustin du 11.10.2001 série C no. 0416588 /85-86** [98-100] [Fils de Tira Geza, sur le crime de 16 - 17 Août 1949. Panique des villageois que les Soviétiques prennent la région. Délégation de quatre paysans, y compris Tira Geza (Pap Andrei, Biro Andrei, Gyulai Alexandru - exécutés à Odoreu. L'enquête d'Oradea après 1990, les noms des procureurs sont donnés: Moza Gh, Patrauti]
- 44.** Photocopie photo - portrait /87[101]
- 45. Feuilles avec des notes /88-89** [102-103] [les bourreaux de la sûreté: Waisz Vasile, Kolbaszer, Kuhn Bela, Grunfeld, Szalai, Kolarick, Orossi, Res, Sipos, Blaga et les chefs locaux du parti]
- 46. Feuille avec la mention "Planche photo avec constatation sur place -Satu-Mare" /90**[104] [Exhumation de Tira Geza]
- 47. Photocopie procès-verbal du 03.07.2007 /91-92** [105-106] [Exhumation de Iosif Orsa du Glod Ghilesti- trouvé avec une balle dans le corps]
- 48.** Procès-verbal du 03.07.2007 /93 [Exhumation de Iosif Orsa]
- 49. Ordonnance sur l'effectuation d'un constat technique-scientifique balistique sur la mort violente de Orșa Iosif /94**[107]
- 50.** Feuille avec la mention "Planche photo avec constatation sur place" /95 [108]
- 51. Adresse de soumission du dossier no. 35/P/2007 de PM Timișoara pour SPM /96** [109]
- 52.** Couverture dossier avec la mention "Orșa Iosif" /97 [110]
- 53. Adresse et rapport de constatation technique-scientifique no. 60018/18.07. 2007 de IPJ Timiș /98-101** [111-114]
- 54.** Enveloppe scellée contenant la balle expertisée /102

- 55. Photocopie extrait registre de décès concernant Orșa Iosif /103[115]
- 56. Adresse pour IICCR de la mairie du village Burjuc du 16.07.2007 /104[116]
- 57. Déclaration de témoin Crișan Loghin du juillet 2007, série C no. 0372137 /105 [117-118] [le cas Orsa]
- 58. Déclaration de témoin Păcuraru Antonia du 25.07.2007, série C no. 0372136 /106[119-120] [le cas Orsa]
- 59. Déclaration de témoin Păcuraru Vioara, du 25.07.2007, série C no. 0372135 /107[121-122]
- 60. Adresse SPM pour IPJ Timiș du 09.07.2007 /108[123]
- 61. Photocopie enveloppe avec CD contenant des images digitales du CFL - Glodghilești /109
- 62. Feuille avec la mention "Planche photo avec constatation sur place" /110 [124] [le cas Orsa]
- 63. Procès-verbal du 03.07.2007 dressé par SPM /111[125-126]
- 64. Ordonnance sur l'effectuation d'un constat technique-scientifique balistique sur la mort violente de Orșa Iosif /112[127]
- 65. Couverture dossier /113[128]

Volume 31 [Victimes- Cotidianul, cadres- Ciuceanu, organisation - Ostrov]

- 1. Feuille avec mentionne olographe " VICTIMES DANS LES PÉNITENTIAIRES (La liste des élites - Cotidianul) " /1
- 2. Copie article du journal "Cotidianul" No. 241 (4616), 11 OCTOMBRE 2006 www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (3a) - **L'élite religieuse (Orthodoxe)**/ 2-35
- 3. Copie article du journal "Cotidianul" No. 242 (4617), 12 OCTOMBRE 2006 www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (4) - **L'élite militaire**/ 36-41
- 4. Copie article du journal "Cotidianul" No. 243 (4618), 12 OCTOMBRE 2006 www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (4) - **L'élite économique**/ 42-50
- 5. Copie article du journal "Cotidianul" No. 241 (4616), 11 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (3c) - **L'élite religieuse (Romano-catholiques)** /51-54
- 6. Copie article du journal "Cotidianul" No. 241 (4616), 11 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (3b) - **L'élite religieuse (Greco-catholiques)** /55-61
- 7. Copie article du journal "Cotidianul" No. 243 (4618), 13 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (5b) - **La classe économique** /62-84
- 8. Copie article du journal "Cotidianul" No. 239 (4614), 9 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (1a) - **L'élite politique** /85-134
- 9. Copie article du journal "Cotidianul" No. 240 (4615), 10 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (2) - **L'élite intellectuelle** /135-157
- 10. Copie article du journal "Cotidianul" No. 239 (4614), 09 OCTOMBRE 2006, www.cotidianul.ro, intitulé Victimes pour Trăian Băsescu (1b) – **Activistes politiques** /158-207
- 11. Copie Adresse du Ministère d'Affaire Interne, Formation 0957 Ostrov du 01.05.1967 Direction Générale des Pénitentiaires et Camps de travail - Service secrétariat /208 [3]
- 12. Copie Court historique sur la formation 0957 Ostrov section Frecatei / 209-211 [4-6] [y compris les événements et la liste des commandants]
- 13. Copie Court historique sur la section Grădina /212-213[7-8] [y compris les événements et la liste des commandants]
- 14. Copie Court historique sur la section Salcia /214-216 [9-11] [y compris les événements et la liste des commandants]
- 15. Copie adresse de soumission d'un court historique sur le Pénitenciaire Ostrov, du Ministère d'Affaires Internes, Formation 0957 Ostrov du 05.04.1968 pour DGP – Direction garde et régime / 217[12] [éloges, statistiques des détenus, événements, commandants]
- 16. Copie Court historique sur le Pénitenciaire Ostrov /218-223[13-18]
- 17. Copie du livre de Radu Ciuceanu – Le régime Pénitenciaire de la Roumanie 1940-1962 /224-264 [19-58] [liste des cadres des pénitentiaires]

Volume 32 [correspondance sur les cadres]

1. Feuille Barbus Florian (dossier 35/P/2006) /1
2. Fiche de travail /2
3. Ordre no. 03338 /30.11.1955 /3
4. Fufezan Simion /4
5. Documentes Fufezan Simion travail (2), mutations, jurement, fiche de pension, état civile, /5-13
6. Adresses MAI 62298/950 ; 1371/19.11.1951 /14
7. Certificat Fufezan Simion /15
8. Adresse MAI no. 4865/18.02.1950 /16
9. Adresse 1145/27.08, déclaration Fufezan Simion (copie) /17-20
10. Adresses MAI 175/24.03.1950, 238/16.08., 5380/4.05.50 /21-23
11. Documents concernant Fufezan Simion 367/12.05.1950, déclaration, 18257/1950, MAI 03.08.50, 559/30.06.50, 1127 A/18.08., 8765/20.08.51, certificat d'études, Fufezan Simion, feuille qualificative (2), certificat d'études Fufezan Simion, /24-34
12. Adresses MAI 92/51, 6081/20.05.50, + p.v. 351/4 sept.50, 50/4.11.50, MAI 58644/31.08.50, 134/50, engagement Fufezan Simion /35-41
13. Sindriştean Ioan, MAI, lettre, autobiographie, note UM 0951/H, engagement, Mai 2947/27.10.56, /42-55
14. Adresses MAI 0150309/19.10.55, no. 606/15.04.55, note, matériel „activité politique", caractérisation (2) feuille travail Sindriştean Ioan /56-73
15. Pop Vasile 2 /74-75
16. Fiche travail /76-77
17. Rapport /78
18. MAI Form. 0951/K, Pop Vasile, Adresse ITB 161/ 29.03.60, certificat, requête, autobiographie Pop Vasile,/ 79-99
19. Références pour Pop Vasile, Rapport (2), état travail Pop Vasile, mutations, procès- verbaux 18.07.1950, déclarations Jianu Alimpie, Munteanu Maria, Pop Vasile, /100-118
20. Fiche individuelle Pop Vasile (2), fiche personnelle, adresse no. 3562/24.04.1953, adresse Proc. Gen. 5 juillet 1954, /119-126
21. Adresses Penit. Caransebeş pour Dir. Gén. des Pénit. /127-131
22. Décision no. 160, adresse 22.01.1952, adresse DGP pour Pop Vasile, adresse Pénit. Caransebeş, décision, fiche personnelle Pop Vasile, planche photo (copie), copie feuille carte travail, feuille travail, Pop Vasile, récompense, copie feuille carte travail, demandes de vérification Pop Vasile /132-162
23. Adresse 53808/22.04.1958, Ordre 075/15.08.1958, note rapport, 07.03.1958, adresse MAI 16592/57, adresse MAI 46424/04.12.1957, /163-168
24. Adresse MAI 35595/10.09.57, caractérisation Pop Vasile, P.V. 28.02.1958, 15.02.1958, l'ordre Dir.Gen.des Penit. 01.10.1958, adresse MAI 53780/17.09.58, notes informatives, appréciations, autobiographie Pop Vasile, / 169-199
25. Adresse 143724/24.12.1953, adresse MAI Form. 0951/K, 73003/21.01.54; 0957 Dăeni (2) Note de collaboration, Ordres des D.Penit. Champs et colonies (2), adresses K 1/18356, 0957 Dăeni, Notes (2), /200-215
26. Adresse 50481/50, Ordre Dir. Gen. des Penit. 01.02.1960, Adresse 0951/K, déclaration Pop Vasile, certificat Pop Vasile, certificat divorce, Pop Vasile, Déclaration Pop Vasile, ordre, feuille de pointage, autobiographe Pop Vasile, /216-241
27. Koto Ştefan /242-243
28. Fiche de travail Koto Ştefan /244-245
29. Rapport /246
30. Autobiographie (2) /247-251
31. MAI 0951/K /252

32. Fiche appréciation, Koto Stefan, feuille de pointage, conclusion, engagement, note, caractérisation... /253-261
33. Rapport, Note de discussion, certificat de santé, engagement, bulletin radiologique, bulletin d'analyse, adresse 559/50 (3) certificat communal, référence, bulletin d'examen radioscopique, fiche de personnel pour l'évidence des cadres, certificat de citoyenneté, /262-280
34. Certificat médical (2) certificat casier judiciaire, certificat de citoyenneté, engagement, adresse 618/17.06.52, certificat casier judiciaire, certificat de moralité, certificat no. 12, certificat de moralité, adresse MAI 5 754/X, 89, adresse 5617/1951,/281-293
35. Adresse 7004/28.11 adresse MAI pour Penit. Gherla, adresse Penit. Gherla pour UM 0904 Cluj, état nominal, copie certificat de naissance, /294-302
36. Dossier avec des documents justificatifs du pénitencier Gherla, feuille qualificative, certificat d'études, fiche individuelle Koto Ștefan, autobiographie Koto Ștefan, Adresse MAI, requête Koto Ștefan, Adresse MAI001526/05.01.51, bulletin de sortie 9492 14.12.58 /303-312
37. Adresses MAI 058101/13.07.51, P.V. requête, Koto Ștefan, jugement, certificat d'études, feuille qualificative, attestation de travail, mutations, congés, jurement, état civile, Koto Ștefan, indications de travail Koto Ștefan. /313-329

Volume 33 [correspondance sur les cadres]

1. Pop Vasile (35/P/2006) /1
2. Attestation de travail (2), mutations, jurement, certificat citoyenneté, adresse no 312/1951 /2-7
3. Bulletin d'analyses /8
4. Certificat médical, bulletin d'examen, certificat, certificat de bonne conduite, certificat, rapport d'embauche, adresse MAI 48/1951, procès-verbal no. 59/ 10.01.1951 /9-16
5. Jurement Pop Vasile, adresse MAI no. 1224/1951, procès-verbal 18 avril 1951, adresse Colonie de travail MAI /17-20
6. Adresses MAI 052337/26.06.1951, 055981/07.07.1951, lettre Pop Vasile, rapport, engagement Pop Vasile, adresse MAI 029627/13.04.1951, rapport, autobiographie (2), caractérisation Pop Vasile, /21-30
7. Attestation travail (2), mutations, punitions, congés, jurement, fiche pension, état civile -Pop Vasile-
8. Déclaration, procès -verbal, caractérisation, rapport, déclarations, référence, adresses, engagement - Pop Vasile- /31-51
9. Jurement, certificats de citoyenneté, médical, de bonne conduite, bulletin d'analyse, bulletin d'examen, certificat - tout pour Pop Vasile, Adresse MAI, no. 312/51 /52-61
10. Certificat 6651/20.12.950, certificat citoyenneté, certificats: médical, de bonne conduite, bulletin d'analyse, bulletin d'examen, certificat, adresses MAI no. 803/1951, 312/1951 (2), billet de congé U.M. no. 5 Bicaz, ordre de service no. 15042 pour Pop Vasile /62- 73
11. Vise de présentation, adresse 1189/6.10.951, référence, +déclaration, +, billet de congé, + adresse 7251/04.09. 1952, +caractérisation, +procès- verbal, caractérisation, procès verbal, +rapport, déclaration Chinciuc Maria, déclaration Pop Vasile, déclaration Rojan Ion, /74-90
12. Ungur Alexandru /91
13. Copies dossier personnel +copie planche photo, + feuille de remplacement + note + adresse 01897/56 / 92-98
14. Adresse MAI 027373/1956, certificat Ungur Alex, carte postale, engagement, Ungur Alex.A, punitions, rapport no. 1, rapports Ungur Alex. /99-107
15. Adresse 10 7705/18.02.54, lettre Ungur Al, déclarations: Sonciu M, Moginar Ion, Crișan Gh, rapport, adresse Penit. Timișoara, feuille travail, Ungur Alex., autobiographie, Ungur Alex. /108-142
16. Adresse 041/54, rapport, certificat communal, références, adresse Direction prisons et pénitencier, références pour Ungur Alex., adresse 106853/54, adresse MAI, 106853, note Ungur Al. copie certificat de naissance Bondici Ioan, /143-169
17. Caractérisation, note de travail, adresse 3512/53, adresse MAI 0880 Simeria, Adresse MAI, rapport, 12.10.51, rapport 10.07.53, autobiographie, références, caractérisation, engagement, références, caractérisations, pour Ungur Alex. /170-219

18. Caractérisation, fiche individuelle, certificat d'études, feuille qualificative, attestation travail, mutations, attestation travail, mutations, punitions, congés, jurement, fiche pension, état civil, /220-233
19. Adresses 1327/1360, 559/50,4540/18.02.50, 175/50, coupon de control CFR série A no. 802505, certificats médicaux, certificat casier, certificat citoyenneté, certificat /234-243
20. Adresse f.n. certificat communal, dossier avec les personnes du gardien Ungur Alexandru, certificat 9/110/949, certificat, 2301-2.01.50, certificats médicaux certificat citoyenneté, 5/26/949, certificat no. 235/11.12, bulletin de sortie de l'hôpital de Ungur Alexandru, /244-258
21. Adresse 2383/20.03.52, adresse 361/52, P.V. 489/23.01.1950, adresses 559/50, requête Ungur Alexandru, rapport, déclaration Ungur Alexandru, consentement, adresse 223/18.04.52, certificat médical Ungur Alex. Certificat médical Ungur Alex. Adresse no. 272/27.01.50. /259-272

Volume 34 [correspondance sur les cadres]

- 1 Dossier no. 35/P/2006 Pop Vasile 1 /1
- 2 Adresse MAI - Rapport, requête Pop Vasile, autobiographie Pop Vasile, certificat d'études Pop Vasile, /2-31
- 3 Feuille qualificative, certificat d'études, feuille qualificative, Pop P. Vasile, autobiographie Marioara Lungu, Adresse D.G a Penit. , références, rapport no. 25 du 22.12.1955, rapport no. 12 du 27.07.1955, note MAI 0951/K, Pop P. Vasile, Déclaration Pop P. Vasile, Ordre 1817, no. 077/01.10.1956, certificat no. 286/1955 /32-91
- 4 Certificat - Jud, Urbain; BNR - dr. Ionel Pop, Rapport Jud. Urbain BNR Cercea Vasile ș.a., p.v. Drăghici Teodor, Cereri Pop Vasile, rapport no. 1 du 18.03.1952, adresse no. K1/024592, adresse MAI - Pénit. Cluj, rapport MAI 05179, rapport no. 6 du 02.05.1956, adresse MAI, 15.01.1955, /92-107
- 5 Adresse MAI 155/05.01.1956, rapport no. 1/08.01.1955, Adresse 027693 du 30.07.1956, Adresse CI 272/23.07. rapport no. 7 du 18.07.1956, MAI0951/K, Adresse MAI 3036 a adresses MAI - 94 7/1956, rapport Pop Vasile, adresses MAI 24.09.1956, rapport Penit. Cluj Tribunal, MAI 011264, rapport no. 10 du 25.10.1956, /108 - 120
- 6 Adresses 32 A/218174/18.10.1952, MAI 13.01.57, MAI - rapport Pop Vasile, Rapport no. 1, du 03.01.1957, p J/057262 Penit. Cluj, adresses MAI Pop Petru Vasile, adresse MAI- Penit. Cluj, adresse 06387 du 11.06.1956, MAI rapport 1957, attestation travail Pop Vasile, Mutations, punitions, jurement Pop Vasile, /121-165
- 7 Fiche de pension Pop Vasile, documents concernant Pop Vasile, Ordre de service no. 1484, adresse Ec. de Gardiens Jilava, Adresse MAI, 1084-4-V, feuille qualificative, Pop Vasile certificat d'études Pop Vasile, Adresse MAI 559/1950. /166-173
- 8 Adresse 465, Pop Vasile, ordre de service Pop Vasile, adresse Dir.Penit. rapport Pop Vasile, adresse MAI no. 559/1950 le gardien Pop Vasile, adresses MAI no. 144/12.07, adresses AIAI, attestation travail et fiche de retraite Pop Vasile, adresses MAI. 48699 /02.02.1950, Adresse + ordre de service, certificat concernant Pop Vasile /174-187
- 9 Certificat d'études Pop Vasile. Feuille qualificative, certificat d'études, Feuille qualificative, Pop P. Vasile, autobiographie Pop Vasile, certificat, Pop Vasile, adresse MAI 41022/951, adresse MAI 5038/01 juin, autobiographie Pop Vasile, Référence Pop Vasile, référence Moldoveanu Simion, adresse MAI 3165/08.05., rapport , adresse MAI 21943/28.03.1952 /188-210
- 10 Certificat Pop Vasile, Adresse MAI 29618/21.29.05.1952, Référence Moldovanu, références Sf. Populaire Feiurdeni, adresse 927/1952, preuve Pop Vasile, adresses Pop Vasile, certificat Pop Vasile, certificat médicale Pop Vasile, billet hospitalisation Pop Vasile, adresses pour la Police de la région de Cluj, certificat d'exemption médicale, /211-229
- 11 Bulletin de sortie, adresse UM no. 0904 Cluj, rapport médical, billet hospitalisation, certificat, adresses pour Dir. Reg. MAI, Dir. Reg. MAI Cluj 012584/1953, adresse Pop Vasile, certificat, 6080/08.10.1953, adresses MAI no. 6479/23.10.1953, 60S0 08.10.1953, Bulletin de sortie no. 936. /230-243

Volume 35 [le cas Iachim Patrusca- malheureusement le seul exemple, du dossier Basarabia]

1. Mémoire intitulé „ Roumanie terre ancestrale des Bassarabiens " de Petrusca Iachim Iosif / 1-9 [2-10] [Montrant ce qu'il a souffert et comment il est chassé partout, parce qu'il a adhéré à la cause des intérêts roumains écrasés par les communistes installés par l'URSS]

2. Photocopies schème et photo /10[11]

3. Photocopie annonce, avec photo jointe en russe et traduction en roumain /11-13[12-14]

4. Photocopie certificat émis par l'Université d'état de Moldova no. 471 du février 2007 /14[15]

5. Photocopie certificat d'identité série PC, no. 168725 nom Petruscă Iachim libéré par SPCEP S4 83 /15[16]

6. Photocopie couleurs dessein /16[17]

7. Articles de journal, photocopies et journal de "Hunedoreanul", " Ziua ", " Evenimentul Zilei", "România Literară", "România Liberă", "Jurnalul Național". /17-79

Volume 36 [fiches d'évidence]

1 Fiche d'évidence de la personne /1-204 []

2 Données d'identités des personnes, titre "Pénitenciar Văcărești" /205 []

3 Fiche d'évidence de la personne /206-213 []

Volume 37 [les pénitenciers Caracal, Codlea, Cluj, Dej, Deva, Galați, Iași, Mărgineni, Ocnele Mari, Oradea, Ploiești, Ostrov-Salcia]

1. Couverture dossier Pénitenciers: Caracal, Codlea, Cluj Napoca, Dej, Deva, Galați Iași, Mărgineni, Ocnele Mari, Oradea, Ploiești, Ostrov-Salcia /1

2. Feuille blanche /2

3. Tableaux nominaux avec les détenus arrêtés dans la période 1945-1989 Pénitenciar Caracal

[/f3-15 **2-16**] sabotages de 1949 à 1951],

Codlea [/f16-23 **17-24**] transit; espionnage, agitation, complot, CRV (contre-révolutionnaires) du 1953 à 1959], **Cluj Napoca** [/f24-27 **25-27**] transit; espionnage, CRV etc de 1957 à 1964], **Dej** [/f28-35 **28-35**] espionnage, trahison, etc jusqu'à 1964], **Deva** [/f36-44 **36-43**]- sabotages du 1947 jusqu'à 1952 ensuite complot, f43 hooliganisme politique, **sortis en 68**- Ieden Gh-1 an, Kovacs Grigoriu-4 mois, Mureșan Gherasim-2 ans, f44 hooliganisme politique, formation Vulcan (Czank Emeric-2, Mates Dumitru 2,6 Stancsuy Ionel- 1 offense à l'armée)], **Galați** [/f45-50 **44-49**]complots, agitation, rébellion, etc], **Iasi** [/f51-53 **50-52**] complots du 1949 à 1958], **Mărgineni** [/f54 **53**] complots du 1959 à 1961]

Ocnele Mari [/f55**54**]-un mineur CRV], **Oradea** [/f56-131**55-131**] massivement, hommes et femmes commence en 1945 avec des passages de frontières, manifestation interdites et sûreté de l'Etat, ensuite les sabotages des paysans 47/48, de nouveau- sûreté de l'État, sabotages, beaucoup des femmes "conspiratrices" se sont libérées d'ici,

[sont aussi après 1964:

/f132 [132] 1965 CR (Brînzăș Iuliana 2,6 ans, Intze Maria, Marucz Ileana 1,6 Vrînceanu Viorica-12) , complot (Grigoriu Sidonia 10) propagation de publications (Popa Elena-3, Tupu Anica-4) dénonciation (Voicu Efrida/8luni)- **libérés 1966/1968**- 1966. Passage frontière (Merzlinkin Nadia-3, Neacsu)

/f134 [135] 1967 Complot (Antal Andrei-5, Gabor Floarea-6), injures raciales (Bacs Ida-2, Feher Emeric.2, Mate Maria 1,6 Varga Iosif 1,6, Math Margareta-1), passage frontière (Filipescu Sanda-4, Columbeanu Aneta 3,6 Lugosianu Elena-3) complice à l'infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Cabulea Ana/- 7) /

/f150 [151] 1968 complot (Gheorghiu Natalia-4), injur. ras. (Kiss Gh-1), passage frontière (Keczpdé Ania Henrieta-1, Philipp Ghizela Adriana-1, Rusu Elisabeta-1), CR (Serban Anastasia-1,6) /**1971** propagande, Dib Viorica-5, complot Ludu Maria/1,6 **/f151[152] 1972-1973** propagande (Bănesu Penelopa-7, Marcu Lilica-5, Timoftica Paraschiva-10 Sortent en 1973/74) **/f152[153]** libérés en **1974/75** propagande (Botnaru Eutochia-5, Capanari Doina-7. Petroiu Despina-6, Simonescu Eugenia-7, Stamatina Maria-15 [se libère le **6.07.1977**, Szabo Iuliana-6],

Ploiești [f153-155 [154-156] transit? activités contre la classe ouvrière ou contre l'ordre social,
Ostrov Salcia [f156-192 [157-193] formations de travail, beaucoup sont libérés d'ici jusqu'en septembre
1964] /3-192

Volume 38 [dossiers Suvac, Bulea, Ursu, Diamandi]

- 1. Note olographe daté 19.12.96, nom col. Tănase /1 [3] [qui avait en 1996 une série de dossiers liés aux crimes du communisme]**
- 2. Note du colonel magistrat Mircea Tănăsă, par lequel on dispose l'enregistrement de la saisie 3341/92 aux causes pénales. /2[4]**
- 3. Résolution du 16.12.1996 où le colonel magistrat Mircea Tănăsă dispose le non-lieu de la poursuite pénale dans la cause sur la saisie de la Ligue Démocratique pour Justice /3[5] [dossier Suvac Ion de Dealul Morii-Bacau- NUP pour prescription]**
- 4. Résolution du 16.12.1996 où le colonel magistrat Mircea Tănăsă dispose le non-lieu de la poursuite pénale dans la cause sur la saisie de la Ligue Démocratique pour Justice (indigo) /4**
- 5. Résolution du 16.12.1996 où le colonel magistrat Mircea Tănăsă dispose le non-lieu de la poursuite pénale dans la cause sur la saisie de la Ligue Démocratique pour Justice (olographe) /5[6]**
- 6. Adresse de la Ligue Démocratique pour Justice vers le Parquet General de la Roumanie, Direction II Pénale, enregistrée au no. 69399 du 27.11.1992, l'entrée avec le no. 3341 du 27.11.1992/6-7[7-9]**
- 7. Enveloppe postale adressé par la Ligue Démocratique pour Justice au Parquet General de la Roumanie Direction II Pénale /8**
- 8. Adresse de la Section des Parquets Militaires no. 1573/1996 pour le Parquet Militaire Craiova, signée Général de brigade magistrat, Samoilă Joarză /9**
- 9. Note olographe du 03.08.96 où on dispose que le Secrétariat donne un nouveau numéro car le no. 1269/96 reste pour le cas Ursu. /10 [10] [Le nouveau numéro se réfère à Bulea Mihai]**
- 10. Adresse no. 51992 du 16.07.96 de la Direction Générale de la Stratégie, Intégration Européenne et Relations Publiques vers le Parquet Général de la Cour suprême de Justice, Département Secrétariat, Économique et Relations avec le Public, enregistrée le no. 23665/18.07.96 et no. d'entré 1573/21.29.07.1996 /11[11]**
- 11. Adresse no. 346 du 01.07.1996, signé Ștefan Cucu, de l'Union des Vétérans de Guerre et des descendants des Vétérans de guerre pour le Président de la Roumanie, M. Ion Iliescu. Sur l'adresse se trouve estampillé le no. 08615 et au Parquet a été enregistrée avec le no. 51992 du 16.07.1996 /12[12] [les cas Bulea V Mihai et Gheorghe Ursu]**
- 12. Note olographe daté 31.08.1996, signature indéchiffrable /13**
- 13. Adresse no. IUL 09251 du 06.08.96 du Président de la Roumanie-Relation avec le Public pour le Parquet Général auprès de la Court Suprême de Justice concernant la présentation du mémoire de M. Cucu Ștefan /14**
- 14. Adresse no. 346 du 01.07.1996, signé Ștefan Cucu, de l'Union des Vétérans de Guerre et des descendants des Vétérans de guerre pour le Président de la Roumanie, M. Ion Iliescu. Sur l'adresse se trouve estampillé le no. 09251 /15[13]**
- 15. Adresse du Parquet Militaire Craiova no. 1075/P/1996 du 27.02.1997 pour la Section des Parquets Militaires, réponse à l'ordre no. 157/1996 du 21.02.1997, signé col. magistrat prime procureur militaire Emil Văduva, no. d'entré 1573/96 du 05.03.1997 /16[14-15] [situation des recherches dans le cas Bulea-dossier 1075/P/96, abattu par Dumitru Delcea. Pas de réponse de 02405 Pitești. Des recherches ont été faites aussi en 1993 à l'ordre 575/P/1993 de l'ancienne direction du parquet militaire, avec le rapport 288/II/16/1993 du 03/06/93 présenté par le parquet militaire Craiova]**
- 16. Couverture dossier légal, non-scélé, sur la pétition de madame Diamandi Florica /17 [Plainte Diamandi Florica du 23.09.1991, concernant Diamandi Alcibiade- assassiné le 9 juillet 1948 à la Police de la Capitale]**
- 17. Contenu dossier /18-50 [16-29] [le cas Diamandi. Déclaration du fils, Diamandi Constantin, le rapport du procureur Coteanu Nicolae, demandes vers les archives SRI de UM 02405 Pitesti. À f27 se trouve la réponse des archives MAPN. Le nom du mort et la date ne sont pas suffisantes. Il devrait ajouter: la date de naissance et le nom des parents, le tribunal qui l'a jugé et le numéro de dossier. f28- le dossier de 301 pages**

est reçu. F29 Rapport – 06.01.1992, Coteanu Nicolae, PMB **propose la classification de l'ouvrage 1026/A/91- parce qu'on a communiqué au requérant les données demandées** (il est mort en enquête d'un infarctus de myocarde). Le rapport de 20.1992 face à la plainte de la réclamante, maintient la résolution de classement.]

18. Couverture finale dossier sur la pétition de Mme Diamandi Florica /51

Volume 39 [Pénitencier Aiud, 1948-1989]

1. Couverture registre avec le titre „ Pénitencier Aiud" /1 [2]

2. Feuille avec la mention «Tableaux nominaux comprenant les détenus qui ont exécuté des punitions pour des infractions politiques dans le pénitencier Aiud pendant 1949-1989/2 [3]

3. Feuille avec la mention "Manque d'évidence pour la période 1945-1948" /3 [5]

4. Tableau des détenus libérés pendant l'année 1949 /4-47 [6-52]

5. Feuille avec la mention "Manque d'évidence pour la période 1953-1954" /48-63 [53-70] [47 libérés en 1952, 48-63 libérés en 1955-56]

6. Tableau des détenus libérés pendant la période 1956-1960 /64-94 [71-101]

7. Tableau des détenus libérés pendant la période 1961-1966 /95-126 [102-133]

8. Tableau des détenus libérés pendant l'année 1963 /127-288 [134-297]

9. Tableau des détenus libérés pendant la période 1967-1989 /289-322

[f289-294 [298-303] 1967

f 289 12 cas- pour passage frontière où tentative de passage+ Anton Ctin et Bleza Emil 5 ans -complot, Boros Ianos - injuriers raciaux, Boltidsar Z. offense et complot 2 ans,

f 290 16 cas- pour frontières + complot : Cantor Gavril-4 ans et Crutu Ghe-3 ans, Danciuca Gh-7;

f291 16 cas- frontières + complot: Gavrilesco Ilie-3 ans Ionita Radu-4, Juncu Eugen-4,

f292 17 cas frontières +complots: Mărgăritescu Ctin-3 ans, Mustață Ct-4, maj. Imre – offense symbol. Nat.

f293 16 cas frontières+ Stoica Gh Dumitru et Stoica D Nicolae - 5 et 6 ans pour complot, sorties en 1968, Szekelzy- offense symbol. nat. -3 ans

/f294-304[303-313] 1968

f294 7 cas frontières+ complots : Vicenzi Andrei-7ans, Antal Iakab Andrei, Zoltan, Enest -7,5,8 ans - Balogh Mihaly- 10 ans , Bartha Francisc- 6 , Banita Vasile-3 , Berzsán Alexandru -10 ;Beer Moritz- infraction qui porte atteinte à l'économie nationale - 7 ans ,

f295 9 cas frontières+ complots (Biro Tivadar-6, Csatos Eugen-6, Csobotar Istvan-9, Darabont Ludovic-7, Donath Pavel-10, Cernovodeanu Dan Paul-5, infractions qui porte atteinte à l'économie nationale (Chinzbruher-6, Ciobotaru-4, Deak Mihaly-Pal-3, Costin Alexandru- 7, Diaconescu Emil-4),

f 296 17 cas frontières +complots (Edelestein Sami-9, Franz Carol-6)+ infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Farkasch D-5 ans)

f297 15 cas frontières +complots (Gheorghiu Laurentiu-7, Grigoras Florea et Grigoras Tiberiu- 3, 5ans, Gyorgy Tiberiu-5, Horea Petre-3)

f298 11 cas frontières +complots (Iavitz Gh 4, 6ans, Kerilak Joe Charlie-3,9, Kiss Stefan-4,6, Kinkses Iosif-5) distribution des publications (Kindris Vasile -2 ans), infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Iancu Mihai-5, Kleinn Mihail-6,6, Kluge N Ion-6),

f299 11 cas frontières +complots (Marinescu Aurel-25 de ans, Marton Ferenc-4,6, Medve Iosif-3,9, Morosan Ctin-7,6, Morosan Samoil-3,9, Muntianu Grigore-4,6) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Liviu Andrei-3, Mateiu Al-5,3 Melencu Nic.-6,6)

f300 13 cas frontières +complots (Nichita Viorel-7, Noveanu Vasile-4,6, Pienczycowschi Iosif-7,6)

infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Popovici Eusebio-7, Pascde Alfred 4,6, Paunescu Viorel-3,9 Pulbere Victor 3,9)

f301 14 cas frontières +complots (Pataki Ladislau-1,Rado Alexandru-7,6, Rozinger Adalbert-11,3) plus infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Savel Ctin-9, Stelian Jan-3,9)+trahison Sachter Marcel-15

f302 8 cas frontières +complots (Schwartz Alfred-9,Simion Istvan-6, Solyom Atila-5, Strujac Dumitru-2,1, Suzin Micu-9, Szasz Laios-5, Szekely Ioan-5) plus infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Sarossy Andrei-3, Stefanides Filip-2, Stoof Gerhard-3)+distribution publications (Susman Ieronim-2)+ injuriers raciaux (Simion Ion-2,4)

f303 9 7 cas frontières +complots (Țica Ctin-6, Tomoiaga Ctin-9, Toth Tibor-10, Ungureanu Ion-2, Urs Adalbert-11,3) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Trus Ion-11,3, Thailier Armand -4,6, Tatia Gh-3,9, Ticusan Viorel+5,3) désertion Thomae Gh-2 ans , injurmes raciales Toth Gh 1,6
f304 cas frontières +complots (Varga Ador-7,6 Varga Coloman-3,9 Varga Tudor-4,6 Vargzasi Lorant-3, Zakarias Desideriu-5,3)

/f304-306 [313-315] 1970

f304 complots (Alexandru Gh+ 6 ans , Cîndea Spiridon-3, Cătîndatu Dumitru-6) plus propagande (Abiciulesei Gh, Ardeleanu Petre 3 et Barăian Samoilă- 4)- sorts en 1972

f305 complots (Cristea Ctin-4, Dabija Dumitru-4, Deleanu Ion-3, Dobre Chiriac-5, Dragus Laszlo-4,6 Frîncu Ilie-2,3 Mindilică Tudor-4, Rizea Gh-4, Vigh Tiberiu-3,) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Gheta Matei-5) complot (Vasilică Mihai-12 ans) propagande (Chiriac Andrei-3, Georgescu Mucenic-2, Iordanescu Emil-3, Juncu Traian-4, Lazarovici Alexandru-7, 6 Munteanu Paun-2,6 Botea Corneliu-7), trahison (Csallner Carl-5)

f306 Complot Coropceanu Gh 12 ans

/f306-307 [315-316] 1971

complots (Apostol Neculai-4) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale , propagande (Bodea Ion-3, Buf Grigore-5, Benocz Zoltan-7, Botlung Teofil-6, Damian Gh-3, Deliman Ioan-8, Dermendzin Petru-8, Grogor Aurel-5, Mardare Ilie-3, Macovei Mihai-8, Nierghiles Vasile-2,6 Oros Calin-6, Pall caroll-2, 6 Pantu Mihalache-6, Pînzariu Vasile-6), divulgation secrets (Blănaru Ștefan-4)

f307 propagande (Poenar Aurel-7, Rădulescu Constantin-5, Rubică Dumitru-6, Ștefănescu Grigore-8, Siminiceanu Dumitru-3, Zaluschi Aurel-3)

/f307-311 [316-320] 1973

complots (Burcus Viorel-5, Cascuiescu Dimitrie-6) complot (Bahrim Vasile-8, Boca Iancu-2) propagande (Ahălani Anton-6, Caliman Ștean-7, Cîrcov Alexandru-5, Chiticaru Petrea -10, Codreanu Serban-5, Cor Petru-4, Csorvasi Iuliu-3, Culda Virgil-4),

f308 complot (Dragu Ștefan-6, Goronovici Gh-6) complot (Grigorescu Gh-10, Ioniță Gh-8) propagande (Candiani Gabriel-15 Danalau Vasile-6, Dalati Cuti Martin-5, Denes Iosif-6, Dumbravă Grigore-3, Duma Ștefan -3, Festila Nicolae-7, Filip Emil-3, Florean Victor-3,6 Galis Ioan-8, Glodeanu Vasilică-5, Grijac Ioan-8, Hidos Emil-6, Horgos Ionel-3, 6 Jucan Iosif-7)

f309 complots (Kolonty Francisc-5, Morar Moldovan-2,3) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Moldvai Emil-9, Mihăescu Paul Michel-7,6) complot (Neculai Constantin-8, Nicolau Dumitru-2,6) propagande (Kolf Frideric-6, Limbășan Gh-2, Loos Ștefan-6, Mathe Ghedeon-6, Mijea Gh-8, Moroșan Vasile-8, Mariei Ion-3,3 Negrea Cornel-6, Nemes Luca-3, Nemeti Iosif-6, Oul Ieronim-5, Papp Alexandru-5,6), sabotage (Nicola Ion-4,1)

f310 complots (Schmidt Ioan-3,6 Someșan Gheorghe-6, Szasz Ludovic-5) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Riytir Theodor-Bohumil-6) complot (Părjol Cristian-3-tentativa, Popescu Dorel-3,6 Rînduroi Constantin-2,6 Stoica Marin-3) propagande (Pasc Liviu-3,6 Pop Augustin-5, Pricop Gh-5, Romoșan Ion-8, Sîrbu Georgiu-5, Sas Aurel-5, Soiman George-6, Soporan Ioan-5,6 Szekely Ștefan-6, Tîrlea Mihai-5, Tauszik Iosif-5)

f311 infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Tolpeghin Alexe-11,3), complots (Torok Iosif-9, Torok Ștefan-9), propagande (Ursulescu Ioan-6, Vîrva Nicolae-7, Vîrca Gh-5)

/f311-317 [320-326] 1975-1976 (sortent aussi en 1977)

complots (Balogh Mihaly-10) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Babitz Ion-10,6 Babus Ioan-5,1) propagande (Andreean Eugen-6, Antde Iacob-6, Arhip Ioan-10, Birtalan Lorinc-7, Bădescu Pătru-8, Bajko Tiberiu-10, Bălan Gheorghe- 7, Boboc-Dionisie-6), divulgation de secrètes (Andrășel Octavian-4), trahison (Ban Francisc-15, sort le 21.07.1977)

f312 complots (Colojoară Silviu-10) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (**Codreanu Mircea-25, sort le 21.07.1977**, Derea Lazăr-5) complot (**Botez Toader-20, iese pe 21.07.1977**, Coropceanu Ene-10) propagande (Bodnariuk Elek-8, Bratu Alex. 1,8, Buzdugan Ioan -12, **Caraza Grigore-10, sort le dernier, le 22.07.1977**, Carpean Gheorghe-8, Chiper Baltatescu-8, Chirilă Viorel-5, Cojocaru Teodor-5, Corcan Ioan-5, Costea Emeric-12, Crăciun Nicolae-6, Crăciun Nicolae-6, Cristoiu Dumitru-12, **Dumitrescu Camille-6**, Demetrescu Alexandru-10), trahison

f313 infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (**Dumitrescu Petre-6,8 sort le 21.07.1977**, Ehry Vasile-12, sort le 21.07.1977, Golcea Nicolae-6) complot (Divili Laurentiu-15, Enus Ioncu-5) propagande (Dinca Ion-10, Dobrescu Ion-5, Dogărescu Gheorghe-8, Dosa Ioan-8, Dumitru Constantin-5, Demian Petru-

8, Fetico Mihai-8, Galan Toader-7, **Gaman Zoltan-15 sort le 20.07.1977**, Goga Năstase-6, Grec Stefan-8, Hangan Stefan-7, **Ighisan Nicolae-15, sort le 21.07.1977**, Ilescu Iorgu-10, Ioniță Constantin-8)

f314 propagande (Ivan Ioan -12, Iuhasz Nicolae-6, Kapas Ioan-8, Kovacs Karol-10, Leonte Petrache-9, Ludvig Mihail-9, Lupulescu Eremie-5, Munthiu Nicolae-8, Mărghinean Ioan-6, Militaru Ion-6, Miron Gheorghe-10, Misa Dima-6, Mandiuc Toader-10, Negrisanu Paul-8, Opis Marin-7, Orbulescu Nicolae-13, Orvedi Andrei-6, Pădureanu Ștefan-6), complot (Ivanov Ananie-8, Manea Vasile-8)

f315 infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Petcu Theodor-10, sort le 21.07.1977) propagande (Pălămidă Vladimir-6, Pamfilie Vasile-7, Papaziu Adam-6, Pavel Ioan-7, Neagu Ion-12, **Peter Lajos-12, sort le 21.07.1977**, Pilca Valer-9, Popa Marin-11, Pricop Dumitru-5, Puskas Francisc-7, Petho Vasile-3, Popescu Vasile-1, **Petrescu Gh-18 , sort le 21.07.1977**, Ranca Petre-15, Samson Nicolae-3, Sandu Petru-6, Schuster Hans-9)

f316 infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Szattingher Richard-18, sort le 21.07.1977) propagande (Serban Ioan-6, Simionese Vasile-7, **Stamatin Ioan-18 sort le 21.07.1977**, Stefan Gh -11, Suciuc Mihăilă-7, Szabo Marton-8, Szasz Iuliu-8, Spătărel Horia-15, Sas Vasile-10, Szecheli Ioan -8, Tandea Victor-8, Tirlea Costică-7, Tat Vasile-10, Teoharescu Teodor-Gheorghe-4, Țifrac Nicolae-9, Tokes Peter-7, Todor Ilie-9 Totok Gunter-5)

f317 complots (Urs Moise-10) infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Vulpe Traian-10, Zernovean Nicolae-6,8) propagande (Uzum Tănase-10, Vasilescu Octavian-7, Wagher Gustav-10, Vîlcu Dumitru-5, Weber Iosif-7, Vinczi Andrei-8, Vlădulescu Oiliviu-5, Zimnicaru Marin-6, Zorici Ion-1,8 Bodoceanu Ion-8, **Baciu Petru-5, sort le 21.07.1977**)

/f317-319 [326-328]1978-1983

propagande (Comaniceanu Ion-5, **sort en 1981**, Fusa Ilie-2,6 **sort en 1983** ,

f 319 divulgation de secrètes Niculescu Sorin Dan-16 **sort en 1982**, propagande (Șerban Ioan Leonel-5, Scurcă Silviu-3- sortent le 7.01.1983) propagande contre le socialisme (Barabaș Ioan-5) complot (Gavris Emil-5), **sortent en 1984**

/f320-322[329-331] 1985-1989

f320 1985 propagande (Ilie Ioan-4 **sort en 1986**, Măgurean Ghe-4 **sort en 1984**, Pop Dumitru Alex-5, **sort en 1986**) tentative de propagande (Fărțade Petre- 5- sort en 1987, **Olindaru Mircea-6-** sort en 1988, propagande (Balasz Vilhelm 4,8- sort en **1987**, Barabas Francisc-7- sort en **1987**,Borbely Erno 4,8- sort en **1987**, Borbely Erno 4,8- sort en **1987**, **Bugan Ion-8** sort le **05.02.1988**, Buzasz Laszlo-4- sort en 1987, **Filip Iulius-5,4-** sort en 1987, Pal Adalbert-4, sort en 1986, Pavel Gh- 4,8- sort en 1987) trahison (Iancu Marin-5ans –sort en 1986), complot (Manu Gheorghe-5-, Părvu Vasile-4,8- sort en 1987,), divulgation secrètes (Musat Gheorghe-5, sort en 1988),

f321 diversion (Rusu Mihai-25- sort en 1988), propagande Totu Victor-5- sort en 1987, Tucă Dan-4- sort en **1988**, Vlăsceanu Florea-4- sort en 1987), tentative de propagande Pleșca Petrea-5- sort en 1987),

f322 1988-1989 Infraction qui porte atteinte à l'économie nationale (Ichim Gh-8, sort le 21.12.1989), divulgation secrètes (Ion Marin-7- sort le 22.12.1989, Matei Viorel-7- sort le 22.12.1989) Pîrvu Dumitru ?

10. Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques entre 1945-1989 et qui sont morts dans pénitencier Aiud /323-367 [332-375] [1967 Daniliuc Constantin, complot -7 ans ; 1973 Suditu Gh-propagande -8 ans , 1974 Costea Ioan - propagande contre l'ordre socialiste- 3 ans , 1974 Galan Pavel-propagande contre l'ordre socialiste -5 ans 1976 Lang Ioan détention des documentes secrètes-9 ans , 1976-Lup Ioan- propagande contre l'ordre socialiste, 8 ans 1977- Ascher Andrei- infraction qui porte atteinte à l'économie nationale -20 ans]

11. Couverture registre /368

Volume 40 [Pen.Craiova vol 2]

1. Couverture Pénitencier Craiova - vol. II /1[2]

2. Feuille blanche /2

3. Tableaux nominaux arrêtés entre 1945-1989 Pénitencier Craiova /3-190 [sabotages, complots, etc.]

[/f2-21[3-22] 1951 /f22-40 [23-41]1951 /f41-48 [42-49]1952 /f49-52 [50-53] 1953 sabotage /f53-66 [54-67] 1955 sabotage

/f67-109 [68-111]1955-1959 /f110-190 [112-193] 1960-1963

Volume 41 [Pénitencier Gherla]

1. Tableau des détenus condamnés pour des infractions politiques au Pénitencier Gherla /1-330 [Sorties jusqu'en 1964, en 1987 sort uniquement Laghiu Gh.- 4 ans, secret d'état]

[/f1-141 **[3-143]** partie 1, 3093 détenus politiques /f142-189 **[144-192]** partie 2, jusqu'au no. 4421

/f190-307 **[193-313]**, (feuille 268- no 6730) partie 3 /f308-329, partie 4 **[314-335]**]

Volume 42 [Pénitenciers Alba Iulia, Bacău, Baia Mare, Botoșani, Buzău, București-Jilava]

1. Couverture dossier avec mention "Les pénitenciers Alba Iulia, Bacău, Baia Mare, Botoșani, Buzău, București-Jilava". /1[3]

2. Feuille blanche /2

3. Tableau des détenus arrêtés entre 1945-1989 pour des infractions politiques libérés du Pénitencier Alba Iulia dans les années 1952- 1953 /3-11 [4-12] [À Alba Iulia en particulier les paysans condamnés à sabotage dans les années 50]

4. Tableau des détenus arrêtés en 1953 pour des infractions politiques, du Pénitencier Alba Iulia /12-14[13-15]

5. Tableau des détenus arrêtés en 1962 pour des infractions politiques, libérés du Pénitencier Alba Iulia /15[16]

6. Tableau des détenus arrêtés entre 1945-1989, libérés du Pénitencier Bacău /16-58[17-59] [les années 50 avec de sabotages; ici – f16-17 sont aussi **les politiques des années 60-70**, pour propagande, complot –comme à Aiud, en transit, ils restent peu et sont remis à UM0910]

7. Adresse du Pénitencier Baia Mare no. D/4680/28. 02.1992 pour DG Pénitencier /59-61[60-62]

8. Feuille blanche /62[]

9. Tableau des détenus arrêtés entre 1945-1989 pour des infractions politiques incarcérés au Pénitencier Botoșani /63-130 [63-131] [beaucoup de complots]

10. Feuille blanche /131[132]

11. Tableau des détenus arrêtés entre 1945-1989 pour infractions politiques - Archive Pénitencier Buzău /132 [133] [À Buzău il y a un seul cas?]

12. Tableau des détenus politiques libérés où qui ont décédés en pénitencier, en 1945, București-Jilava /133[134]

13. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1949, București-Jilava /134[135]

14. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1950, București-Jilava /135[136]

15. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1951, București-Jilava /136-137[137-138]

16. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1952, București-Jilava /138[139]

17. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1953, București-Jilava /139[140]

18. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1954, București-Jilava /140-141[141-142]

19. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1955, București-Jilava /142-143[143-144]

20. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1956-1957, București-Jilava /144-153[145-154]

21. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1957, București-Jilava /154[155]

22. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1958, București-Jilava /155-156[156-158]

23. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1959, București-Jilava /157-158[159-160]

- 24.** Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1960, Spitde Văcărești /159[161]
- 25.** Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitenciers Jilava, en 1961 /160-161[162-163]
- 26.** Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1962, București-Jilava / 162-163[164-165]
- 27.** Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1963, București-Jilava / 164-171[166-174]
- 28.** Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1964, București-Jilava / 172-194[175-198]
- 29. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1969, București-Jilava / 195** [199] [Popescu Sergiu Eugen -infraction qui porte atteinte à l'économie 5,3 ans , Savel A Ctin infraction qui porte atteinte à l'économie -9 ans]
- 30. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1971, București-Jilava /196** [200] [3 passages frontière, libérés en 1972]
- 31. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1972, București-Jilava /197** [201] [7 passages frontière, Damian Al., Fulga Constantin CSS]
- 32. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1981, București-Jilava /198** [202] [12 passages frontière, Băruț Gilbert CSS- 4 ans]
- 33. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1982, București-Jilava /199** [203] [1 passage frontière]
- 34. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1983, București-Jilava /200** [204] [13 passages frontière et tentative]
- 35. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1984, București-Jilava /201** [205] [2 passages frontière]
- 36. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1987, București-Jilava /202** [206] [2 passages frontière]
- 37. Tableau des détenus politiques libérés où qui sont décédés en pénitencier, en 1989, București-Jilava /203** [207] [19 passages frontière, libérés le 28.12.98, **Budeanu Petruța- libérée le 5.01.1990**, Gh Ionescu Ion- 20 ans CSS infr. qui porte atteinte à l'économie, **Iuga Dumitru 6 ans CSS, complot, libéré le 09.09.89**)

Volume 43 [Pénitenciers Piatra Neamț, Roman, Satu Mare, Tirgu Jiu, Tirgu Ocna, Tirgu Mures, Turnu Severin. Vaslui, Văcărești]

1. Tableaux nominaux avec les détenus libérés du pénitencier Piatra Neamț /1-79

[/f1-62 **[1-62]**- commence dans les années 50 avec les paysans saboteurs envoyés par le Parquet Neamț - beaucoup soulevés par la securitate- et finit en 62, avec quelques complots.

/f63-79 [63-79]- Roman-sabotages]

2. Tableau des détenus arrêtés entre 1945-1989 /80-228

[/f80-84 **[80-84]**Satu Mare-de transit, /f85-154 **[85-154]**Tîrgșor- avec les élèves - complots, trahison, sabotage, incitation, facilitation, non- dénonciation, frontières, etc., avec des transferts vers Poarta Albă, Gherla , securitate, etc, /f155-174 **[155-174]** Tirgu Jiu- commence en 1946 avec l'affrontement des autorités et 1947 - fausses nouvelles, sabotages et possession d'armement, ensuite sabotages (paysans) en 1949 – certains soulevés par la securitate, sabotages aussi en 1952 et 1953, en 1960-complots], /f175-191 **[175-192]** Tirgu Ocna - commence avec des crimes de guerre et de trahison, continue avec complots, agitation publique, etc. , /f192-217 **[193-218]** Tirgu Mureș [les années 50, complots et agitations, ensuite CRV (contre-révolutionnaires)] /f218-228 **[219-229]** Turnu Severin -sabotages, internés par la securitate]

3. Tableau des détenus arrêtés entre 1952-1989 /229-236 [230-237] [Vaslui, commençant avec des sabotages-1952/3]

4. Tableau des détenus politiques, libérés et décédés en 1951 à Vacaresti. / 237 [238] [crimes de guerre contre l'humanité, avec quelques morts]

Volume 44 [Dossier Canal]

1. Feuille estampillée 264/8 du 18.02.1972 /1[2]

2. Tableau canal Dunăre (Danube)- Marea Neagră /2[3]

3. Sommaire /3[5] [Pas un mot sur les autres victimes du camp, à la dépense desquelles les victimes de cette mystification se sont aussi livrées à bâtir... de façon communiste. D'autre part, le cas est représentatif -car, si c'est ainsi que les communistes ont traité les chefs du chantier, nous comprenons ce que les détenus politiques on dû vivre]

4. Déclarations des inculpés et des témoins Cernătescu Petre, Garofeanu Gh. , Străistaru Boris, Gueritse Victor, Andronicescu Dumitru, Berceanu Walter, Maximovici Vasile, Pintescu Ștefan, Dulgheru Mișu ș.a. /4-160

/f6-20 [6-22] Cernătescu Petre, condamné à mort, non exécuté. Comment Dulgheru et Mazuru a mené l'enquête. **Drogué et mis à signer;** accusations techniques; but - terreur et justification des échecs; l'erreur – le camp n'a pas été bien outillé. Ce qui venait des Russes et des Tchèques était sans pièces de rechange et incomplet. 10 personnes boucs émissaires- avec des drogues et passages à tabac. **Sentence – imposée de haut– mort aux saboteurs.** Liuba Chisinevski avait rendu la monnaie de sa pièce à la sœur de l'ingénieur Craciun. Rozei Aurel - mort injustement. Nechita- mort innocent. Demande la révision, des réparations - 18 Mars 1968.

/f21-33 [23-35] Georgescu Gh, condamné à mort, non exécuté. Manque d'équipement; retenu six mois par la securitate pour une réunion; soulevé à nouveau par la securitate en 1952. **Dupé à reconnaître, sans avocats. Tranquillisé avec des pilules au procès, pour ne pas réagir à la peine de mort. L'avocat Bălăceanu l'accuse plus fort** que le procureur Ovidiu Teodorescu

/f34-42 [36-44] Déclaration de Garofeanu - témoin de l'accusation. Arrêté par la securitate pour livrer une déclaration contre Rozei. Les déclarations sont fausses, parce qu'il a été battu! Il a signé tout, incapable de résister à la torture. **Dans la salle où il était battu entre le président de la cour, qui demande s'il veut parler! Le défendeur d'office le menace** que, s'il ne reconnaît pas, on va redémarrer l'enquête. **On lui dicte quoi dire** au procès de Rozei. **Derrière la table du jury apparaît la tête du securiste!** Il est jugé dans une chambre privée, seulement avec des securistes. Lors du procès il dit qu'il avait déclaré faux mais le président de la cour lui crie pour l'assagir. **Un autre impliqué nie; la réunion s'arrête; il est emmené à la securitate; revient battu et reconnaît. Tous ont signé battus.** Les ouvriers sans qualification ont détruit l'équipement qui n'avait pas des pièces d'échange. Fait aussi référence à l'excavation manuelle, dans des conditions impropres...

/f43-54 [45-56] Déclaration Străitaru Boris, témoin de l'accusation. Il a la tâche à faire 2000 ha de jardin irriguée. Arrêté pour sabotage. **Menacé, frappé, etc. pour déclarer ce qu'ils veulent. Il n'a pas su quoi écrire sur les feuilles qu'il s'est résigné à signer.** Mis à répéter le brouillon avant le procès. A l'entrée du tribunal, la menace **qu'il ne verra plus le soleil, s'il sort du jeu.** Le procès du lot 2 – le général Petrescu l'apprivoise. **Ionescu Ctin a rétracté. Il a été retiré de la salle, battu et ramené à reconnaître.** Voyant cela, les autres ont tout reconnu. En appel ils ont pu dire la vérité. Mais même ici, l'avocat le conseille à être autocritique-pour alléger. La discussion du 1955 avec le chef de la securitate sur l'erreur judiciaire - effacer tout à l'éponge. Un certificat est délivré, attestant que le dossier a été fermé.

/f55-57 [57-59] Nicolae Ion, témoin de l'accusation. Défectuosité d'une locomotive dont il ne savait rien. Mais il a signé ce que la securitate lui a donné. Il est informateur de la securitate (comme Moldoveanu Vasile) travaillant avec Haiduc.

/f58-62 [60-64] Juster Eduard- témoin de l'accusation. Formé aussi en l'URSS. Mis à accuser Vasilescu de sabotage. Il se rend compte maintenant qu'il aurait dû résister aux pressions. En 1952 ils paraissait pourtant criminel de ne pas vanter la technique soviétique contre celle occidentale.

/f63-69 [65-71] Gueritee Victor. Équipement lourd. Comment a essayé Vasilescu de faire un chariot pour déplacer du matériel lourd. Vasilescu acclamait les américains et critiquait outils soviétiques et les travailleurs maladroits. Abnégation de tous. La Securitate lui a inoculé l'accusation. Au procès il répond à la question de sabotage "Je suppose que c'est parce que c'est un parent de Mihalache" et après cela, il est mis cinq jours dans la basse-fosse de la securitate parce qu'il n'avait pas parlé correctement. Lors de l'instruction, ils ont été informés que Vasilescu mourira.

/f70-76 [72-78] Andronicescu Dumitru- témoin de l'accusation Il ne pouvait pas résister. Cernatescu était en fait innocent. Mais aujourd'hui, il est content qu'il puisse rétracter. Il a été aussi témoin de la défense à l'occasion du procès de révision 30 Mars 68.

/f77-85 [79-87] Bercener Walter- témoin de l'accusation. Emmenés à la Securitate il parle bien de Nitescu. L'enquêteur sort et de retours il lui dit que s'il ne change pas la déclaration il va arriver comme Nitescu. Intimidé, il s'est effrayé et a dit ce qu'il faut. Les effets négatifs du procès sur la production. Il y a eu un autre procès après un accident de locomotives./f86-99

[88-101] Maximovici V- témoin de l'accusation. Comment a été conduit à la securitate et entortillé avec des chantages sur sa vie personnelle, étant économiste pertinent. Mis à raconter, on extrait de ce qu'il dit les choses hostiles. Raconte la confrontation avec Rozei. Celui-ci rappelle que les plans venaient du haut du CSP [conseil supérieur de la planification] et le témoin confirme- moment où l'enquêteur intervient. en lui demandant de changer de discours, pour ne pas s'engouffrer à coté de Rozei. Comment a répondu Rozei dignement. A quelle mesure était dédié au canal en effet Rozei, qui était Juif. Au procès **les témoins n'étaient pas dans la salle mais pourraient tout entendre, par haut-parleurs, de l'extérieur.** Après le procès il a dormi pendant une nuit dans le foin, pensant au triomphe de la force sur la vérité. Donne des exemples d'effets négatifs de la securitate sur la production, au canal. Rien sur les détenus politiques. Finalement, il fait l'apologie pénible du canal.

/f100-106 [102-113] Fintescu Stefan- témoin de l'accusation. Comment allaient les choses aux excavations (rien sur les détenus). La visite de Liuba Chisinevschi, qui incitait les gens contre Craciun. Comment les chefs du canal étaient stressés par la securitate. Ils ne savaient pas s'ils sont interrogés en tant que témoins ou accusés. Vague référence à la "force du travail" insuffisante. Déploie le manque de courage - le fait qu'il a signé de fausses plaintes. **Comment la securitate les a manigancé au procès.** Le seul qui écrit qu'il ne pardonnera pas sa conscience pour la lâcheté qui a conduit à la mort des autres.]

5. Déclarations des enquêteurs /161-176

/f108-115 [114-122] Déclaration de Misu Dulgheru – chef des enquêteurs à la sureté de l'état, de 1968. Liste des participants à la réunion de 1952: Drăghici, Chisinevschi, Pintilie, Nicoslchi, Mazuru, Gogu Popescu, conseiller soviétique Malexandru Mihailovici Tiganov. Le dossier était faible, devrait être renforcé - Chisinevschi demande un procès public. Gh Petrescu amené spécialement – était à la retraite, de Poiana Tapului. Pintilie, Mazur et les conseillers au procès - en contact permanent avec la direction. Il n'a pas donné des instructions pour utiliser la violence. Gh Gh Dej **avait mis une résolution exigeant de voir qui a fait des remarques négatives sur la technologie soviétique.**

/f116-121 [123-128] Dumitrescu Nicolau- enquêteur. Le procès devait être fait rapidement. Commission d'enquête du 1952 - Dulgheru, Mazuru, le conseiller soviétique, Doicaru. Il y a eu des négligences, mais pas de sabotage. Les aveux ont été faites après une enquête de 20 heures. Petrescu -juge, Teodorescu –procureur - amenés. Rosei et Craciun ne reconnaissent pas – des pressions physiques demandées par Dulgheriu et Mazuru. Le procès ne pouvait pas être évité, car on avait fait de l'agitation. **Quelqu'un de Bucarest leur a indiqué la peine à accorder.**

/f122-138 [129-146] Ion Vasilescu- enquêteur. Un mécanicien hostile était légionnaire. Dulgheru veut plus de l'enquêté. Il se plaint de Dulgheru au conseiller soviétique Tiganov. Ceci réprimande Dulgheru. Mais il dit que **l'enquête est souhaitée par le camarade Gheorghiu et doit être prête le 23 Août.** Le témoin proposé par Doicaru était son informateur. Après les sentences Dulgheru voulait s'occuper de Grunberg et de Stanescu. Il résulte que Dulgheru voulait la condamnation à tout prix : "les fascistes travaillent sous le couvert du hasard».

/f139-147 [147-155] Lazăr Mihai- enquêteur, appelé de Tulcea. Il s'est occupé du sabotage effectué par le travailleur Nechita Dumitru, ancien légionnaire. Jours et nuits, continuellement. Mémorisation des déclarations avant le procès. Il n'y avait aucune preuve de sabotage. Dans l'enquête sont impliqués: Dulgheru, Dumitrescu, lieut. maj. Iliescu de 25-30 ans, Mazuru. Leur tâche consistait à prouver le sabotage.

/f148-155 [156-163] Flintea Ion- enquêteur. Envoyé lui aussi dans l'équipe de Constanta. Vardan Maximilian a présenté le dossier, **sur lequel Gh Dej a mis une résolution.** Du dossier s'est occupé Dumitru Iliescu. Il a enquêté Frangopol et a dit à Petrescu qu'il n'est pas trop coupable.

/f156-161 [164-169] Iliescu Dumitru- qui a conduit le travail informatif au Canal. La direction de securitate Dobrogea – a signalé le sabotage à Bucarest, où a suscité un grand intérêt. Le matériel a intéressé le conseiller soviétique Maximov - a été traduit par Boris. Approbations données par la direction supérieure de parti. Dulgheru - Mazuru- Doicaru. Le sabotage fallait être démasqué. Mazuru a apporté à Poarta Alba la décision sur ce que la sentence devait contenir. Petrescu s'est occupé personnellement de l'enquête.

/f162-166 [170-174] **Maiorul Andreescu.** Convoqué à Constanta pour faire la synthèse des travaux journaliers – envoyé avec un avion spécial à Bucarest. **Ne résultant pas le sabotage, ils ont forcé des aveux.** Ont dirigé Dulgheru- Mazuru- Doicaru-et deux conseillers soviétiques. Rosei et Craciun ont été battus (par Cârnău et Branzaru). Au procès (dans une cabane) les travailleurs exigeaient une punition exemplaire. **Petrescu a demandé à Bucarest quoi décider et le jour du procès a reçu des instructions.**

/f167-170 [175-178] **Angelescu Ion- securitatea Constanța.** Il ont été 30-35 enquêteurs du pays. Dumitrescu - major dirigeait le groupe d'enquêteurs, Mazuru, Dugheru, les conseillers. Liuba Chisinevschi les a visité aussi.

/f171-179 [179-187] **Vardan Maximilian chef service contre- sabotage.** Nicolschi et Pintilie dirigeaient à la Securitate, y compris les conseillers soviétiques. Posteuca - directeur général adjoint, était l'homme des soviétiques au canal. De graves lacunes - outillages, constructions civiles, désorganisation. Son matériel synthétique sur le sabotage a été apprécié par les soviétiques et Gh gh Dej . Il croit encore au sabotage, il a été alors le chef de la commission d'analyse. Explique les erreurs fondamentales du projet. Ils demandent aux Soviétiques les projets – et sont refusés. C'est le frère plus grand, qui sait ce qu'il sait et garde le secret des projets face aux roumains. Des erreurs fatales dans les projets, le sable ne permettait pas le passage etc . Conclusion: les travaux du canal ont été effectués sur la base d'une documentation incomplète et erronée ! **Il s'interroge sur le but du canal et ne trouve aucun.** "Toute l'idée du canal manque de sens. Pourtant nous le construisons." **Un travail insensé, imposé par les Soviétiques.** Il fait un rapport avec les problèmes du projet (l'ouvrage – l'ingénieur Steinbach). Il arrive à Gogu Popescu, puis à Nicolschi et Pintilie et ensuite à Dej. Il est accusé d'attitude hostile antisoviétique, bien qu'il fût membre du parti depuis la clandestinité. Il est écarté de la securitate et échappe de l'arrestation. Maintenant que le parti a évolué vers l'autonomie par rapport à la Russie - il peut conclure: - **les Soviétiques ont imposé le projet étant ses bénéficiaires,** et avec Posteuca, leur personne de confiance – ils étendent le deuxième réseau informatif – et toujours eux reçoivent les matériaux des commissions qui démasquent le projet. Ils sont coupables de tout.]

6. Déclarations du complet et du procureur /180-198

/f181-184 [188-192] **Petrescu Alexandru- le juge.** Concentré du réserve par le ministre. Burca. Envoyé à Constanta pendant les recherches. Il ne sait pas comment la cour a été formée. Le procès s'est déroulé normalement. Personne ne s'est plaint de brutalités. Il ne se rappelle pas que Dulgheru lui aurait donné des ordres avec les sentences. Il se justifie misérablement, l'atmosphère qui l'a influencé. Maintenant il déciderait autrement, mais il est propre comme un sou neuf. Posteuca l'a encouragé, peut-être, aujourd'hui, on ferait différemment ...

/f185-188 [193-196] **Teodor Baciuc- assesseur en procès:** en arrière, derrière le rideau, il y avait des securistes. Dans la salle, 200 personnes réclamaient la peine de mort. Le procès était dirigé par la securitate qui ordonnait à Petrescu. **La sentence a été décidée à l'extérieur du procès et ils l'ont signé!** Il a signé car c'était l'indication des supérieures, sans croire à la culpabilité. Paraschivescu Balaceanu a défendu... en accusant. Il a eu un autre procès semblable, contre 15 légionnaires et puis il s'est retiré]

/f189-192 [197-202] **Cocis Gheorghe- assesseur en procès,** sans étudier le dossier. **Dans les coulisses étaient les chefs securistes de Bucarest.** Les travailleurs de la salle étaient des securistes en salopettes –ils ont fait d'agitation dans la salle. Tous les accusés ont reconnu! Ils ont fait même un spectacle de haine contre le régime (Rosei, Nechita). On a fait l'enregistrement audio. **La sentence était dictée par Dulgheru, qui contrôlait Petrescu, y compris la formulation de la sentence.** Baciuc l'a demandé pourquoi ils sont mis à signer sans être consultés. **Il a signé pour ne pas fâcher la direction de parti... la salle a applaudi frénétiquement.** Il croyait qu'on va commuer, à l'appel.

/f193-198 [203-208] **Teodorescu Ovidiu- le procureur,** envoyé par Rudolf Rosman- procureur militaire chef. Il a essayé de clarifier le statut de la cour, qui lui semblait illégale, mais sans succès. **Il n'a pas vu ni les documents, ni les accusations. Avec l'acte d'accusation est venu Dulgheru, de Bucarest!** Les accusés n'avaient pas d'objections. Ceux de la salle exigeaient que les plurons d'exécution commandent. Tous les défenseurs ont reconnu la culpabilité.]

7. Synthèses des deux procès et d'autres matériaux /199-256 [209-263]

/f199-256 **Synthèse première. Décision, de rejeter l'appel, juges: Viașu Vasile, Groza Petru et Ioan D Ioan.** L'exécution de trois d'entre eux, **Mezei, Vasilescu, Nechita le 13 oct.1952.** Par la suite on démontre méticuleusement que **les décisions sont non fondées et illégales, les aveux ont été forcés** etc Encore un procès pour la confiscation des biens. Grâce. En explications, on voit qu'ils étaient des légionnaires, fils de propriétaires terriens, membres du PNT, etc. Il est démontré que tout qu'ils ont admis était faux, sous la force. **En 1957, une demande de révision a été rejetée.** La résolution de Gh Dej sur le rapport du non-sens

du canal: ne pas comparer avec les canaux capitalistes, qui est celui qui a fait une telle évaluation?
Conclusions - des procès inéquitables, etc de réviser et compenser.

8. Note sur le roman „Drum fără pulbere" de Petre Dumitriu /257-262 [264-268] [fait à la commande, pour justifier le procès !]

9. Feuille blanche /263[269]

Volume 45 [Timișoara, Caransebeș, Oravița]

1. Feuille dossier no. 10 -pénitentiaire Timișoara, Caransebeș, Oravița, /1 [2] [Dir. pénitentiaires n'a plus d'évidences entre 1945-48, 1952-1959...]

2. Adresse no. B 2/4936 du 25.03.1992 /2 [3]

3. Tableaux nominaux pénitentiaire Timișoara, Caransebeș, Oravița, no. B2/4936 du 25.03.1992 3-43 [f3-21 [4-22] Timișoara - 132 pers en 1949 et 123 personnes -1950, complots, passages de frontières /f22[23]- Oravița 7 complots en 1950 /f23 [24]- Caransebeș -2 abattus pour complot -1950; /f24-37 [25-38] Timișoara, 1951-1964, frontière, etc., /f39-42 [39-42] 5-frontière entre 1966-68, 41 – libérés en 1969, 14 cas frontière + Crasovschi Erofei 4 mois-complot]

Volume 46 [Poarta Albă, Peninsula, Tulcea]

1. Couverture dossier - pénitentiaire Poarta Albă, Peninsula, Tulcea, /1 [3]

2. Couverture dossier pénitentiaire Poarta Albă – tableaux des détenus politiques /2 [4] [beaucoup décédés, rubrique "libérés " peut signifier des envois à un autre pénitentiaire]

3. Poarta Albă /1-80 [6-165] [3292 personnes]

4. Peninsula /81 [165] [29 personnes?]

5. Tulcea /82-135 [166-271] [2653 personnes]

6. Feuille blanche /136

7. Couverture dossier /137

8. Couverture dossier /138

Volume 47 [Pen.Craiova v1]

1. Couverture dossier, inscription olographe " 3" à droit au-dessus et ci-dessous „ Pénitentiaire CRAIOVA - vol.I" /I

2. Feuille blanche inscription olographe " blanc " /II

3. Contenu dossier - Tableaux nominaux /1-215 [1-220] [Commence avec les ordres 50000/47 et 180000/47- tenus pour une période courte (transit?); à partir de 48 commencent les mandats et d'autres ordres (libération- c'est du transfert); en 49 d'autres mandats et ordres; à la page 74 commence un vague de sabotages, puis mélange, beaucoup sont des rébellions – donc probablement des révoltes des paysans - page 141; les sabotages aussi en 50 et 51; page 195- remis à la securitate]

4. Couverture finale dossier, sur lequel est appliqué un sceau de papier recouvert d'un papier blanc collé sur lequel est écrit à la main „Le dossier présent contient 215 feuilles " / III

Volume 48 [Dossiers Dealul Mărului et Dealul Balaurului]

[avant en 35/P/2006, passés de SPM à SUPC le 22.10.2008, comme "Dealul Balaurului -Dobreni"- 1314/P/2008]

Sommaire [Note - il ne provient pas du BORDEREAU, car ce volume ne semble pas avoir été inclus dans l'ouvrage, mais ajouté après que l'ex-48 a été emmené au lieu du volume 26, décliné]

1- note sur la délégation de Irinel Rotariu et George Prelipcean du tribunal militaire Iasi par Dan Voinea /1 [1] [pour la réouverture des recherches dans le cas Dealul Mărului et autres cas du département]

2- résolution du 22.03.2007 dans le dossier 35/P/2006 de réouverture du dossier Dealul Mărului, /2-4 [2-4] [fermé avec NUP en 1994]

3- résolution de délégation de la recherche vers le Parquet Iasi du 05.05.2007 dans le dossier 35/P/2006 /5-6 [5-6]

- 4- adresse du Parquet Militaire Iasi sur l'état des recherches /7-10 [7-10] [7.07.2007 dans les dossiers Dealul Mărului et Dealul Balaurului]**
- 5- adresse de PM Iasi pour PM București par laquelle on demande le dossier 203/P/1995 du Parquet militaire Bacău /11 [11] [confusion entre les dossiers Dealul Mărului et Dealul Balaurului]**
- 6- diverses adresses de l'archive /12-17 [12-17] [qui n'ont pas de documents, ils les ont envoyés ailleurs ou les ont brûlés à REMAT, par exemple celles du Mărului Dealul Mărului- tribunal Roman]**
- 7- Adresse village Poenari /18-21 [18-21] [avec 3 personnes encore vivantes parmi les témoins de 1990 et des documents des décès des autres 4 témoins]**
- 8- adresses PM Iasi /22-24 [22-24] [13.04.2007 dossiers Dealul Mărului et Dealul Balaurului]**
- 9- adresse du tribunal militaire Iasi et Police Negrești/25 [25] [ils n'ont plus d'archives, à cause de la prescription ils ne tiennent pas en évidence les données sur les crimes]**
- 10- Adresse où le Parquet Militaire Territorial București communique au Parquet Militaire Iasi que le dossier 146/P/1995 sur Dealul Mărului, village Dobreni [sic!] est à SPM du 30.03.2007 /26 [26] [montre la manière défectueuse dont le travail a été coordonné; en fait, c'est juste à partir de ce dossier, cherché sans sens par ceux du Iasi- mis à travailler par le SPM, qu'a été relancé la recherche, au cadre de 35/P/2006]**
- 11- résolution de recherche du 05.05.2007 dans le dossier 35/P/2006-copie /27-28 [27-28]**
- 12- résolution de déclinaison dans le dossier du proc. milit Bacău pour le Parquet Militaire Territorial București du 25.01.1995, dans le dossier Dealul Balaurului 203/P/1994 /29-31 [29-31] [découverte à l'automne de 1990, la plainte en 1994, témoignages sur des cassettes vidéo et audio, meurtre qualifié, décline Finica Dan]**
- 13- correspondance d'information de PM Iasi, pour le dossier Dealul Mărului /32 [32] [SRI Neamț est demandé sur Aramă Mircea et Davidovici]**
- 14- Adresse pour le Parquet Roman, le Tribunal Militaire Iasi et l'inspectorat de Police Vaslui et Negrești/33-37 [33-37] [s'ils ont enquêté les crimes de Dealul Mărului entre 1947-1951]**
- 15- Adresses pour les inspectorats de police/38-39 [38-39] [situation des travailleurs de la zone, période 1945-1950]**
- 16- Adresse pour l'Institut National de Criminalistique /40 [40] [s'il on a réclamé la mort de personnes dans la région, entre 1948 et 1951]**
- 17- Adresse de SRI Neamț /43 [43] [Ils n'ont pas de données sur ceux signalés. Securitatea Roman appartenait de Bacău - à demander à cette section du district]**
- 18- déclaration témoin Epure Sergiu 2.03.2007 /44 [44-46] [Forestier au district Roman. Décrit les fouilles du 1990 auxquels il a assisté. Il nous a observé creusant et filmant près d'un hêtre avec une croix. Il a vu un crâne. Ce qu'il a dit alors au journaliste Dan Radu de Iasi]**
- 19- déclaration témoin Baltă Teodor /46 [47-48] [continue la confusion entre les cas Dealul Mărului et Dealul Balaurului]**
- 20- déclaration témoin Scorchinon Gh-Dealul Mărului /47 [49-51] [Son père était forestier. Le rencontre - après le midi - avec le camion militaire kaki où étaient les victimes, dont est descendu près du canton un militaire avec grades. On tire 6-8 coups. Le camion se dirige vers Roman. Après 2 semaines un forestier lui demande de l'aider à couvrir les morts, mais il ne lui donne qu'une houe. Après 2-3 jours il va là-bas. Il a entendu que Iorga dit Frant a reconnu en 1990 que c'est lui qui les a abattu, ces tsiganes criminels.]**
- 21- déclaration témoin Luchian Costache-Dealul Mărului /49 [52-55] [Dans un printemps, à environ une heure de nuit, il se déplaçait avec Ciobanu Costica – son beau-frère dans la zone Dealul Mărului. A l'intersection avec la route vers Poieinari, près d'une fontaine, étaient deux jeunes militaires - 20 ans - en kaki avec des armes ZB- qui lui ont dit de retourner, car il y avait un tir. Ils continuent à travers la forêt et rencontrent un camion recouvert du matériel textile, venant de Roman, qui s'arrête sur le bord de la route. D'où descendent quelques personnes, gardées par des sentinelles. Ils retournent et voient les deux militaires allant vers le camion. Ils entendent du bruit du pistolet automatique et puis le moteur du camion qui a retourné vers Roman. Après 2-3 jours sont rendus sur le lieu respectif et ont trouvé environ 15 corps, avec des chandails rayés, divers types de chaussures mais sans chapeaux, dont un chien tirait. Ils avaient des besaces en toile attachés à l'ouverture- comme portent les catholiques de la région. Aucun n'avait du sang sur son visage. Âges moyens. Mains sans chaînes. Ils ont été couverts ultérieurement. Son père- forestier.]**
- 22- adresse pour le parquet du tribunal Iasi /51 [56]**

- 23- requête renseignements d'AFDPR Neamț 13.04.2007/52 [57]**
- 24- Adresse SPM pour le Tribunal mil Iasi /53 [58]** [L'envoi de l'ouvrage Répression et résistance dans le comté de Neamț - Nicolae Popa, pages 50 à 147, pour clarifier la situation] [Suivent les documents déposés par moi, sélectionnés de façon négligente, sans que mes plaintes du 26.04.05, 27.04.05, 06.05.06 soient- au moins- mentionnées]
- 25- déverrouillage du procès pour les crimes du communisme - mémoire de Ioan Roșca /54-56 [59-61]** [déposé le 2 mai 2007, suite à la discussion avec le procureur général; mais mes déclarations faites à PM Iasi manquent]
- 26- plainte Ioan Roșca, du 31.07.2006, qui a ouvert le dossier 35/P/2006 /57 [62]** [où on explique aussi le cas Dealul Mărului]
- 27- plainte commune du 4.08.2006 qui a ouvert le dossier 35/P/200658 /58-60 [63-65]** [plainte typée en 15 points, signée C Ionițoiu, Ioan Rosca, Jijie Gh, Tudoras Liviu, Paraianu Razvan, Danis Ionel, Boroneant Vasile]
- 28- explications du site-ul www.procesulcomunismului.com /61 [66]** [le but du site et l' Appel CRVC, signé parmi d'autres par Gh Calciu Dumitrea, Grigore Caraza, Paul Goma, Cicerone Ionițoiu, Remus Radina, Gavril Vatamaniuc, etc.]
- 29- lettre ouverte Ioan Roșca du 7.09.1991, Cotidianul /62 [67]** [grève professionnelle, pour le Procès du Communisme]
- 30- articles de la presse 1990 qui reflètent la répression à Piatra Neamț, après les recherches de Dealul Mărului et le lancement de l'Appel pour le Procès du Communisme /63-64 [68-69]** [Copiés de l'ouvrage 75/P-vol 168, tel que j'ai demandé en écrit, ou enrichies par moi à l'occasion des visites au Parquet militaire Iasi et SPM- ICCJ București]
- 31- articles de la presse 1990 sur les recherches de Dealul Mărului /65-74 [70-77]** [România Liberă, Ceahlăul, 22, Opinia Studențească]
- 32- procès-verbaux et déclarations de témoin de Dealul Mărului- 1990 /75-80 [78-83]** [de 3 oct, 2oct, 20 sept. et les déclarations de Buzdugan Gh, Luca Vasile et Tudor Ion -20 sept- on voit que Ioan Rosca, chef de FDAR (forum démocratique antitotalitaire) Neamț a dirigé l'exhumation de Dealul Mărului, qui a conduit au dossier de recherche 430/P/1990. Sont celles déposés par moi à 06/05/2006, donc ici se trouve clairement un morceau de mon dossier placé dans le volume 168 de l'ouvrage 75/P/98, sans que d'autres documents importants, liés à la répression du 16.12.1990, soient copiés, telles que les déclarations des témoins. Même mes plaintes du 26.04.2005, 27.04.2005 et 06.05.2006 manquent d'ici - où elles avaient leur emplacement naturel]
- 33- Appel Ioan Roșca pour le Procès du Communisme - de la presse de l'année 1990 /81 [84]** [lancé à la suite des recherches de Dealul Mărului]
- 34- articles 1990 Dealul Mărului /82-83 [85-88]** [avec des photos d'exhumation, dans la fosse, fouillant- Ioan Roșca]
- 35- extrait du livre de Nicolae Popa, sur les recherches dans le dép. Neamț /84-132 [89-138]** [De f116- des explications complets sur les recherches effectuées en 1990 par AFDPR Neamț et Dialog Piatra Neamț au cadre du CDR Neamț, dirigées par Ioan Rosca. Sont aussi reproduits les procès-verbaux dressés sur place, le 3 et 4 Octobre 1990, le procès-verbal du 30 octobre 1990, la preuve que Popa Neculai a remis au procureur Aurel Cute les objets trouvés dans la fosse, la déclaration de Soldanescu de 1992, les enquêtes de N Popa, notre protestation du 1991 pour la tergiversation de l'enquête]
- 36- adresse SRI sur les securistes Aramă Mircea et Davidovici Iosif /133 [139-140]** [Aramă Mircea – chef de la securitate Roman, emmené ensuite à Galați, mort en 1988. Davidovici Iosif- chef bureau securitate Roman. Ils n'ont pas des données. Envoi vers CNSAS]
- 37- correspondance avec diverses archives (ISP Neamț, Iași, Bacău) /134-141 [141-147]** [montrant la technique pour cacher / détruire les traces; le tribunal Iasi a des archives seulement de 1952 en sus]
- 38- acte décès Iorga Costache /142-143 [148-149]** [mais ce n'est pas celui qu'il faut]
- 39- adresses pour la mairie Dobreni /144 [150]** [pour le dossier Dealul Balaurului]
- 40- extraits documents état civil, comme réponse à l'adresse /150 [155-169]** [acte de décès]
- 41- Déclaration de témoin Atomei Vasile /166 [171-173]** [24 h – Il va à pied à Dobreni avec Albu Neculai. Arrêtés par deux miliciens, ils avancent par la forêt. Ils entendent des bruits des pelles à 200 m de l'entrée de la forêt - à la droite. Camion face vers Tg Neamț. Il entend "Descend, Colonel" et celui qui débarque est

fusillé, à l'arrière du camion. Autour de la voiture – des policiers en uniforme. Peut-être que les autres étaient déjà été abattus. Il a vu aussi **le brûlage de la face de celui abattu, avec de l'essence**]. Après la révolution, il y est allé là-bas avec Cucu Viorel

42- Déclaration du témoin Matei Mihai /168 [174-176] [petit-fils d'un témoin, Matei Maria, qui a vu les voitures arrêtées et les soldats, à 200 mètres de la sortie de la forêt. Ils étaient des soldats qui gardaient plusieurs d'hommes, une femme et un enfant. Sa mère l'a conduit là-bas, il y avait trois fosses, qu'il peut indiquer. Les témoins de 1990 n'étaient pas directs. La peur de parler.]

43- Déclaration de témoin Avasiloaie Grigore /170 [177-179] [Il était de 17 ans, un matin d'été à 4-5 heures, il part de sa maison en haut de Dealului Balaurului vers Piatra. À 300m de la sortie de la forêt il est dépassé par une voiture qui venait de l'arrière, de Dobreni, qui s'arrête sur la coté droite, juste en face d'un chemin. Camion d'armée découvert- 6-7 personnes descendent et **il reconnaît le préfet de Piatra Neamt et sa famille**. Emmenés à 300 m de la route et forcés à creuser. Il les entend pleurant et il part. De retour, il trouve la fosse frais, à 5-600 m de la clôture du dépôt d'armement (à l'époque, il n'était pas là). En 1990, il n'a pas été sollicité et il n'a rien dit ... C'est la première fois qu'il parle.]

44- déclaration Apostoaiei Ion Constantin /172 [180-181] [En été, avant d'avoir 20 ans, montant vers Dealul Balaurului, à l'entré de la forêt, il a vu quatre camionnettes. Ils est détourné vers la forêt par deux militaires en bleu, avec des pistolets. Il entend des cris d'enfant et des feux d'armes. Témoin à l'exécution du Dealul Balaurului,]

45- Déclaration de témoin Grosu Ioan /173 [182-184] [Gardien à l'entrepôt, juste ce qu'il a entendu. La collectivisation. Il sait que Ion Didi et Costică Huma du Negrești ont été emmenés en voiture et ne sont pas retournés. Il était présent en 1990, lorsque Mihai Matei, qui est tombé sur l'exécution de ceux qui ont refusé la collectivisation et a été renvoyé du chemin, a conduit à la fosse certaines personnes de Piatra (AFDPR), à côté de la clôture du cimetière.]

46- Déclaration de témoin Voican Ctin /175 [185-186] [il ne sait rien, on lui a mis une signature qui n'est pas la siennne]

47- articles Sorin Găidau de Dreptatea 29.03.1994, interview avec Mircea Tănase /177-178 [188-189] [celui qui a dirigé les recherches en 1990, faisant aussi un film documentaire, après quoi il a caché le film et même un sac avec les ossements]

48- procès-verbal 30.06.1994, prise des sacs d'ossements de Matei Vasile, Dealul Balaurului /179 [190]

49- requête analyse médecine légale et photos, planches cadavres Dealul Balaurului / 180-187 [191-198] [avec traces de balles]

50- procès-verbal 3.05.1994, Balaur /188 [199][procureur Finică Ion]

51- requête expertise medico -légale /189 [200]

52- déclaration Munteanu Vasile, officier securitate /190 [201-205] [il ne sait rien]

53- résolution de déclinaison du 25.01.1995 du Parquet Militaire Bacău pour PMB dans le dossier 203/P/1994- Dealul Balaurului /195 [206-207]

54- l'acte de constatation du 21.10.1990 /197 [208] [ce qui a été trouvé, le jour d'exhumation des squelettes, par l'équipe conduite par Tănase M]

55- correspondance - l'archive de la securitate Piatra Neamț UM 05093 /198 [209] [l'archive d'avant 1968 est à SRI Bacău]

56- rapport d'expertise Mina Minovici du 1996 /199-243 [210-243][les ossements provient de 6 cadavres, hommes, morts par balle]

57- Résolution de non-lieu de la poursuite pénale, dans le dossier Dealul Balaurului (146/P/1995), du procureur Dan Finica 08.11.1996 /245 [244-246][Les découverts d'AFDPR Neamt de l'automne 1990. Manipulation incorrecte des preuves et la non saisie des autorités. Auto-saisie en 1994, à la suite des articles de presse. Des troubles sociaux d'après-guerre ... Exécution par balle, personne ne sait quand Personne ne sait qui étaient-ils, et **c'est ne plus possible d'établir, dans un avenir prévisible En tout cas, la recherche n'a pas de sens, car les faits se sont prescrits ...]**

Volume 49 entré à SUPCLe 22.10.2008 [Dealul Mărului]

Sommaire [bordereau non trouvé, car ce volume ne semble pas avoir été dans l'ouvrage, mais il a été ajouté après que l'ancien vol. 49 a été introduit au lieu de vol 27, décliné]

- 1- Procès-verbal de remise de 9.10.1990, du dossier 793/P/1990 (Dealul Mărului), du Parquet Roman vers le Parquet Militaire Bacău /1 [1] [dossier repris pour relancer des recherches au cadre de 35/P/2006]**
- 2- Procès-verbal – description des ossements suite aux fouilles de 2 oct 1990 /3 [3] [signe Ioan Rosca qui a dirigé la recherche, et d'autres. Étrangement, les autres procès-verbaux et déclarations prises par nous alors, manquaient du dossier! Ils ont été ajoutés par moi, en 2006 et 2007]**
- 3- note de constatation du procureur D Tanasă du 4.10.1990 /4 [4] [Assiste à la fin d'exhumation, fait par AFDPR Neamt et l'Association Dialog Piatra Neamt, au sein de FDAR Neamt - dirigé par Ioan Rosca]**
- 4- déclaration témoin Popa Neculai 8.10.1990 /5-6 [5-6] [Comment ils sont venus à creuser. Ce qui s'est passé. Ce qui a été trouvé dans la fosse: monnaie RPR, etc]**
- 5- déclaration témoin (1990) Ipate Vasile /7 [7-8] [À l'automne 1949, à 23 heures, il passait avec un char sur la cime de Dealul Marului; il tombe sur une voiture avec les phares allumés. A la sortie de Gidinti il entend des feux d'arme automatique. Plus tard, Ileana lui Marin leur parle de morts. Après trois jours, il y est allé sur le chemin de Săcăleni, mais le chef de la police- Luca- ne donnait pas la permission d'entrer. Au cours des trois autres jours il revient (il était forestier) et voit trois fosses, dans une d'elles, mal couverte, des membres sortaient d'hors. Étant détenu à Poarta Alba, le prêtre Martinas Gabor de Gheraiesti, originaire de Butea, s'est intéressé à Iorga dit «Frant», qui a abattu ceux de Dealul Marului, qui ne seraient pas ceux de Butea.**
- 6- déclaration témoin Popovici Ion du 9.10.1990 /9 [9-10] [Maire qui a fait le constat, après 1949, quand il a été nommé là-bas. Il a été appelé aux morts découverts, avec le chef du poste. Il a trouvé des balles de calibre 7,75 Beretta. Ils étaient avec des flanelles et des tuniques. Ils seraient amenés par le chauffeur Gidinceanu- qui vit à Roman et seraient abattus par Iorga Frant.]/7**
- 7- déclaration témoin Tudor Ion du 9.10.90 /11 [11-12] [Celui qui, un mois après l'exécution, a mieux couvert les cadavres et a fait la croix dans l'arbre, qui a permis de repérer l'endroit, où il nous a conduit en 1990].**
- 8- déclaration témoin Luchian Ctin du 8 oct1990 /13 [13-14] [Il a vu quatre policiers à un bout, puis 5, une auto et une camionnette; il retourne après deux jours à la fosse; d'après les vêtements ils seraient des villages de catholiques (un sac avec de la laine à rayures); Costica Ciobanu a fait une croix dans l'arbre.]**
- 9- déclaration témoin Oită Gh du 9.10.90 /15 [15-16] [il retournait par la forêt avec Iorga et l'emmenait en chariot à Roman; arrivé à Dealul Mărului, près d'un puits, il voit une camionnette de couleur foncée; des gens gémissaient dans la voiture; il passe et il entend deux coups de feu; Iorga lui dit alors que c'étaient des paysans de Butea qui n'entraient pas en CAP (coopératives); plus tard il a vu **trois fosses, l'un sur la droite et deux sur la gauche**, couvertes; le conducteur était le fils de Ghita Gidinceanu de la Securitate]**
- 10- note du 17 oct.1990 /17 [17-18] [Les constats suite aux investigations. Ctin Iorga est mort, Gidinceanu mort , Popovici vivant, Scorchiion en sait sur couverture de la fosse en Août 1949, **Arama Mircea était le chef de la securitate Roman en 48-49 et Davidovici , major securitate, l'adjoint du commandant Arama , est actuellement en Israël , où il a émigré il y a plusieurs années]****
- [**Note d'archives : DAVIDOVICI , Iosif** - à la fin de 1947, commissaire au Services de Sécurité du District Roman (A.N.I.C., fond non opératif, dossier nr. 2417, f220-319); après la création de D.G.S.P., sous-lieutenant (en 1949), puis lieutenant, chef du bureau 1 Informations Securitatea Roman, au cadre D.R.S.P. Iași (A.N.I.C., fond non opératif, dossier nr. 2417, f. 220-319; au Bureau municipal de Securitate Iași (A.C.N.S.A.S, fond Documentaire, dossier no. 4080 (cote S.R.I.), f. 258; I.R.I.R. & Cațavencu 2004, Jela 2001, Ionițoiu 2006: 44);[Davidovici I. - en 1948 était lt., chef du bureau 1 Informations Roman; officier, employé à la Securitate Roman en 1949. Il a interrogé, les torturant sauvagement, les paysans révoltés contre la collectivisation du village Butea , en Août 1949, quand les activistes locaux ont appelé l'armée, qui est venue équipée d' armes à feu (voir Segal Karl). Il était de Trifesti. [] en 6 Août la Securitate est venue dans le village Butea, situé à nord de Roman, pour arrêter le prêtre Gheorghe PETZ. Deux voitures qui ont amené les securistes pour arrêter le prêtre, ont été renversées et la cloche de l'église a commencé à battre annonçant le péril. Plus de 3000 paysans se sont réunis, venant avec des fourches et haches pour le sauver. L'action qui avait eu lieu un an et demi auparavant, se répète le 15 Mars 1949 dans le village Fărăoani-Răcăciuni où ils y a eu des morts et blessés. Cette fois aussi il y a eu une confrontation, il y a eu des blessés à " la Porte Scheii. " L'armée est venue portant une tanquette et un canon tandis qu'un avion survolait le lieu lançant des pétards pour disperser la foule. Outre le prêtre Petz Gheorghe, ont été arrêtés les paysans : BALINT, Cotnăreanu (abattu à Cernavodă pendant les travaux forcés), Blaj, Albert GAL, Iosif PETRINA, Iosif MEDVEȘ, Dumitru Petrina et beaucoup d'autres. Les détenus ont été emmenés à Securitatea Roman où ils ont été torturés par les securistes Davidovici et Pirvu de Trifesti, avant d'être condamnés.

- 11- demande de remise des objets trouvés à Dealul Mărului, le 19.10.1990, pour AFDPR Neamț /19[19]**
- 12- remise des deux planches photographiques sur place /20[20]**
- 13- l'ordonnance d'effectuation d'une expertise médico-légale du 19-10-90 /22[22-23] [pour le dossier 430/P/1990]**
- 14- Procès-verbal, 30.10.2012, Popa Neculai remet à Cute Aurel, parquet militaire Bacău, des objets trouvés dans la fosse de Dealul Mărului/ 24 [24-25] [chaussures, ceintures, miroir, cuillère en métal sans queue, balles, monnaies de 5 lei- année d'émission 1948 et marque - République Populaire Roumaine]**
- 15- lettre anonyme signé "G.C." du 16.10.90 /27 [27-28] [la rumeur qu'Alimănescu, venu de la Milice de la capitale, a exécuté des tziganes infracteurs à Dealul Mărului et l'information que le cas a été enquêté en 1950 (on la lui a dit par le secrétaire Răileanu) après la découverte des cadavres]**
- 16- saisie Tănase Mircea 6.10.1990 /30 [30] [Il montre qu'il s'agit d'un génocide, donc qu'il n'est pas prescriptible]**
- 17- explications Tănase Mircea /31-32 [31-32]31 2.11.90 [Sur le harcèlement de lui et de sa famille par la securitate]**
- 18- déclaration non signée/ 33 [33-35] [Après 1944, le pays a été ravagé par des bandes de voleurs déguisés parfois en soldats russes. On a pris la décision qu'ils soient exécutés. La bande de Cioinic – de l'ancien comté Putna- ont été abattus à la sortie du village Tifesti. Ceux de Dealul Mărului étaient de ces bandes. Dans ces situations on dressait des actes que les infracteurs auraient essayé d'échapper à l'escorte.]**
- 19- citation pour le securiste Arama- Galati, 28.11.90 /37[37]**
- 20- déclaration Luca Vasile /39-42 [39-42] [il est venu là-bas le 11 septembre 1950 comme adjoint de chef de police (le chef était Matcovschi Mihai) et il ne sait rien, Popovici était un homme sans valeur, secrétaire du parti, ivrogne. Il nie qu'il ait jamais vu cette fosse. Quand il en a entendu parler, il a dit aux gens de ne se mêler pas, étant un problème de la securitate, dont il avait peur. Le capitaine Ghita était le chef de la securitate.]**
- 21- déclaration de témoin Epure Ctin 10.12.90 /43-45 [43-45] [dénie un récit des journalistes de Bacau, sur le fait qu'il aurait su que là-bas aurait tiré un officier de Buhuși; on voit la nocivité de l'agitation des journalistes sans scrupules]**
- 22- déclaration de témoin Scorchion 10.12.1990 / 46-49 [46-49] [né en 1929, il habitait au canton de son père, il a vu à 17 ans - donc il semble s'agir d'un autre cas – un camion avec une bêche, allant vers Vaslui et puis revenant après une heure; il n'entend pas des coups de feu, c'est à 3 km du canton, aux ossements trouvés maintenant, sur la route vers Săcăleni ("route du cerise ", le sentier étant appelé "aux morts"); après 1-2 semaines, quelqu'un est venu demandant une pelle, parce que les chiens et les loups les tiraient dehors. Ils étaient encore chauds et ils sentaient mal.]**
- 23- déclaration de témoin Oiță 10.12.1990 / 50-55 [50-55] [témoin du crime, qui donne à nouveau des indices importants; en automne, à la récolte de betteraves, il va en chariot et, à l'endroit « valea rea », il rattrape Iorga Ctin , décédé aujourd'hui (dont le fils travaillait à la securitate de Roman) , qui lui demande de l'emmener à Roman. Ils s'arrêtent pour que la jument se repose. Ils entendent un moteur qui s'arrête et Iorga lui dit qu'ils pourraient ne pas être en mesure de passer. Ils continuent le chemin et à l'intersection de la route Vaslui - Roman avec le chemin qui passe de la forêt vers Săcăleni, il voit une camionnette arrêtée, face vers Poieni, avec les lumières éteintes. Deux hommes à côté de la voiture, l'un - civile - autre militaire avec bonnette – l'arrêtent et lui demandent s'il ne savait pas qu'il n'est pas autorisé à circuler, puis il lui dit de partir rapidement. Il faisait 2-3 heures, la nuit était sombre, **mais il pense que la voiture était celle conduite par Gidniceanu Ghita du Poienari, chauffeur à la securitate de Roman, qui est à la retraite à Roman.** De la voiture on entendait des gémissements et le militaire leur donnait des coups de pouce par la fenêtre. Après avoir avancé 250m, il entend des coups de feu. Iorga lui dit qu'ils pourraient être ceux de Butea ou Bira et Stanita. Après un mois, il rencontre le forestier Salomon - décédé - qui lui suggère à ramasser des bois dans l'endroit " aux morts". Il y voit un monticule comme une tombe - à droite et deux tombes sur la gauche dans un marais près du chemin menant à la route nationale. Il apprit qu'ils ont été abattus par Frant, devenu le chef de la police Buhuși. La collectivisation à Poienari n'avait pas commencé]**
- 24- rapport d'expertise médico-légale 12.12.90 l'Institut Iasi / 57-58 [57-58] [10-15 hommes, deux orifices de balles, abattus, un adolescent]**
- 25- Adresse Police Galati /59 [59] [Arama Mircea e mort depuis 2 ans, à Galați, sa femme est à sa fille, on ne connaît pas l'adresse]**

26- Note 15.02.1991 / 61[61-62] – dans le journal „Desteptarea” a été rapporté le fait que Bâtcă Ștefan du Bacău connaît des détails sur l'exécution du Dealul Mărului

27- déclaration de témoin Bâtcă Ștefan de Bacău 15.04.1991 / 63 [63-68] [Ils étaient des tsiganes orfèvres habillés en soldats russes, enquêtés à Roman par le major criminaliste Firea du Bucarest - environ 180 dans toute la bande; il les a vu pendant l'enquête - ils avaient des cicatrices et des bras amputés; la nuit – pendant la saison chaude en 1950 - il a passé à la police et il a trouvé un camion de l'institution avec bâche, d'où on entendait de halètements; il discute avec le chauffeur- le plut. Carp, qui lui dit de partir (il a travaillé comme chauffeur aussi après 1990). Il a appris le lendemain, à l'occasion des discussions, que la nuit précédente **18 tsiganes parmi ceux condamnés par le tribunal militaire Iași, ont été pris**; ils n'avaient pas des vêtements rayés, ils ont été abattus avec un pistolet par Lt. Gheorghiiță de Bucarest (ancien boucher qui travaillait avec Alimănescu) - qui ensuite est tombé du train, sur le parcours Bucarest - Ploiesti . **Il y avait aussi des miliciens qui sont allés dans le bois pour creuser la fosse -liuet. Sinov qui vit (peut-être aussi Sîngeorsan).** Le Parquet Bacău a constaté la fuite sous escorte ... Il a été sous-officier de gendarmes après 1941, ensuite officier de police judiciaire à Mîclăușeni, amené au bureau de personnel à Roman, ensuite à la milice - cadres; épuré en 1952. Il ne connaît rien sur la participation de Gîndineanu ou de Iorga. Chef de poste à Butea en 47-48, donc il sait qu'ils ne sont pas de là ! (Le fait que le juste le chef de poste de Butea se présente avec l'histoire, indique qu'il peut s'agir d'une intoxication). La sécurité a été créée en Janvier 1949, au même temps que la milice]

28- Citations /69-71[69-71]

29- Notes d'investigation /72[72] [Adresses de contact, Demidovici aurait changé le nom en Ion Dinescu et habite à Iasi, rue Puskin, etc].

30- déclaration témoin Popovici Ion, /73-80 [73-80] [Nommé en 1952 secrétaire du parti à Poenari. Au printemps, comme milicien était Matcovschi qui l'a emmené à la fosse avec 5-6 cadavres enterrés superficiellement; ils étaient là-bas, moitié enterrés dans le sol et en putréfaction, la face vers le bas; près de la fosse- 10 à 20 tubes des cartouches – du pistolet Beretta – qu'il connaît parfaitement; ils avaient des flanelles de laine en différentes couleurs et des vestes kaki. Il a emmené là-bas Luca, venu à 2-3 mois après son arrivée dans le village, qui n'a pas fait un acte de constatation - tout a été couvert; ce qu'il a entendu parler sur Gîdniceanu - avec des frères dans le village et Iorga; le secrétaire du parti était Grădinaru, à la région était comme premier secrétaire Rosu Gh, à la securitate de Roman étaient alors **Marcu Abramovici și Davidovici Leon** - qui ont fait des investigations sur les cadavres, mais il ne lui ont rien demandé. Inimitié personnelle avec Luca]

31- déclaration de témoin Ghețu Nicolai 29.04.91 /81-85 [81-85] [Amené ultérieurement de la psychiatrie en pyjama, par son fils, pour voir s'il pouvait avoir des répercussions pour ce qu'il avait déclaré le 29.04.1991: que vers 1952 , il était dans un endroit appelé Chitimus à Dealul Mărului, sur la bordure de la route menant à Scălaeni ; à 15-16 heures il était dans un hêtre pour ramasser du bois secs quand il a vu la voiture, arrêtée dans une courbe, et il est resté caché, évitant les organes forestières; un civil descend, qui fait descendre quatre hommes – qui creusent- et ensuite il voit l'exécution des 11 personnes en vêtements de couleur sombre , tuées par le dos, par un seul civil; sur le chemin venant de la voiture ils disent «ne nous tuer pas parce que nous ne sommes pas coupables de quoi que ce soit »; il s'enfuit par l'endroit nommé « le pont de pierre » et rencontre les gens du Poenari qui venaient du marché et leur dit ce qu'il a vu, après quoi il arrive à la maison et raconte et sa famille lui dit de se taire ; il avait 19-20 ans et a dit à ses frères (**plus petit Ghetu Vasile - qui vit à Gîdînți**); il a parlé seulement après la découverte des ossements et de cette manière ceux d'AFDPR on a appris Il n'a pas vu Iorga là-bas]

32- citations et procès-verbaux, erreurs d'indentification: Gîdniceanu, Iorga /86-98[86-98] [conduit à un mandat d'amener Iorga, du 02.12.91]

33- adresse pour le Parquet général București / 99-100 [99-100] [le 9.12.1991 le dossier 430/P/1990, avec 80 feuilles est envoyé au procureur Vasiliu - parquet général București, pour consultation]

34- note pour le Parquet général - Eugen Vasiliu/ 101[101] [explication sur la cassette déposée par AFDPR Neamț, examinée le 12.12.91 au cadre des investigations dans le **dossier 46227/9821/1991**]

35- Adresse pour PM Bacău /102 [102] [le dossier de 80 feuilles est envoyé à nouveau au parquet Bacău, accompagné d'une cassette audio avec la déposition d'un témoin, le 20.12.91]

36- déclaration témoin Hopan Gh du 9.03.1992 /108 [108-109] [qui s'offre à montrer plusieurs fosses; faites entre 51 et 59, comme chef de halte, il a entendu des voyageurs que des gens sont abattus à Dealul Mărului; le sergent Rusu de la milice monté participe et Onel Ioan (Nica) – securiste à Roman – il donne même leurs adresses. Il a donné ces informations à Lazarescu 1992]

- 37-** adresses d'amener Onel, Rusu- 10.03.1992, procureur Cosma Vasile /111[111]
- 38- adresses /112** [112] [Onel n'est pas transportable, Iorga e malade et ne peut pas venir à Bacău]
- 39-** mandat d'amener Iorga 8.04.1992, Cute Aurel /113[]
- 40- note du 23.04.92- /115** [115] [Iorga e vieux et malade, il ne peut pas venir]
- 41- adresses sept 92 /116** [116] [Vasile Stanca, procureur chef adjoint, demande de nouvelles dans le dossier, le 08.09.1992]
- 42- note - article du Tineretul Liber du 1.09.92 /117** [117] [l'enlèvement de l'enquête; sans la réaction de journaux ils n'auraient pas dérangé les vieux qui ne peuvent pas venir au parquet]
- 43- note România Liberă etc /119-120** [119-120] [synthèse de presse- qui reflète le blocage des recherches]
- 44- rapport pour la Direction du Parquet Militaire București / 121** [121-122] [Sommaire de la situation du dossier 430/P/1990 ouvert le 4.10.1990 par les membres AFDPR Neamt et Dialog Piatra Neamț, qui ont exhumé des ossements à Dealul Mărului; transféré le 09.10.90, de Roman à la poursuites militaire Bacau, il s'impose la continuation des investigations - procureur Vasile Cosma]
- 45- déclaration de Iorga Costache, du 24.11.92 / 123** [123-127] [A propos de sa carrière. Il a été à la milice Roman jusqu'à 03.11.1949. Il devient officier par examen spécial en 1958 et chef à la milice Buhusi. Les bandes des tsiganes orfèvres qui ont commis 105 crimes. **Gogu, le chef de la bande, habitait rue Toma Stelian, coin rue Banatului.** Teohari Georgescu ordonne leur éradication. Les enquêteurs Firea și Ceacănica (plus tard devenu général, chef du département judiciaire) – de l'équipe du Alimănescu, arrivée en Mars 1949 à Roman, de Bucarest. Lui aussi a été impliqué dans la prise des tsiganes, aux captures (Balusesti), reconstitutions et enquêtes. Le dossier était à la Cour d'appel Iasi - 60 Tsiganes criminels, en mai la recherche était terminée. Ils ont été abattus à Dealul Mărului. Ils étaient dans une cellier à la police Roman , où ils été interrogés sans formes légales - c'était comme ça alors- par l'équipe de Firea - vêtus de vestes matelassés. Les miliciens disaient que les 60 personnes ont été tuées dans la forêt à Dealul Mărului. C'est comme ça qu'on procédait alors pour résoudre des cas. Dans une discussion en 1956 avec Barjoveanu Vasile , le secrétaire du parquet Buhusi , celui-ci lui a dit que le dossier a été renvoyé à la Cour d'appel régionale Iasi, alors qu'il était le secrétaire du parquet Roman. Il a cherché des détails aux Archives Neamt (de l'ancien comté Roman) et **a trouvé (aidé par le directeur Radu Gh) 50 dossiers du parquet Roman de 1949**, mais il n'a pas eu le temps de vérifier. À Butea, à la révolte de 08.08.1949 on a rien fait à personne, seulement 5 familles déportées et une fille blessée par une balle; lui même s'est promené avec le prêtre dans la voiture, à Butea, pour calmer les gens (donc, le 2ème souteneur de la piste " tsiganes " , a été aussi impliqué à Butea)]
- 46-** déclaration de Onel Ioan de la securitate, 3.12.92 /128 [128] [il ne sait rien et il est malade]
- 47- Note du 25.01.1993 /129** [129] [vérifications aux archives Piatra Neamț , Parquet Roman – rien sur le cas]
- 48- résolution Aurel Cute du 8.10.1993 / 130** [130-132] [AFDPR et le Groupe Dialogue ont procédé de manière « empirique », des squelettes d'environ 15 personnes inhumées superficiellement dans des sacs, jusqu'à l'arrivée du procureur; **"des objets dont ceux qui ont découvert la fosse prétendent les avoir trouvés dans la fosse"**, "la collectivisation n'a pas été faite dans la période », « personne n'a réclamé la disparition de gens, les déclarations de Costache sur les Tsiganes fusillés; « détenus de droit commun et sûrement pas des opposants au régime communiste", meurtre extrêmement grave, emprisonnement à perpétuité ou 15-20 ans", constatant que le délai de prescription a été accompli (15 ans) et qu'il n'a pas existé de cas entraînant la suspension de la prescription " DISPOSE " le non lieu de la poursuite pénale », « la solution n'est pas communiquée."]